TEMPERATURE
AU JOURD'HUI | Probabilités pour demain
Maximum... 18 | Vents du sud-est, beau avec température plus chaude.
Minimum.... 5

La Patrie

Journal du Peuple

33e ANNEE—No 11 — QUATORZE PAGES | MONTREAL, MERCREDI 8 MARS 1911 | LE NUMERO : UN CENTIN

Sir Wilfrid Laurier défend sa politique de réciprocité

Dans un discours de deux heures, le premier ministre démontre que depuis quarante ans les deux partis ont cherché a améliorer nos relations commerciales avec les Etats-Unis,et il prédit que la nouvelle entente aura les meilleurs résultats. Il ne peut pas être question d'annexion. —Le spectacle consolant de deux peuples amis qui n'ont ni canon ni forteresse.

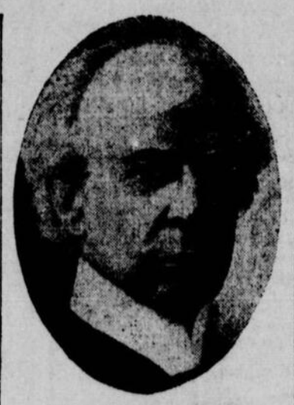

SIR WILFRID LAURIER

Le Major Currie et l'Hon. M. Templeman continuent le débat.

(De notre correspondant particulier)

OTTAWA, 8 — Sir Wilfrid Laurier a exprimé à la Chambre des Communes, et au pays entier, son opinion sur le projet de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis.

Le premier ministre, dans un discours de deux heures, a vigoureusement défendu l'entente douanière Taft-Fielding. Il a nié que le Canada cherchait à diminuer la préférence anglaise, mais soutient que la politique adoptée par son gouvernement fera un "Greater Canada" et par ce fait contribuera à augmenter le prestige de l'Empire.

Le discours de Sir Wilfrid Laurier a été souvent interrompu par les applaudissements des députés ministériels.

Bien que le discours de Sir Wilfrid Laurier ne fut annoncé qu'hier midi, les galeries étaient bondées de spectateurs. Sur le parquet de la Chambre, à côté du président, on remarquait Son Excellence Lady Grey, accompagnée de M. Malcolm, secrétaire du gouverneur-général.

Dans les galeries on remarquait également Lady Laurier, accompagnée de nombreuses dames.

LE PONT DE QUEBEC

Avant d'aborder le sujet de la réciprocité, M. Monk demande si le contrat pour la construction du pont de Québec a été accordé et si oui en vertu de quelles recommandations.

L'hon. M. Graham dit que le contrat n'a pas encore été signé et que lorsqu'il le sera, ce sera sur la recommandation du bureau des ingénieurs tel que constitué à ce moment-là.

M. Monk demande également s'il est vrai que la soumission la plus basse est celle de la Imperial Bridge Coy.

Le ministre des chemins de fer déclare que tous les documents concernant le pont de Québec seront déposés sur la table de la Chambre en temps opportun.

Sir Wilfrid Laurier informe M. Monk que la rumeur à l'effet que Sir Georges C. Gibbons a été nommé président de la commission des eaux limitrophes est sans fondement.

DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER.

A trois heures et quart, la Chambre se forme en comité des voies et moyens pour reprendre la suite du débat sur la réciprocité avec les Etats-Unis, et c'est au milieu d'un tonnerre d'applaudissements que Sir Wilfrid Laurier se lève pour prendre la parole.

Le premier ministre déclare tout d'abord que s'il peut juger du courant de l'opinion publique, il peut affirmer que la politique mise en pratique par le gouvernement en cette occasion, a reçu l'approbation, bien plus, l'approbation enthousiaste de la majorité du peuple canadien. Il sait d'un autre côté que cette politique a reçu dans certains quartiers une forte opposition. On sait en effet, à l'heure actuelle que l'organisation a été créée dans les villes de Montréal, Toronto,dans le but de combattre la convention douanière. Sir Wilfrid dit que ceux qui agissent ainsi sont parfaitement dans leur droit, mais qu'au fond il n'y a pas lieu de s'alarmer de ce mouvement. Il raconte alors un épisode de la vie du général Grant. Durant la guerre américaine, le général Grant faisait partie de l'armée des Etats-Unis en qualité de lieutenant. Il se dirigeait vers le front des troupes en compagnie d'un de ses amis, lorsque tout à coup, ils entendirent en avant d'eux des cris de loups. Son ami lui demanda combien il pensait que la troupe contint de loups et ne voulant pas exagérer, il répondit qu'il devait y en avoir au moins une vingtaine. Son ami sourit et ne répondit rien. Quelques minutes plus tard, ils aperçurent les loups et se rendirent compte qu'ils étaient juste deux. Le général Grant faisait remarquer quelques années plus tard que cet incident peut s'appliquer aux bruits que font certaines gens désappointés, ajoutant qu'ils étaient toujours plus nombreux avant qu'après avoir été comptés. Sir Wilfrid dit que ce qui est vrai pour les Etats-Unis, est aussi vrai pour le Canada. De toutes les objections qui ont été faites à l'égard de cette convention, le premier ministre dit que certains semblent manquer singulièrement de force ; d'autres au contraire, méritent d'être prises en considération, non pas pour leur force, mais par suite des circonstances qui les ont inspirées. Sir Wilfrid ne cache pas cependant qu'il est étonné de voir que la convention donne lieu à la moindre objection.

APRES 40 ANS D'EFFORTS

On ne peut pas nier que nous avons atteint dans nos relations avec nos voisins un degré que tous les partis qui se sont succédé à la Chambre ont recherché durant ces 40 dernières années. Qui oserait nier que si, il y a 40 ans, aux premiers jours de la Confédération, s'il y a 30 ans ou 20 ans, ou même 14 ans, lorsque le parti libéral arriva au pouvoir, il avait été possible d'obtenir une réduction dans le tarif américain comme celle qui est comprise dans cette convention, qui pourrait nier que cette politique n'aurait pas été reçue avec joie dans le pays tout entier.

Il est impossible de le nier, dit Sir Wilfrid, la preuve en est dans le fait que les deux partis qui représentent le peuple de ce pays, ont toujours été d'accord pour dire que les relations qui existaient jusqu'à ce jour entre le Canada et les Etats-Unis étaient une tache sur notre civilisation commune. Une autre preuve est que les deux partis en question, l'un comme l'autre, et l'un après l'autre, ont fait de nombreux voyages d'Ottawa à Washington afin d'améliorer si possible ces relations. On en trouve encore une meilleure preuve dans le fait que lorsque Sir John MacDonald introduisit la politique nationale dans cette Chambre en 1878, il le fit pour une certaine raison, celle d'obtenir par la suite fa réciprocité dans le commerce avec nos voisins.

DATES IMPORTANTES:1879 et 1911

Sir Wilfrid pour mieux prouver ce qu'il avance, donne lecture de la motion faite par Sir John MacDonald en cette occasion motion qui confirme bien que l'objet principal de la politique n ationale était d'obtenir la réciprocité avec les Etats-Unis. C'est cette politique préconisée par le parti conservateur en 1878 qui fut mise en pratique l'année suivante en 1879, lorsque ce même parti prit les rênes du pouvoir.

Cela se passait en 1879 et nous sommes maintenant en 1911. Et nous possédons maintenant ce que nous cherchions en 1879. Mais il se trouve des hommes qui doutent, hésitent, faiblissent et qui voudraient effacer trente années de notre histoire. On pourrait citer des pages et des pages des discours prononcés par des députés conservateurs dans lesquels le tarif américain était dénoncé comme injuste et maintenant qu'il est en notre pouvoir de faire cesser cette injustice, des hommes se lèvent pour nous dire: arrêtez n'allez pas plus loin, laissez subsister l'injustice, laissez subsister l'hostilité parce que de cette injustice ou de cette hostilité dépend l'existence de la Confédération canadienne.

On pourrait demander: pourquoi ce changement d'attitude ? et pourquoi des hommes qui toute leur vie, ont été favorables à la politique que nous proposons maintenant au Parlement en deviennent tout à coup des adversaires.

LA RECIPROCITE ET LES CONSERVATEURS.

Le député de Toronto-Nord disait l'autre jour que le parti conservateur avait depuis 1891, renoncé à la réciprocité. Je confesse que cette déclaration m'a plongé dans une stupéfaction profonde, car l'histoire m'apprend que le gouvernement conservateur dont mon honorable ami était un membre important, lorsqu'il a laissé le pouvoir en 1896, était tout autant en faveur de la réciprocité qu'à toute autre période antérieure de son existence. Je dois dire que la mémoire de mon honorable ami n'est pas toujours uniformément bonne. Elle l'est quelquefois, d'autre fois elle ne l'est pas et j'espère que mon honorable ami ne sera pas offensé si je lui dis que dans le temps présent sa mémoire est singulièrement perfide. Devrais-je passer en revue avec lui l'histoire de sa carrière, après avoir rappelé sa déclaration que le parti conservateur a abondonné en 1891, tout projet de réciprocité. Le député de Toronto Nord se rappelle sans doute qu'en 1891, le Parlement a été dissous par le gouvernement d'alors dans le but de placer devant le peuple, la doctrine de réciprocité non pas une réciprocité illimitée, tel que préconisé par le parti libéral, mais une réciprocité limitée, un renouvellement du traité de 1854. Les conservateurs triomphèrent avec cette politique et dès que les élections furent finies, M. Foster et son gouvernement filèrent à Washington pour rencontrer M. James G. Blame alors secrétaire d'Etat des Etats-Unis. Mais le voyage de M. Foster ne fut pas heureux.

Mais l'année suivante, M. Foster fit un autre voyage à Washington et quoiqu'il ait été mieux reçu qu'en 1891, les résultats obtenus ne furent pas meilleurs. On supposerait alors que c'est à ce moment que le parti conservateur abandonna la doctrine de réciprocité. Et c'est ici que la mémoire de M. Foster le sert mal. En 1894 Sir John Thompson, alors premier ministre, réitera à la Chambre des Communes une déclaration en faveur de la réciprocité. Et M. Foster paria dans le même sens. Je dois dire qu'à cette occasion le débat avait été soulevé par une accusation de M. Charlton, un des principaux membres du parti libéral, à l'effet que le gouvernement conservateur n'était pas sincère dans ses efforts pour obtenir la réciprocité. Et M. Foster paria environ une heure pour prouver à la Chambre, que l'accusation de M.Charlton était injuste en ce qui le concernait, qu'il désirait sincèrement établir la réciprocité avec nos voisins.

Et voilà comment la mémoire de M. Foster lui fait défaut. Il nous disait l'autre jour que le parti conservateur avait dit adieu à la réciprocité en 1891, tandis qu'en 1894 il proposait lui-même des résolutions en faveur de la réciprocité. En 1894 aussi M. Foster présenta une révision du tarif dans laquelle il supprimait l'offre permanente de réciprocité qui avait été introduite en 1879, mais il remplaçait cette vieille clause par d'autres absolument équivalentes.

Sir Wilfrid Laurier montre que le tarif de 1894 contenait une offre de réciprocité aux Etats-Unis en ce qui concerne le poisson et les produits découlant du poisson. Dans ce même tarif se trouvent aussi les offres suivantes : section 8, entrée en franchise en Canada pour les œufs, lorsque ceux-ci entreront en franchise aux Etats-Unis : même offre pour les bardeaux et le bois de pulpe, section 10, pour les pommes vertes et mûres, les haricots, les pois, les pommes de terre, le seigle, la farine de seigle, le sarrasin, le foin et autres légumes, section 11, pour l'orge et le blé d'Inde, section 12. Voilà de quelle façon, dit Sir Wilfrid, les conservateurs ont tourné le dos à la réciprocité en 1894. Et en 1898, lorsque le gouvernement conservateur fut chassé du pouvoir, cette politique était celle qu'il prêchait encore.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT LAURIER.

Sir Wilfrid dit qu'il est faux que le gouvernement libéral, lorsqu'il arriva au pouvoir en 1897, ait abandonné à ce moment-là, la politique de réciprocité. Le gouvernement s'adressa aux Etats-Unis, mais lorsqu'il s'aperçut que ses offres n'étaient pas reçues d'une façon aussi favorable qu'il l'espérait, il fut décidé que la dignité du gouvernement canadien exigeait que de plus amples efforts pour obtenir la réciprocité ne seraient plus faits, à l'avenir, et Sir Wilfrid, parlant au nom du gouvernement, déclara alors qu'il n'avait pas changé ses vues sur cette question, qu'il n'avait pas cessé de croire que la réciprocité était une mesure des plus conformes aux intérêts du pays, mais qu'aucune nouvelle démarche ne serait faite auprès du gouvernement américain à ce sujet, et que si une offre venait de quelque part, elle devrait venir d'eux-mêmes et non du Canada. Voilà, dit le premier ministre, l'explication du changement qui s'est opéré à ce moment, non pas un changement de principe ou de politique, mais simplement une position que nous pensions être plus conforme à notre dignité.

Sir Wilfrid dit qu'il mentionne ces faits non pas pour prouver que la mémoire des conservateurs est en défaut, mais pour montrer que le gouvernement avait un mandat du peuple pour ouvrir des négociations avec les Etats-Unis contrairement à ce qu'ont affirmé plusieurs membres de la gauche depuis l'ouverture du débat. Et pour montrer que, à la dernière conférence de 1907, il n'a jamais déclaré que le gouvernement

(SUITE A LA DEUXIEME PAGE)

M. Judge témoin à la Commission des licences

L'ex-échevin du quartier St-Paul admet que M. Josepa Payette a été victime d'une petite vengeance. Explications intéressantes. Les commissaires donneront leur décision vendredi.

La séance de la commission des licences, hier après-midi, a été fertile en incidents et presque toute l'instruction a porté sur l'octroi de licences à MM. Joseph Payette et J. Demers.

Les commissaires accordèrent d'abord à M. Gravel un transfert de licence, du No 5 rue Notre-Dame-Est, au No 1001-1003 de la rue St-Jacques et deux permis à M. W. Allen, 96 St-Patrick et M. H. Lafleur, 1456 Ste-Catherine-Est.

On en vint ensuite à la cause de Payette.

Mtres Labelle et J. B. Archambault, avocats du requérant, déclarèrent d'abord que M. Payette, qui tient un commerce d'épicerie, avait été condamné à une amende pour avoir vendu de la boisson au verre et qu'ils avaient assigné l'ex-échevin Judge, du quartier St-Paul, parce qu'il en connaissait plus long que qui que ce fut.

M. Judge fut en effet le principal témoin de l'après-midi, dans les deux causes.

M. Judge admit que Payette était victime d'une petite vengeance et appelé à dire dans quelles circonstances la chose s'était passée, il déclara qu'il avait une petite rancune contre M. Payette et que l'été dernier, il avait demandé aux constables Louis Bois et Edouard Lafrance, nommés pendant qu'il était maire de la Côte St-Paul, d'e payer d'obtenir de la boisson au verre chez M. Payette, en payant. Ces derniers sont allés chez M. Payette deux fois ; la première fois, ils n'ont rien payé, mais la seconde, ils ont payé. C'est M. Judge lui-même qui donna les instructions aux deux constables. Il voulait faire une cause contre M. Payette, parce que c'était l'un de ses adversaires, pendant les élections.

En réponse à une question de M. le juge Bazin, M. Judge dit que c'était par vengeance qu'il avait agi comme l'on sait, et que la question de la morale et de l'observance des règlements ne l'inquiétait pas du tout, dans le cas présent.

Pour ce qui est du cas de M. Demers, M. Judge dit que seule la morale l'a poussé à agir. Aux questions qu'on lui pose, voici en résumé le témoignage qu'il rend : Demers n'est pas un ennemi de M. Judge, mais cependant le témoin admet qu'il a dit à certaines personnes qu'il voulait exercer une vengeance contre lui, pendant qu'il était maire. Il appert même que la chose était très généralement connue, à la Côte St-Paul. Le témoin et M. Demers étaient à l'hôtel Leroux, quand Demers, qui, paraît-il, était ivre, l'invectiva de toutes façons et finalement voulut lui donner des coups de poing.M.Judge se sauva et téléphona à l'hôtel de ville de la Côte St-Paul, demandant d'envoyer des constables chez M. Leroux, pour y arrêter le désordre.

M. Judge, à la fin de son témoignage, ayant répondu dans la négative à certaines questions de Mtre Labelle, ce dernier lui demande : "Tout ce que vous venez de dire, vous l'avez dit sous serment ?

—Oui, répond M. Judge.

—Vous croyez au serment ? demande Mtre Labelle.

—Certainement, rétorque le témoin.

—N'est-il pas vrai qu'il y a cinq ou six ans, vous avez déclaré en cour que vous ne croyiez pas au serment ?

—C'est vrai, mais depuis, j'ai changé d'opinion, et maintenant j'y crois.

Les constables Lafrance et Bois, qui ont fait l'arrestation de M. Demers, après que M. Judge eut téléphoné au poste, témoignent ensuite.

Ils déclarent d'abord qu'ils avaient reçu instruction de leur capitaine, pour faire la cause de M. Payette, que c'est à lui qu'ils ont fait rapport et qu'ils ne savent pas comment il se fait que ce rapport n'ait pas suivi la filière régulière et que ce soit M. Judge lui-même qui soit allé le porter au Revenu. Pour ce qui est de M. Demers, ils ont déclaré qu'ils ont arrêté ce dernier parce qu'il était en boisson et non pas parce que c'était M. Judge qui l'avait demande.Ils lui auraient même offert sa liberté.

Le constable Bois déclare que lui et son compagnon ont payé les deux fois qu'ils ont obtenu de la boisson chez M. Payette. Il avait averti ce dernier à plusieurs reprises, mais il appert que les constables - avaient eux-mêmes l'habitude d'aller rendre de fréquentes visites à M. Payette.

Le capitaine Aimé Boisvert, le Dr Foucrault et son frère, M. Arthur Demers, et quelques autres ont aussi rendu témoignage.

Les commissaires rendront jugement vendredi prochain dans les deux causes.

Ce soir, réunion de tous les membres du club libéral au lieu ordinaire des réunions. Tous sont priés d'être présents.

DEVANT LA COMMISSION DES LICENCES. — Croquis de la séance d'hier après-midi. — (Dessins d'un artiste de la PATRIE).

ON DEFEND LA VENTE DE CERTAINES EAUX MINERALES

LES EAUX EMBOUTEILLEES A OTTAWA CONTIENDRAIENT DES GERMES D'EPIDEMIE.

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

OTTAWA, 8. — Le Dr Hodgetts, pour son enquête sur les causes véritables de la fièvre typhoïde a retenu les services de douze hommes, dont la mission sera d'obtenir des renseignements des familles qui ont souffert de la maladie.

Le questionnaire préparé pour la circonstance comprend une cinquantaine de questions.

La population a déjà baptisé ces hommes du nom de "détectives de la typhoïde."

Cette enquête, d'après le Dr Hodgetts, exigera deux semaines. Actuellement 850 cas de typhoïde ont été rapportés aux autorités municipales, mais d'après un recensement fait par un citoyen, chez chaque médecin, on arrive à trouver douze cents malades.

Mme John Brooks, est décédée hier de la typhoïde à l'âge de 44 ans.

Toujours dans le but de combattre l'épidémie les autorités municipales ont fait analyser certaines eaux minérales et liqueurs douces en vente à Ottawa.

Comme résultat le Dr Law, officier de santé, défend la vente de certaines eaux. L'analyse prouve que ces eaux renferment le bacille colon.

BIENFAITS DE LA LIGUE DE CHARITE DES OUVRIERS

Comme la PATRIE était le seul journal à l'annoncer, il y a quelque temps, une ligue de charité s'est formée parmi les femmes des dirigeants du mouvement ouvrier qui habitent le nord de Montréal.

Depuis sa fondation, cette société a fait beaucoup de bien et a soulagé nombre de nécessiteux.

Trois fillettes et deux petits garçons ont été pourvus de vêtements convenables pour recevoir dimanche dernier, le sacrement de la confirmation à l'église St-Edouard.

Une cinquantaine de familles pauvres des quartiers Laurier et St-Denis ont été visitées et nombre de malades ont reçu l'assistance de cette belle association.

Les membres de cette société de charité qui sont déjà au nombre d'une trentaine, se réunissent les mardi et jeudi de chaque semaine, dans les salles du club ouvrier de la partie Nord, 714 rue Cowan, pour confectionner des habits avec du vieux linge qu'elles recueillent un peu partout. Ces habits sont ensuite distribués aussi équitablement que possible parmi les pauvres du voisinage.

Comme la charité a besoin d'un peu d'argent pour faire face à ses obligations et qu'elle ne veut pas importuner le public par des collectes à domicile, elle a décidé de donner un grand euchre le 26 de mars courant dans les salles du club, au bénéfice de son œuvre.

Il n'y a aucun doute que chacun s'empressera d'aller encourager ces zélatrices du bien.

Le photographe de la PATRIE a photographié hier après-midi, un certain nombre de ces dames charitables alors qu'elles étaient occupées à confectionner des habits pour les pauvres.

Parmi les personnes présentes,hier après-midi, à la salle de couture de la ligue de charité on remarquait : Mmes Alphonse Verville, Hormisdas Meilleur, J. H. Parent, Théodule Lemieux, J. A. Masse, P. A. Forest, J. F. Girard, Joseph Langlois, S. Richard, C. R. Salmon, L. M. Dupont et G. R. Brunet.

"C'est un lit pour y coucher et y mourir"

Tel est l'aspect qu'offre à Sir William Van Horne, pour le Canada, la réciprocité commerciale entre les Etats-Unis et notre pays.—Vigoureux réquisitoire contre laconvention douanière

SIR WILLIAM VAN HORNE, qui vient de faire un vigoureux réquisitoire contre la réciprocité.

Sir William Van Horne, l'ex-président du Pacifique Canadien, vient d'écrire un vigoureux plaidoyer contre la réciprocité.

Sir William, ayant été invité à une réunion de la ligue contre la réciprocité, qui aura lieu la semaine prochaine, a répondu à M. Charles Chaput qu'il ne pourrait malheureusement pas y assister, vu qu'il part en Europe demain, mais il a fait connaître à M. Chaput, le président de la ligue; son opinion sur la grande question qui passionne en ce moment l'opinion publique.

"Je vous parle de la réciprocité," dit-il dans sa lettre, "en homme qui depuis trente ans travaille de tout son cœur et de toute son âme pour le succès de ce pays, dont le développement depuis vingt ans a été pour moi une source d'orgueil et de grande satisfaction.

"J'ai été surpris, affligé et honteux de voir l'œuvre magnifique de toute une génération détruite pour une idée vague ou un sentiment enfantin — notre splendide position commerciale et industrielle, l'indépendance dont nous nous enorgueillissons, tout cela troqué pour des avantages illusoires."

Sir William fait ensuite l'historique de nos relations avec les Etats-Unis. Il dit que la fin du traité avec les Etats-Unis en 1866 fut un mauvais coup pour notre pays t que les Quatorze années qui suivirent furent des années de désespoir, car le Canada, à cette époque, n'avait pas d'ouest. Nous n'avions pas de marché Le Canada coupa ses arbres et vécu du mieux qu'il put. Dans ce temps-là les annexionistes étaient rares, et l'on disait que l'annexion était la dernière planche du salut du Canada.

"En 1879, nous eûmes la politique nationale. Plus hautes que la cime des arbres les cheminées des manufactures commencèrent à faire leur apparition. Puis, nous eûmes le Pacifique Canadien, qui ouvrit notre grand ouest, et le Canada commença à progresser ar sauts et par bonds.

"Les Etats-Unis avec le tarif McKinley puis avec le tarif Dingley élevèrent un mur de pierres entre les deux pays. Et le sénateur Beveridge disait alors à son gouvernement à Washington: "Ni les Bourbons de France, sous Louis XVI, ni les Tories d'Angleterre, sous Georges III, n'ont adopté une politique plus aveugle, plus insensée et plus ruineuse que celle de supprimer nos relations commerciales avec le Canada. Nous devrions faire de la réciprocité avec le Canada. L'état d'Indiana seul y gagnerait des millions."

Sir William dit que l'attitude des ministres du Canada est incompréhensible, qu'ils ont engagé le pays sans consulter personne, sans mandat pour cela, et il se refuse à croire que Sir Wilfrid a approuvé leur attitude à Washington.

"Il est impossible d'atteindre la perfection," continue-t-il, "dans la règlementation du tarif, nous y touchions presque quand on a voulu le changer. Les fermiers de l'ouest ont cru que ce serait une bonne affaire, ils n'y trouveront aucun avantage, ces fermiers des provinces maritimes non plus. A part les pêcheries, que je ne connais pas suffisamment, il n'y a pas une industrie qui profitera de ce traité, bien au contraire.

"Les chemins de fer américains, qui sont toujours venus se cogner le nez à la frontière, feront de belles affaires, nous engraisserons les meuniers américains avec notre blé, nous enrichirons les manufacturiers américains, et alors il sera trop tard pour réparer l'erreur. Avec la réciprocité nous nous faisons un lit pour y coucher et y mourir."

L'AUTOPSIE DU CADAVRE DE MAURICE PLOUFFE

A ETE FAITE HIER A TROIS-RIVIERES, ET LE RAPPORT N'EN SERA DIVULGUE QUE SAMEDI, AU COURS DE L'ENQUETE PRELIMINAIRE.

(De l'envoyé spéc. de la PATRIE)

TROIS-GIVIERES, 8. — Le calme qui suit les grandes tempêtes, s'est fait, autour de la tragédie de St-Léonard, après la comparution de Trépanier, hier avant-midi, devant le magistrat Désilets. Tout le monde attend avec anxiété la journée de samedi, alors que commencera, pour de bon, la grande bataille légale qui se prépare pour sauver de la potence celui qui a avoué avoir causé la mort de Maurice Plouffe.

Il est entendu qu'aussitôt l'enquête préliminaire terminée, Trépanier sera immédiatement traduit devant le grand jury, pour ensuite subir son procès. Comme on le voit, la Couronne n'entend pas l'aîner en cette cause. De par les ordres du procureur-Général, elle poussera le procès avec toute la rapidité que le permet la procédure criminelle dans les causes de meurtre.

On ne sait encore si Mtre N.-K. Laflamme, de Montréal a accepté de défendre Trépanier, de concert avec son collègue, Mtre J.-A. Désy.

L'autopsie du cadavre de Plouffe a été faite, hier soir, par les docteurs Geo. Bourgeois, de cette ville, et Anatole De Serres, de Saint-Léonard d'Aston. Les deux médecins n'ont voulu faire connaître à personne le résultat de leur expertise. Ils remettront leur rapport, cacheté, entre les mains du représentant de la Couronne. Il ne sera connu publiquement que samedi à l'ouverture de l'enquête préliminaire.

Le rapport des autopsistes sera d'un intérêt palpitant comme on peut le voir. Lui seul pourra déterminer s'il s'est écoulé beaucoup de temps entre les coups sur la tête et la saignée à la gorge, et à quel jour remonte la mort de Plouffe.

LE DEPUTE DE SHERBROOKE EST EN DANGER DE MORT

(Service spécial de la PATRIE)

SHERBROOKE, 8 — Le Dr A.-N. Worthington, député de Sherbrooke, au Parlement Fédéral a été frappé d'apoplexie, ce matin, quelques minutes après huit heures. Son état est considéré comme très grave.Madame Worthington qui était à Ottawa a été mandée en toute hâte auprès de lui.

Le Dr A. N. WORTHINGTON, député de Sherbrooke,qui a été frappé, ce matin, d'une attaque d'apoplexie.

GROUPE DE MEMBRES DE LA SOCIETE DE CHARITE, DES FEMMES DE LA PARTIE NORD DE MONTREAL, confectionnant des vêtements pour les pauvres, dans les salles du club ouvrier, rue Cowan. (Cliché du photographe de la PATRIE).

Sir Wilfrid Laurier défend sa politique de réciprocité

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

avait changé d'idée sur cette question de réciprocité, quoi qu'ait prétendu M. Foster. Sir Wilfrid donne lecture du texte même de son discours à cette conférence, il ajoute qu'il a été très surpris de voir l'hon M. Sifton prendre sur cette question la même attitude que le député de Toronto Nord.

LA CONVERSION DE M. SIFTON

"Au cours d'un excellent discours, dit-il, Monsieur Sifton a déclaré que ses doutes au sujet des bons effets de la réciprocité datient de nombre d'années en arrière, aussi loin que la campagne de 1891. Je suis porté à croire que la conversion du député de Brandon n'a pas été aussi graduelle qu'il veut bien le dire, mais elle a été plutôt soudaine. Sir Wilfrid, en effet, lui rappelle qu'à la convention de 1893, il a voté en faveur d'une résolution favorisant la réciprocité, résolution qui fut alors insérée dans le programme du parti auquel il (M. Sifton) appartenait à ce moment-là. Sir Wilfrid admet que cette politique concernant la réciprocité a été laissée quelque peu dans l'oubli pour la raison bien simple que le gouvernement avait décidé de ne plus faire de pèlerinage à Washington, mais il dit qu'il est absolument faux que le parti libéral ait abandonné la politique préconisée en 1893. Il admet aussi qu'aux élections de 1900, de 1904 et 1908, il n'a pas été question de réciprocité.

Mais cela, parce que lors de ces élections il n'existait à ce sujet aucune différence d'opinions entre le parti libéral et le parti conservateur. Je ne partage pas les vues de MM. Foster et Sifton, dit le premier ministre, lorsqu'ils disent que le parlement canadien n'a pas le droit de régler une question qui n'a pas été discutée aux élections générales précédentes. Cette opinion ne s'accorde pas avec l'histoire constitutionnelle de la Grande-Bretagne ou du Canada, comme je l'ai apprise. Je leur demanderai quel mandat avait le gouvernement de lord Elgin en 1853, lorsqu'il se rendit à Washington pour obtenir la réciprocité. Cette question avait-elle été soumise au peuple ? Avait-elle été discutée aux élections précédentes ? Pas du tout. Je leur demanderai de plus, quel mandat avait le gouvernement de 1864, pour présenter au parlement la résolution concernant la Confédération. Cette question avait-elle été soumise auparavant au peuple canadien ? Pas du tout. On n'en avait jamais entendu parler jusqu'à ce jour. La seule question qui avait alors été discutée était celle de la représentation proportionnelle et cependant le gouvernement de Sir John Macdonald et l'honorable George Brown, ils étaient alors unis en cette question, déposèrent une résolution qui n'était ni plus ni moins qu'une transformation complète des conditions existant alors. Lorsque le Canada en 1871 approuva le traité de Washington de cette année-là, cette question avait-elle été soumise au peuple ? Non. Le peuple n'en connaissait pas le premier mot, elle n'avait jamais été discutée auparavant. Il est donc par conséquent enfantin de nier au gouvernement le droit de suivre la voie dans laquelle il s'est engagée.

LE CANADA DE 1896

Sir Wilfrid Laurier se demande quelle peut bien être la cause du changement d'attitude des conservateurs sur cette question.

"Cette cause ne peut être que flatteuse pour le gouvernement, dit-il. La seule raison donnée jusqu'à présent est que le Canada est aujourd'hui plus prospère qu'il ne l'a jamais été jusqu'à ce jour. Si le Canada était encore dans la position dans laquelle nous l'avons trouvé en 1896, avec ses immenses terres fertiles inoccupées, avec ses ressources naturelles dans le même état qu'elles étaient depuis la création du monde, avec ses facilités de transport dans un état des plus rudimentaires, avec ses industries dans un état de stagnation, avec l'agriculture ne rapportant aucun profit, si le Canada, dis-je, était dans cette position, je ne doute pas qu'aujourd'hui, la politique que nous proposons serait acceptée avec enthousiasme. Mais le pays au lieu d'être dans cette condition est dans un état de prospérité remarquable.

IL FAUT ALLER DE L'AVANT

N'allez pas plus loin, disent les conservateurs. Croisez-vous les bras et ne cherchez pas à avoir mieux que vous avez. Dans quel pays vivons-nous ? Ce pays est-il le Canada ou bien la Chine ? Les Chinois n'ont jamais cherché pendant quatre mille ans à améliorer leur situation ; il y a quatre mille ans, ils étaient probablement la première nation du monde et ils en étaient tellement satisfaits qu'ils refusèrent de faire un pas en avant. Ils pratiquèrent la maxime : "Let well enough alone" pendant quatre mille ans.

On dit que la poudre fut inventée par un Chinois, mais les Chinois ne se servirent jamais de poudre pour la défense de leur territoire, bien que celui-ci fut souvent exposé à l'invasion. Ils se sont retranchés derrière deux dragons pour anéantir leurs ennemis. Ils n'ont pas voulu marcher de l'avant.

C'est un Chinois qui a inventé la boussole, mais les Chinois ne s'en sont jamais servi pour la navigation, et pendant quatre mille ans, leurs petites jonques ont navigué le long des rives sans jamais s'éloigner de la terre ferme. Ils ont suivi la maxime: "Let well enough alone," et aujourd'hui, on nous demande d'adopter la politique des chinois. Mais nous sommes en Canada, et il nous faut marcher de l'avant, que les conservateurs le veulent ou non. Nous les entraînerons à notre suite, contre leur gré. C'est notre politique, et nous devons la suivre. Il y a quelques années, une jeune femme me montrait son album sur lequel sir John MacDonald avait écrit sa devise: "Espoir, Espoir toujours." Que le parti conservateur d'aujourd'hui est loin de cette devise. Mais nous suivrons notre politique. Elle se traduit par le mot progrès, et si nous sommes dans le tort nous nous soumettrons de bon gré au jugement du peuple canadien, et nous recevrons la punition que mérite tout homme qui a suivi une mauvaise politique. Notre politique a été, est, et sera aussi longtemps que le peuple canadien continuera à nous accorder la confiance qu'il nous a montrée, depuis quinze ans, de chercher des marchés partout où l'on peut en trouver. Nous sommes par-dessus tout un peuple agricole. Notre principale richesse consiste dans les produits de la terre, et nous pouvons nous vanter d'avoir des céréales des fruits et des légumes qui, sans exagération, surpassent ceux du reste du monde entier.

Situé à l'extrémité nord de la zone tempérée, notre pays produit des céréales meilleures, des fruits d'un goût plus exquis, des légumes plus tendres que les produits de ce genre des autres parties du monde, et lorsqu'ils auront à faire face à une concurrence que n'entraîne aucune législation tarifaire, ils remplaceront tous les autres produits sur la table du riche. Notre but aujourd'hui est d'ouvrir la porte du marché américain, d'ouvrir la porte d'une nation de 90,000,000 d'habitants qui nous a été fermée durant ces cinquante dernières années, et au moment où nous allons atteindre ce but depuis si longtemps recherché, on nous lance objection sur objection, on nous dit que si une convention de ce genre est ratifiée, les légumes, les céréales, les fruits canadiens peuvent traverser la frontière et être consumés sans aucun droit de douane par les Américains, on nous dit que la Confédération Canadienne va devenir lettre morte, et même l'Empire Britannique va être secoué jusque dans ses fondations.

Laissons de côté tous ces cris de panique et considérons la question au point de vue du bon sens.

L'AGRICULTURE DOIT ETRE MIEUX PAYEE.

Si je déclarais que dans les rangs de l'humanité civilisée, ceux qui travaillent ont en vue de disposer du produit de leur labeur, on me répondrait que c'est une vérité qui court les rues. Si j'ajoutais que l'homme a la légitime ambition d'obtenir la meilleure rémunération possible, je m'attirerais la même réplique.

Si j'affirme que le travailleur sera mieux payé, si un plus grand nombre de clients recherchent le produit de son labeur, je provoque une semblable observation.

Et cependant ces vérités incontestables sont précisément celles impliquées dans la proposition qui est maintenant devant vous, tout ce que nous demandons dans ces résolutions, c'est la meilleure rémunération possible pour le travail de l'agriculture. Et faut-il que nous défendions cette propos tion? Le bon sens seul ne nous force-t-il pas à l'admettre? Pourquoi alors n'est-elle pas admise? Je dirai pour quelles raisons, mais auparavant je dois dire que le peuple canadien a contracté une dette de reconnaissance envers le ministre des Finances et le ministre des Douanes qui ont obtenu de nos voisins des conditions aussi avantageuses sans sacrifier aucun des intérêts du Canada. Je prendrai la liberté de dire que dans mon opinion la discussion qui se poursuit a été maintenue jusqu'à ce moment sur un ton conforme à la dignité de la Chambre. Je regrette de devoir faire exception pour M. Foster. Le député de Toronto-Nord ne s'est pas contenté de critiquer cette mesure, en quoi il aurait été dans ses droits, mais il a essayé de déprécier ceux qui ont été les auteurs. Il a représenté M. Fielding et M. Paterson comme des hommes très ordinaires. Si M. Foster avait cependant à son crédit la moitié des œuvres accomplies par le ministre des Finances, il aurait lieu d'être plus glorieux qu'il ne l'est de sa carrière. Après avoir passé en revue tous les membres du cabinet, M. Foster a aussi voulu faire une appréciation de moi-même et de mon humble personnalité, il a ironiquement mentionné mes hautes aptitudes financières et mon sens des affaires. Je n'ai jamais posé comme un génie financier, mais lorsque je vois les prétentions de certains hommes dans le domaine de la finance et des affaires, je suis surpris de ma modestie. Si après avoir été dans les affaires et dans la finance je n'avais à mon actif qu'une longue série d'échecs, j'irais cacher ma honte et ne chercherais pas à lancer des pierres dans le jardin de mes voisins. J'ai dit déjà que l'arrangement proposé a simplement pour but d'assurer de meilleurs prix aux produits de l'agriculture.

C'est une proposition si évidente que je suis surpris de la façon dont elle a été accueillie par l'opposition. Mais les objections qu'on a fait entendre sont toutes en dehors de la question. Les conservateurs condamnent cette convention parce qu'elle aura, disent-ils, des conséquences déplorables pour ce pays. J'ai entendu presque tous les discours qui ont été prononcés pendant ce débat, et j'ai lu les autres avec un égal soin; je crois rendre justice à l'opposition en réduisant à quatre les objections représentées: la première, est que l'arrangement proposé détournera le commerce des routes canadiennes en faveur des voies de transport américaines; la seconde, est qu'il détruira nos ressources naturelles; la troisième, qu'il mettra en péril nos industries, et la quatrième, qu'il ruinera notre autonomie et nous livrera en définitive à la république américaine. Considérons la première objection, que le commerce sera détourné des routes canadiennes. Cette objection comporte deux points de vue. Le point de vue des marchandises expédiées du Canada aux Etats-Unis pour de là être transportées en Angleterre, et celui des marchandises exportées pour la consommation des Etats-Unis. En premier lieu en quoi la convention proposée modifiera-t-elle l'état de choses existant? Elle n'y change pas un iota, à l'heure présente, les marchandises peuvent être transportées du Canada en Angleterre par les routes américaines, sans payer de droit, en vertu du privilège de transit en existence depuis environ 60 ans, et qu'on n'a jamais prétendu que je sache, agir au détriment de l'un ou l'autre pays. Autrefois, j'étais humilié de penser que le privilège de transit était simplement un acte de bon vouloir de la part des Etats-Unis à notre égard. Nous n'avions alors pas de communication jusqu'au littoral, mais maintenant nous avons des communications sur le sol canadien, d'un océan à l'autre, et nous croyons que les Etats-Unis peuvent abolir la question de frontières à leur bon loisir! en ce faisant, ils y perdraient plus que nous-mêmes. Toutefois, notre situation est assurée d'une façon absolue, le présent traité dut-il ne l'an passer.

NOS VOIES DE TRANSPORT

Il ne s'ensuit pas pour cela que je sois opposé à la politique affectant le trafic dans les canaux canadiens, au contraire, je partage cette politique, et je me fais fort de prouver que ce gouvernement a favorisé la construction de lignes à travers le territoire canadien de l'est à l'ouest, afin de conserver le trafic pour nos canaux, mais j'ajouterai, pour l'information du chef de l'opposition, et celle de son lieutenant, M. Foster, ainsi que du député de Brandon en particulier, que si l'on espère conserver le trafic sur les canaux canadiens au moyen de lois, en empêchant l'évolution du trafic, on commet une erreur profonde, laquelle a déjà été commise et dont on est revenu.

Lorsque le Pacifique Canadien fut créé en 1881, c'était avec l'espoir d'établir des communications, par canaux ou autrement entre l'ouest et l'est. Les lois de cette époque pourvoyaient à cela, mais mes Honorables amis savent que le trafic a été retiré des canaux allant de l'est à l'ouest pour ceux qui vont du Nord au Sud. Toutes les précautions avaient été prises pour assurer le succès de cette politique de transport des marchandises de l'ouest sur les canaux canadiens. Il avait été stipulé qu'aucune autre ligne de chemin de fer ne serait construite au sud du Pacifique Canadien. Cette entreprise n'eut qu'un succès éphémère qui ne dura que six ans, après quoi le gouvernement canadien dut rappeler les lois, dans des circonstances mémorables, et personne n'est mieux renseigné que le député de Brandon. Je ne sais, pas s'il était à ce moment-là à la législature, mais je sais qu'il était alors un jeune politicien, qui n'aurait pas pu rester indifférent à ce qui se passa. L'énergie et l'entreprise de la population de l'ouest canadien, et en particulier de la province du Manitoba, était confinée à une certaine sphère. La population du Manitoba, voulait avoir le droit de commercer du nord au sud. Elle voulait pouvoir commercer avec les Américains elle voulait avoir des communications par voies ferrées avec eux. Mais il existait un statut, il existait un acte du parlement, il y avait l'atorité du gouvernement Canadien qui l'empêchait de commercer avec ses voisins du Sud et pendant six ans le gouvernement canadien essaya de tenir en vigueur cette législation.

LE PACIFIQUE DANS L'OUEST

La Législature du Manitoba adoptait des ols accordant des chartes aux compagnies de chemins de fer et leur permettait de traverser la zone du territoire que le gouvernement essayait de tenir hors de la civilisation et des bénéfices qu'il pouvait en retirer. La législature du Manitoba voulait que les chemins de fer établissent des communications du Nord au Sud. Elle accorda des chartes aux compagnies à cet effet et ces chartes furent annulées les unes après les autres, annulées en 1881, en 1882, en 1883, en 1884, en 1885, en 1886, annulées aussi en 1887. D'année en année la législature du Manitoba demanda au gouvernement, au parlement de supprimer cette restriction et d'année en année cette requête fut rejetée. Enfin en 1887 malgré toutes les restrictions auxquelles il avait eu à faire face, le gouvernement du Manitoba avec le consentement de la population toute entière de cette province adopta une autre loi accordant une charte à une compagnie dont la voie s'étendrait de Winnipeg à la frontière, où elle pourrait rejoindre le système de voies ferrées des compagnies américaines. Cette loi fut rejetée, la province passait outre et commença à construire le chemin de fer bien qu'aucune législation de lui en donnât le droit, c'était somme tout un acte de révolte et les députés du Manitoba, celui de Brandon se rappelle qu'un certain jour du mois d'octobre 1887, alors que la compagnie du Pacifique Canadien essayait de contester le droit de la province et de traverser sa ligne dans la direction du sud, deux cents citoyens de la ville de Winnipeg, des membres du gouvernement, des membres de la législature, des financiers, des hommes de professions, des banquiers, des marchands se rendirent en corps au point de traverse et empêchèrent la province de faire traverser la ligne du C. P. R. par celle qu'elle était en train de construire. Le gouvernement canadien prit alors la chose en mains et à la session suivante le privilège fut retiré, un privilège que le gouvernement canadien dut acheter du Pacifique Canadien. Je le demande maintenant à M. Foster, qu'advint-il de ceux qui avaient placé leur argent dans la Compagnie du Pacifique Canadien sur la foi du gouvernement. Furent-ils ruinés ? Comment s'appliquait la fameuse théorie du député de Toronto Nord dont j'ai fait mention, il y a un instant? Le résultat a été que leurs actions qui valaient alors 30 sonr rendues aujourd'hui à 213.

CHIFFRES INTERESSANTS

Je le répète, si vous essayez d'empêcher le peuple de donner à son commerce l'orientation naturelle, aucune législation ne procurera ce résultat, mais n'intervenez pas dans l'ordre naturel des choses et alors le commerce suivra les routes canadiennes. Pourquoi ? Parce que nous avons les routes les plus courtes et les meilleures. Aujourd'hui, Winnipeg peut faire le commerce avec l'Europe par voie des Etats-Unis et par voie du Canada La ligne de chemin de fer de Winnipeg à Montréal est de 1414 milles. De Winnipeg à New-York, par voie de Minneapolis, Chicago, par les lignes américaines, la distance est de 1790 milles, et de New-York à Liverpool de 3036 milles ; une distance totale de 4826 milles. La route canadienne est donc plus courte de 652 milles. Est-il besoin d'une législation, dites-moi, pour forcer le commerce à choisir la route canadienne ? N'est-il pas évident que l'intérêt même du commerce exigera que le commerce prenne la route canadienne parce qu'elle est plus courte. Mais il y a plus, notre expérience nous fait voir que le trafic par la route canadienne a augmenté prodigieusement en comparaison du commerce par la route américaine. En 1900, la quantité de blé exportée de Montréal était 4,000,000 de minots, en 1910 les exportations de blé de Montréal s'élevaient à 14,-140,000 minots. La quantité de blé américain exportée de Montréal en 1900, était de 5,000,000 de minots et en 1910 de 10,000,000 de sorte qu'il n'y a pas de doute que la route canadienne devra avoir la préférence parce qu'elle est la plus courte et la meilleure.

Examinons maintenant l'effet de la réciprocité au point de vue des marchandises exportées du Canada, pour la consommation américaine. Le chef de l'opposition a déclaré que notre politique devrait avoir en vue de favoriser le commerce interprovincial. Nous sommes tous d'accord sur ce point, nous favorisons tous le commerce interprovincial de préférence au commerce extérieur et je suis prêt à admettre que le marché domestique est le meilleur pour toutes les variétés de produits. Mais je dois faire observer que cette convention ne concerne que les produits naturels et dans ce domaine il est impossible de prétendre que le peuple canadien doit consommer toute notre production agricole. Le député de Brandon déclarait l'autre jour que la consommation domestique devrait absorber 80 pour cent de nos produits. Il est difficile d'établir sur ce point la proportion certaine. Cela dépend beaucoup des conditions de fortune de la population, mais il est possible d'établir avec certitude que la quantité de blé employée pour la consommation domestique est très inférieure à 80 pour cent.

Il y a 30 ans, on soutenait que la consommation du blé était équivalente à cinq minots par habitant ; aujourd'hui je suis certain qu'elle est beaucoup plus forte. J'ai discuté cette question il y a quelques semaines avec un meunier important qui soutient qu'à l'heure présente, la consommation de blé n'est pas inférieure à 6 ou 7 minots par tête.— S'il en est ainsi la consommation totale canadienne, en comptant une population de 8,000,000 serait d'environ 50,000,000 de minots, soit à peu près 50 pour cent de la production. Que devons-nous faire du surplus? Nous avons, il est vrai le marché anglais qui pourra longtemps encore recevoir notre excédent de blé mais nous devons aussi réaliser que notre production sera décuplée dans un avenir prochain. Mais nous avons aussi d'autres produits que le marché britannique ne peut absorber avec la même facilité que le marché américain.

LE FOIN DE LA PROVINCE DE QUEBEC

M. Sifton a parlé du foin de la province de Québec; il insinue que l'exportation du foin est une mauvaise affaire pour le cultivateur. Je puis assurer au député de Brandon que le foin des Cantons de l'Est de la province de Québec ne sera pas expédié à l'étranger, mais nous avons par contre, dans la province de Québec, des prairies naturelles, qui peuvent donner d'excellentes récoltes sans interruption pendant cent ans à venir.

Sur les rives du Lac Saint-Pierre, il y a des prairies naturelles, à peine au-dessus du niveau du fleuve et qui sont annuellement inondées.

Chacun sait que ces prairies ont donné d'abondantes récoltes depuis au-delà de cent ans. Les comtés de Berthier, de Montmorency et Saint Maurice, sur la rive nord, et les comtés de Nicolet, d'Yamaska et Richelieu, sur la Rive Sud, ont chacun, pas moins de 1,000 cultivateurs de foin, à qui ce traité sera une superbe affaire. Aujourd'hui, ils ne peuvent guère vendre de foin aux Etats-Unis à cause du droit de $4.00 par tonne. Enlevez ce droit et un immense commerce s'établira immédiatement dans cette région, comme cela s'est vu il y a 30 ans. On pourrait en dire autant des œufs, des volailles et des produits miniers. — Pour cette raison, il est avantageux pour nous de n'avoir pas seulement le marché anglais, mais aussi le marché américain. M. Sifton a exprimé l'opinion que si nous acceptons ce traité, nos moyens de transports actuels deviendront inutiles. Je diffère complètement d'opinion avec lui sur ce point. Le trafic continuera comme auparavant avec cette différence que notre production sera augmentée dans une très large mesure.

Nous faisions autrefois le commerce de bétail avec la Grande-Bretagne nous en faisons encore aujourd'hui, mais son développement a été constamment retardé par l'embargo établi il y a une vingtaine d'années, de sorte que si nous ne pouvons vendre tous les bestiaux que nous pouvons élever à la Grande-Bretagne, le marché américain nous sera désormais ouvert.

LA PREFERENCE ANGLAISE N'EST PAS EN DANGER.

J'arrive à un point très important. On a déclaré au cour de ce débat et répété dans les journaux et même en Angleterre, que cette convention commerciale détruit la possibilité d'obtenir jamais la préférence mutuelle de la part de la Grande-Bretagne.

Il suffit d'analyser cet argument pour en démontrer la fausseté.

Nous n'avons jamais de ce côté de la Chambre pris part à la controverse qui se poursuit depuis longtemps en Angleterre au sujet de la préférence mutuelle. Nous n'avons pas voulu prendre partie entre les partisans du tarif et les libre-échangistes. Une différente attitude eût été contraire à la dignité. Quant à notre politique en cette matière, elle a été énoncée par les ministres canadiens à la Conférence de 1902, en ces termes:

"Les ministres canadiens ont déclaré que s'ils pouvaient obtenir l'assurance que le gouvernement impérial accepterait le principe général d'une préférence commerciale et accorderait particulièrement aux produits alimentaires du Canada l'exemption des droits qui seraient dans la suite imposés, ils seraient prêts à considérer de nouveau la question et à s'efforcer de donner aux manufacturiers anglais un avantage additionnel sur leurs concurrents étrangers sur le marché canadien.

Telle était notre politique à la Conférence Impériale de 1902. Telle sera notre attitude en l'année 1911 à la prochaine conférence impériale. L'opposition a représenté que ce traité nous mettrait dans l'impossibilité de donner suite à cette politique. Comment peut-on soutenir sérieusement une telle opinion. Les ministres canadiens de 1902 se sont déclarés prêts à donner une préférence additionnelle sur les produits des manufactures si la Grande-Bretagne consentait à favoriser nos produits naturels sur son marché. La Grande-Bretagne n'exporte pas de produits naturels. Nous n'exportons pas de produits manufacturés, mais nous en importons de grandes quantités. Nous avons donné aux Américains l'accès de notre marché seulement pour les produits naturels. Comment cela peut-il affecter les Iles Britanniques? D'aucune manière.

Cependant l'Angleterre peut accorder une préférence à nos produits naturels si elle se décide à prendre ce parti et alors nous serons en mesure d'accorder un équivalent avantage à ses produits manufacturés.

LE TARIF ET LES NATIONS LES PLUS FAVORISEES.

Il est peut-être bon maintenant, puisque je suis en train de revoir toutes les objections que l'on a formulées contre cette entente, que je m'arrête en particulier sur un certain point qui a causé quelque chagrin aux membres de la gauche. Je fais ici allusion aux conséquences que l'entente aurait à l'égard de ce qu'on est convenu d'appeler les nations les plus favorisées au point de vue douanier. Il existe certains vieux traités entre l'Angleterre et d'autres pays où il est prévu que si l'Angleterre ou l'une quelconque de ses colonies accorde une préférence tarifaire à un pays quelconque, le même avantage sera offert à certaines nations avec lesquelles l'Angleterre a conclu les dits vieux traités. Jadis ces traités étaient de si peu de conséquence que nous ne nous en sommes jamais occupés. Cependant, lorsqu'en 1896, nous nous sommes trouvés embarrassés par certains traités existant entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne et la Belgique, nous avons demandé la révocation de ces traités. Certes, il en existait d'autres avec d'autres nations, mais comme ils n'étaient pas de nature à nous nuire, nous ne nous en sommes pas inquiétés.

Cependant, tout à coup ces traités ont pris d'énormes proportions aux yeux de certaines personnes, et il y a à peine quelques jours, j'ai entendu un député de l'opposition prétendre que, pratiquement parlant, nous étions en train d'ouvrir nos portes à tout l'univers. Cela est certes une bien grande phrase. Cependant, examinons en détail ce que, dans le cas présent, on doit entendre par tout l'univers.

En ce qui concerne les traités, l'univers comprend : le Vénézuéla, la Suisse, la Suède, l'Espagne, la Russie, le Japon, le Danemark, la Colombie, la Bolivie (qui donc a jamais entendu parler d'un traité de commerce avec la Bolivie ?) l'Autriche-Hongrie et la république Argentine. Voyons quel est notre commerce avec ces nations.

L'année dernière, en tout, nous avons exporté au Vénézuéla $14,000 de marchandises et nous avons importé pour $53,000, une misère à peine capable de fournir l'épicier du coin.

Or, ces $53,000 de marchandises provenant du Vénézuéla ne comprennent aucun des articles ou produits na-

(SUITE A LA PAGE 7)

M. Ernest Timm est venu réclamer à la morgue le corps de son épouse, Pearl Timm, dont le nom est Marie Rocheiort. La défunte s'était mariée à l'âge de quatorze ans.

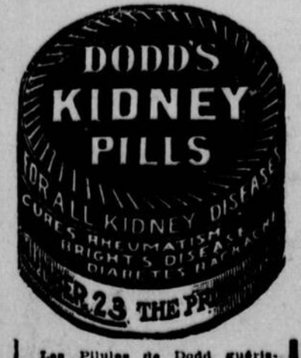

Les Pilules de Dodd guérissent toutes les maladies de rognons, aussi rhumatisme, maladie de Bright, diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte.

Les Gagnants des Prix
DANS LE
Concours de Devinette
DE
Hurteau, Williams
& CIE.

Dans notre concours de devinette, qui s'est terminé hier soir, la répartition des prix fut laissée entièrement à la discrétion des représentants des journaux qui ont agi comme juges, et nous croyons que leur décision rencontrera l'approbation de tous. :: :: :: ::

RAPPORT DES JUGES

Nous soussignés avons agi comme juges dans le présent concours de devinette institué par Hurteau, Williams & Cie, et nous certifions que ce concours a été fait d'une manière tout à fait juste et impartiale. Les prix ont été accordés aux personnes dont les noms suivent, par ordre de mérite.

PREMIER PRIX : Emile Colas, 49 Cherrier.
DEUXIEME PRIX : Mme C.-P. Cleghorn, 70 Cedar Ave.
TROISIEME PRIX : M. Lucien Brousseau, 251 Laval.
QUATRIEME PRIX : Robert P. Morton, 436 Cherrier.
JUGES :—John B. Tressidder, "Star" ; Albert Girard, la PATRIE; E.-J. L'Espérance, "Herald"; Alphonse Milette, "La Presse".

Nous remercions tous les concurrents et nous les invitons cordialement à venir visiter notre magasin en tout temps :: :: :: ::

Hurteau, Williams & Cie
LIMITEE
316 rue Sainte-Catherine Est
3 portes à l'Est de la rue St-Denis.

"PNEUMONIE"

La pneumonie est ni plus ni moins que la "fièvre des poumons", ou comme on a l'habitude de l'appeler l'"INFLAMMATION DES POUMONS", et les résultats proviennent entièrement d'une source locale comme le fait de contracter un gros rhume.

On remarque plus ou moins de difficultés à respirer ; une toux, d'abord sèche, mais bientôt accompagnée de l'expectoration d'une substance épaisse, consistante, couleur de rouille, composée d'un mélange de phlegme et de sang.

Il n'y a qu'une seule manière de prévenir la pneumonie, c'est de guérir le rhume dès qu'il apparaît. C'est ce que fera d'une manière prompte et certaine le Sirop de Pin de Norvège du Dr. Wood.

Mme G. W. Bowman, Pattullo, Ont., écrit : "Il y a trois ans, je contractai un rhume qui dégénéra en une grave attaque de pneumonie. Depuis ce temps, au commencement de chaque hiver, un rien me donne le rhume. J'étais si enrouée que j'étais incapable de parler assez fort pour me faire entendre d'un bout à l'autre de la pièce. L'hiver dernier cependant, une amie me conseilla d'essayer le Sirop de Pin de Norvège du Dr Wood, elle me disait qu'il lui avait fait du bien. J'en achetai une bouteille et avant d'en avoir pris la moitié, j'étais complètement guérie. Je trouve aussi que c'est un bon remède pour les enfants qui ont le rhume".

Le Sirop de Pin de Norvège du Dr Wood se trouve dans une enveloppe jaune ; trois pins servent de marque de fabrique ; le prix est de 25 cents.

Fabriqué seulement par The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.

AMUSEMENTS

ARENA CE SOIR
A 8.30
Ottawa vs Canadien
La fanfare jouera de 8 heures à 8.30 et aux intermissions.
Prix, entrée de l'ave. Wood, admission 50c ; entrée principale, promenoir seulement, 75c.

HIS MAJESTY'S — Toute la semaine Mat. Mer et Sam.
La plus Grande Nouveauté Musicale du Monde
Madame Sherry
Prix 25c à $1.50.
Mat. pop. Merc. 1,000 sièges 25c.

PRINCESS ce soir 25c à $1.50
The Prince of Pilsen
Sem. Proch.—"Walker Whiteside" dans "The Melting Pot."

Théâtre FRANCAIS
Notre troupe française dans
LE SERMENT D'YVONNE
Comédie en un acte mêlée de chant et six autres actes de vaudeville
Soirées : 5, 10, 20c. Matinée 5 et 10c.

La Tivoli Opera Co. presente
Sous la direction de W. H. LEAHY,
TETRAZZINI
et sa troupe de concert
A L'ARENA pour un soir
VENDREDI, LE 24 MARS
Direction locale, M. L. SOLMAN.
Prix—Loges, $25 et $20 ; sièges réservés, $1.50, $2.00, $2.50 et $3.00.
Les commandes par la poste et les remises d'argent doivent être adressées à
M. ARBIE WRIGHT, Trés., Théâtre Princess.
PLAN AU THEATRE PRINCESS
La vente régulière des billets commencera chez C. W. Lindsay, Limited, le 17 mars.

ORPHEUM, Aujourd'hui à 2.10 et 8.10 p. m.
"SAM MANN & CO."
8—AUTRES GRANDES ATTRACTIONS—8
Prix ordinaires.
UP. 74 — TELEPHONES — UP. 5949
9-5

THEATRE NATIONAL
Coin Beaudry et Ste-Catherine Est
Le seul théâtre français à Montréal
Cette Sem. La Grace de Dieu
Sem. Pro. GRANDE REVUE. 9-6

SOIREES DE DANCE
au Grand Central Hall,
204 rue St-Laurent
Mercredi, vendredi, samedi, 8.30 p.m
ADMISSION—Dames 10c, Messieurs 25c
Leçons privées de dance.
292-180

Ordres du Lt. Col. A. E. Labelle commandant 65me régiment C.M.R.

1er. A l'avenir les parades du régiment qui avaient lieu le mercredi et le vendredi se feront tous les mercredi soir, à 8 heures. A cette parade les capitaines de compagnie prendront les noms des hommes qui devront être choisis pour aller avec le contingent au couronnement du Roi.
2e. Tous les officiers, sous-officiers, et soldats devront être présents en uniforme petite tenue.
Par ordre,
Henri E. ARCHAMBAULT,
Capt. Adjudant.

Si vous allez à Londres pour le couronnement du Roi Georges V
Faites-vous Inscrire Immédiatement à l'
HOTEL CECIL
LONDRES
Procurez-vous la brochure Cecil que vous pouvez obtenir gratuitement au bureau pour la ville et la campagne, 389 5me Ave. N.Y.

QU'IL y ait de la neige ou qu'il n'y en ait pas, que les chemins soient bons ou mauvais, vous allez bientôt avoir besoin de voitures de quelque sorte, et nous en avons en stock. Bonnes marchandises, bien faites, de bon matériel, dans les derniers modèles. Lorries légères pour tout faire. Charrettes pour les fruits, les meubles, le lait, le pain. Traps pour les affaires, pour la promenade et pour service de famille.

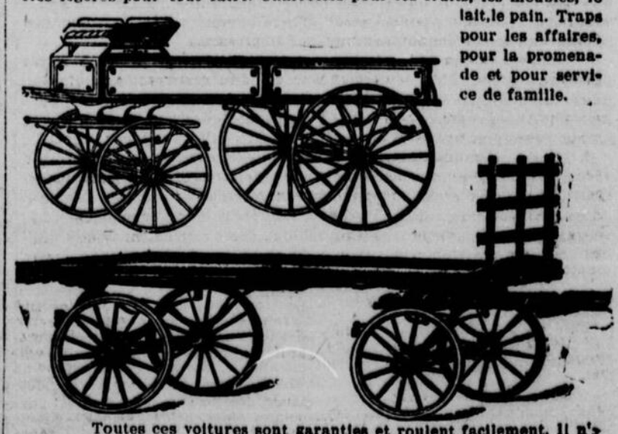

Toutes ces voitures sont garanties et roulent facilement. Il n'y en a pas de meilleures pour le prix.

R. J. LATIMER & CO., 21 RUE ST-ANTOINE
8-10

Le Chocolat Ramsay's Entretient l'Amitié

Le magasin ouvre à 8 hrs. a.m.

Tableaux de Bibliothèque

Une bonne collection de gravures anglaises en couleurs, dans de jolis cadres Mission, la plupart des dessins de tête. Jeudi, pour **35c**

—Deuxième Etage. Nouvelle bâtisse.

A.E. REA & CO. Montreal, Limited

MERCREDI, 8 MARS 1911

LA MATINEE DE DEMAIN, SERA SPECIALEMENT INTERESSANTE POUR LES VISITEURS DE LA VILLE MINIATURE

M. Eckstein jouera à 10 heures.

Mlle Forbes et autres chanteront à 10 heures et demie.

M. Angeli donnera une démonstration pratique de son habileté en psychique ainsi que de son savoir à lire la pensée.

Des billets de théâtre seront donnés demain matin avec tout achat de 15c.

Le magasin ferme à 5.30 p.m. samedi inclus.

UNE VENTE SPECIALE D'ARTICLES de MENAGE

Les nouvelles Marchandises reçues dans notre département des garnitures de maison sont absolument exceptionnelles.

Nous avons reçu une immense quantité de ces nouvelles marchandises, venant des manufactures les plus célèbres d'Angleterre, d'Ecosse et du continent.

C'est absolument notre première exposition des nouvelles mousselines Madras importées en blanc, crème et autres couleurs. De beaux tissus originaux, de dessin et de couleur, et qui ne peuvent être surpassés comme qualité et comme fini. Il y en a 140 pièces, de 30 pouces, en mousseline Madras, blanche, crème et écrue, avec dessins floraux, effets panier, cathédrale et de convention, convenant aux chambres à coucher, chambres communes, pour rideaux de fenêtres, petites ou grandes. Nos prix spéciaux sont :

30 POUCES.	36 POUCES.	45 POUCES.
16c la verge.	25c la verge.	30c et 35c la verge

52 POUCES.

35c, 45c, à 65c la verge.

Madras de couleur, en couleurs douces : crème, vert, bleu hollandais, brun doré, vert à deux tons, rose, or ambré et brun; largeur 46 et 52 pouces. Prix spéciaux la verge, 50c, 60c, 65c, 70c à **$1.75**

Les scrims artistiques toujours populaires sur fonds clairs, moyens et foncés. Plus de 200 modèles avec effets de fleurs, orientaux, Daghestan et de convention. Belles nuances de vert, brun, olive, laitue et lin, obtenues par le célèbre procédé Alizarine, couleurs ineffaçables. C'est un joli tissu, qui convient à toutes sortes de draperies. Prix spéciaux, 36 pouces de largeur, **25c** la verge ; 40 pouces de largeur, **30c** ; 40 pouces reversible, **35c.**

—Troisième Etage.

Une Occasion très Spéciale d'acheter des draps de lit et des taies d'oreillers à grande réduction au rayon de la toile.

Prenez en note la grandeur des draps de lit dont nous donnons le prix plus bas, ce ne sont pas les draps courts que vous voyez tous les jours annoncés, mais de la bonne largeur voulue et de 96 pouces de longueur, pas de 90 pouces, ce qui est à peine suffisant pour couvrir un lit.

Draps de lit blanchis de 72 x 96 pouces, faits en bon et fort coton à draps de lit, absolument sans empois, bouts déchirés, bien finis. La paire **$1.95**

Draps de lit blanchis, de 80 x 96 pouces, faites de bon coton à draps cnoisi, à fil rond, entièrement blanchis, bouts déchirés, comme usage, ils ne peuvent être surpassés. La paire **$2.25**

Draps de lits en épais et fort coton, de 90 x 96 pouces, entièrement blanchis, sans empois, joli fil rond uni, fini toile facile à laver, large ourlet d'un bout et étroit de l'autre, strictement à bouts déchirés. La paire **$2.50**

Une Occasion très Spéciale pour Jeudi

5,000 bonnes taies d'oreillers, ourlées et blanchies, en grandeurs de 40, 42, 44 et 46 pouces, bien cousues, large ourlet, faites en coton de choix, bonne qualité d'usure. Notre prix pour chaque taie d'oreiller **10½c**

—Rez-de-Chaussée. Nouvelle bâtisse.

Voici des Occasions qui vous feront Arrêter au Département de la Porcelaine en vous rendant à la Ville Miniature.

60c—la doz. Assiettes pour le Thé, pour la douzaine 39c

Nous avons acheté tout le reste du stock d'un des plus grands marchands de porcelaine ; c'est ce qui nous permet d'offrir 1,800 douzaines de ces assiettes pour le thé, en demi-porcelaine anglaise ; au corps blanc, fort, avec bel émail, décoration en or avec feuille d'érable et filets, qui ne se sont jamais vendues à moins de 60c la douzaine, pour, jeudi, la douzaine **39c**

Services de toilette, Régulier $4.25 pour $2.75

10 pièces en demi-porcelaine anglaise, jolies décorations de fleurs, couleurs naturelles, poignées et bordures décorées de filets d'or, se vendant régulièrement à $4.25. Jeudi, le service **$2.75**

Services en verre taillé, ressemblant au Diamant pour 39c

Comprend : sucrier, pot à crème, plat à beurre, porte-cuillers. Une valeur de 60c, pour, jeudi, le service **39c**

—Sous-Sol.

Occasions Spéciales en Carpettes

Carrés Artistiques Union

100 de ces très jolis et utiles carrés artistiques Union, en patrons médaillon et allover, en verts, bruns et rouge, juste ce dont vous avez besoin pour votre chambre à coucher ou salle à manger, ce sont les dessins et coloris les plus nouveaux que nous venons de recevoir.

Grandeur 2	x 3	verges.	Spécial	$3.50
Grandeur 2½	x 3	verges.	Spécial	$4.25
Grandeur 3	x 3	verges.	Spécial	$4.95
Grandeur 3	x 3½	verges.	Spécial	$5.85
Grandeur 3	x 4	verges.	Spécial	$6.75

Carrés de Tapis de Bruxelles

Seulement 41 de ces bons carrés de tapis de Bruxelles, en verts, fauves et bleus.

Grandeur 3	x 3	verges.	Val. rég. $14.00 pour	$10.98
Grandeur 3	x 3½	verges.	Val. rég. $16.00 pour	$12.98
Grandeur 3	x 4	verges.	Val. rég. $18.00 pour	$14.98

Tapis en Tapestry

1,000 verges de tapis en tapestry Anglais, de bonnes qualité et fabrication. Dessins floraux et chintz, en rouges, fauves et verts, avec jolie bordure de 22½ pouces pour assortir. Une rare occasion d'économiser, fait de ceci une bonne opportunité d'acheter maintenant. Valeur régulière 68c et 75c la verge. Demain, la verge **59c**

Tapis de Bruxelles

1,200 verges de splendide tapis de Bruxelles en verts naturels, verts et chintz; fauves, cramoisi et patrons orientaux, élégante bordure de 22½ pouces pour assortir. Valeur régulière $1.15 à $1.25. Spécial, demain, la verge . . **89c**

—Troisième Etage.

FERBLANTERIE EMAILLEE

" Seconds " Fabriqués en Canada

SEAUX DE CHAMBRE, grandeur de 14 pintes. Valeurs régulières, $1.25 et $1.50. Jeudi, pour **75c**

BOUILLOIRES DE CUISINE ; grandeur 3 pintes. Valeurs régulières, 45c et 55c. Jeudi, pour **25c**

MOULINS POUR HACHER

Grandes dimensions ; hache la viande, les fruits, et les légumes. Bonne valeur de $1.50, prix spécial, jeudi **98c**

—Troisième Etage. Nouvelle bâtisse.

MEUBLES

Notre département des meubles vient de recevoir une livraison d'un plein wagon de buffets, qui ont été achetés à des prix très avantageux et seront vendus aux mêmes conditions. Ils sont de haute qualité, faits en quart de chêne, richement fini avec effets dorés. Le corps, monté sur pieds solides terminés en griffes, à un tiroir pour le coutellerie, garni de peluche, un grand tiroir à linge et étagère. Il est surmonté d'un miroir anglais avec biseau, au-dessus duquel se trouve une planchette supportée par deux braquettes en forme de rouleau.

Ces buffets sont d'une valeur exceptionnelle, et nous les offrirons, demain, à **$25.48**

—Troisième Etage.

Un charmant étalage de nouveaux papiers tentures

Peut maintenant être admiré dans un département beaucoup agrandi. Papiers allemands, français, anglais, américains et canadiens, dans une profusion infinie. On en trouvera pour toutes chambres et dans tous les tons de couleurs parmi les nouveautés que comprennent nos nouvelles lignes.

Vous êtes invitées à venir de bonne heure car les meilleures pièces disparaissent vite.

Quelques occasions spéciales pour jeudi.

Papiers canadiens de choix, pour chambreà coucher, le rouleau	12½c
Beaux papiers canadiens pour salon, le rouleau	20c
Magnifiques papiers canadiens pour passa ge et salle à diner, le rouleau, 15c	20c
Meilleurs papiers anglais pour chambre à coucher, 21 pouces de largeur, le rouleau, 22c et	25c
Meilleurs papiers anglais pour passage et salle à diner, 21 pouces de largeur, le rouleau, 25c et	30c

. . . —Troisième Etage. Nouvelle bâtisse.

Lettre de Québec

Peu de travail a été accompli à la séance d'hier après-midi. —L'Opposition, attaque la presse libérale et critique les montants payés par le gouvernement pour ses impressions. Aucun crédit n'est voté.—Pas de séance du soir, à cause du Bill des Tramways.—Le bill Routhier au Conseil Législatif.

(De notre correspondant particulier)

QUEBEC, 8. — Le procès-verbal de la séance d'hier à l'assemblée législative est le plus court qu'on ait jamais vu dans les journaux de la Chambre. Il est à peu près nul.

C'est que, comme procédure, il n'y a eu absolument rien à la chambre basse. Du commencement à la fin de la séance, on a discuté le budget de la législation sans adopter un seul item.

Si l'on a rien fait de substantiel, par contre, on a beacoup parlé, et c'est encore le député de Terrebonne qui a tenu le parquet le plus longtemps.

La discussion a repris le ton violent des anciens jours de lutte. L'opposition hausse le diapason de ses attaques. Elle dénonce énergiquement les journaux qu'elle appelle les thuriféraires salariés du gouvernement qui sont prêts à sacrer grands hommes nos gouvernants, pourvu qu'on leur donne des contrats d'impression. ,

L'opposition semble ne plus vouloir marcher. L'assemblée n'a pas siégé hier soir, afin, de permettre au bill des tramways de Montréal, de terminer son épreuve devant le comité des chemins de fer. Malgré les efforts des représentants de la compagnie des tramways, ce bill n'était guère plus avancé à la fin de la séance qu'au commencement.

Il s'est cependant passé au comité un fait assez significatif. Un vote a été pris sur un amendement qui, sans être d'une grande importance, ne nous en a pas moins donné une idée assez exacte de l'attitude de la députation quant à ce bill. La défaite de l'amendement Lavergne par une majorité écrasante indique assez clairement que le bill des tramways de Montréal va être passé à l'assemblée par une grosse majorité.

JOURNAUX ATTAQUES

Toute la séance d'hier à l'Assemblée Législative a été consacrée à la discussion du budget de la législation.

L'item de $50,500 destiné aux travaux d'impression et de reliure des deux Chambres de la Législature fournit à M. Jean Prévost l'occasion de faire le procès de certains journaux libéraux qui émargent au budget et des rédacteurs de quelques-uns de ces journaux.

M. d'Hellencourt, directeur du "Soleil," a recueilli le plus gros des attaques de l'ex-ministre libéral.

Citant les chiffres des sommes payées à divers journaux pour travaux d'impression, M. Prévost fait remarquer que ce sont précisément ces journaux qui font les plus grands éloges de nos gouvernants qu'ils qualifient d'hommes d'affaires.

M. Prévost en profite pour blâmer une fois de plus le gouvernement d'avoir empiété sur l'espace reservé au public dans les galeries pour préparer une place spéciale pour le directeur du "Soleil" qu'il appelle un "oiseau venu de France." Il demande des détails sur l'emploi des sommes ainsi distribuées aux journaux, et particulièrement au "Canada Français."

On lui répond que le "Canada Français" a reçu $3,000 pour imprimer entre autres les statistiques municipales.

"Mais ces statistiques, reprend M. Prévost, ne valent rien, selon le témoignage du député de Dorchester. Le trésorier croit-il qu'elles valent quelque chose ou qu'elles ne valent rien?"

Le trésorier répond que ces statistiques sont envoyées par les municipalités au gouvernement, et qu'elles sont censées être exactes.

Le "St-John's News," ce journal soi-disant conservateur et qui a appuyé la candidature de M. Marcellin Robert, à la dernière élection partielle de Saint-Jean, figure aussi dans les comptes publics. M. Prévost lui sert un petit biscuit, et il en profite pour rappeler les tactiques déloyales, selon lui, grâce auxquelles le gouvernement a remporté cette élection.

M. Cousineau n'est guère moins violent que son collègue de Terrebonne.

"En 1897, dit-il, ces mêmes impressions coûtaient $25,000. Pourquoi cette différence?

"Le "Courrier de Sorel" a imprimé 850 copies françaises du rapport du secrétaire de la province pour $1,350, et 650 copies anglaises pour le même prix. C'est-à-dire que chaque copie anglaise a coûté $2.25, et chaque copie française, $1.75. Pourquoi encore cette différence?"

M. Cousineau croit que le gouvernement a payé cent pour ceat trop cher, et que le "Courrier de Sorel" a reçu $2,500 de trop.

Enfin, M. Lavergne vient dénoncer ce qu'il appelle un scandale.

"Jamais, s'écrie-t-il, nous ne consentirons à voter ce budget, tant que l'on ne nous expliquera pas pourquoi le gouvernement paie si cher pour ses impressions.

"Nous ne sommes qu'une poignée de députés dans l'Opposition, mais nous ne céderons pas !"

Quand l'horloge marqua six heures, on en était encore au point où l'on en était au début de la séance.

C'est-à-dire qu'aucune somme n'a été votée et que, pratiquement, l'on n'a rien fait.

AU CONSEIL LEGISLATIF

Le Conseil Législatif persiste dans les amendements qu'il a faits au bill de M. J. Charles Routhier qui demande d'être admis à la pratique de la médecine.

On sait que le Conseil a amendé ce bill en décrétant que M. Routhier sera admis à la pratique de la médecine sans examen.

L'Assemblée Législative exige que M. Routhier passe au préalable ses examens.

L'hon. Dr Lanctôt a proposé que le Conseil persistât dans ses amendements, et cette proposition, fortement secondée par l'hon. M. Chapais, a été acceptée. Tous deux ont établi que ce cas est absolument semblable à deux autres cas qui se sont déjà présentés devant la Législature et qu'il n'est que juste de faire bénéficier des précédents établis.

L'hon. Dr Choquette prétend au contraire que, s'il y a eu des précédents, ce sont des erreurs qu'il ne faut pas répéter.

Par contre, le Conseil a consenti à accepter les amendements faits par l'assemblée au bill de la "Saraguay Electric and Power Company." Cet amendement ne consiste qu'à remettre dans ce bill les cédules que le Conseil avait enlevées.

Le bill de la compagnie du chemin de fer Québec et Isle d'Orléans a été violemment combattu par l'hon. E. B. Garneau qui a proposé de renvoyer la seconde lecture à six mois, c'est-à-dire la mort du bill.

L'hon. M. Chapais a vigoureusement défendu le bill.

Finalement, l'hon. M. Garneau a retiré sa motion et le bill ira devant le comité des chemins de fer du Conseil.

Le Conseil a adopté en seconde lecture le bill Mousseau amendant la loi médicale et le bill Pilon concernant les compagnies d'assurances mutuelles organisées par les conseils municipaux.

Une quinzaine de bills venant de l'assemblée ont été introduits au Conseil. Signalons entre autres :

Bill Taschereau concernant la construction des ponts en fer.

Bill Gouin concernant l'admission des enfants aux cinématographes.

Bill Caron concernant les mauvaises herbes.

Bill Caron concernant les sociétés d'agriculture.

Bill amendant la charte de la compagnie d'assurance mutuelle des industries.

Bill incorporant "The Hebrew Sheltering and Orphans' Home."

Bill concernant la succession Idler.

Bill concernant la construction de l'église de St-Stanislas.

Bill de St-Benoit-Labre d'Amqui.

Bill Perron relatif aux appareils loués par les compagnies électriques.

Bill annexant le canton de Wexford au comté de Montcalm.

Après la séance du Conseil en Chambre, le comité des bills privés du Conseil s'est réuni. Il a adopté sans amendement le bill de la succession Mathilde Leclaire. Il a aussi étudié sans résultat le bill par lequel on veut transporter de Kamouraska le chef-lieu du comté de Kamouraska.

Pour les Hommes L'Ayer's Hair Vigor est pour les hommes aussi. C'est une splendide préparation pour la toilette. Elle est rafraichissante et elle tient le cuir chevelu propre et sain. Elle ne change jamais la couleur des cheveux pas le moindrement. Demandez à votre médecin. J. C. Ayer Co., Lowell, Mass.

Savon de Castille de 12c

100 caisses de Savon de Castille importé, valeur 12c, en vente à 6c.

EUG. VIAU, Magasin Dépt., 1321-1329 Ste-Catherine Est, coin Dufresne.

7-8-9-m

MORT SUBITE DE MME. E. PAINCHAUD

Mme Alphonsine Bleau, épouse de E. Painchaud, est morte subitement, hier, à l'âge de soixante - sept ans, au No 473 rue Dorion. Le coroner a disposé du cas.

Demandez toujours, Sirop du Dr Fred Demers, pour les enfants car c'est une vraie bénédiction pour le sommeil, la dentition; contre les coliques et la diarrhée.

mer—jeu.

SES CHEQUES N'ETAIENT PAS BONS

Un jeune homme, Avila Beaudet, a été traduit hier devant le magistrat de police, sur quatre accusations d'obtention d'argent sous de fausses représentations. Deux de ses victimes, M. Hamelin, épicier, et Mallaire, hôtelier, ont déclaré que le jeune homme leur avait demandé, comme faveur, certain soir, que les banques étaient fermées, de lui changer des chèques dont le montant variait de $1 à $5, ce à quoi ils se rendirent, connaissant un peu l'accusé. Quand ils envoyèrent les chèques à la banque, celle-ci répandit que les signataires n'étaient pas connus et n'avaient pas de fonds. Ils firent demander le jeune Beaudet, afin d'obtenir des explications, mais celui-ci ne se présenta pas.

D'autre part, l'accusé prétend que l'un des chèques lui aurait été donné par un M. Plante, demeurant au boulevard Saint-Denis, près de la rue Beaubien, pour travaux de plomberie.

Le juge a remis l'enquête à plus tard, afin de donner à la demande, le temps de réunir ses preuves et afin de contrôler les avancés du jeune Beaudet.

NOUVELLE GARE DU CANADIAN NORTHERN QUEBEC RY, A LA POINTE AUX TREMBLES, QUE.

Dans l'intérêt du nombre toujours grandissant de ses clients, le chemin de fer Canadian Northern Quebec a construit à la Pointe aux Trembles une gare temporaire où s'arrêtent tous les trains, allant vers l'est ou l'ouest, et des billets d'accommodation émis sont en force du commencement à la fin de l'année. 9-7

ELLE PERD SON MANCHON DANS SA VOITURE

Une jeune dame qui ne voulut pas donner son nom, perdit hier matin, dans les couloirs de la cour de police, un manchon en vison qu'elle évaluait à $40. Après avoir averti les gardiens des différentes cours et ceux des ascenseurs, et comme elle n'avait pas été heureuse, dans ses recherches, elle avoua qu'elle se croyait victime d'un mauvais plaisant, lequel mauvais plaisant, disait elle, devait être.... un constable!

Heureusement que la réputation de nos sergents fut sauvegardée, un quart d'heure plus tard, la jeune dame ayant trouvé son manchon..dans sa voiture.

CONDOLEANCES

Les étudiants en droit et en Loi de Laval ont appris avec peine la mort de M. L.-A. Gendron, C.-R., père de leur sympathique confrère Lucien Gendron, et ils offrent à la famille en deuil leurs plus sincères condoléances.

A une assemblée du Conseil du Barreau de Montréal, les résolutions de condoléances qui suivent ont été adoptées sur proposition de M. Edmond Brossard, secondée par M. Léon Garneau :

"Que les avocats de ce district ont appris avec un profond regret la mort de leur distingué et très estimé confrère, L.-A. Gendron, survenue à St-Hyacinthe, le 3 mars courant;

"Que les membres du Conseil du Barreau de ce district, se faisant les interprètes des sentiments de sympathie de leurs confrères, prient la famille en deuil d'accepter leurs sincères condoléances."

IL AURAIT DEMANDE DES ALLUMETTES POUR VOLER UNE MONTRE

John Kanx, demeurant au numéro 266 de la rue Sainte-Catherine, a été arrêté par les constables Joncas et Roy, pour tentative de vol.

Kanx se serait approché d'un m. Lawson pour lui demander des allumettes et pendant que ce dernier s'exécutait, Kanx aurait tenté de lui voler sa montre et sa chaine.

Devant le magistrat, l'accusé a plaidé non coupable.

PLUSIEURS SERIEUX ENGAGEMENTS ONT LIEU AU MEXIQUE

MEXICO, 8.—Des télégrammes de Mérida et de Progresso annoncent que des indigènes révoltés ont donné l'assaut à Peto, Yucatan, terminus des chemins de fer unis.

Ils ont surpris un détachement de gendarmes et ont tué le commandant Marcos Acosta, Fernando Sosa, secrétaire du chef de police, et un gendarme. Ils se sont emparés de toutes les armes et les munitions qu'il y avait dans la ville.

A Temax, ville de 10,000 habitants, trois hommes ont été tués, dont le chef de police Herrera.

Des troubles ont aussi éclaté à Soluta, une petite ville dans le même district. Des troupes ont été envoyées de Mérida par train spécial.

Un engagement qui a duré plusieurs heures, a eu lieu entre cinquante troupiers fédéraux, et plusieurs centaines de rebelles à Hintzuco. Les rebelles qui étaient très mal armés, ont été forcés de se réfugier dans une église.

Quatre soldats ont été tués, et onze blessés. Les rebelles ont emporté leurs morts.

EL PASO, Tex., 8.—Des courriers qui arrivent du district de Montezuma, rapportent qu'une bataille a eu lieu il y a trois jours entre les forces de Madero et les troupes fédérales, sous le commandement du colonel Escudero. On rapporte qu'Escudero est tombé dans une embuscade et a perdu 250 hommes.

MEXICALI, 8.—Cinq éclaireurs, dont l'un était blessé, ont apporté la nouvelle qu'un corps de troupes fédérales s'avançait sur Mexicali, dont les rebelles ont fait leur forteresse. Le général Leyva, commandant de la place, a fait sortir tous les non-combattants. Toutes les femmes et tous les marchands, dont la plupart sont américains, ont passé sur le territoire américain à Colexico.

UNE FRAUDE DE CINQUANTE MILLIONS

DETROIT, Mich., 8.—L'enquête du gouvernement sur les fraudes des charbonneries d'Alaska s'est terminée par la mise en accusation, pour conspiration contre les Etats-Unis, de Wilbur W. McAlpine, Albert M. Boehm, George-W. Ross, Frank-D. Andrews, Arthur-L. Holmes et McCurdy C. LeBeau, tous de Détroit, et John-M. Bushwell, de Chicago. Environ 48,000 acres de terrains carbonifères évalués à plus de $50,000,000 auraient été dérobés au gouvernement américain.

LE DANGER DES TRAVERSES A SAINT-HENRI

Une nombreuse délégation s'est résentée devant le Bureau de Contrôle hier, afin de demander le concours de la ville pour faire disparaître le danger qu'offrent les traverses à niveau, à St-Henri. Au nombre des délégués se trouvaient Mesdames Choquet et Waycotte, de la Children's Aid Society; le R. F. la Children's Aid Society; le R. F. Ambroise, de l'école Ste-Elisabeth de Portugal, etc.

Les contrôleurs ont promis de conférer de la chose avec l'ingénieur de la ville, afin de construire des passerelles au-dessus des voies ferrées.

DETTE DE CONSCIENCE

La compagnie des tramways a reçu, lundi, quarante dollars qui lui ont été retournés par une personne qui désirait s'acquitter d'une dette de conscience avant Pâques.

Ouverture des Modes

LA MODE PARISIENNE

Fera son étalage des Modes du Printemps

JEUDI, LE 9 DU COURANT

Grand assortiment de créations de haute classe, Parisiennes et New-Yorkaises.

Les amis et les clientes sont cordialement invitées.

358, Rue Sainte-Catherine Est

COIN RUE BERRI

N. TUCKER, Proprietaire.

11-9

La Patrie

LETTRE PARLEMENTAIRE

OTTAWA, 7 mars, 1911.

L'entrée en lice de Sir Wilfrid Laurier, à cette phase du débat sur la réciprocité, est une des conséquences de l'attitude prise par l'hon. Clifford Sifton. Si l'ancien ministre de l'Intérieur est accessible à un sentiment de vanité, il doit éprouver une satisfaction délicate c'est uniquement pour réparer l'impression de sa violente attaque contre la politique du gouvernement que le camp ministériel, bien avant l'heure prévue, a jugé nécessaire de faire avancer la garde.

Le Premier-Ministre est encore le plus redoutable jouteur de son parti. Sa parole, venant du plus haut rang, porte naturellement plus loin et pénètre plus avant. Aussi, dans les délibérations les plus importantes, par tactique plus que par modestie, Sir Wilfrid aime à se réserver pour la fin. Cela lui permet de répondre à son gré à ceux de ses adversaires qui ont porté les plus rudes coups, et l'impression que ne manquent jamais de produire ses discours, arrive à point, aussi rapprochée que possible du vote.

Lorsqu'il n'y a aucune perspective de voir à brève échéance ce débat finir, si le Premier-Ministre a rompu avec sa ligne de conduite ordinaire, c'est que le parti ministériel a réalisé l'urgence de recevoir à sa meilleure artillerie. Aussi, le vigoureux discours qu'a prononcé aujourd'hui Sir Wilfrid Laurier était-il en grande partie la réplique au discours de M. Sifton.

Après le député de Brandon, c'est M. Foster dont les arguments ont été combattus avec le plus de soin, ce qui n'est pas surprenant, puisque le député de Toronto-Nord n'avait pas pris moins de quatre heures à présenter l'espect défavorable du traité.

——: o :——

Comme chaque fois qu'on attend un discours du chef du gouvernement, tous les députés étaient à 3 heures à leurs sièges, et les galeries étaient combles. L'occasion étant exceptionnelle, on a prestement expédié les questions préliminaires. Sir Wilfrid s'est levé pour prendre la parole pendant que la droite, battant des mains sur les pupitres, applaudissait à la façon parlementaire avec un enthousiasme débordant. On lisait clairement sur toutes les figures des ministériels, l'attente d'une réponse victorieuse à toutes les attaques dirigées depuis presque un mois contre la réciprocité. Cette attente devait être réalisée, si nous devons en juger par l'exubérante satisfaction manifestée par la droite à chaque période du discours du Premier-Ministre.

Le chef du gouvernement a le don de savoir présenter les questions sous un jour séduisant, comme on lui a mille fois reconnu celui de sembler promettre beaucoup en ne s'engageant à rien.

——: o :——

Comme la PATRIE publie le texte de ce discours, nous laisserons à nos lecteurs le soin de décider si, froidement analysé, il détruit tous les arguments invoqués contre le traité, et s'il est susceptible de rallier l'opinion des nombreux intérêts canadiens qui ont vu dans la convention projetée une menace contre l'heureuse prospérité dont le pays tout entier jouit à la faveur de l'état de choses actuelles.

Quoi qu'il en soit, tout en déployant beaucoup d'éloquence et d'habileté, il est remarquable que le Premier-Ministre n'a introduit dans le débat aucun argument nouveau. Il n' a pas indiqué non plus que le gouvernement—à la suite des derniers développements aux Etats-Unis—ait modifié ses intentions. De sorte que nous devons nous en tenir à la déclaration antérieure du ministre des finances, qui reçoit ainsi une tacite confirmation : le gouvernement persistera dans sa détermination de faire ratifier le projet de réciprocité par le Parlement, sans se préoccuper de ce qu'il en adviendra chez l'autre partie contractante.

Et l'effet du discours du Premier-Ministre sera d'affermir les dispositions de ses partisans, et par suite d'assurer probablement le triomphe final de la politique du ministère. Il est donc virtuellement certain que l'amendement que M. Borden proposera demain, à l'effet d'ajourner indéfiniment la question de réciprocité, afin d'attendre d'être éclairés sur les intentions du futur Congrès américain, sera rejetée par le vote à peu près compact des libéraux. On attend toutefois une discussion fort intéressante de cette nouvelle proposition.

——: o :——

Sir Wilfrid Laurier a parlé exactement deux heures, et pendant la dernière partie de son discours, il a donné des signes évidents de fatigue. Le Premier-Ministre se ressent des rudes travaux de la session, et c'est la conséquence inévitable de sa continuelle présence sur la brèche.

Chef de l'administration, Sir Wilfrid assume avec sa haute position des charges accablantes, auxquelles il ne songe jamais à se dérober.

Aux séances de la Chambre, il est—avec probablement le ministre des douanes—le plus assidu, et il ne se repose guère sur d'autres pour l'accomplissement des devoirs qui lui incombent, comme chef de parti.

— o —

Au major Currie, député de Simcoe Nord, incombait la tâche de répondre au chef du gouvernement.

Le vaillant militaire n'a pas tenté un grand effort oratoire, mais l'on ne saurait refuser de reconnaître qu'il a fait preuve d'habileté et montré d'excellentes qualités de "debater."

Au premier ministre qui venait de rappeler les démarches de Sir John A. Macdonald et de ses successeurs, pour en venir à une entente avec les Etats-Unis, le major Currie a opposé les paroles dédaigneuses que Sir Wilfrid lui-même prononçait en 1907, en présence de l'ambassadeur anglais Bryce : " Nous nous tournons avec espoir vers la mère-patrie; non pas que nous manquionsd'estime pour les Etats-Unis,mais je vous le déclare, nous ne ferons plus de pélérinage à Washington." Sir Wilfrid a envoyé depuis deux de ses collègues à Washington pour faire tout simplement l'affaire de l'Oncle Sam..

Le député de Simcoe-Nord prétend que chaque fois que les Etats-Unis ont tenté d'agrandir leur territoire, ils ont d'abord eu recours à des traités de réciprocité. Si nos voisins veulent aujourd'hui inonder nos marchés de leurs produits, c'est qu'ils lettent un œil de convoitise sur le Canada et désirent en faire l'annexion. Le parti conservateur, dit-il, déjouera leurs plans, comme il a su jusqu'ici conserver intact le paysà l'Angleterre et en faire une grande nation.

M. Currie voit dans la convention de réciprocité la main puissante du trust du papier américain et il met la province de Québec en garde contre l'annexion qui serait la mort de ses institutions et de ses privilèges, comme elle a fait main nette sur tout ce qui est français dans la Louisiane.

— o —

L'hon. M. Templeman a pris la parole après M. Currie.

Le ministre du revenu de l'intérieur s'est efforcé d'établir qu'aucune industrie de la Colombie Anglaise ne souffrira de l'arrangement de réciprocité et que la majorité de la population des côtes du Pacifique accueille favorablement la politique nouvelle du gouvernement Laurier.

M. Goodeeve a proposé l'ajournement du débat. Il se charge de réfuter les avancés du représentant de la Colombie Anglaise dans le Cabinet et de démontrer les ruines qui résulteront du voyage de MM. Fielding et Paterson à Washington.

Le Canal de la Baie Georgienne

Les idées exposées par M. Holgate en faveur de la route du Saint-Laurent à l'encontre de celle du canal de la Baie Georgienne, étaient d'une force telle qu'elles devaient amener une prompte réponse de la part des partisans du canal.

M. R. Reford, une très haute autorité en pareille matière, réfute ce matin les chiffres et les conclusions de l'ingénieur Holgate.

Il démontre combien serait dangereuse la route du Saint-Laurent, du jour ou l'amélioration du canal Erié permettrait aux bâtiments venant des Lacs de descendre, sans briser leur chargement, jusqu'à New-York.

Il donne comme preuve à l'appui l'agrandissement et le creusage du canal Erié, entrepris par le gouvernement de l'Etat de New-York, au coût de cent millions de piastres.

Puis il démontre à M. Holgate, que son raisonnement est erroné, quant à la longueur des canaux, et au nombre les écluses des deux routes.

Le canal Welland et les canaux du Saint-Laurent ont une longueur totale de 72.24 milles et leurs écluses sont au nombre de 49.

Les canaux de la Baie Georgienne à Montréal n'auraient qu'une longueur de 34 milles et 26 écluses.

L'avantage de la rapidité du trafic est donc en faveur du canal de la Baie Georgienne.

Mais, comme nous le disions hier, les grands avantages indiscutables de cette route projetée sont ceux qu'elle procurera en ouvrant de nouveaux districts; en faisant, à l'aide de travaux complémentaires, du canal de la Baie Georgienne, une voie exclusivement canadienne vers laquelle affluera l'immense trafic des Grands Lacs et des vastes régions qu'ils desservent.

Comme nous le disions encore, les deux routes,nous seront nécessaires, indispensables dans un prochain avenir ; mais commençons par la plus pressée, par le Canal de la Baie Georgienne ; l'autre peut attendre et son amélioration sera d'autant plus avancée que sa rivale développera plus rapidement les ressources du pays et augmentera d'autant, la prospérité et l'activité nationales.

Les passages de niveau

Il semble que pour les passages de niveau, comme pour les oeufs chinois et la quadrature du cercle, la solution soit impossible à trouver.

On parle, on ergote, les passages restent et les malheureux piétons s'y font mettre en charpie. C'est quelque fois de leur faute, mais c'est toujours la faute des autorités responsables qui auraient du, depuis longtemps, imposer la suppression de ces traverses ou tout au moins les rendre inoffensives.

La défense des compagnies est connue : "Quand nous avons construit notre voie, nous étions à la campagne ou dans des parties désertes de la ville : ce n'est pas de notre faute si le district s'est peuplé." Bon ou mauvais le raisonnement n'est pas plus admissible pour les compagnies qu'il ne l'a été pour de simples citoyens.

Il y a plus d'un quart de siècle on a expulsé de la ville les fabricants de colle-forte et de suif sans les indemniser, en invoquant l'insalubrité de leur voisinage. En réalité il s'agissait surtout des mauvaises odeurs que répandaient leurs industries.

Ces industriels, eux aussi, disaient : "Mais nous étions à la campagne et nous n'avions pas de voisins, quand nous nous sommes établis, Ces derniers n'avaient qu'à ne pas venir se mettre près de nous."

Ils eurent tort aux yeux de la loi ; on les chassa, on emprisonna ceux qui résistaient; l'un d'eux mourut sous les verroux, et cependant ils n'avaient tué personne.

Pourquoi est-il plus difficile, presque impossible de supprimer les traverses de niveau, alors qu'il fut si simple de supprimer les fabriques le colle et de suif ?

On joue décidément trop longtemps avec ce dangereux problème et il serait temps que la Commission des Chemins de fer la résolve une fois pour toutes.

LES TRAMWAYS

La Corporation de Montréal pas plus que la Compagnie des Tramways ne se réjouissent absolument de ce qui se passe à Québec.

La Corporation voudrait rester absolument maître de la situation, alors que la Compagnie désirerait se soustraire complètement au contrôle de la ville.

Nos législateurs pensent différemment. Ils tâchent d'arriver à une solution qui permettrait à la compagnie de se développer en toute sécurité sans empiéter sur les droits de Montréal. Jusqu'ici leur intervention a été assez heureuse; le bill a subi de nombreuses amputations et des additions très heureuses y ont été faites.

Attendons la fin du travail de la Commission des Chemins de fer pour le juger, car c'est dans leur ensemble et non en leurs détails qu'il convient d'apprécier les mesures de cette nature."

LA VACCINATION

La prudence est la mère de la sûreté, dit un de nos plus sages proverbes, et le Dr J. E. Laberge a bien fait d'appeler l'attention des Contrôleurs sur la présence de la variole dans la province et la nécessité de mettre en force le règlement 324, concernant la vaccination.

D'après ce règlement, les enfants des écoles, les ouvriers et employés des magasins et des ateliers doivent se faire vacciner.

Personne ne saurait s'objecter à pareille loi. La vaccination a fait ses preuves; là où elle est obligatoire la variole a disparu et cette piqûre est depuis longtemps inoffensive.

Les Contrôleurs ont eu raison de rappeler les dispositions du règlement 324. Leur application mettra la population à l'abri de toute contagion, sans lui imposer la moindre gêne ou la plus petite dépense.

SUN LIFE OF CANADA

Les chiffres que la compagnie d'assurance Sun Life met sous les yeux de nos lecteurs sur une autre page, témoignent de quelque chose de plus qu'un simple développement.

Les augmentations qu'on trouve à chaque ligne sont en effet énormes, et auprès d'elles les comptes-rendus d'il y a dix ou vingt ans, — alors que la compagnie était considérée déjà, comme elle l'est encore, une des institutions financières les plus importantes du Canada, — paraissent bien peu de chose. Mais cela ne dit pas tout.

Au point de vue de l'assuré, les larges montants distribués comme profits, ainsi que la prudence de l'administration qui est prouvée par les réserves accumulées et la réduction relative des dépenses, devront aussi être très appréciées.

La Sun Life Assurance Company of Canada participe évidemment dans une large proportion à l'accroissement et à la prospérité du Canada, et ses directeurs méritent d'être félicités sur les beaux résultats de leurs affaires de l'année passée.

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

(Des "Cloches de St-Boniface.")

"Plusieurs journaux français de l'Ouest et de la province de Québec ont publié récemment une communication, signée "Testis," venant de Saint-Boniface. Les "Cloches" ont aussi publié cette grave communication qui, comme on nous l'a fait remarquer depuis, contient une inexactitude au sujet de l'enseignement des langues française et anglaise au Collège de Saint-Boniface. Il n'y a pas à proprement parler d'enseignement "bilingue" au cours classique. Les élèves de langue française suivent un cours classique français, et les autres: irlandais, allemands, polonais, ruthènes, etc., un cours classique anglais. Ces deux cours sont tout à fait séparés. Seulement au cours classique français on enseigne l'anglais comme matière secondaire et au cours classique anglais, le français est enseigné comme matière secondaire, comme cela a lieu au Collège Loyola, de Montréal, par exemple, et comme cela se pratique aussi dans les collèges d'Angleterre.

"Nous remercions cordialement tous les journaux qui ont bien voulu publier la communication en question et nous les prions de bien vouloir porter cette rectification à la connaissance de leurs lecteurs."

UNE LECON A TIRER

"L'action Sociale" prétend que les questions d'affaires priment dans notre monde politique les questions de principe, et elle cite le cas du Pacifique qui en 1905 a fait écouter ses réclamations pendant que celles des catholiques étaient ignorées.

Le confrère ajoute:

"Si on mettait la même ardeur à défendre les droits religieux et nationaux qu'on en met à soutenir des intérêts d'ordre inférieur, il n'y aurait pas tant de provinces au Canada où les catholiques sont obligés de se contenter d'un simulacre de justice."

Vente Spéciale de Tapisseries à Bon Marché

1800 rouleaux de Papier Tenture à 2½c, 3½c, 5c.

EUG. VIAU, Magasin Dépt.,

1321-1329 Ste-Catherine Est, coin Dufresne.

7-8-9-m

MORT DU CONTRE-AMIRAL FREMONT

(Service spécial de la PATRIE)

BOSTON, 8 —Le contre-amiral, John Charles Fremont, commandant des chantiers maritimes de Charlestown et en service actif dans la marine depuis 36 ans, est mort subitement hier soir.

C'était un expert en fait de sondages, de relevés des côtes et de projection électrique.

ASSOCIATION IMMOBILIERE

L'assemblée mensuelle de l'Association Immobilière de Montréal,aura lieu jeudi, le 9 courant, à 8 heures du soir, au No 80 rue St-Denis.

A cette assemblée on présentera les rapports sur ce qui a été fait au sujet de la loi adoptée par la Législature au sujet de la taxe spéciale pour la construction des pavages permanents.

On s'occupera aussi du projet de loi des tramways et l'élection des quartiers Lafontaine et St-Paul et d'autres questions qui intéressent les propriétaires.

LE DEJEUNER FRANC DE DROITS

(Service spécial de la PATRIE).

LONDRES, 8. — Les radicaux ont réédité leur vieille demande "d'un déjeuner franc de droits."

Bien que la Grande-Bretagne soit nominalement un pays libre-échangiste, des droits d'entrée sont prélevés sur le thé, le chocolat, le café et le sucre. Ce sont ces droits qu'on voudrait faire rappeler par M. Lloyd-George dans son prochain budget.

LES VILLAGES QUI SURGISSENT

Le Pacifique Canadien va ajouter cinquante villages à la carte géographique du Canada, cette année, sur des embranchements nouveaux qui ont été construits cet automne.

L'an dernier, notre grand chemin de fer avait créé quarante villages.

MISE A POINT

Dans la cause de Célina Bouthier, accusée d'un vol de $120, c'est M. Guiseppe Reggerio qui est l'accusateur. C'est vendredi prochain que cette cause viendra devant le tribunal. Une erreur involontaire nous avait fait confondre le nom de l'accusateur avec celui de l'accusée.

QUI TROP EMBRASSE....

(Service spécial de la PATRIE)

BALTIMORE, Ind., 8. — Georges A. Johnson, pasteur noir, a été arrêté pour avoir roué de coups Leroy Jackson, un autre noir, au point de causer sa mort.

Johnson dit avoir battu Jackson parce que ce dernier continuait, en sa présence, d'embrasser et d'étreindre Madame Johnson.

UN OURAGAN SANS PRECEDENT EN CALIFORNIE

(Service spécial de la Patrie)

SAN FRANCISCO, 8 — Une tempête d'une violence sans précédent s'est abattue sur la Californie et dure depuis quatre jours. Le vent souffle en ouragan et la pluie tombe à torrents. Des inondations désastreuses se sont produites et la moisson naissante est perdue. Des milliers d'acres semés en grain ont été submergés.

Plusieurs naufrages ont eu lieu et dans plusieurs villes, notamment à San Jose, des navires ont été poussés jusque dans les rues par la violence des flots.

Beaucoup de maisons ont été détruites. A Watocaville une quarantaine de familles sont sans abri et une partie de la ville est inondée sous six pieds d'eau. Tous les chemins de fer ont interrompu leur trafic.

LES REBELLES FONT LE SIEGE DE CASAS GRANDES

(Service spécial de la PATRIE).

EL PASO, Tex., 8. — Des voyageurs qui arrivent du Mexique, rapportent que les insurgés, au nombre de 500, sous le commandement de Garcia, ont commencé le siège de Casas Grandes, dimanche soir. Une grande bataille a eu lieu lundi et plusieurs ont été tués. La ville est défendue par le colonel Valdes et 450 hommes.

LES DAMES ANGLAISES S'EXERCENT A LA CIBLE

(Service spécial de la PATRIE).

LONDRES, 8. — Afin d'être prêtes à faire le coup de feu pour la défense des îles britanniques en cas d'invasion, les dames de l'aristocratie anglaise ont formé un "imperial rifle club" et ont commencé à pratiquer le tir à la cible. Le premier coup a été tiré par la vicomtesse Molesworth.

MORT DE J.-W. MAXWELL

(Service spécial de la PATRIE).

TYLER, Tex., 8. — J. W. Maxwell, surintendant et premier vice-président du St-Louis & South Western, est mort subitement hier soir.

POUR INFRACTION A LA LOI LAVERGNE

La compagnie du Canadien Nord devra comparaitre en cour jeudi pour répondre à la plainte du notaire Trudel.

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 8.— On se rappelle qu'au mois de janvier dernier, le 9, M. le notaire Trudel, de St-Roch, avait manifesté l'intention de poursuivre la Cie de chemin de fer Canadian Northern qui n'avait pas voulu obéir à la loi Lavergne, alors en faveur depuis neuf jours, et avait refusé de lui vendre des billets imprimés en français. Pour des raisons d'ordre privé, M. Trudel n'avait pas donné suite immédiatement à sa menace; mais la même chose s'étant répétée, le notaire Trudel revient à la rescousse, et cette fois, une action pour pénalité a été prise, hier, par le ministère de MM. Choquette, Galipault-St-Laurent et Laferté, et la Cie. devra comparaitre devant la Cour de Circuit jeudi.

On dit que plusieurs représentants d'autres compagnies de chemins de fer viendront témoigner en faveur du Canadian Northern.

NI L'OR NI L'AMOUR NE L'ONT RENDU HEUREUX

NOUVELLE-ORLEANS, 8. — Se croyant près de sa fin prochaine, le colonel Hayes, vieillard millionnaire de Santa Ana, a confié à ses amis qu'il allait se faire ériger un magnifique mausolée à Norfolk. Le colonel Hayes, dépité des choses de l'amour, veut d'ailleurs mourir superbement. Tout dernièrement, il avait épousé une jeune fille de la meilleure société de Saint-Louis, et au cours de son voyage de noces dans le sud, il avait tout de suite songé à demander divorce ; depuis ce jour où il en appela aux tribunaux pour faire rompre un mariage tout récemment contracté, il fut malgré son or et ses palais somptueux, le plus malheureux des hommes.

Il pense donc à mourir et il se fait construire en prévision du dernier " accident de sa vie ", un mausolée comme il y en a peu aux Etats-Unis.

Ce monument sera en granit massif, à quatre entrées fermées par des portes en fer, ajourées de façon à ce que " après sa mort, il continue à recevoir la brise de tous les coins du ciel."

Le mariage du colonel Hayes remonte à plusieurs mois il avait rencontré sa femme dans une kermesse où elle vendait des fleurs et où elle prenait part à un concours de beauté. Le vieux fut séduit et la demanda sans inutile préliminaire en mariage. Mlle Vivian, qui n'est âgée que de vingt ans, a tout de suite accepté.

Mlle Vivian a présenté une contre-requête et nie toutes les allégations de son époux. Elle exige de plus une pension de $300 par mois.

PRIX REDUITS PAR LE G.T.R.

Le chemin de fer Grand Tronc vendra des billets de passage simple pour colons, en deuxième classe, via Chicago pour Portland, Vancouver, Victoria et autres endroits de la côte nord du Pacifique, au prix spécialement réduit de $47.70, ainsi que pour San Francisco, Los Angeles, San Diego et Mexico City au prix réduit de $49.00. Bons du 10 mars au 10 avril inclusivement. Pour plus amples détails, voyez l'annonce dans une autre page. jno

CLUB LIBERAL DE SAINT-HENRI

Une réunion du Club Libéral de Saint-Henri, aura lieu dans la grande salle du nouveau Collège de St-Henri, ce soir, à 8 heures.

M. L. A. Rivet, M.P., M. le Dr H. S. Béland, député de la Beauce, M. Arthur Lachance, député de Québec-Centre, et plusieurs autres orateurs distingués adresseront la parole.

Tous les libéraux du comté d'Hochelaga sont particulièrement invités à être présents.

Par ordre,

J. B. D. AQUIN,
Secrétaire.

IL S'OUVRE LES VEINES

(Service spécial de la PATRIE)

ALBUQUERQUE, N. H., 8 — Benjamin J. Ball, ingénieur civil de Détroit, s'est suicidé en s'ouvrant les veines du poignet. C'est le désespoir causé par la mauvaise santé qui l'a poussé à cet acte.

TAFT A-T-IL AGI A L'INSTIGATION DE LONDRES ?

(Service spécial de la PATRIE)

LONDRES, 8. — La mobilisation de l'armée américaine à la frontière du Mexique a causé beaucoup d'intérêts dans les cercles politiques et commerciaux de Londres. Mais on ne sait encore si ce mouvement du gouvernement américain a été inspiré par des raisons politiques ou purement militaires.

Au bureau des affaires étrangères on nie que la demande du gouvernement de Washington ait été suggérée par l'Angleterre, mais les déclarations des fonctionnaires sont faites en termes si diplomatiques qu'elles ne sont guère convaincantes.

On ne se doute guère dans le public et dans la presse que c'est la situation politique du Mexique qui a poussé Taft à agir.

Il est douteux que l'agrandissement du territoire des Etats-Unis sur le continent américain soit vu d'un bon œil ici.

Les récents propos d'annexion visant le Canada ont créé ici un préjugé contre les Etats-Unis et contre leur expansion politique.

Les cours des valeurs américaines à la bourse n'indiquent pas que les financiers considèrent la sécurité du Mexique sérieusement menacée. Les obligations mexicaines et les actions du Southern Railway n'ont pas changé. Les actions ordinaires du Mexicain Railway ont baissé de 2 1-4 points, les premières privilégiées de 1 3-4 point et les secondes privilégiées de 1 3-4 point. Les actions du Mexican National qui étaient tombées récemment ont baissé encore de 3-4 de point.

COMMANDE DE RAILS

TORONTO, 8. — Le Canadien-Nord a commandé pour cette année 90,000 tonnes de rails qui seront posés dans l'Ouest et dans Ontario. C'est une dépense de trois millions de dollars.

LA SECHERESSE EST TERRIBLE EN CHINE

(Service spécial de la PATRIE)

AMOY, Chine, 8 — La sécheresse continue dans la région et la situation devient de plus en plus grave. Il n'y a presque plus de terre cultivée, excepté le long des cours d'eau. On se bat au sujet des canaux d'irrigation. Quatre personnes ont été tuées dans une de ces rencontres à Hae Ting, village en face d'Amoy.

Assurez-vous la Santé

tandis que vous le pouvez ! La première chose à faire c'est de régler l'action de vos intestins paresseux en prenant tout de suite les

Beecham's Pills

En vente partout. En boîtes de 25c.

HERNIE GUERIE

Bromptonville, Qué., 24 février 1909. Pendant trois ans j'ai souffert d'une hernie, et j'ai eu à endurer une véritable agonie jusqu'au printemps dernier, où j'achetai un bandage Lindman. C'est avec plaisir que je constate que j'ai été examiné par un médecin qui m'a déclaré guéri, quoiqu'un autre médecin m'eût dit que ma seule chance de guérison était de me faire opérer, ce à quoi j'étais opposé, parce que deux de mes amis avaient subi des opérations qui n'avaient pas réussi.

F.-H. MOTTENSON.

Venez ou écrivez pour renseignements.

B. LINDMAN, Reg'd

16 Avenue McGill College. MONTREAL.

Pour le Careme

Il vous faut des HUITRES — mais des HUITRES — parfaitement fraiches. — Nous les recevons quotidiennement des meilleurs fonds productifs du continent. Nous avons aussi des RECEPTACLES qui facilitent la vente de nos huitres — Ces RECEPTACLES sont distribués pratiquement gratis.

La Compagnie D. HATTON

18 BONSECOURS. Montréal

11-2

Tél. Bell E. 1748 Résidence, Est 4547
Tél. March. 1370

JULIEN THERRIEN

MARCHAND DE BOIS DE CONSTRUCTION
EN GROS ET DETAIL
Bureau et Cies : 941 DeMONTIGNY EST
Coin Ave. Papineau.
1-mr-7-4-1911

LA VOITURE EVERITT A L'EXPOSITION

M. Labrecque, de la Carriage & Harness Supply Co." qui représente la voiture Everitt, nous a dit que cette marque prendrait part à l'Exposition d'Automobiles. Nous y verrons plusieurs modèles de l'Everitt, avec un châssis à mécanisme visible. Plusieurs citoyens et plusieurs maisons de notre ville ont acheté cette voiture, parmi lesquels, M.Robert N. Ahern, directeur-gérant de la Ahern Safety Co., et la Canadian Rubber Co.

McValiquette
LIMITED
471-477 ST. CATHERINE ST. EAST

Chaises dépareillées pour Salon

Beaucoup préfèrent encore le set de salon de 5 morceaux, mais beaucoup aussi considèrent le set de trois morceaux accompagné d'une ou deux chaises dépareillées comme de meilleur goût. S'il vous faut une chaise dépareillée venez demain examiner notre superbe assortiment.

Nous avons tous les genres àcommencer par la chaise dorée—celle de la vignette, est une occasion exceptionnelle et peut se placer dans n'importe quel appartement. Elle est finie acajou et couverte de soie. Rég. $5.00 pour..... .... **$3.75**

PAPIERS-TENTURES

Ne remettez pas votre visite. Nous avons reçu tous les nouveaux modèles. En plus nous avons installé un rack nouveau modèle qui nous permet de faire passer devant vous tous les modèles de papiers en un temps excessivement court. Cela vous évite l'ennui de longues stations. Sur ce rack vous voyez les papiers installés tels qu'ils paraîtront chez vous.

VITRAUPHANIE

La plus étonnante de toutes les décorations de fenêtres est la vitrauphanie, elle a la véritable apparence d'un vitrau peint à l'huile. Un enfant peut la poser sur la vitre. La vitrauphanie est employée dans l'Europe entière et aux Etats-Unis. Nous enverrons des échantillons à quiconque désire en recevoir. Prix 25c la verge et plus.

SOFAS-LITS DE LUXE

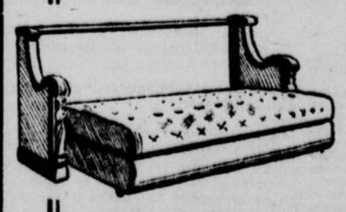

Nous avons répondu à la demande assez forte SOFAS-LITS DE LUXE en mettant sur notre premier plancher les marques les meilleures de nos manufactures canadiennes. Le "Davens", recouvert en véritable cuir spanish, est le nec plus ultra, pour la salle à diner ou le boudoir. Fermé le "DAVENS" ne laisse rien paraître du lit qu'il renferme, et, ouvert, c'est un lit qui peut être comparé à n'importe quel lit régulier, pour le confort. La monture se fait au goût du client. Valeur $80.00, pour. . . **$62.50**

Valeurs spéciales dans les Prélarts et Linoléums

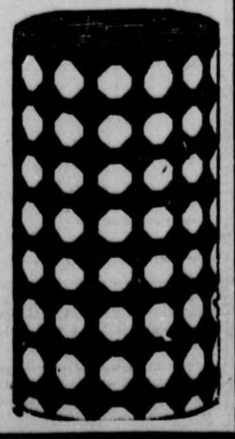

Demain matin nous mettrons en vente un lot de couvertures de plancher à des prix qui feront épargner 25 p. c. à tout acheteur. Cette offre comprend le premier lot d'achats que nous avons fait à des prix exceptionnellement bas. L'arrivée successive de ces lots maintiendra le commerce de 1911 continuellement actif.

Trois patrons différents, de 2 vgs de large, pour passage, salle à diner et cuisine. Valeur 35c, pour.... **23c**

Deux patrons de 4 verges de large. Valeur 60c, pour..... .... **38c**

Deux patrons de Linoleums pesant, dessin floral. Valeur 65c, pour..... .... **39c**

300 verges de Linoleum incrusté. Dessin oriental. Valeur $1.25, pour... ... . **69c**

MAUVAIS SANG EN HIVER

Vie à l'intérieur, trop peu d'exercice, respirer l'air impur, manger des aliments artificiels

Est-il étonnant que le système devienne empoisonné par les matières impures pendant l'hiver, lorsque vous songez à la vie artificielle que nous menons ?

Avec portes et fenêtres bien closes, nous respirons le même air maintes et maintes fois jusqu'à ce qu'il devienne incapable de purifier le sang.

Dans un vain effort pour rejeter les poisons hors du système, le foie et les reins se surmènent et deviennent aussi épuisés. Alors surviennent les douleurs dans le dos, les maux de tête, les attaques de constipation et d'indigestion.

La façon la plus certaine et la plus rapide pour surmonter cette condition est de faire usage des Pilules du Dr Chase pour les reins et le foie. Elles agissent absolument et directement sur le foie et les reins, les excitent à renouveler leur énergie à enlever les poisons des intestins et faire disparaitre la cause des indigestions, mal dans le dos et autres douleurs.

Vous n'expérimentez pas quand vous prenez les Pilules du Dr Chase pour les reins et le foie. Elles sont uniques par leur action ecombinée sur le foie et les reins et par suite sont aussi égales pour purifier le sang et nettoyer le système digestif. Une pilule par dose. 25c la boîte. Chez tous les marchands ou de Edmanson, Bates & Co., Toronto.

Un Mauvais Cas de Grippe

Causa un mal de Gorge et une Amygdalite. Guéris par Peruna.

Mr. W. H. Housley.

M. W. H. Housley, de Stony Point, Tennessee, écrit: "Il y a cinq ans je fus atteint d'un grave rhume qui se changea en grippe. Je ne fus jamais si mal en point. Je dus tenir le lit plusieurs semaines et lorsque je me levai j'étais atteint du mal de gorge et d'une amygdalite.

"J'essayai de m'en guérir pendant 18 mois, mais j'empirai plutôt graduellement. Un médecin me conseilla de me faire couper les amygdales, mais je n'aimais pas cette idée. Un autre m'examina et me dit la même chose. Finalement, j'achetai une bouteille de Peruna et quand je l'eus finie, ma gorge allait mieux. J'ai acheté et employé une douzaine de bouteilles et je vis que j'allais guérir, ce qui est vrai."

IDA BELISLE

"J'avais essayé plusieurs sirops pour soulager mes bébés, mais lorsque j'ai employé le Sirop du Dr Coderre, j'ai remarqué qu'il était le meilleur parce qu'il soulageait promptement, procurait un doux sommeil et n'agitait pas les nerfs comme bien d'autres préparations. Ma petite Ida s'est bien trouvée de son emploi."

Mme ALEX. BELISLE,

69 rue Daniel, Woonsocket, R. I.

Mères, quand vous souffrez vous-mêmes, vous êtes toujours heureuses d'avoir du soulagement. Ainsi si votre enfant passe des nuits sans dormir et à pleurer, c'est qu'il est malade. Ne le laissez pas souffrir inutilement; donnez-lui du Sirop du Dr Coderre. Il n'y en a pas de meilleur ; il n'y en a pas d'aussi bon, mais il y a des imitations.

Mères, méfiez-vous. Demandez, insistez, exigez que la signature, en rouge, du Dr J. Emery Coderre, soit sur toutes les bouteilles.

En vente chez tous les marchands de remèdes.

CHAMBRE DE COMMERCE

Il y aura réunion régulière du conseil, cet après-midi, le 8 du courant, à 4.30 hrs., au No 76 rue St-Gabriel. A cette séance, M. Ls. Perron, architecte, entretiendra les membres présents de la question des Expositions en général.

PATRONS DE LA PATRIE

3644

3644—Matinée de 30 à 40 pouces de buste. Matériaux, 3 verges en 17 pour 36 de buste.

COUPON

Ection No. 3644

No. .....

Ville .....

Villy .....

Rue .....

Province ou Etat .....

Mesure de buste .....

Do Taille .....

Remplissez le coupon, écrivez très lisiblement et adressez avec 10c. Département des patrons à LA PATRIE, Montréal.

En demandant un patron pour gilliette ou enfant, ne mentionnez jamais la mesure, mentionnez seulement l'âge.

Ait. 11-1

CHRONIQUE OUVRIERE

Une nouvelle loi instituée par le gouvernement de Québec ayant pour objet d'améliorer les conditions hygiéniques dans les fonderies.

Tous les ans, le comité exécutif de la province de Québec, du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, se rend, comme l'on sait, auprès du gouvernement provincial, pour lui soumettre les résolutions qui ont été adoptées à la convention précédente de cet important corps central ouvrier, pour le plus grand avantage de la classe des travailleurs. On demande généralement aux membres du cabinet de donner suite à ces résolutions et de s'en servir pour rédiger des lois qui auront pour objet de protéger la classe ouvrière.

Plus souvent qu'autrement, la délégation ouvrière laissait la vieille capitale avec bien peu d'espoir de voir ses désirs se réaliser et ne rapportant de ce voyage à Québec que le souvenir de cette phrase traditionnelle: "Nous prendrons vos demandes en sérieuse considération."

Il nous fait plaisir de pouvoir dire cependant que depuis une couple d'années, le gouvernement Gouin s'est montré plus sincère envers les ouvriers et qu'il a fait de la bonne législation ouvrière.

Pas plus tard que le 20 janvier dernier, le comité exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, se rendait à Québec, et parmi les questions qui furent soumises au cabinet, il se trouvait une résolution ayant trait à l'amélioration des conditions hygiéniques dans les fonderies. Le premier ministre promit d'y apporter une attention spéciale et le 31 janvier les amendements suivants furent apportés à la loi des fabriques :

En vertu de l'article 3832 des statuts refondus de la province de Québec 1909, il est ordonné que les règlements suivants relatifs aux fonderies soient approuvés et déclarés obligatoires dans toute la province:

Art. 1.—A l'avenir, les entrées des fonderies seront installées de manière à ce qu'il y ait le moins de courant d'air possible.

Art. 2.—Les passages et allées servant à la circulation dans les fonderies ne devront pas être obstrués durant les opérations du coulage du métal en fusion.

Art. 3.—Lorsque les moyens de ventilation ordinaires d'une fonderie seront jugés insuffisants par l'inspecteur, celui-ci pourra ordonner l'installation de ventilateurs centrifuges en nombre convenable pour l'évacuation des poussières, gaz ou fumées délétères générés durant les opérations susdites.

Art. 4.—Il ne sera pas permis d'installer des fourneaux, forges ou réchauds dans les fonderies, à moins que des tuyaux de ventilation ou d'aspiration ne soient installés, ou tout autre moyen suggéré par l'inspecteur pour l'évacuation de la fumée en dehors de l'établissement.

Art. 5.—Il y aura à l'avenir, dans les fonderies, des ventilateurs en nombre suffisant installés dans le toit de l'édifice. Les fonderies devront être éclairées et chauffées à la satisfaction de l'inspecteur. Il sera fourni de l'eau chaude aux employés pour les besoins de la propreté durant toute la période où se fera le chauffage artificiel.

Art. 6.—Toutes les tranchées ouvertes dans le voisinage des fournaises ou toutes autres ouvertures dans le sol des fonderies devront être entourées d'une clôture ou d'un grillage à la satisfaction de l'inspecteur. Ceci s'applique aux ouvertures permanentes. Les escaliers conduisant aux fourneaux ou plateformes devront être construits en fer.

Art. 7.—Des boîtes de médicament pour les premiers soins à donner aux blessés prescrits par l'article 105 des règlements des établissements industriels seront de rigueur à l'avenir dans toutes les fonderies de la province.

Art. 8.—Tous les établissements où se confectionnent des noyaux (cores), fonderies, haut-fourneaux, et où l'on raffine les métaux, seront assimilables aux fonderies dans l'interprétation du présent règlement.

Art. 9. Dans toutes les fonderies employant plus de 50 personnes, les propriétaires ou agents devront faire installer une chambre de douches avec alimentation d'eau chaude et froide. Ces chambres seront munies de planchers en ciment ou autre substance suggérée par l'inspecteur et devront être munies d'un drainage suffisant.

Un grand mouvement d'organisation che les plâtriers de cette ville.

Nous avons eu le plaisir d'avoir hier à nos bureaux, la visite de M. J. McGivern, le 1er vice-président-général de l'Union Internationale des plâtriers, qui est arrivé à Montréal dimanche dernier dans le but de faire de l'organisation et de travailler de toutes ses forces à solider davantage l'union locale, No. 23.

On nous prie d'annoncer qu'il y aura demain soir (jeudi) une grande assemblée publique pour tous les plâtriers de la ville de Montréal, sans distinction, laquelle se tiendra au Temple du Travail.

M. McGivern ainsi que plusieurs orateurs bien connus se feront entendre à cette réunion.

Il est très probable que le président général de l'Union Internationale sera aussi présent.

—o—

Feu Madame Raoul Lefebvre.

Feu Mme Lefebvre

Comme nous avions le regret de l'annoncer hier, notre ami M. Raoul Lefebvre, l'agent d'affaires bien connu de l'union locale No. 33, des plâtriers, a eu la douleur de perdre sa femme, née Thibault (Diana), décédée à l'âge de 29 ans et 10 mois.

C'était une épouse accomplie et une mère véritablement dévouée. Elle laisse pour déplorer sa perte, outre son époux, trois enfants en bas âge.

A M. Raoul Lefebvre ainsi qu'à la famille nous réitérons l'expression de nos plus vives sympathies.

—o—

La photographie d'un groupe de femmes ouvrières qui se dévouent pour les pauvres.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la photographie d'un groupe de dames qui font partie de la ligue de charité qui s'est formée récemment parmi les femmes des dirigeants ouvriers de la division nord de Montréal.

Cette photographie a été prise hier après-midi par le photographe de la "Patrie" pendant que ces personnes charitables étaient occupées à confectionner des habits pour les pauvres dans les salles du club ouvrier de la Partie Nord.

—o—

L'union locale No 21, des mouleurs en fer, proteste à son tour.

A sa dernière assemblée l'union locale No 21, des mouleurs en fer, a adopté une résolution de protestations contre l'attitude prise par le Conseil Législatif en rejetant le bill favorisant l'abolition de la qualification foncière.

Une autre résolution de protestation fut aussi enregistrée contre le bill des tramways, et aussi contre la prolongation de leur franchise à la compagnie.

—o—

Importante assemblée générale des briqueteurs vendredi prochain.

Il y aura vendredi prochain, une grande assemblée générale de l'union des briquetiers dans le but de prendre en considération la position faite à l'union par certains entrepreneurs qui emploient présentement des non-unionistes contrairement à l'entente intervenue.

On s'attend que le président général, ainsi que le secrétaire-général de l'Union Internationale qui serait à Montréal demain par affaires, assisteront à cette assemblée.

Tous les membres se feront donc un devoir d'être présents sans faute.

—o—

Une invitation à tous les charpentiers-menuisiers de Trois-Rivières.

On nous prie d'annoncer qu'il y aura vendredi prochain à Trois-Rivières, (salle Vanasse) une grande assemblée de tous les charpentiers-menuisiers de cette florissante cité, sous les auspices de l'union locale No 793.

M. Narcisse Arcand, organisateur de la Fraternité Unie des charpentiers-menuisiers ainsi que d'autres orateurs bien connus adresseront la parole.

Qu'on se le dise, car tous les gens du métier seront les bienvenus.

—o—

Chez les relieurs de l'union No 91, ce soir.

L'union des relieurs aura ce soir à 8 1-4 h. précises, au Temple du Travail (salle No 2) une grande assemblée. Tous les membres sont priés de se rendre de bonne heure afin de permettre aux officiers de finir l'assemblée à 10 heures.

Les membres qui doivent se faire initier sont priés de ne pas attendre trop longtemps pour se présenter.

—o—

Pour tous les charpentiers en fer

L'union No 93, des charpentiers en fer tiendra ce soir au Temple du Travail une grande assemblée publique à laquelle Monsieur John Flett, organisateur de la Fédération Américaine du Travail, adressera la parole.

Tous les hommes du métier sont invités.

—o—

Réunions ce soir, 2e mercredi du mois.

Conseil de district des charpentiers menuisiers, Temple du Travail.

—Union No 91 des relieurs, Temple du Travail.

—Union No 93 les charpentiers en fer, Temple du Travail.

—Union No 292 des ajusteurs de tuyaux, salle St-Joseph.

—Union No 21 des mouleurs en fer, salle Richmond.

—Union No 463, des électriciens, Temple du Travail.

—Union No 1 des monteurs en chaussures, de la U. S. W., salle Dumont.

HENRI BOURDON.

ALLEMAGNE ET VATICAN

LE CHANCELIER ALLEMAND LAISSE ENTENDRE QUE LES RELATIONS SERONT ROMPUES SI ROME PERSISTE A IGNORER LES ASPIRATIONS DE L'ALLEMAGNE.

BERLIN, 8. — Dans un discours prononcé devant la Diète, aujourd'hui, le chancelier Von Bethmann-Hollweg a prévenu la Curie Romaine que si elle persistait à publier des décrets affectant l'Allemagne, sans au préalable être entrée en pourparlers avec le gouvernement, elle s'attirerait des représailles.

Le discours du chancelier a été insinuant et diplomatique, mais il n'y avait pas à se méprendre sur son ton. La nouvelle que le Chancelier discuterait les relations du gouvernement avec le Vatican, relations qui ont été affectées par l'attitude du Pape vis-à-vis les professeurs de théologie soupçonnés de modernisme, a eu pour effet d'attirer à la Chambre plus de monde que d'habitude.

La Prusse désire sincèrement maintenir ses relations pacifiques avec le Saint-Siège aussi longtemps qu'elles serviront ses intérêts et son prestige. Pie X désire également que la bonne entente reste telle quelle, mais plusieurs décrets de la Curie Romaine sont venus ébranler cette entente amicale, parce qu'elle ne s'est souciée si ce qu'elle exigeait était propre à l'esprit et aux aspirations de l'Allemagne.

Le chancelier a annoncé que les professeurs qui ont prêté serment contre le modernisme ne pourront plus enseigner l'histoire ou la langue allemande dans les écoles primaires. Le gouvernement, semble-t-il, considérerait cette question du serment anti-moderniste quand il remplira les différents postes de l'Etat.

SECRETAIRE-TRESORIER QUI DEMISSIONNE

Au grand regret de ses concitoyens, M. J. I. Nadon, qui a occupé des charges municipales depuis 1889 dans les différentes municipalités du Sault et qui a contribué pour une large part à faire passer le tramway par Ahuntsic, en 1890, a donné sa démission comme secrétaire-trésorier du village du Sault-au-Récollet, lundi dernier.

Il sera remplacé par M. Léon Defoy, comptable. Le conseil a voté des remerciements au secrétaire-trésorier sortant de charge.

OVILA SAINT-AUBIN EST COUPABLE

Aux assises hier après-midi, on a entendu la cause de Ovila St-Aubin, accusé comme son frère François de s'être fait payer des sommes d'argent pour placer des étrangers à la Canada Car Co. Les témoins ont été les mêmes qu'hier matin, et leurs témoignages ont été les mêmes. Comme son frère, Ovila St-Aubin a été trouvé coupable de l'accusation portée contre lui et a été condamnée séance tenante, à payer $50 ou à faire 15 jours de prison.

LA CAUSE DE LA FARMERS' BANK

TORONTO, 8. — L'enquête contre les personnes tenues responsables de la faillite de la "Farmers' Bank" s'est continuée, hier.

Les accusés en cause, hier, étaient Mathew Wilson C. R., et W. S. Morden, respectivement procureur et assistant-gérant de la compagnie "Trusts and Guarantee Company", où la banque défunte faisait les emprunts qui lui ont permis de continuer à exister pendant beaucoup plus longtemps que son état financier ne l'aurait permis autrement.

Il a été prouvé que la banque empruntait, chaque jour, ce qui lui était nécessaire pour faire honneur à ses billets à la chambre des compensations. La compagnie gardait par devers elle les billets promissoires que la banque lui donnait pour ces emprunts, ne les escomptant pas et protégeant ainsi le crédit de la banque.

CE QUE TOUTE FEMME DEVRAIT CONNAITRE

LES PILULES DE DODD POUR LES REINS, LA CURE CERTAINE POUR TOUS LES MAUX ET DOULEURS.

Mme Vaillancourt ajoute son expérience à la grande quantité de preuves que les Pilules de Dodd pour les Reins sont les meilleures amies de la femme.

Lafond, Alberta, 7 mars (Spécial) — Cela devient plus évident chaque jour, que les femmes de l'Ouest trouvent un soulagement aux maux et douleurs, que seules les femmes connaissent, dans les Pilules de Dod pour les Reins et Mme Agnes Vaillancourt, de cet endroit, donne son témoignage avec plaisir pour ajouter au grand nombre de preuves déjà reçues.

Mme Vaillancourt dit: "Pendant trois ans j'ai horriblement souffert de la maladie de rognons. Je souffrais de partout. Je n'ai employé que six boîtes de Pilules de Dodd pour les Reins et je suis complètement guérie de tous mes maux. Je suis aujourd'hui en parfaite santé."

La santé de la femme dépend de ses reins. S'ils ne sont pas en parfait ordre, les impuretés ne sont pas chassées du sang et elle ne peut être en bonne santé. Elle le sent dans chaque partie de son corps, et le résultat est, qu'elle est fatiguée et ennuyée, remplie de douleurs. Ce que toute femme devrait savoir, c'est qu'il y a un remède certain et une santé parfaite pour elle, si elle emploie les Pilules de Dodd pour les Reins.

THE HOUSE OF QUALITY

ROBES Importées

Styles Simples Autant Qu'uniques

Effets paysanne, manches Kimona courtes, avec extentions en tulle.

Foulards français satinés et foulards de laine.

$22.50 à $27.50

Nous vous invitons à les examiner.

Fairweather LIMITED

485-487 Rue Ste-Catherine Ouest,

Toronto MONTREAL Winnipeg

ON LE TROUVE MORT DANS SON LIT

(Spécial à la PATRIE)

BAIE ST-PAUL, 8 — M. Joseph Michaud, un patient de l'hôpital Ste-Anne a été trouvé mort dans son lit, hier matin. Il venait de St-Moïse, Rimouski, et était interné à l'hôpital depuis sept ans.

Le Dr Labrecque a tenu enquête et le verdict du jury a été : "mort de congestion cérébrale". Il était âgé de 62 ans.

Vente de Prélarts Anglais et Liège.

500 rouleaux de Prélart Anglais et Liège à 24c, 29c et 39c, à moitié prix.

EUG. VIAU, Magasin Dépt., 1321-1329 Ste Catherine Est, coin Dufresne.

7-8-9-m

LE MEME CONSEIL REELU A MATANE

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

MATANE, 8. — La nouvelle élection municipale au village de Matane, après contestation, a eu pour résultat, la réélection par une écrasante majorité, des MM. Pr Bouillon, P. Langlois et Forbes contre MM. W. Russell, Dr. Bergeron et J. Desjardins.

SESSION A L'ILE DU PRINCE-EDOUARD

CHARLOTTETOWN, I. P. E., 8—Hier après-midi le lieutenant-gouverneur Ross a fait l'ouverture de la troisième session de la trente-sixième législature de l'Ile du Prince-Edouard, et il a prononcé lui-même le discours du trône.

L'INJONCTION EST ACCORDEE

L'hon. juge Davidson a rendu, hier, son jugement sur la demande d'injonction de la Montreal Light, Heat and Power" contre M. Ernest Vipond et autres.

Les intimés sont les ayant droit de la compagnie "Montreal Electric" qui a cessé d'exister il y a déjà longtemps, mais qu'on a fait revivre. La compagnie du "Power" demande une injonction pour les empêcher de poser leurs fils et leurs poteaux à une distance moindre de trois pieds des siens. Cette injonction a été accordée et le juge a déclaré que cette distance de trois pieds était la distance règlementaire. Il n'a pas adjugé sur la question de la légalité de l'existence — ou plutôt de la résurrection — de la compagnie "Montreal Electric."

PERSONNEL

Au nombre des passagers de première classe qui se sont inscrits sur la liste des voyageurs s'embarquant à bord du navire "Virginian" pour Liverpool, le 17 du courant, on remarque M. et Mme Andrew Allan, de la rue Stanley et le Lt.-Col. et Madame W. A. Grant, de la rue Peel. Le "Virginian" partira de St-Jean, N. B.

REVUE MONDAINE

Prochain mariage.

Le mariage de Mlle Marion Ross, fille du Dr George Ross, avec M. W. Pugsley, fils de l'hon. W. Pugsley, ministre des Travaux Publics, aura lieu jeudi.

—:o:—

Lord-Durocher.

Le mardi, 28 février dernier, à 7 hrs., a.m., a été célébré à l'église St-Jacques de Montréal, le mariage de Mademoiselle Blanche Durocher, fille de M. Désiré Durocher, de Montréal, avec M. Joseph Lord, fils de M. Cyrille Lord, de Nicolet.

Le chant était sous la direction du chœur des Enfants de Marie de la paroisse.

Un grand nombre de parents et d'amis assistaient à la cérémonie.

—:o:—

Réception.

Madame J.-D. Rolitaille, (née Alice St-Denis), recevra pour la première fois depuis son mariage, dimanche prochain, le 12 courant, à sa résidence au Sault-au-Récollet, Station Larivière.

—o—

En ville.

M. A. Audet, assistant gérant de la "Rimouski Fire Insurance Co.," est de passage à Montréal. Il doit partir, à la fin de la semaine, pour un voyage de deux mois en Europe.

—:o:—

Départ.

M. Robert Clément, autrefois employé de la maison J.-E. Carreau de la rue Notre-Dame, est parti pour Worcester, Mass., où il vient d'être nommé gérant de la Cie. Jacques.

—o—

Anniversaire.

A l'occasion du 53ème anniversaire de naissance de Mme E. Thibaudeau, de la rue Rachel, une jolie réunion eut lieu le 28 février dernier.

Etaient au nombre des invités M. et Mme E. et Ed. Thibaudeau, Miles Ev. Thibaudeau, A. Thibaudeau, B. Thibaudeau, B. Tétreault, G. Tétreault, Larin, A. Caseault, R. Dusseault, R. Beaulieu, Décharist, MM. E. Thibaudeau, W. Thibaudeau, J. Godin, H. Forget, E. Thibaudeau, Charette, E. Thibaudeau, R. Sercia, Granger, Chapdelaine, J. et J. Ménard, Marion, W. Larivière et R. Renaud.

—o—

Soirée.

Très jolie soirée chez M. H. J. Gagné, de la rue Beaubien Est, samedi le 25 février dernier. Danse, chant et musique alternèrent au cours de la soirée. A minuit, un joli goûter fut servi, puis les amusements recommencèrent jusqu'aux petites heures.

Etaient présents: M. et Mme M. Poirier, M. et Mme S. Gagné, M. et Mme G. Dallaire, M. et Mme S. Perras, M. et Mme J.-O. Hamelin, Mesdames A. Gary, A. Poulin et Latour, Mlles V. Goyette, A. Proulx, R. Trudel, B. Trudel, B. Veilleux, E. Pearson, G. Poirier, A. Gary, MM. A. Handfield, avocat; E. Poulin, M.D.; A. Labelle, R. Latour, A. Lemay, V. Olivier, A. Lalonde et A. Gagné.

—o—

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES EMPLOYEES DE MAGASIN.

La chorale "J. F. C.-F." aura une répétition générale avec solistes, lundi soir, à 7.30 p.m., chez Mlle Meloche, 479 rue St-Denis.

Les demoiselles qui font partie de cette chorale sont priées de se rendre sans faute à cette répétition.

LES BANQUIERS DE SHELDON ONT EU GAIN DE CAUSE

M. le juge Archer a donné gain de cause, hier, à MM. Garand et Terroux, les banquiers du fameux Sheldon, qui réclamaient $250 d'un client de celui-ci.

Le client en question, un monsieur Richardson, donna un chèque de $250 à Sheldon le jour de sa fuite. Avant de partir, Sheldon déposa le chèque chez Garand et Terroux, qui lui en remirent le montant en argent et voulurent se le faire payer par la banque de Richardson.

Richardson empêcha le paiement du chèque par la banque et c'est là la cause de l'action. M. le juge Archer a décidé que MM. Garand et Terroux ayant donné valeur pour le chèque, M. Richardson n'avait pas droit d'en empêcher le paiement.

HENRY MORGAN & COMPANY LIMITED

Une Valeur Spéciale du Printemps 1911

Costumes de Dames

AU PRIX ATTRAYANT DE $17.50.

La valeur est un point remarquable dans ces costumes. Ils ont été spécialement confectionnés pour Henry Morgan & Co., Limited, d'après un dessin très en faveur pour sa charmante simplicité, sa beauté pratique et ses nouveaux points distinctifs.

Un drap Armure de très bonne qualité a été employé pour les faire, et la coupe soigneuse, le fini et les doublures en soie Surah, sont tout ce que l'on peut désirer de mieux.

Pour la femme qui considère le style comme le principal facteur pour contribuer à l'apparence élégante, ces jolis costumes — à très bas prix — devraient être d'un grand attrait — parce qu'ils sont pratiques, utiles, bien taillés et d'apparence élégante. Prix $17.50.

COULEURS : BLEU DE COURONNEMENT — GRIS — NOIR — BRUN — TAN — RESEDA — PISTACHE.

DEMANDEZ A VOIR CES COSTUMES DEMAIN

METAL SHINGLE & SIDING CO. Limited

Sheet Metal Manufacturers and Contractors

Delorimier and St Catherine Phone East 5517

COUVERTURES DE TOUTES SORTES

Qu'il ne vous vienne pas à l'idée de couvrir sans nous consulter et obtenir nos prix. Nous faisons des couvertures de toutes sortes, pour quoi que ce soit, et en nous conformant à toutes les conditions. Ces couvertures durent toute la vie. Vous économiserez bien des dollars en vous adressant à nous.

KIRK CAMERON, gérant. Téléphone privé Wertmount 2531.

Si Vous Toussez — Demandez à votre pharmacien les célèbres Ems Pastilles (Contrôle du Gouvt Allemand)

Guérissent radicalement: la TOUX, L'ENROUEMENT, INFLAMMATIONS de la GORGE, les AIGREURS. Si votre pharmacien ne les a pas déjà en magasin envoyez 30 cents pour un tube aux Agents généraux des SOURCES d'EMS. WUBBE HAASE & Co., 55 St-François-Xavier, Montréal. Phone Main 7926.

UN OUVRIER VOIT LA MORT DE PRES

(Spécial à la Patrie)

QUEBEC, 8 — Hier après-midi, un ouvrier plombier, du nom de Joseph Gagné, était à déplacer le compteur à gaz, dans la cave de la maison du Dr Clark, coin des rues St-François et Laliberté ; il faisait un effort pour poser un boulon, quand le tuyau rongé par la rouille, céda tout à coup. Le gaz, qui s'en échappait en abondance, prit feu au contact d'une chandelle allumée et le malheureux ouvrier, à demi asphyxié, eut à peine la force de gagner la trappe de la cave au bord de laquelle il s'affaissa. C'est là que Mme Clark l'aperçut au moment où il allait retomber dans la cave, d'où on ne l'aurait certainement pas retiré vivant.

A son appel, les ouvriers de M. Blouin, tailleur, qui occupe le bas de la maison, accoururent en même temps que le Dr Clark. Ils retirèrent Gagné de sa position dangereuse et le Dr Clark lui fit reprendre connaissance.

Les pompiers ont facilement éteint le commencement d'incendie qui s'était déclaré dans la cave.

DEPART DE SIR THOS SHAUGHNESSY

Sir Thomas Shaughnessy, le président du Pacifique Canadien, est parti pour New-York, d'où il s'embarque à bord du "Cedric", pour faire un voyage sur la Méditerranée. Sir Thomas se rendra ensuite à Londres, où il arrivera le 1er avril. — Après avoir passé trois semaines en Angleterre, le président du C.P.R., reviendra à Montréal.

Fait en 98 différents styles

Peut-être pensez-vous que tous les lits de fer sont plus ou moins égaux en qualité, sinon comme dessin, mais cela est inexact. Vous devriez apprendre à les distinguer, avant d'acheter un lit métallique. Si votre choix est sagement fait, votre acquisition durera de nombreuses années.

Choisissez le dessin que vous préférez, entre 98 différents modèles de lits "Ideal" et vous pouvez être certain que leur émail luisant et blanc comme neige ne se décolorera pas, ne se fendillera pas, ne se boursouflera pas, mais demeurera tel qu'il est. Vous pouvez acheter un lit "Ideal" pour $3.00 ou plus, selon le modèle que vous choisirez. Il n'y a qu'une seule qualité de lits "Ideal," la meilleure que nous connaissions et qui soit susceptible d'être produite.

"La Philosophie du Sommeil" est le titre d'une petite brochure que vous aimeriez à lire. Pouvons-nous vous en envoyer un exemplaire, ainsi que le nom du marchand de votre localité qui vend les lits "Ideal"? Demandez la brochure No. 153

THE IDEAL BEDDING CO. LIMITED MONTREAL — TORONTO WINNIPEG 11

TRADE MARK THE IDEAL GUARANTEED LINE

Froid aux Pieds

Un médecin célèbre avait coutume de formuler le précepte de santé que voici : "Avez soin d'avoir les pieds chauds, la tête froide et les intestins réguliers dans leurs fonctions."

Quand les pieds ont froid ou sont mouillés, il en résulte en général un rhume ou un mal de gorge.

Le Sirop Mathieu

de Goudron et d'huile de Foie de Morue

pris immédiatement met à l'abri de tous les refroidissements.

C'est le remède le plus efficace que l'on connaisse

Grande bouteille, 35c. Chez tous les marchands.

Cie J. L. Mathieu, Prop. Sherbrooke, Québec

L. CHAPUT, FILS & CIE., Dépositaire en gros, Montréal.

BOULANGERS

$2.00

PAR JOUR ECONOMISEES

Le pain plus beau et plus hygiénique. La pâte faite 5 et 10 minutes sans fatigue. Pétrin tout à fait nouveau, garanti.

Pour plus d'informations, veuillez détacher et envoyer le coupon ci-dessous à

La Cie C. H. LEPAGE, Limitée

QUEBEC, P. Q.

Messieurs :

Veuillez s.v.p. nous envoyer vos circulaires donnant toutes les explications au sujet de votre pétrin mécanique Votre tout dévoué

....

"La Patrie"

278—1-me-s-1so

Quand vous achèterez votre piano, insistez pour avoir un piano au mécanisme

"OTTO HIGEL"

mer-ino

LE RIFLE EOZEMA Mal de barbe, plaies, démangeaisons et autres maladies de la peau guéris en peu de temps par la Pommade Antiseptique Ramsay. Ce remède infaillible, préparé d'après la méthode du célèbre Pasteur, est absolument inoffensif et réussit toujours. Nous avons de nombreux certificats constatant l'efficacité de la Pommade Antiseptique Ramsay. Entr'autres un cas d'eczéma de plusieurs années, guéri en huit jours, et une foule d'autres. Dans toutes les pharmacies. Par poste 50c et $1.00.

Cie Pharmaceutique Ramsay, Limitée, 810 rue Ste-Catherine est, Montréal. Etats-Unis : Geo. Mortimer Co, 212 16th St, Boston.

La Dernière à l'Arena

La dernière partie de hockey entre professionnels qui sera jouée cette année à l'Arena aura lieu ce soir. Les Canadien recevront les Ottawa. C'est dire que le spectacle fournira aux spectateurs l'occasion de s'enthousiasmer.

Wanderer à sa neuvième

LES EX-CHAMPIONS SE FONT ENCORE PASSER LE COUTEAU PAR LES RENFREW. — LA JOUTE DE CE SOIR.

RENFREW 7, WANDERER 6

RENFREW, 8. — Les ex-champions de la ligue professionnelle sont venus perdre hier soir, leur neuvième et dernière partie. Contre nos joueurs locaux ils jouèrent la partie de leur vie mais eurent à rencontrer de trop forts adversaires pour s'assurer d'un dernier triomphe.

Les Wanderers ont donc été défaits par les Renfrew, le résultat final ayant été de 6 à 7. Une assistance assez satisfaisante s'était rendue à la patinoire pour assister à la joûte qui bien que trop durement contestée fut cependant intéressante pour tout le monde. Le score ne fut pas égalisé moins de six fois durant la partie.

Johnston fut forcé de se retirer après une chute au cours de la deuxième période. Smaill prenant sa place au couvert et Gardner remplaçant ce dernier comme ailier. Taylor fut l'étoile de la partie. Ross et Russell brillèreot sur l'équipe des visiteurs. Le troisième point des visiteurs fut disputé par Renfrew. L'umpire Steele fut remplacé par Hubert Jordan.

Le dernier point fut enregistré par Gleghorn des Renfrew d'une manière sensationnelle. Le rapide joueur quitta sa position de "point" franchit toute la distance qui séparait les buts de Lindsay de ceux de Hern et alla faire pénétrer la rondelle dans les filets du club ennemi gagnant par là pour son club une des joûtes les plus contestées qui se soient encore vues.

Les équipes et le sommaire suivent ;

Renfrew	Position	Wanderers
Lindsay	Buts	Hern
S. Cleghorn	Points	Ross
Taylor	Couverts	Johnston
Ronan	Rovers	Glass
Smith	Centres	Russell
O. Cleghorn	Ailes d.	Hyland
Rowe	Ailes g.	Gardner

Arbitres—Tommie Ellis, Ottawa, et J. Brennan, Montréal.

Umpires — F. Steel, Montréal ; J. Smith, Renfrew ; H. Jordan, Renfrew

Chronométeurs — E. Sullivan, Montréal ; T. A. Low, M.P., Renfrew.

Pénitenciers — G. Guile, Montréal et J. Jacques, Renfrew.

SOMMAIRE

Première période.

1—Wanderers......Russell 13.00
2—Renfrew.........Row 10.00
3—Renfrew.........Smith 2.30

Deuxième période.

4—Wanderers......Ross 3.00
5—Renfrew.........Smith 5.00
6—Wanderers......Smaill 3.00
7—Renfrew.........O. Cleghorn 4.00

Troisième période.

8—Wanderers......Glass 2.30
9—Renfrew.........Ronan 4.00
10—Wanderers.....Gardner 3.00
11—Renfrew........Smith 2.00
12—Wanderers.....Russell 2.00
13—Renfrew........S. Cleghorn 2.30

Pénitences — Rowe, Hyland, Rowe, Russell, Gardner, O. Cleghorn, Russell, Smith, Rowe, Gardner, 3 minutes chacun.

Totaux ; Renfrew, 15 ; Wanderers, 15 minutes.

Au tournoi international

LES MAITRES AUX ECHECS SE LIVRENT DE SERIEUX COMBATS. — LE CUBAIN TIENT TETE A TOUS.

CAPABLANCA TOUJOURS EN TETE.

SAN SEBASTIAN, 8 — La position des joueurs est quelque peu changée depuis hier dans le tournoi international de San Sebastian Capablanca est toujours en tête, mais Marshall est descendu de la deuxième position à la septième.

La dixième ronde du tournoi international a donc été jouée aujourd'hui avec les résultats suivants : Teichmann a défait Burns ; Tarrasch a annulé avec Marshall ; Schlechter et Spellman ont annulé, ainsi que Maroczy avec Capablanca. Les parties Janowski-Bernstein, Leonhardt-Vidmar, Niemzowitsch-Rubinstein ont été ajournées.

Voici le classement des concurrents jusqu'à date :

Joueurs.	Gag.	Perd.
Capablanca	7 1-2	2 1-2
Marshall	4 1-2	3 1-2
Rubinstein	5	3
Schlechter	5 1-2	3 1-2
Tarrasch	5 1-2	3 1-2
Vidmar	5	3
Spielmann	5	4
Maroczy	4 1-2	4 1-2
Burn	4	5
Niemzowitsch	3	4
Bernstein	3	5
Janowski	3	6
Teichmann	3 1-2	4 1-2
Duras	2	6
Leonhardt	2	6

La Course

ON FETE L'ANNIVERSAIRE DE BONHAG.

NEW-YORK, 8. — On a fêté hier en cette ville, le vingt-deuxième anniversaire de l'entrée dans le sport de George V. Bonhag, le fameux coureur à pied. Il y a en effet 22 ans que Bonhag pratique le sport.

EUGENE TREMBLAY, champion du monde à la lutte.

Chez nos joueurs de quilles

RESULTATS DES PARTIES DE LA CLASSE B, DANS LA M.B.A. — LE TOURNOI CANADIEN-BUFFALO.

Les St-Louis, les Crescent, les R.R. Y.M.C.A. et les Caledonia ont triomphé hier soir des clubs contre qui ils jouèrent aux quilles pour le championnat de la M.B.A., classe B.

Il n'y a pas eu de parties extraordinaires.

ST-LOUIS			
A. Peladeau	124	176	172
Charron	157	169	158
Gueraid	191	155	165
Vachon	185	202	187
Castonguay	226	147	181
Totaux	883	849	863
Moyenne d'équipe 519.			
COLONIAL			
Heffernan	184	155	149
Dusault	160	156	174
Aubin	106	157	155
Perkins	167	161	164
Bean	128	140	178
Totaux	750	759	820
Moyenne d'équipe 469.			
CALEDONIA			
J. Macauley	152	123	125
W. Johnston	167	137	146
R. B. Niven	147	142	155
D. Ferguson	140	139	124
J. Currie	139	165	155
Totaux	745	706	705
Moyenne d'équipe 431 1-5			
WESTMOUNT			
Andrews	104	116	141
Blair	132	105	118
Campbell	96	101	161
Dryden	104	177	11
Smith	123	110	144
Totaux	559	609	675
Moyenne d'équipe 388 3-5.			
CRESCENT			
Duffy	174	160	149
Dupre	132	165	200
Biron	172	147	175
Reid	202	199	188
Buchanan	202	191	200
Totaux	882	862	912
Moyenne d'équipe 591 1-5.			
BEAVER N. 1			
J. Gibson	170	156	162
J. Wilkinson	170	167	159
D. Allan	191	147	112
H. Baker	138	159	146
A. J. Candlin	223	153	221
Totaux	882	872	800
Moyenne d'équipe 592 4-5.			
R.R.Y.M.C.A.			
D. Laing	152	161	178
W. Colbeck	149	149	143
J. Storey	125	164	157
G. Clayton	165	149	161
W. Birtles	146	1 8	168
Totaux	737	791	807
Moyenne d'équipe 467.			
BEAVER No. 2.			
C. Crocker	88		
J. Gleason	141	185	155
J. Banville	136	143	139
R. Boyer	216	187	144
C. Mahoney	120	166	162
M. Nagle		139	156
Totaux	701	818	754
Moyenne d'équipe 454 3-5.			

LES QUILLES A SOREL

SOREL, 8 — Résultat de deux parties de quilles jouées à la salle Benoit hier.

SOREL AMATEUR			
Gagnon	121	162	103—386
Lefebvre	166	133	183—482
Valois	114	126	138—378
Gravel	157	181	128—466
Gendron	156	155	100—411
Lemieux	98	159	136—393
Total			2516
ROYAL			
Grégoire	131	136	166—433
Jacques	118	144	102—364
Lafrenière	141	184	211—536
Richard	107	172	141—420
Lavallée	122	167	144—429
Roberge	127	139	151—417
Total			2599
SOREL AMATEUR			
Gendron	174	91	159—424
Gravel	140	164	135—439
Lefebvre	151	124	169—444
Lemieux	128	123	159—410
Valois	149	108	180—437
Gagnon	190	205	132—527
Total			2681
CANADIEN			
Chrétien	183	166	145—494
St-Arnaud	132	150	160—442
Carpentier	157	165	145—467
Péloquin	126	142	136—404
Péloquin	150	169	160—479
Matte	164	135	164—463
Total			2681

CE MAGNIFIQUE TROPHEE EMBLEME DU CHAMPIONNAT DE LA NATIONAL HOCKEY ASSOCIATION, sera sous peu présenté aux Ottawas, si toutefois ils sont officiellement proclamés champions. Cette coupe est donnée par M. J. O'Brien, de Renfrew.

C'est décidé

Le match Hackenschmidt-Décarie aura lieu le 15 mars, au Parc Sohmer. Les tours de force suivants devront être accomplis par les deux concurrents.

Arraché d'une main

EN BARRE

Arraché à deux mains

EN BARRE

Développé d'une main

Développé à deux mains

EN BARRE

Jeté d'une main

EN BARRE

Jeté à deux mains.

Au club Athlétique

C'EST VENDREDI SOIR QU'AURA LIEU LA RENCONTRE TREMBLAY-BINGHAM. — LA SALLE CONTIENDRA 1200 PERSONNES.

LA LUTTE DE VENDREDI

Le champion canadien Tremblay, est revenu hier soir, de sa tournée aux Etats-Unis, il s'est déclaré très satisfait n'ayant pas encore connu l'insuccès. Il est toujours en excellente forme et dispos, et, l'on peut affirmer sans craindre de se tromper, que les amateurs assisteront vendredi soir, à l'une des plus belles luttes de la saison, sinon la meilleure.

Au cours de la soirée, les moindres détails de la partie de hockey, Ottawa-Canadiens, seront donnés aux amateurs qui assisteront à la grande lutte, et ce, grâce à un fil spécial aboutissant au gymnase du club.

A l'occasion de l'inauguration de son gymnase, la direction du club athlétique a décidé de réduire à vingt-cinq cents, le prix d'admission générale. Les billets réservés seront en vente à partir de ce soir au gymnase du Club, coin Ste-Catherine et St-André.

HACKENSCHMIDT NE PEUT LE TOMBER.

TOPEKA, 8 — Geo. Hackenschmidt a perdu un match handicap à la lutte contre Jess Westergoard. Il s'était engagé de le tomber 2 fois en une heure mais ne put lui faire toucher une seule fois les épaules dans ce laps de temps.

Geo. Jarry, champion lutteur du nord, lance un défi à Fred Lapointe pour une lutte au genre libre deux dans trois, à finir, soit pour un enjeu ou pour la gloire. Pour information, s'adresser 486 Dorion.

Le Baseball

ILS ABANDONNENT LE JEU

CHICAGO, 8 — Orvie Overall et Vic. Willis, deux pitchers qui ont eu leurs jours de gloire, ont pris la résolution de faire toute autre chose que de jouer au baseball. C'est une perte très lourde pour Chicago.

LES VETERANS DU JEU DE BASEBALL.

Un de ces ardents partisans du baseball qui aiment à fréquenter les quartiers généraux des joueurs, nous inspire l'article suivant. Cette inspiration est survenue à la suite de commentaires sur le fait qu'il est de plus en plus difficile pour les joueurs des ligues secondaires, de faire leur entrée dans les ligues majeures parce que le joueur vétéran moderne, est si bien entraîné, de nos jours, qu'il peut maintenant faire partie d'une ligue comme joueur actif pendant une quinzaine d'années, au lieu de cinq à dix ans comme par le passé.

Pour appuyer ce qu'il avance, cet amateur enragé du baseball, se dit certain que depuis environ sept ans, plus que la moitié des joueurs ont cessé de faire partie des différents clubs des ligues majeures avant la fin de la saison de 1910.

Sur 247 joueurs qui faisaient alors partie des ligues Nationale et Américaine qui signèrent un engagement en 1903, 56 seulement sont aujourd'hui dans les rangs de ces ligues, ce qui d'après lui, prouve assez clairement la fausseté de cette prétention. De ce nombre, plusieurs se sont enrôlés dans les ligues mineures pour y courir leur chance et quelques-uns, entre autres, Patsy Donovan, Clark Griffith, John McGraw, Hughey Jennings et Bill Delhen ont quitté complètement le jeu.

Les joueurs qui sont demeurés au service du même club depuis 1903 dont pour la Ligue Américaine ; St-Louis, Wallace ; Philadelphie, Plank, Bender, Harsel, Davis, Murphy ; Chicago, White, Sullivan, Lee Tannehill ; Cleveland, Lajoie, Joss, Stovall ; Détroit, Donovan, Mullin et Crawford.

Ligue Nationale — New-York, Mathewson, McGraw ; Chicago, Tinker, Evans, Pittsburg, Leever, Wagner, Leach, Phillipi, Clarke.

Les autres joueurs qui font encore partie des ligues majeures et qui y figuraient en 1903 sont ;

Hemphill, St-Louis au Highlanders ; Griffith, Highlanders au Cincinnati ; Wiltse, Highlanders au Giants; Howell, Highlanders ad St-Louis Browns, Williams, Highlanders au Browns au Détroit ; Flaherty, White Sox au Pittsburg au Doves au Quakers au Doves ; Moore, Cleveland au Quakers ; Thoney, Cleveland au Red Sox ; Elberfield, Détroit au Highlanders au Washington ; Pat Donovan, St-Louis Cardinals au Brooklyn au Red Sox ; Tenney, Doves au Giants au Doves ; Bresnahan, Giants au Cardinals ; Kling, Cubs ; Dahlen, Brooklyn au Giants au Doves au Brooklyn ; Jim McGuire, Brooklyn au Highlanders au Red Sox au Cleveland ; Sheckard, Brooklyn au Cubs ; Falkenberg, Pittsburg au Cleveland ; Bransfield, Pittsburg au Quakers ; Beumont, Pittsburg au Doves au Chicago ; Steinfeldt, Cincinnati au Cubs ; Ewing, Cincinnati au Quakers ; Bergen, Cincinnati au Brooklyn.

Tableau indiquant les changements des joueurs des ligues majeures depuis 1903 ;

Joueurs actifs en 1903	247
Joueurs demeurés dans les mêmes ligues depuis 1903	56
Joueurs appartenant qui ont joué pour le même club depuis 1903	24
Joueurs qui faisaient partie d'un club et qui sont demeurés dans ce même club depuis 1903	28
Joueurs de la Ligue Américaine, 1903	121
Joueurs de la Ligue Nationale, 1903	146

Les Quilles

NOS JOUEURS CANADIENS A BUFFALO.

Les deux équipes de cinq "joueurs" locaux qui sont allés visiter Buffalo, dernièrement, afin de prendre part au grand tournoi de l'Association Nationale de quille, bien qu'ils n'aient pas remporté de premières places, ont fait très bonne figure devant les meilleurs joueurs de l'Amérique. En outre des concours pour les équipes de cinq hommes, nos canadiens ont pris part à ceux pour deux hommes et aux concours simples.

MM. Gardner et Bach dans le concours pour deux hommes ont fait le meilleur score, comptant 1,105 avec avec Nelson et Darling en seconde place, 1,031. M. Bach a obtenu la meilleure place dans le concours personnel comptant 586, suivi par M. Gardner, 566.

TORONTO DE PREFERENCE A MONTREAL.

Les tournois de quilles annoncés pour le 13 mars n'auront pas lieu, faute du nombre suffisant de concurrents. C'est bien malheureux, car nous manquons un gros événement qui aurait sûrement intéressé les milliers d'amateurs de quilles.

A une assemblée tenue hier soir, il a été décidé que les tournois canadiens auront lieu quand même, pas à Montréal, mais à Toronto, le 28 du courant.

M. BINGHAM qui luttera contre Tremblay vendredi soir.

La M. A. A. A. au St-Denis

DE BELLES PARTIES DE BILLARD ONT ETE JOUEES HIER SOIR AU CLUB ST-DENIS. —LE CHAMPIONNAT AUX JOUEURS DE L'ASSOCIATION ANGLAISE.

AU CLUB ST-DENIS

Les joueurs du club St-Denis ont brillamment terminé leur série de parties de billard pour le championnat de la ligue de Montréal, en vainquant, hier soir, les gens de la M.A.A.A. champions de la Ligue. Le résultat total est le suivant :

M.A.A.A.		Série	Moy.
Shaw	162	18	
Sanctuary	200	23	2 1-4
Earl	148	15	
Cornell	200	17	2
	710		
CLUB ST-DENIS.			
Viau	200	21	3
Archambault	191'	20	
Guertin	200	28	2 1-2
Ouimet	160	15	
	751		

Majorité pour St-Denis, 41 points.

Le Pool

DE ORO GAGNE

NEW-YORK, 8 — Alf. De Oro, champion du monde au jeu de pool a défait Thos. Hueston dans la première partie d'une série de trois. Le score fut de 206 à 109.

DUSSAULT A OTTAWA

On dit que Georges Dussault, autrefois du National, jouera pour les Capital durant la saison prochaine.

Le Hockey

FASHION CRAFT,(MAGASIN DE L'EST), GAGNE LE CHAMPIONNAT DE LA MONTREAL-EST.

Comme le Fashion Craft et le Greenshields sont sur un pied d'égalité dans la Montréal-Est, le Fashion Craft demanda au Greenshield de jouer la partie de détail au patinoir Jubilée, mais ce dernier après avoir accepté refusa et voilà pourquoi le Fashion Craft devient champion de la ligue de hockey Montréal-Est et avec droit.

NOUVELLE VICTOIRE DES VIGER

Devant une assistance assez nombreuse dimanche dernier, au rond de la rue Laurier, la vaillante équipe du Viger est sortie victorieuse de l'Arlington par un score de 3 à 2. A l'expiration du temps réglementaire, le score était de 1 à 1. Il fallut donc jouer quelques minutes de plus pour en arriver à un résultat.

Lacroix et Paquin manquant sur l'alignement du Viger furent remplacés par Leroux et Lambert. Chaput, Lavigueur et Lespérance furent les étoiles de la partie.

Chaput spécialement, avec ses courses à la Taylor enregistra les 2 derniers points du Viger.

Du côté de l'Arlington, Girard, Gauthier et Lagacé firent le gros du jeu.

SOMMAIRE

Viger (3)		Arlington (2)
D'Auray	Buts	Girard
Leroux	Points	Decelles
Aubé	Couverts	Courtois
Chaput	Rovers	Pagé
Lavigueur	Centres	Lagacé
Lespérance	Ailes	Gauthier
Lambert	Ailes	Hearn

Première période.

1—Viger..............Lavigueur ......11 m.

Deuxième période.

2—Arlington........Lagacé ....9 m.

Temps supplémentaire.

3—Arlington........Aubé ....5 m.
4—Viger..............Chaput ....2 m.

Temps supplémentaire.

5—Viger..............Chaput ....3 m.

Arbitres — Pelletier et Globensky.

Chronométeurs — Lambert et Décarie.

POINTE CLAIRE

Le club Pointe-Claire quoi que privé de plusieurs de ses joueurs vient encore de triompher du fameux club Canadien de Ste-Anne de Bellevue, par un score de 2 à 0.

Le jeu fut brutal du commencement à la fin. L'étoile de la partie fut M. E. Bélair.

Voici les deux équipes ;

Pointe-Claire (2)		Canadien (0)
E. Bélair	Buts	N. Legault
A. Cousineau	Points	V. Leduc
D. Brisebois	Couverts	E. Crevier
G. Daoust	Centre	L. Lalonde
E. Leblanc	Rovers	L. Crevier
N. Brunet	Ailes	O. Cousineau
D. Lépine	Ailes	R. Cypihot

SOMMAIRE

1ère période — Pas de score.

2ème période.

1—E. Leblanc ....0.10 m.

3ème période.

1—D. Lépine ....0.09 m.

Referee — N. Leduc.

Umpires—A. Brunet et L. Legault.

Chronométeur — E. Théoret.

CHAMPION DE LA LIGUE DES QUINCAILLIERS.

En vainquant hier soir, par 4 points à 0 les Frothingham & Workman dans une joute de hockey qui eut lieu au Victoria, les joueurs de la Canadian Fairbanks se sont assuré pour la troisième fois consécutive le championnat de la Ligue de Hockey des Quincailliers.

Pour le championnat amateur de Montréal.

Les quatre plus forts joueurs des clubs faisant partie de la Ligue de billard Montréal entreront en concours lundi soir, à la M.A.A.A. pour décider lequel de ces quatre joueurs a droit au titre de champion amateur de Montréal.

Les concurrents qui sont MM. Shaw de la M.A.A.A. ; Viau du club St-Denis ; Noël ou Marchessault du club De Lorimier et Ménard du club Canadien, devront jouer 250 points à 14 pouces sur une table de 5 x 10.

La première partie sera jouée lundi soir à la M.A.A.A. entre M. Viau et Ménard.

Un nouveau record au billard

LONDRES, 8— Georges Gray le joueur de billard australien, a établi un nouveau record mondial au billard anglais, en faisant une série de 1,438 points à Southampton hier. L'ancien record détenu par Roberts depuis nombre d'années, était de 1,240.

Au Parc Moncrief

LES FAVORIS ONT ETE MALMENES HIER AUX COURSES DE JACKSONVILLE. — ALDRIAN DANS L'EPREUVE DU JOUR.

JACKSONVILLE, 8. — De bonnes attractions ont marqué la journée d'hier au Parc Moncrief. Les favoris n'ont pas eu de chance. Seul Aldrion a réussi à gagner non sans difficultés cependant.

1ère course, chevaux de 2 ans, 4 1-2 furlongs —1. Auto Maid, 112, Gross, 5 à 1, 9 à 5, 4 à 5; 2. Slim Princess, 115, Koerner, 9 à 5, 9 à 10, 2 à 5 ; 3. Colletter, 109, Davenport, 15 à 1, 6 à 1, 3 à 1. Temps 55 3-5. Mabel Virginia, Day May, Blowout, Yankee Lotus, Sauce, Little Marian, Catula, Electric, Tranquility ont aussi couru.

2ème course, chevaux de 3 ans, 5 1-2 furlongs —1. Ilma, 104, Koerner, 9 à 10, 2 à 5; 2. Zool, 101, Hopkins, 25 à 1, 8 à 1, 4 à 1; 3. Annie Nelson, 107, Gould, 30 à 1, 12 à 1, 5 à 1. Temps 1.08 2-5, Old Boy, Red Bob, Tippy, Cardiff, Ben Lomond, Western Belle, Leon B., ont aussi couru.

3ème course, chevaux de 4 ans, 6 furlongs —1. Austin Sturtevant, 110, Fain, 4 à 1, 3 à 2, 7 à 10; 2. Aunt Kate, 102, Tuchinger, 9 à 2, 9 à 5, 9 à 10; 3. Peep Over, 104, Davenport, 12 à 1, 5 à 1, 2 à 1. Temps 1.13 4-5. Outpost, Night Mist, Hazel Thorpe, Bat Masterson, Lou Lanier, Moltke, Sigo ont aussi couru.

4ème course, handicap, chevaux de 3 ans, 1 1-16 mille—1. Aldrian, 102, Koerner, 7 à 2, 1 à 3 ; 2. Aylmer, 107, Fain, 13 à 5, 9 à 10, 2 à 7; 3. Descomnets, 106, Brannon, 12 à 1, 4 à 1, 6 à 5. Temps 1.47 2-5.

5ème course, chevaux de 4 ans, 6 furlongs —1. Detroit, 110, Byrne, 9 à 2, 8 à 5, 4 à 5; 2. John A. Munroe, 113, Nichols, 11 à 5, 1 à 2; 3. Judge Walton, 110, Minder, 7 à 1, 5 à 2, 6 à 5. Temps, 1.14 3-5. John Patterson, Henry Croscaddin, Havre, Spring Frog, Fulford, Miss Worth, Harold Hall ont aussi couru.

6ème course, chevaux de 4 ans, 1 1-16 mille —1. First Peep, 109, Fain, 7 à 1, 5 à 2, 6 à 5; 2. Roseburg II, 111, Davenport, 7 à 2, 6 à 5, 3 à 5 ; 3. Pedigree, 107, Gauld, 15 à 1, 6 à 1, 3 à 1. Temps 1.48 3-5. Pocataligo, Golconda, Mamie Algol, Radiation, Harvey F., Elfall, Alice ont aussi couru.

PETE DONOHUE FAIT DES SIENNES A BUFFALO

BUFFALO, 8. — Aucun changement important dans les positions des joueurs dans le présent tournoi de quilles Pete Donohue menaça de déloger le leader dans les séries individuelles, mais termina sa partie avec 622.

ENTRE LES SCOPES

Les clubs de quilles Nationoscope et Ouimetoscope se rencontreront jeudi à 11 hrs. p.m., sur les allées Blondin et Corbeil, pour un pari de dix dollars. Nous publierons demain la composition des équipes de ces deux scopes.

LES PROFESSIONNELS A NEW-YORK.

Presque tous les clubs de hockey de la Ligue Professionnelle, iront à New-York prendre part au grand tournoi entre clubs de hockey. Les Wanderer et les Renfrew partiront sous peu.

LIGUE DES MARCHANDS DE GROS.

Jeudi soir, à dix heures précises, au patinoir Jubilée, sera jouée la dernière partie de la ligue des Marchands de Gros, entre les Primus et les Laporte-Martin & Cie.

Cette partie promet d'être très contestée, et décidera du championnat et de la possession de la coupe.

Les amateurs de bon sport sont priés de s'y rendre en foule. Admission 10c.

POUR PREVENIR LA GRIPPE

Le LAXATIVE BROMO QUININE enraye la cause. Il n'y a qu'un seul BROMO QUININE. Voyez la signature de E. W. GROVE, 25c. 299-mer-jno

OBSEQUES DE MLLE ANNE DE LESELEUC

(Spécial à la PATRIE):

OTTAWA, 8. — Ces jours derniers ont eu lieu à Thurso, les funérailles de Mlle Anne de Léséleuc. Un grand nombre de parents et d'amis s'étaient fait un devoir d'aller rendre un dernier témoignage d'affection et d'estime à l'infortunée victime de la terrible maladie qui ne pardonne pas : la consomption.

Suivant une vieille coutume de Bretagne et même de quelques-unes de nos campagnes canadiennes, le Rév. Père Leneveu, des Pères de Marie, de Papineauville, accompagné d'enfants de chœur portant la croix et des cierges, vint bénir le corps à la maison mortuaire, puis s'achemina vers l'église en chantant l'office des morts ; il était suivi du cercueil porté par quatre amis et venaient ensuite les parents et amis, hommes et femmes.

L'église était entièrement drapée de deuil et le service funèbre a été chanté par le Rév. M. Chatelain, curé de la paroisse, et le chœur de chant sous la direction de Mlle Hébert, l'organiste.

Tous les enfants de l'école assistaient au service.

Conduisaient le deuil : MM. Yves, Charles François et Robert de Léséleuc, frères de la jeune défunte, ainsi que Mmes et Mlles de Léséleuc,mère, belles-sœurs et sœur, et M. Maurice Laframboise, fiancé de la défunte, et M. Joba, de Stetler, Abbt. Parmi les amis se trouvaient M. et Mme Gagnon, de Thurso, MM. Louis et L. J. Laframboise, d'Ottawa, M. G. Choisnard et Madame J. Robillard, de Thurso, Miles Morturcaux et Laframboise, d'Ottawa, et un grand nombre d'autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms.

L'inhumation eut lieu dans le cimetière de la paroisse, dans le terrain de la famille, où repose déjà le corps de feu M. J. de Léséleuc, père, décédé il y a quelques années.

SUS AU COCAINOMANE

Ovide Lemieux, alias Baquet, sur la personne duquel on a trouvé de la morphine et qui est lui-même un cocaïnomane, a été condamné à quatre mois de prison, pour avoir eu de la cocaïne en sa possession, et à trois autres mois pour vagabondage.

COLLET Impérial de TOOKE

Garanti façonné à la main

Fait en quarts de points

12½ CENTS CHACUN

R. J. Tooke, Limited, Rues St-Jacques et Ste-Catherine.

CHEF DE CABINET AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

PARIS, 8 — Maurice Herbette, depuis cinq ans directeur du département de la presse au ministère des affaires étrangères, a été nommé chef de cabinet de ce ministère par le ministre Cruppi. M. Herbette a aussi été désigné comme secrétaire principal de l'ambassade extraordinaire de France au couronnement du roi Georges.

PERIODE DE CALME POUR LES POMPIERS

La brigade traverse une période de calme. Il n'y a pas eu d'incendie sérieux depuis plusieurs jours.

Le chef de district Mann et une partie de la brigade ont été appelés ce matin, pour un petit incendie chez Ault & Wiberg, dans l'édifice de l'imprimerie Desbarats. Le feu venait d'être allumé par des fils électriques défectueux.

Le chef de district Giroux et ses hommes ont éteint deux feux d'une minute, l'un au No 146 de la rue Plessis, dans un hangar à bois, l'autre au No 1079 Ste-Catherine-Est, dans un magasin de merceries.

Claques à Bon Marché

100 Caisses de bonnes Claques assorties, à 19c, 29c, 39c la paire.

EUG. VIAU, Magasin Dépt., 1321-1329 Ste-Catherine Est, coin Dufresne. 7-8-9-m

LA CELEBRATION DE LA ST-PATRICE

Les Irlandais préparent activement leur fête patronale. Lundi soir le comité de la procession se réunissait sous la présidence de M. l'abbé McShane, curé de Saint-Patrice

Comme les années passées, la procession précèdera la messe, à laquelle Mgr l'Archevêque officiera, et au cours de laquelle le R. P. Burke, Pauliste de New-York, prononcera le sermon du jour.

L'après-midi et le soir, il y aura des réunions diverses de sociétés irlandaises. Le grand banquet annuel de la société St-Patrice aura lieu à l'hôtel Windsor.

La procession se mettra en marche vers les neuf heures, au square Victoria, sous la direction de M. P. Brennan, qui est le commissaire-ordonnateur. Toutes les sociétés des diverses paroisses de la ville devront se donner rendez-vous vers les 8 hrs 45, au square Victoria.

N'oubliez pas que c'est samedi, 11 mars, qu'aura lieu au Mont-Royal angle St-Laurent et Mont-Royal) l'exposition des Modes Nouvelles. Chapeaux garnis gratuitement.

LA MORT DU BILL DU LONG-SAULT

Le fameux bill du Long Sault, qui a tenu en éveil toutes nos associations du commerce et de l'industrie, a été tué par le Sénat et le Congrès des Etats-Unis.

La nouvelle est parvenue dès le jour de la prorogation des chambres américaines à M. Andrew A. Allan, le président de la Fédération des Armateurs.

M. Robb, de la Fédération, a déclaré que les Commissaires du Port de Montréal, la Chambre de Commerce et le Board of Trade, la Compagnie Richelieu & Ontario et la Fédération des Armateurs pouvaient se féliciter et féliciter M. J. W. Allison de ce succès. M. Allison représentait les intérêts de Montréal à Washington pendant la bataille.

CETTE POURSUITE CONTRE LE DR DUBEAU

L'ex-échevin Dubeau nous prie de rectifier la nouvelle publiée, lundi au sujet de la poursuite intentée contre lui, en recouvrement d'amendes dues par suite des votes qu'il a donnés au conseil.

La poursuite ne porte pas sur les votes donnés entre le jugement de la Cour Supérieure et celui de la Cour de Révision, mais, bien sur tous les votes qu'il a donnés depuis qu'il est élu.

L'échevin Dubeau dit qu'il ne redoute pas cette manœuvre et qu'il déposera son bulletin de présentation vendredi.

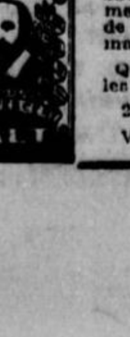

Abbey's Effer-vescent Salt

Un homme sensé fait disparaître les douleurs rhumatismales avec un verre de Abbey's Salt le matin.

Que faites-vous pour les chasser?

25c et 60c.

Vendu partout.

GEORGE GRAHAM RICE

raconte comment avec $7 il a fait $1,500,000 en vendant des tuyaux (tips), aux courses, sous le nom fameux de

MAXIM & GAY

comment il reperdit tout en parlant sur ses propres tuyaux —Toute l'histoire est franchement racontée dans le numéro d'avril de

Adventure

15 cts chez tous les marchands de journaux

MORT DU ROMANCIER ANTONIO FOGAZZARO

VENISE, 8. — Antonio Fogazzaro, le grand romancier italien, est mort hier matin, d'un cancer au foie. L'auteur qui avait si souvent tourné sa plume contre le Vatican est cependant mort en bon catholique. Un moine Franciscain l'a assisté dans ses derniers moments et lui a administré les sacrements. Fogazzaro était né à Vicence, le 25 mars 1842. La Venetie, où il était si populaire, et toute l'Italie sont dans le deuil. Le roi Victor-Emmanuel, le premier ministre Luzzatti, les présidents de la Chambre et du Sénat, ainsi que les cardinaux et les évêques ont télégraphié leurs condoléances à la famille.

SERIE D'HOTELS DE VILLEGIATURE

Un syndicat anglais qui a un capital d'un million et quart et qui est représenté ici par M. Erny H. Ford, de la Ford Iron company, va commencer immédiatement la construction d'une série d'hôtels dans quelques endroits de villégiature, près des principales villes du Canada.

"Le premier que nous construirons, a dit M. Ford, sera à Seneville, en face de la résidence d'été de sir Edward Clouston.Il sera prêt pour la prochaine saison d'été."

Tous ces hôtels seront construits en pierre et absolument à l'épreuve du feu. On en construira près d'Ottawa, de Toronto, de Winnipeg et de Vancouper, etc. On estime que chaque hôtel coûtera $125,000. M. Ford n'a pas voulu répondre quand on lui a demandé si le syndicat construirait des hôtels dans les villes, mais on croit que c'est là l'intention des capitalistes anglais.

VOYAGES A PRIX REDUITS PAR LE C.P.R.

A partir du 10 mars jusqu'au 10 avril inclusivement, le Pacifique Canadien vendra des billets de colons, en deuxième classe pour Vancouver, Victoria et les endroits de la Côte Nord du Pacifique, au prix spécial de $47.70- Pour San Francisco, Los Angèles, San Diago et Mexico City via Chicago, au prix réduit de $49.00. Pous plus amples détails, voyez l'annonce dans une autre colonne. 3—j.n.o.

A QUOI TIENT LA MONARCHIE EN ESPAGNE

ROME, 8. — Si l'on en croit un journal de cette ville, le pape aurait envoyé au roi Alphonse, par l'entremise de son nonce à Madrid, une lettre dans laquelle il rappelle à Sa Majesté ses devoirs et ses prérogatives de souverain catholique, et l'avertit qu'un différend avec le Saint-Siège serait peut-être fatal à la monarchie.

L'homme qui connait la bonne biè e, insiste toujours sur la Fameuse boisson Nationale— La Bière Salvador

la boisson favorite des monarques Européens depuis des siècles.

La Salvador excite le palais, aide la digestion, tonifie le système et est un aliment nutritif aussi bien qu'un breuvage. La "Salvador" est une bière parfaite pour l'usage de la famille. Bien brassée, vieillie dans des fûts de bois et embouteillée par

REINHARDT'S de Toronto.

Agent local, John Byrne, 87 rue Plessis, Montréal. Tél. Est 2147.

JEUNES GENS

Pour Genorrhée et Ecoulements prenez le Spécifique Okay de Pabst. Le seul remède qui guérit toujours quelle que soit la durée ou la gravité du cas. Les résultats obtenus par son emploi vous étonneront. Absolument sans danger, empêche les rétrécissements et peut se prendre sans aucun inconvénient ni suspension de vos occupations. PRIX . . $3.00

Agents, LECOURS & LANCTOT, Montréal 262-j-n-o

SANTAL CAPSULES MIDY

Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigeaient autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiats et les injections.

183-mer-jno

J. A. ROUSSE

Maréchal Ferrant

Chevaux tondus par l'électricité.

Travail rapide et garanti parfait.

24 Rue BERTHELET

236—mer-v-jno

LA CHINE VEUT EXTERMINER LES ETRANGERS

SAINT-PETERSBOURG, 8. —Les rapports arrivent de plus en plus nombreux, de Moukden et de Vladivostock, d'une menace de soulèvement contre les étrangers, en Chine, surtout depuis que la peste et la famine exercent leurs ravages dans le pays. Il appert que des proclamations ont été lancées, demandant l'extermination de tous les étrangers. Les journaux appréhendent en même temps un soulèvement des boxeurs.

Tous les gouvernements européens enverront des troupes, afin de protéger leurs sujets.

A VENDRE

Automobile Overland 1910, absolument neuf, 40 chev. vap., pour 5 passagers, pneus de 34 x 4, capote mohair et coupe-vent. Pour vendre au-dessous du prix coûtant.

Comet Motor Co., Limited

CARRE PHILLIPS, Montréal. 8-10-13

La Lager "Pilsener" O'Keefe tire sa réputation de sa qualité.

O'Keefe's PILSENER LAGER

" La Bière Légère dans la Bouteille Claire "

garde sa réputation de qualité parce qu'elle conserve la qualité qui l'a rendue fameuse.

"La Bière qui a de la renommée."

Demandez la O'Keefe à votre fournisseur

Agent à Montréal: JAMES MORLEY, 34 Rue St-Benoit. Tel. Main 982.

Sir Wilfrid Laurier défend sa politique de réciprocité

(SUITE DES 1ère et 2ème PAGES)

turels figurant dans notre convention douanière avec les Etats-Unis ; de la Suisse nous avons importé pour $2,633,000 de marchandises, et nous en avons exporté $10,000,000 à destination de ce pays. Nos importations de Suisse comprennent principalement des soieries, des cotonnades, de la soie et du coton. En Suède, nous avons exporté l'année dernière pour $111 000 de marchandises et importé pour $207,000 dont pas un seul dollar ne représentait un produit compris dans la liste de la convention douanière. En Espagne, toujours l'année dernière, nous avons exporté $51,000 de marchandises et importé d'Espagne $1,040,000. Ces importations comprenaient surtout des fruits tels qu'oranges et fruits tropicaux, non compris dans l'entente en question. En Russie, nous avons exporté pour $59,000 et importé $138,000. Je ne trouve dans ces exportations et importations aucun article figurant dans l'entente. Pour la Norvège et Suède, nos exportations se sont élevées à : $487,000. Parmi les produits figurait le poisson, ce qui fait que la Norvège en vertu de l'entente aurait la franchise du poisson. C'est jusqu'ici le premier des articles qu'affecterait la convention canado-américaine.

Nous avons aussi un certain commerce avec le Japon, mais peut-on s'imaginer que le Japon nous enverra du beurre, du blé et des céréales. Quant à notre commerce avec le Danemark, il n'est pas très important. Nos exportations se chiffrent à $425,000 et nos importations à $86,000. Bien que le Danemark exporte beaucoup de beurre, il n'en vient pas une seule livre au Canada. Avec la Colombie, nos exportations ont été de $42,000 et nos importations de $28,000. Aucun article ne figure dans la convention avec la Bolivie. Notre commerce nul, nous n'importons rien de ce pays et nous n'exportons pas davantage. Avec l'Autriche-Hongrie, nos importations s'élèvent à $1 410.000 et nos exportations à $60,000. Ces importations comprennent surtout des dentelles et des articles de cette nature, enfin, avec la république Argentine, notre exportation est $2,869,000 et nos importations totales de $2,181,000. Et je remarque que de l'Argentine, nous n'avons pas importé un seul article qui figure à la liste de l'entente douanière.

Si l'Argentine exporte du blé, il n'y a guère de chance pour qu'elle en exporte au Canada, mais si cela était, rien n'empêcherait que le Canada puisse en exporter en Argentine.

LA COMMISSION DES RESSOURCES NATURELLES.

L'objection qui a été faite à ce sujet peut donc être mise de côté. A propos de cette entente, on dit aussi qu'elle détruirait nos ressources naturelles. Mon honorable ami de Toronto Nord s'est tout particulièrement indigné à ce sujet, il est devenu éloquent et nous a demandé ce que nous comptions faire en établissant une Commission de Conservation de nos ressources naturelles, pour nous ingénier ensuite à détruire ses travaux ? Je répondrai à mon honorable ami que la Commission de Conservation des ressources naturelles n'a pas été créée pour s'occuper de questions d'économie politique, mais simplement de questions d'un intérêt physique. Mon honorable ami a dit que nous devrions conserver nos ressources naturelles pour nos enfants et nos grands-enfants. Je lui demande quel est l'objet de ces ressources naturelles. Le Créateur a donné à l'homme du soleil, de l'eau, des forêts, des minéraux pour qu'il s'en serve, et les nations civilisées profitent toutes de ces dons. Pourquoi nos ancêtres ont-ils quitté leur pays natal pour venir dans ce pays et le prendre aux Indiens, sinon afin de s'approprier les ressources naturelles du sol et en bénéficier. Les Indiens, au dire de mon honorable ami de Toronto Nord, conservaient très bien les dites ressources naturelles, c'était probablement pour leurs enfants et leurs grands-enfants.

Lorsque nos ancêtres sont arrivés ici ils ont trouvé les Indiens se servant d'instruments faits de bois et de pierre. Ils ne cultivaient pas le sol, ils vivaient de poisson et de gibier.

Nos ancêtres ne se contentèrent pas d'user de ressources naturelles, ils en abusèrent, et aujourd'hui, on adresse le même reproche aux cultivateurs canadiens, ils minent le sol et abusent de sa fertilité au lieu de le cultiver, le marchand de bois de son côté détruit bien plus qu'il ne peut user. Le but de la Commission de Conservation des ressources naturelles est d'apprendre aux marchands de bois et aux autres la façon de faire usage des ressources naturelles du pays. Si elle arrive à ce résultat, la Commission aura rendu d'immenses services à la communauté.

Mais quel rapport cela a-t-il avec la convention douanière ?

Les conservateurs prétendent que les Américains vont s'emparer de nos ressources naturelles. Eh bien, si les Américains veulent les avoir, il leur faudra payer en conséquence, mais qu'ils les prennent ou non, que cette convention soit mise en vigueur ou non, les ressources naturelles du Canada serviront à quelque chose. J'espère cependant qu'on en usera avec plus de prudence qu'à l'heure actuelle. M. Foster n'a pas besoin de se faire de la bile à ce sujet.

LES INDUSTRIES NE SONT PAS EN DANGER.

Je passe maintenant à une objection plus importante, somme toute la seule objection de quelqu'importance que j'ai entendue, à savoir qu cette convention va mettre en danger nos industries. De quelle façon? Cette convention concerne surtout les produits naturels, et les produits manufacturés, à l'exception des instruments agricoles, ne viennent nullement en ligne de compte. En concluant cette convention, nous nous sommes conformés strictement aux termes de la résolution qui avait été adoptée à la convention libérale de 93.

Nous avons agi avec beaucoup de prudence dans cette direction, et cela parce qu'il existe une grande différence entre la réciprocité pour les produits naturels et la réciprocité pour les articles manufacturés.

Je ne sais pas quels étaient ceux qui étaient présents à la conférence qui a eu lieu entre nos deux pays, à l'exception de M. Knox et de nos délégués, mais je suis convaincu que les Américains étaient plus anxieux d'obtenir la réciprocité pour les produits manufacturés qu'ils ne l'étaient pour les produits naturels, mais nos représentants ne voulurent pas entendre parler de réciprocité pour les produits manufacturés, ils résistèrent pour que la convention soit confinée aux instruments agricoles. A ce sujet nous n'avons peut-être pas été aussi loin que l'auraient désiré certaines sections de la communauté, une partie en effet voulait que les instruments agricoles fussent admis en franchise, mais nous n'avons pas jugé d'aller aussi loin, et cela pour la raison que ceux qui sont responsables pour les affaires financières du pays ont reconnu que dans les questions de tarif il existe une grande différence entre les produits manufacturés et les produits naturels. Nous ne nous sommes pas embarqués à l'aveugle dans cette affaire. En 1896, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous avions devant nous le même problème à résoudre et nous avons pris toutes les précautions possibles pour ne causer aucun tort à aucune industrie existant actuellement et je pense que nous allons réussir. La seule industrie à laquelle cette convention puisse faire quelque tort est celle des instruments aratoires, et c'est pour rendre justice à ceux qui avaient placé leur argent dans ces établissements que nous n'avons pas fait réduire davantage les droits de douane sur ces instruments.

Ce gouvernement n'existe pas seulement pour les cultivateurs ou seulement pour les manufacturiers, ou pour toute autre classe, mais pour les manufacturiers, les cultivateurs, et toutes les classes qui composent notre nation.

J'arrive maintenant à la dernière objection qui a été faite à cette convention. L'opposition trouve quelle causera la ruine de nos industries. Mais il est encore bien plus difficile d'y trouver le germe fatal qui détruira notre autonomie. Comment se fait-il que l'année dernière, ces mêmes conservateurs nous critiquaient, parce que nous prenons trop en considération l'autonomie canadienne. Qu'ils approuvent cette autonomie ou qu'ils la combattent, le fait est que dans un cas comme dans l'autre, ils n'ont jamais compris la vraie signification de celmot. Ils nous disent que la convention douanière est confinée aux produits naturels, qu'une autre année, elle serait étendue aux produits manufacturés, qu'il s'en suivrait une union commerciale, et finalement une union politique.

Une telle logique pourrait nous mener fort loin, et on pourrait en tirer toutes les conclusions possibles. Nous sommes habitués à une telle logique, depuis le premier jour du gouvernement responsable. A cette époque, les réformateurs qui demandaient un gouvernement de ce genre furent en butte aux attaques des torys qui disaient que cette idée était le premier pas vers l'annexion.

L'attitude du parti conservateur aujourd'hui, n'a donc rien de surprenant, mais leurs critiques constituent une insulte à l'intelligence et au caractère du peuple canadien. M. Borden a prétendu que cette convention pourrait peut-être avoir des résultats satisfaisants, pendant quelques temps, mais que plus tard elle pourrait être révoquée et qu'il suivrait un tarif de protection très élevé, que dans ces circonstances, le peuple canadien ne pourrait pas résister à la dislocation du commerce, et serait forcé de chercher un asile dans l'union américaine.

M. Foster a émis les mêmes sentiments ainsi que M. Sifton qui, en cette occasion, a abandonné le principe du libéralisme, pour se faire l'apôtre des principes conservateurs."

LE DERNIER APPEL DE SIR JOHN-A. MACDONALD.

Sir Wilfrid examine ensuite en détail les résolutions passées par le Board of Trade de Toronto, et il en conclut, nous rejetons les avis des craintifs. Nous nous basons sur les conseils des braves d'il y a 50 ans, et nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase de nos relations avec nos voisins, phase qui commence à poindre à l'horizon, à l'aurore de jours meilleurs.

Une chose certaine, une chose que l'on ne peut pas nier, c'est que les relations qui ont existé entre les deux pays, durant les 50 dernières années, spécialement durant les 20 dernières années, et plus encore depuis 12 ans et qui ont failli amener une crise il y a un an, ces relations ont été une tache pour la civilisation des deux pays.

Une autre chose qui ne peut pas être niée, c'est que l'homme qui a amené le parti conservateur au sommet du pouvoir et de l'influence, l'homme dont le nom est encore vénéré, mais dont l'exemple n'est pas suivi, Sir John A. MacDonald, a toujours regretté cette situation. Il a fait tout ce qu'il a pu pour la faire changer, il a fait bien des sacrifices pour l'améliorer, et ce fut son dernier appel au peuple canadien. De plus, on ne peut pas nier qu'il existe en ce moment aux Etats-Unis un sentiment de plus en plus grand que la politique suivie à notre égard durant les 50 dernières années était mauvaise, qu'elle leur a fait du tort autant qu'à nous, et ils sont prêts aujourd'hui à revenir en arrière et instituer des relations commerciales plus profitables pour les deux pays. Et c'est à ce moment que l'on vient nous dire que si cette politique rétrograde n'est pas maintenue le Canada est exposé à un grand danger qui se traduit par le mot annexion ! annexion ! annexion ! Il existait à un certain moment dans ce pays un mouvement annexionniste assez fort et il reçut son premier coup, lorsque Lord Elgin, rapportait de Washington le traité de réciprocité de 1856.

L'ANNEXION

Depuis ce jour, le désir d'annexion s'est évanoui jusqu'à ce qu'il n'en reste plus un vestige dans aucune partie du pays. Si ma pauvre voix pouvait être entendue dans tout le pays et si sans forfanterie elle pouvait être entendue de l'autre côté de la frontière, je dirais à nos voisins, les Américains, que, bien que l'idée de voir le territoire de la République s'étendre du golfe du Mexique à l'océan Arctique puisse les flatter, il faut qu'ils se souviennent que nous, Canadiens, sommes nés sous le même drapeau que nos ancêtres, un drapeau sous lequel ils ont peut-être souffert de quelque oppression, mais qui pour nous a été et est aujourd'hui plus que jamais l'emblème de la liberté, qu'ils se rappellent que s'ils ont fondé une nation en se séparant de la mère-patrie nous autres Canadiens avons eu à bâtir une nation, sans séparation. Que dans cette tâche nous sommes déjà pas mal avancés avec nos institutions, avec notre unité nationale, en tant que peuple et avec tout ce qui constitue une nation envers laquelle nous sommes tout aussi dévoués qu'ils le sont pour la leur.

SPECTACLE UNIQUE AU MONDE

Qu'ils se rappellent que le sang qui coulent dans nos veines est tout aussi bon que le leur et que s'ils sont un peu plus fiers, bien que nous ne soyons pas aussi nombreux qu'eux, nous sommes tout aussi fiers qu'eux et nous aimerions mieux nous sacrifier plutôt que de nous séparer de notre existence nationale. Si ma voix pouvait être entendue jusque là, je dirais à nos amis les Américains; Il ne peut y avoir un spectacle plus noble que celui d'un continent uni, un spectacle qui étonnerait le monde par sa nouveauté et sa grandeur, le spectacle de deux peuples vivant côte à côte sur une distance de quatre mille milles sans un canon, sans un fusil dirigé de l'autre côté de la frontière, sans une forteresse d'un côté ou de l'autre, mais vivant en harmonie dans une confiance mutuelle et sans autre rivalité qu'une émulation dans le commerce et les arts. Au peuple canadien, je dirais que s'il est possible pour nous d'obtenir des relations entre ces deux nations jeunes et prospères, le Canada aurait rendu à l'Angleterre, la mère des nations, bien plus, à l'Empire britannique tout entier, un service dont les faits actuels et bien plus encore ses conséquences postérieures n'auront pas leur pareil".

Sir Wilfrid Laurier a repris son siège au milieu d'applaudissements. Il avait parlé deux heures durant.

LE MAJOR CURRIE

Le major Currie de Simcoe, donne la réplique au premier Ministre, et défend particulièrement les hommes qui abandonnent leur parti sur une question d'intérêt vital pour leurs pays. Il se plaint des remarques de Sir Wilfrid Laurier à l'adresse de MM. Sifton et German et il trouve des précédents dans l'histoire politique de la Grande-Bretagne, entre autres : MM. Gladstone et Chamberlain, qui eux aussi ont été des déserteurs.

Major Currie

Les deux députés mentionnés ne sont pas les seuls à quitter le parti libéral sur cette question de réciprocité et la presse est chaque jour remplie de noms de nouveaux mécontents.

Le major Currie trouve étrange le changement survenu dans la politique du Premier Ministre, sans consulter le peuple. Sans avis, il quitte l'Angleterre pour favoriser les Etats-Unis, malgré les nombreuses protestations de sympathies et la nécessité de la préférence anglaise, pour le développement du Canada.

Le major fait l'historique de la question de réciprocité depuis la Confédération et déclare que tous les chefs de gouvernements qui ont demandé la réciprocité, désiraient un traité pour une période fixe et non une entente préparée seulement pour faire plaisir aux Américains, comme le projet Taft-Fielding. Aussitôt que les Etats-Unis n'en auront plus besoin, l'entente sera annulée et le Canada se trouvera dans une position difficile.

Avec la réciprocité, les Etats-Unis accapareront les pêcheries de l'Atlantique, les seules qui n'ont pas encore été détruites, comme ils ont accaparé les mines,, les forêts et les pouvoirs d'eau du Canada.

Le major Currie croit que toutes les faveurs accordées par le Canada aux Etats-Unis, ne profiteront qu'à un petit groupe, spécialement aux trusts américains. Il cite spécialement l'exploitation des mines d'amiante, comme étant destinée à devenir la proie des trusts.

Québec sera aussi une des provinces à souffrir le plus de la nouvelle situation. Ses industries et sa méthode d'agriculture lui préparent un brillant avenir, que la concurrence américaine mettra en danger.

Les Canadiens-français devraient se lever en masse, ajoute le major Currie, et protester contre la politique du gouvernement.

HON. Wm. TEMPLEMAN

Hon. M. Templeman

L'hon. Wm. Templeman, ministre du Revenu de l'Intérieur, étudie la question de réciprocité au point de vue du développement de la Colombie Britannique et dit que même avec des relations plus sympathiques avec les Etats-Unis, le danger de l'annexion n'est nullement à craindre. La réciprocité sera un bienfait pour le commerce général du Canada.

Quoi qu'en disent les conservateurs, les horticulteurs et pomiculteurs de la Colombie, ne sont pas tous opposés à la nouvelle entente douanière et à cet effet, le ministre donne la lecture de nombreux télégrammes d'adhésion et d'approbation de la politique du gouvernement.

Le Board of Trade de Vancouver, a refusé de passer une résolution condamnant la réciprocité.

Le débat a été ajourné par M. Goodeeve, de Kootenay.

Des préparatifs considérables ont été faits pour donner à l'exposition des Modes du Mont-Royal (angle Saint-Laurent et Mont-Royal) un éclat tout spécial. Chapeaux garnis gratuitement.

FIN D'ANNEE SCOLAIRE

La cérémonie de la clôture des cours du soir à l'école technique et commerciale anglaise de la rue Sherbrooke aura lieu jeudi soir de cette semaine, à huit heures. Il y aura exposition des travaux des élèves.

LES PAVAGES D'OTTAWA

Les journaux d'Ottawa annoncent que la compagnie Elder-Ebano, qui a son siège d'affaires à Montréal et dont M. Rodolphe Brunet est le président, vient d'obtenir le contrat pour la fourniture de tout l'asphalte dont la ville d'Ottawa aura besoin cette année, pour le pavage de ses rues.

Vente de Demenagement de 300 Pianos

L'EVENEMENT DE 1911 EN FAIT DE PIANOS

WILLIS & CO. Limited

600 RUE STE-CATHERINE O.

Lot No. 1

KNABE

Le meilleur piano du monde. Prix sans précédents pour pianos neufs Knabe, droits et à queue.

Une rare chance d'acquérir un piano Knabe absolument neuf — n'ayant pas séjourné en magasin et n'ayant pas servi à des artistes — à un réel bon marché.

Style	Prix	Prix de vente
"J"	$ 700.00	$475.00
"V"	800.00	500.00
"F"	900.00	525.00
"H" à queue, petit format	1,000.00	750.00
"A" à queue, petit format	1,100.00	800.00
"B" à queue, grand format	1,200.00	850.00
Beethoven, à queue	1,800.00	usagé 690.00

Lot No. 2

PIANOS NEWCOMBE

Un très grand avantage que possèdent les pianos Newcombe, c'est qu'ils sont munis des baguettes de tension brevetées de Howard. Ces baguettes sont ajustables et ne se trouvent que dans les pianos Newcombe. Leur fonction est de maintenir l'action parfaite et de garder la forme du tambour d'harmonie, garantissant ainsi la permanence du son, lequel est d'une douceur insurpassable.

Style	Prix	Prix de vente
"20"	$475.00	$250.00
47"	525.00	280.00
"70"	650.00	360.00

PIANOS AUTOMATIQUES NEWCOMBE

Style	Prix	Prix de vente
"47"	$850.00	$500.00

Lot No. 3

AUTOPIANOS

Manufacturés et garantis par la plus grande maison de pianos automatiques aux Etats-Unis. Recommandés par le pape Pie X et un grand nombre de souverains d'Europe.

Style	Prix	Prix de vente
Studio "S"	$ 800.00	$550.00
Soliste "P"	950.00	650.00
Studio 65-88 notes	1,000.00	700.00
Soliste P. 65-88 notes	1,050.00	750.00

Déménageront à leur magnifique bâtisse de 8 étages le 1er avril

Pour faciliter le prompt déménagement d'environ 300 pianos et pianos automatiques, et comme nous n'avons pas l'intention de transporter aucun de ces instruments à nos nouveaux locaux, nous offrons notre stock entier aux réductions les plus attrayantes. Ne confondez pas cette vente avec d'autres ventes de pianos de seconde main.

RAPPELEZ-VOUS

qu'un grand nombre de ces pianos et pianos automatiques sont absolument neufs, que même il n'y a pas longtemps qu'ils sont en magasin et qu'ils n'ont pas été usagés d'aucune façon.

CONDITIONS DE VENTE

Ces prix sont pour du comptant, mais des conditions libérales de paiement seront accordées si on le demande, et on ne chargera que 6 p. c. d'intérêt pour tenir le compte.

WILLIS & CO., Limited

600, rue Ste-Catherine Ouest

OUVERT LE SOIR

Lot No. 4

Pianos Willis et Pianos Automatiques

Faits dans notre propre fabrique, sous notre surveillance personnelle, au taux actuel de plus de 100 par mois.

Ces instruments sont tout à fait modernes et pleinement garantis.

PIANOS

Style	Prix	Prix de vente
"D"	$450.00	$290.00
"E"	500.00	310.00
"F"	600.00	350.00
"K"	600.00	365.00

Pianos Automatiques

Style	Prix	Prix de vente
"H"	$750.00	$500.00
"J"	850.00	550.00
"G"	950.00	600.00
"H" 88 notes	$ 800.00	$525.00
"J" 88 notes	900.00	575.00
"G" 88 notes	1,000.00	625.00
"H" 65-88 notes	850.00	550.00
"J" 65-88 notes	950.00	600.00
"G" 65-88 notes	1,050.00	650.00

Lot No. 5

PIANOS DOMINION

La fabrication du Dominion est sans défaut, tandis que le dessin et le fini sont ce qu'il y a de mieux. Employés et recommandés par plus de soixante-cinq couvents de la Province de Québec.

Style	Prix	Prix de vente
"J"	$400.00	$210.00
"K"	450.00	260.00
"L"	500.00	300.00
"M"	575.00	350.00

Lot No. 6

100 Instruments de Seconde Main

Des réductions spéciales seront offertes sur les prix débas de nos instruments de seconde main, droits et carrés, comprenant quelques marques bien connues; il faut les vendre avant le 1er avril.

RHUMATISME GUERI POUR TOUJOURS

LES LINIMENTS SONT INUTILES

LE MAL DOIT ETRE TRAITE PAR LE SANG.

Cet article s'adresse à l'homme ou à la femme souffrant du rhumatisme et qui désire en obtenir la guérison. Non pas un simple soulagement, une demi-guérison, mais une guérison véritable. Tout ce qu'un rhumatisant peut espérer en frictionnant ses articulations enflées et douloureuses avec une préparation quelconque, c'est un peu de soulagement. Et pendant tout ce temps-là, le mal s'enracine de plus en plus. Les autorités médicales savent maintenant que le rhumatisme a son foyer dans le sang et que, tout en procurant un soulagement temporaire, les liniments ou les fomentations ne peuvent le guérir —il vous faut aller à la racine du mal, dans le sang. Voilà pourquoi les Pilules Roses du Dr Williams guérissent le rhumatisme. Elles font un sang nouveau et riche qui chasse l'acide toxique, puis le rhumatisme disparait. Il y a des milliers d'anciens rhumatisants au Canada, ils sont maintenant bien portants et forts et remercient les Pilules Roses du Dr Williams de les avoir délivrés des maux, des douleurs et des tortures de cette maladie redoutable. M. Joseph Luddington, New-Harbor, N.-E., dit: "Il y a trois ans, ma femme fut frappée de rhumatisme et elle souffrait tellement que nous désespérions de la voir revenir à la santé. D'abord elle put marcher ça et là, mais en dépit de tous les traitements dont elle était entourée, son état empira à tel point qu'il nous fallait la lever dans son lit et l'en sortir; finalement, les douleurs devinrent si intenses que nous ne pouvions la remuer que petit à petit au moyen d'un drap passé sous elle. On nous persuada enfin de faire l'essai des Pilules Roses du Dr Williams. Je ne me rappelle pas le nombre exact de boîtes qu'elle prit, mais je sais que ces pilules furent le premier remède qui atteignit la maladie, que son état s'améliora jusqu'à son complet rétablissement alors qu'elle put vaquer à ses devoirs domestiques. Pour nous, ce que les Pilules Roses du Dr Williams ont fait pour elle est tout simplement merveilleux et nous sommes heureux de donner ce témoignage dans l'espoir qu'il sera profitable à quelque autre malheureuse affligée."

Les Pilules Roses du Dr Williams sont vendues par tous les marchands de remèdes ou seront envoyées par la poste à 50 cents la boîte ou six boîtes pour $2.50, en écrivant à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont. 11-P-et-H

FAITES VOS ACHATS DANS L'EST,

à nos magasins, et épargnez votre argent.

EUG. VIAU,
Magasin Dépt.,

1321-1329 Ste-Catherine Est, coin Dufresne.

7-8-9-m

CASTORIA

Pour Bébés et Enfants

La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée

Porte la Signature de Chas. H. Fletcher

1-mer-v—jeu

Hunyadi János

Eau Laxative Naturelle

RAPIDE
SURE
AGREABLE

Soulage promptement la

CONSTIPATION.

Elle avait tellement mal aux pieds qu'elle ne pouvait pas descendre l'escalier

TIZ l'a guérie promptement

Si vous avez mal aux pieds, s'ils sont fatigués, si vous suez des pieds, s'ils sont boiteux, sensibles, sentent mauvais, si vous avez des cors, des durillons ou des oignons, lisez ce qui est arrivé à Mme Crockett, de Jeffersonville. TIZ A FAIT CELA. M. Crocket dit: **"Après le second traitement, elle put descendre l'escalier un pied après l'autre. Depuis cinq ans auparavant, elle n'avait pas été capable de descendre l'escalier, excepté en s'appuyant sur un seul pied d'une marche à l'autre. Voilà qui est remarquable. Envoyez cinq autres boîtes."**

Quelle que soit la douleur que vous endurez aux pieds, si vous n'avez pu éprouver de soulagement après avoir essayé quoi que ce soit, servez-vous de TIZ. C'est différent. Il donne son effet immédiatement. Il guérit les pieds malades et ils restent guéris. C'est le seul remède pour les pieds qui ait jamais été préparé pour attaquer le mal à sa source et pour chasser les exsudations empoisonnées qui amènent la maladie des pieds. Les poudres et les autres remèdes ne font qu'obstruer les pores. TIZ les nettoie et les tient propres. Vous vous sentirez mieux aussitôt que vous en ferez usage. Employez-le pendant une semaine et vous oublierez que vous avez eu mal aux pieds. Il n'y a rien sur terre qui lui soit comparable. TIZ est préparé par Walter Luther Dodge and Co., seulement Chicago, Ill., et est en vente dans toutes les pharmacies. 25c la boîte. National Drug & Chemical Co., sont les distributeurs en gros.

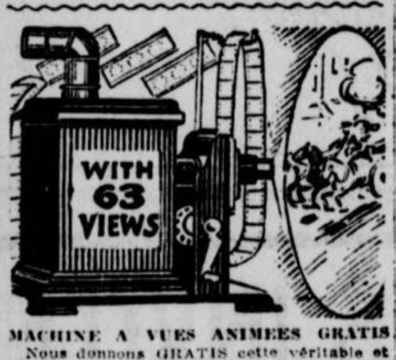

MACHINE A VUES ANIMEES GRATIS. Nous donnons GRATIS cette véritable et merveilleuse machine à vues animées, avec deux belles pellicules et 63 vues, à quiconque vendra seulement 24 articles de bijouterie à 10 cents chacun. C'EST UNE GRANDE OFFRE. Vous pouvez gagner facilement beaucoup d'argent avec ce splendide attirail. Ecrivez aujourd'hui pour avoir la bijouterie. Une fois que vous l'aurez vendue, renvoyez-nous $2.40 et nous vous enverrons cette machine à vues animées et les pellicules avec 63 vues. Friend Soap Co., Dept. 614, Boston, Mass.

Montre à remontoir et bague GRATIS. Véritable montre américaine, à remontoir et à régulateur. Magnifique boîtier; chronomètre garanti; aussi bague avec pierre éblouissante, les deux gratis à quiconque vendra 24 nouveautés (bijouterie) à 10c chacune. Faites venir la bijouterie. Quand vous les aurez vendues, envoyez-nous $2.40 et nous vous enverrons montre et bague. FRIEND SOAP CO., DEPT. 615. BOSTON, MASS.

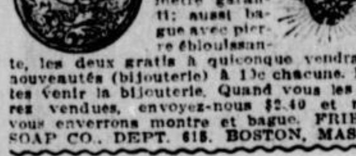

Camera et cadre à photographie, GRATIS. Nous donnons un camera, 2 paquets de plaques, un attirail à développer, des instructions et une jolie épinglette — porte-portrait à quiconque vendra seulement 12 articles de bijouterie à 10c chacun. Vous pouvez gagner de l'argent à faire des épinglettes, porte-portrait avec ceci. Faites venir la bijouterie. Friend Soap Co., Dépt. 616 Boston, Mass.

CES 4 BAGUES GRATIS. Faites venir 12 articles de bijouterie à vendre à 10c chacun. Remettez-nous $1.20 quand vous les aurez vendus, et nous vous enverrons gratis ces 4 bagues en véritable or plaqué ces 4 bagues en véritable or plaqué garanties donner satisfaction. FRIEND SOAP CO., Dépt. 617, Boston. 6-8-11-13-16-18-20-23-25-27-29-31

GRATIS
Brochure traitant des
MALADIES des FEMMES
Périodes douloureuses, Retards, etc.,
Traitement LOBEL, 508, rue St-André
MONTREAL, CANADA.
L-Mer-S.

ANNONCEZ DANS LES COLONNES DES PETITES ANNONCES DE "LA PATRIE".

UNE LICENCE EST UN PRIVILEGE DIT LE JUGE

M. le juge Eugène Lafontaine vient de rendre un jugement d'un grand intérêt.

Le débat roulait sur une licence et M. le juge Lafontaine, dans son jugement, donne des licences une définition précise. Il déclare qu'elles ne sont ni des meubles, ni des immeubles, mais des "privilèges."

Le demandeur était M. Lucien Dufresne, et les défendeurs étaient MM. Hudon et Orsali. Le premier leur réclamait une commission de $350, parce qu'il leur avait fait vendre un hôtel. MM. Hudon et Orsali étaient bien disposés à lui payer $150, mais ils entendaient garder les deux cents autres dollars, alléguant que l'acheteur avait insisté pour que le prix de la licence fût compris dans le marché.

M. le juge Lafontaine a donné raison aux défendeurs et a maintenu leurs offres de $150. Il a en m'me temps expliqué, comme nous le disions plus haut, que la licence n'allait pas nécessairement ni avec un meuble, ni avec un immeuble, mais qu'elle était devenue, dans ce cas-ci, un accessoire de contrat de vente.

MM. Perron, Taschereau, Rinfret et compagnie occupaient pour les défendeurs.

LE GOUVERNEMENT MENACE DE DEPOSER L'EVEQUE D'OPORTO

LISBONNE, 8 — Le gouvernement a décidé de déposer l'évêque d'Oporto, sous prétexte qu'il a poussé ses prêtres à lire dans les églises la lettre pastorale que le gouvernement avait interdite. On l'accuse aussi d'avoir poussé le peuple à la révolte.

Plusieurs prêtres ont été arrêtés pour avoir lu la lettre en question. Celle-ci disait que, bien qu'il est du devoir des catholiques d'obéir à l'autorité constituée même lorsqu'elle est hostile au catholicisme, les catholiques ne sont pas tenus d'obéir à une nouvelle loi, injuste et contraire à la loi de Dieu.

LES ADIEUX DE L'ABBE FORBES A SES PAROISSIENS

(Spécial à la PATRIE)

STE-ANNE DE BELLEVUE, 8. — Vendredi le 3 courant l'abbé Forbes de Ste-Anne de Bellevue, prenait possession de sa nouvelle cure à la paroisse de St-Jean-Baptiste. A cette occasion il y eut à Ste-Anne des fêtes qui certes resteront inoubliables pour M. Forbes et ses paroissiens.

La veille au soir toute la paroisse était réunie en l'église, pour recevoir les adieux de son cher curé. Jamais notre temple n'a eu sous ses voûtes une foule si compacte. C'est dire que tous avaient à cœur d'acclamer une dernière fois son curé et lui montrer son attachement.

Vers huit heures, aux acclamations de la foule, M. Forbes prit place au siège d'honneur placé à l'autel, avec à sa droite le Rév. Alb. Lessard, à sa gauche M. D. Meloche de Vaudreuil.

Le cercle Bellevue par la bouche de son président, J. A. Legault, lui présenta une adresse, ainsi que le maire, au nom de la ville et de la paroisse.

Deux gentilles petites filles, Georgette Séguin et Gabrielle Daoust, accompagnées de deux petits garçons Marie Joseph Larivière et Lorenzo Godin tenaient des corbeilles remplies des plus belles fleurs et des plateaux contenant de riches cadeaux. Ces cadeaux comprenaient une bourse de $300 une montre en or, un magnifique chapelet monté en or, un custode et d'autres dons de quelques particuliers.

Dans sa réponse aux adresses M. Forbes ne put cacher son étonnement pour la richesse des cadeaux qui, disait-il, étaient vraiment royaux. Il remercia chaleureusement ses citoyens

Le lendemain, jour du départ les citoyens se réunirent de nouveau au presbytère pour rendre un dernier hommage à leur vénéré curé. Tous l'escortèrent jusqu'à la gare où une foule compacte se pressa, sur les quais. C'était à qui aurait donné une dernière poignée de mains au pasteur qui prit le train pour Montréal à 8 heures accompagné du maire Vallée et de quelques citoyens.

LES DERANGEMENTS INTESTINAUX RENDENT LES BEBES MALADES

Les dérangements intestinaux sont la cause de presque toutes les maladies dont souffrent les petits. Si les intestins de bébé ne fonctionnent pas régulièrement, la maladie en résulte sûrement, mais si ces fonctions sont régulières le bébé est généralement gai, alerte et heureux. Aucun autre remède pour bébés n'a d'aussi heureux effets sur les intestins que les Tablettes Baby's Own. Elles régularisent leur action, adoucissent l'estomac et favorisent la santé. A ce propos, Mme Freeman Freener, de Barry's Corner, N.-E., écrit: "Je puis recommander les Tablettes Baby's Own de tout cœur pour tous les malaises dont souffrent les petits. Ma petite fille souffrait de dérangements des intestins, elle était si petite et chétive que je craignais de la perdre. Je vis l'annonce des Tablettes Baby's Own, et je les garde toujours dans la maison. Les Tablettes sont vendues par les marchands de remèdes, ou par la malle à 25c la boîte de la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont. 11-P-&-H

Ustensiles de Cuisine

1500 articles émaillés assortis, en vente à 12c, 15c, 19c, 25c.

EUG. VIAU,
Magasin Dépt.,
1321-1329 Ste-Catherine Est, coin Dufresne.
7-8-9-m

POUR LA PERTE D'UN POUCE

La cause de John-A. MacDonald, contremaître sur une section du transcontinental construite par M. D.-R. MacDonald, entrepreneur, vient de recommencer, en cour supérieure, devant M. le juge Greenshields.

Le contremaître Macdonald poursuit l'entrepreneur Macdonald parce qu'il a perdu un pouce, à la suite d'une explosion de dynamite.

La cause a déja été entendue une fois et le jury avait accordé $4,500 de dommages-intérêts au contremaître, mais la cour de révision, devant laquelle, la cause a été portée, a trouvé le verdict excessif et a ordonné un nouveau procès par jury. C'est ce nouveau procès qui commence.

ECHOS DE JOLIETTE

JOLIETTE, 8. — Dimanche soir, dans la salle des conférences de la cathédrale, M. l'abbé Perrier, visiteur des écoles catholiques à Montréal, a donné une intéressante conférence sur l'école gratuite et obligatoire et sur l'uniformité des livres.

— Sa Grandeur Mgr Archambeault a fait les nominations suivantes: M. l'abbé Anthime Ducharme est nommé vicaire à St-Jacques de l'Achigan; M. l'abbé Wilfrid Massé, vicaire à St-Théodore de Chertsey; M. l'abbé Médéric Payette, vicaire à St-Barthelémi; M. l'abbé Hermas Lachapelle, vicaire à St-Ambroise de Kildare.

— A cause de l'augmentation de la population à Joliette, il est question d'installer un système d'alarmes et de construire une nouvelle station de pompes.

ILS SE TUENT L'UN L'AUTRE

BIRMINGHAM, Ala., 8. — L. E. Marbut a tué C. J. Strong et a été lui-même tué par Strong l'autre soir en présence de la femme du premier. Les deux hommes ont déchargé leur revolver l'un sur l'autre et se sont mortellement blessés. Ils sont morts à l'hôpital.

La cause de la querelle est un mystère. Trente minutes avant la tragédie, les deux hommes étaient les meilleurs amis.

COMBINAISONS D'UNE ARME RARE ET DANGEREUSE

NEW-YORK, 8. — Un bambin de seize ans, Louis Goldberg, vient d'être arrêté pour port illégal d'armes. La chose est assez commune à New-York, mais ce qui ne l'est pas c'est que cette arme est la plus dangereuse que la police ait rencontrée jusqu'ici, combinant à la fois le revolver, le poignard et le poing de fer. Jamais bandit ne fut plus et mieux armé.

Louis Goldberg demeurait au No. 24 de la 114me avenue, à New-York, et passait pour un vaurien de la pire espèce. Depuis quelques jours, il était étroitement surveillé par le constable Stretton, qui se décida à lui mettre le grappin dessus, il y a quelques jours.

UNE ARME DANGEREUSE. — Elle renferme un pistolet, une dague et un poing de fer.

En compagnie de plusieurs petits amis, Goldberg, escaladait un wagon en marche, sur la rue Park, lorsque le constable Stretton l'arrêta. Pendant que le constable examinait l'arme en question, Goldberg fit un mouvement brusque et échappa au policier qui dut se servir de toute la vitesse de ses jambes pour se ressaisir de son jeune prisonnier.— Au poste de police, Goldberg a déclaré avoir trouvé l'arme.

Cachets du Dr Fred. Demers, guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom de Dr Fred. Demers, gravé sur chaque cachet. Ce sont les seuls vraiment bons.

mer—fno.

ON RETIRE LE RAPPORT DU CHEF TREMBLAY

Les contrôleurs ayant adressé au Conseil de Ville, le rapport du chef Tremblay, sur les causes de la conflagration du Couvent Ste-Anne, les échevins ont refusé de recevoir ce rapport qui condamne la ville laquelle est actuellement poursuivie en dommages par la compagnie d'assurance Queen.

L'échevin Bastien a établi que le 3 mars courant, la ville, qui avait été protesté à trois reprises en six mois d'avoir à faire replacer un tuyau d'aqueduc qui avait été enlevé rue St-Laurent, avait ordonné à l'entrepreneur du tunnel que l'on construisait à cet endroit de remplacer sans délai le dit tuyau. Dans ces circonstances, les échevins regrettaient que le rapport du chef Tremblay eut été rendu public et ils refusaient de le recevoir, afin de ne pas causer plus amples préjudice à la ville.

Le dit rapport fut retiré par les contrôleurs.

PROMOTION POUR M. ROBERT CLEMENT

M. Robert Clément, qui, depuis deux ans était employé à la maison Carreau, vient de démissionner pour accepter une position importante à la maison Jacques, à Worcester, Mass. Le bon renom de M. Clément dans notre monde du commerce lui est une garantie de succès à Worcester Mass.

FABRIQUES D'AUTOS A MONTREAL

Le représentant d'un syndicat anglais, M. C. Mandel, était ces jours derniers de passage à Montréal, où il était venu dans le but d'y fonder une industrie automobile.

Ce syndicat, en effet, s'est déjà procuré un vaste terrain à Lachine, près du fleuve et des chemins de fer, terrain d'une étendue de quatre acres. La manufacture qu'on y construira ne se contentera pas de fabriquer des carrosseries,—elle fabriquera, sauf les pneus, de toutes les pièces qui entrent dans la construction d'un automobile.

Ce syndicat commande un puissant capital et il fabriquera l'une des meilleures marques que l'on puisse trouver sur le marché.

En plus de sa fabrique, il aura à Montréal un vaste garage et une boutique de réparage.

M. Mandel dit qu'il a trouvé de la part des autorités de Lachine un chaleureux accueil.

PROTESTATIONS CONTRE LE BILL DES TRAMWAYS

Des résolutions de protestations contre l'adoption du bill des tramways ont été reçues au conseil de ville, de la part de diverses organisations locales, entre autres le Conseil des Métiers et du Travail, le Club Libéral de Tétreauville, le Conseil des entrepreneurs en bâtiments, etc.

A la demande de l'échevin Létourneau, le conseil de ville a autorisé le maire à nommer une délégation qui ira interviewer Sir Wilfrid Laurier, le 12 courant, dans le but de forcer le C.-P.-R. à fournir au trafic des voitures un passage sur le pont de Lachine.

Un rapport recommandant de payer $1,800 à la compagnie de tramways, en paiement des dépenses encourues par la compagnie pour la réfection de sa voie, là où la ville a construit des égoûts, a été adopté, à condition que ce montant soit déduit de la somme que la compagnie doit à la ville. Cette réclamation a soulevé de vives protestations de la part des échevins L.-A. Lapointe, Larivière, Tétreau, Lamoureux, etc.

Toutes celles qui tiennent à suivre la vraie mode devront assister à l'exposition du Mont-Royal (angle St-Laurent et Mont-Royal) qui aura lieu samedi prochain. Chapeaux garnis gratuitement.

LA TELEGRAPHIE SANS FIL ET L'AUTOMOBILISME

L'un des attraits de la section militaire, à l'Exposition d'automobiles, qui aura lieu du 18 au 25 mars prochain, résidera dans les expériences de télégraphie sans fil avec des appareils installés sur des voitures automobiles.

On a tenté de ces expériences intéressantes à l'exposition de Toronto,—expériences dont le résultat a dépassé l'espérance des ingénieurs. Avec un système ordinaire d'antennes et un récepteur, placé sur un auto, on a pu communiquer avec Ottawa.

M. Wilcox, le gérant de l'exposition de Montréal, qui a assisté à ces expériences, en est émerveillé et il veut qu'on les répète ici.

LA PASSION DE LA MORPHINE CHEZ LES MEDECINS

BOSTON, 8.—"Dix pour cent des médecins des Etats-Unis sont adonnés à la morphine," a déclaré le docteur William-F. Boos, toxicologiste expert à l'hôpital général du Massachusetts. "Je connais un hôpital," a-t-il ajouté, où tous les médecins, les garde-malades et les internes et attachés étaient adonnés à la morphine."

SUSPENSION D'UN REGLEMENT

A l'instigation de l'échevin Tétreau, le conseil de ville a adopté une résolution abrogeant le règlement No 400, concernant la réglementation du trafic dans les rues.

En vertu de ce règlement, les cochers qui veulent tourner dans une rue doivent se rendre au prochain coin et faire un détour pour aller prendre la droite de la même rue. Or, des arrestations sans nombre ont été faites et le règlement semble rester lettre morte pour les citoyens mais l'échevin Tétreau explique que les rues sont dans un si mauvais état à cette saison qu'il est impossible d'observer le règlement.

Le maire Guérin donna sur ce point raison à l'échevin Tétreau et déclara que pour sa part il violait ce règlement dix fois par jour.

La résolution adoptée est à l'effet que le règlement ne sera pas en vigueur d'ici au premier mai, et des ordres en conséquence, seront donnés au chef Campeau.

Appointements par téléphone Est 3268. Heures de bureau de 9 a.m. à 5 p.m.

La Vue parfaite pour Tous !

Correction absolue de toutes les défectuosités de la vue, telles que Hypermétropie, Myopie, Astigmie, Presbytie, etc.

Examen gratuit scrupuleusement fait par les méthodes les plus scientifiques et les plus modernes, à

"L'Optique Medicale"

159 Sainte-Catherine Est, coin Sainte-Elisabeth.

Pharmacie Henri Lalonde

Seul endroit à Montréal, où se trouvent les fameux verres "Silico", les plus limpides, les plus doux à l'oeil de tous les verres connus.

Assortiment considérable de lunettes, longues-vues, cameras, baromètres, thermomètres, etc.

La Santé c'est le Bonheur
Les Pilules Rouges
Procurent l'une et l'autre.

Témoignage Eclatant de Madame A. Paquette, 590 rue Plessis, Montreal.

Province de Québec,
District de Montréal.

Je, Dame A. Paquette, soussignée, déclare librement et en toute sincérité, les faits suivants relatifs à ma guérison opérée par les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine:

Dès l'âge de quatorze ans, je commençai à me plaindre de faiblesse générale;

J'étais très irrégulière et tout mon système était bouleversé;

Toujours lasse, souffrante et haletante au moindre effort;

Je dépérissais à vue d'oeil;

Les points me dévoraient et mon estomac ne fonctionnait que très imparfaitement;

Je ne digérais qu'avec peine le peu de nourriture que je pouvais prendre;

Pendant six longues années, je fus ainsi martyre de ma pauvre santé toujours défaillante;

Le mal empirait de jour en jour;

Tous les meilleurs soins d'un excellent médecin me furent très longtemps accordés;

Ni ce dernier, ni ses nombreux remèdes et ordonnances, ni aucun régime, rien ne put améliorer mon sort;

Ma situation était devenue exceptionnellement précaire;

Dans ma famille, on désespérait de me voir jamais revenir à la santé;

Quant à moi, j'aurais tout autant aimé faire mon dernier sacrifice;

La vie m'était à charge et je n'espérais plus rien ici-bas;

Cependant, entre deux crises douloureuses, il me vint à l'idée d'aller consulter les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine dont on me parlait beaucoup;

Je mis aussitôt ce projet à exécution;

Ce fut pour moi une rude corvée, car je dus sortir du lit, ce jour-là, pour me faire plutôt transporter que conduire chez les spécialistes sus-nommés;

Là et alors je subis un examen très minutieux;

Mon cas fut jugé très critique, mais l'on m'assura de suite qu'en suivant bien les instructions données, je redeviendrais mieux;

Le régime qui me fut prescrit consistait surtout dans l'emploi des Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine;

Je commençai aussitôt à en prendre;

A quelques jours de là, je me sentais plus forte;

Toutes mes douleurs se calmèrent peu à peu, puis finirent par disparaître;

Je gagnais des forces tous les jours;

Après quelques semaines de ce même traitement, j'étais complètement sur pied;

Je fus bien la plus étonnée du changement radical qui s'est opéré en moi;

Il est vrai que j'en étais à ma vingtième boîte, mais aussi ma santé ne laissait plus rien à désirer;

Voilà trois ans que je fus ainsi guérie, et je suis toujours demeurée en parfaite santé;

Les Pilules Rouges, je les considère comme le meilleur remède et les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine peuvent compter sur ma profonde gratitude.

(Signé) Mme A. PAQUETTE,
590 rue Plessis, Montréal.

Déclaré devant moi, à Montréal, ce vingt - neuf (29) novembre, mil neuf cent dix (1910).

(Signé) P. A. LAMOUREUX, N. P.

Ce témoignage spontané et tout à fait désintéressé tranche, d'un seul coup, la question si souvent contestée du meilleur traitement à donner aux femmes en cas de maladie. Il prouve aussi, une fois de plus, que les Pilules Rouges sont bien réellement indispensables et qu'il vaudrait mieux y recourir de suite, puisqu'il faut toujours en venir là.

Certes! on ne pourra pas faire à Madame Paquette l'injure de douter de sa parole. D'ailleurs la bonne réputation suffit amplement à quiconque connait la sympathique épicière de la rue Plessis.

Que les autres aillent la voir et l'interrogent, et ils en apprendront encore bien davantage.

L'excellence et la supériorité des Pilules Rouges s'affirment donc de plus en plus.

N'y a-t-il pas là une raison qui devrait faire ouvrir les yeux à tant de jeunes filles et de pauvres femmes qui languissent—et par leur propre faute—dans un état pitoyable de souffrances de toutes sortes et d'ennuis incalculables ?

Que ces dernières se rendent donc enfin à l'évidence. Pourquoi les Pilules Rouges ne feraient-elles pas pour elles ce qu'elles font tous les jours pour tant d'autres ?

La santé est un don, mais aussi une vertu, et il faut l'acquérir.

Suivez le bon exemple de Madame Paquette et à votre tour, aimables lectrices, qui avez peut-être raison de vous plaindre, vous jouirez de la vie, car la santé c'est le bonheur.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettre pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boite, $2.50 six boites. Toutes les lettres doivent être adressées:

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Fac-similé d'une Boite de Pilules Rouges

POUR EMBELLIR LA PEAU ET LE TEINT

Sans fard ou poudre de toilette ni aucun remède interne.

UNE BOUTEILLE D'ESSAI GRATIS

A tous ceux qui en font la demande, pour prouver que la plus vilaine peau peut reprendre et conserver toute sa blancheur, sa douceur et sa fraîcheur de jeunesse et que le teint le plus basané peut redevenir et rester clair, velouté et couleur de rose. Qui que vous soyez, si votre visage est enlaidi, et si vous êtes ennuyé et affligé par des boutons, des taches jaunâtres, du masque, des rousseurs, des pustules, points noirs, rides, la peau farineuse ou huileuse, acceptez donc notre offre. Aujourd'hui même, envoyez-nous vos noms et adresse, avec 10c pour frais de distribution, et nous vous l'enverrons n'importe où, sans autre frais, une bouteille de ce célèbre embellisseur qui se nomme **LAIT DES DAMES ROMAINES**, surnommé "Nourriture de la peau". Adressez: **COOPER AND CO., Dépt. 64, Montréal.** Le lait des Dames Romaines se vend partout à 50c la bouteille, qui peut durer 4 mois.

Aussi Caché qu'une Punaise dans un Tapis

Nous n'avons pas de punaises sur notre [tapis
Nous n'en n'avons pas dans notre lit,
Le fléau est passé, nous en sommes [débarrassés
Au moyen de **Common Sense** qui les a [fait crever.

Nous avons employé la **PATE A PUNAISES COMMON SENSE** dans les crevasses et elle a magnifiquement travaillé! C'est le seul satisfaisant. Exterminateur de Vermine.— La vermine la **mange avec plaisir**— puis elle meurt — 25c, 50c et $1, chez tous les marchands.

Rappelez-vous ! Deux sortes.
1—Common Sense, Tueur de rats.
2—Pour Punaises et Coquerelles.
Tous les marchands et de
COMMON SENSE MFG. C.,
381 rue Queen Ouest, Toronto, Ont.

IL SAUVE LA VIE A TR PERSONNES

HIGHLAND LIGHT, Mass., 8.— La bravoure du gardien Oliver, de la station de sauvetage, a sauvé la vie à trois personnes. La goélette "Mattakeesett" de Gloucester s'était jetée sur les brisants et l'équipage gagnait la côte en doris, lorsque l'une de ces embarcations chavira et le capitaine Parsons et deux de ses hommes qui la montaient furent entraînés dans les remous. Oliver dut plonger pour les retirer de leur dangereuse position.

Feuilleton de la PATRIE

LES DRAMES DE LA FRONTIERE

Par JULES MARY

Reproduction et adaptation autorisées par la Société des Gens de Lettres.

16 (Suite)

Sans prononcer une parole, il la baissa par deux fois...

Cela voulait dire oui !...

Après quoi il reprit son attitude énigmatique. Seulement, fût-ce un peu de trouble, de surprise, ou une autre émotion, fut-ce à cause du geste qu'il venait de faire ?

Le tuyau de sa pipe se cassa entre ses gencives dures comme des os... Il cracha le court morceau resté entre ses lèvres... et ne ramassa pas le fourneau.

Jean Sauvageot était trop habitué au mutisme du vieillard pour s'en étonner, mais il était, d'autre part, trop familier avec l'indifférence manifestée par le grand-père pour les événements, petits ou grands, qui se passaient dans l'ordre de sa vie, pour ne pas être frappé par ce brusque geste...

Cette créature si près de la tombe et privée de toute sensibilité, sur laquelle rien n'avait prise, désormais, ni deuils, ni affections, ni haines, cette statue de marbre avait paru pourtant s'animer... Oui, c'était une émotion forte, qui avait brusquement resserré les lèvres du vieux et qui avait coupé net ce tuyau de terre...

Joseph le Dur est traversé d'un vague soupçon...

—Grand-père, est-ce que vous sauriez quelque chose ?...

Le vieux ne répond pas. Joseph répète sa question. Alors, pour la seconde fois, le vieux dans un effort visible et qui lui coûte tourne la tête vers son fils. Ses yeux semblent morts... L'intelligence, aussi, est morte en ce cerveau dans lequel roulent déjà les ténèbres du néant... Et Joseph frissonne au regard sans âme qu'il a reçu...

Heppner est mal à l'aise... Il se hâte d'emmener Sauvageot.

sans qu'il sache pourquoi, le vieux lui fait peur... comme un mystère... comme une menace qui part de la nuit, et dont l'effet grandit à cause de la nuit même...

Ils s'éloignent en causant.

Alors, seulement, le grand-père ramasse le fourneau de sa pipe. Il y a encore deux ou trois centimètres de tuyau. Juste de quoi ne pas se brûler. Il tira sa blague faite avec une vessie de porc, et à laquelle pend, pour débourrer, un os de lièvre uni par l'usage. Il emplit le fourneau de tabac, appuie avec le pouce, allume, et fume, pensif, les yeux perdus au loin...

Lorsque monsieur Falkenhein arriva, l'enquête prit tout de suite une allure imprévue.

Une copie de la lettre de Renaud à Josette lui avait été remise par monsieur de Saint-Cast.

Il commença par la communiquer à Joseph Sauvageat.

—Ceci, monsieur le juge, n'indique rien qui ne fut prépu... bien que j'eusse espéré jusqu'au dernier moment que mon fils ne mettrait pas son projet à exécution... Toutefois, cette lettre est de Renaud, adressée à Josette... Comment est-elle entre vos mains ?

—Elle a été trouvé sur le cadavre le Lilienthal.

Sauvageot fit un brusque mouvement.

—Et de quelle façon était-elle tombée entre les mains de cet officier ?

—J'avais compté que vous pourriez me renseigner... Le pouvez-vous ?

—En aucune façon. Et je suis aussi surpris que vous-même...

—Peut-être cette explication nous donnerait-elle la clef du mystère...

Joseph Sauvageot parut tout à coup plus soucieux. Le motif de la querelle de son fils avec Lilienthal ne lui était pas connu... Renaud avait insulté l'officier... s'était même porté à des voies de fait...Pourquoi ?

Ni Renaud, ni Lilienthal, ne lui en avait fait la confidence...

Après une longue hésitation :

—Il est un incident que je ne peux vous laisser ignorer... et que j'aime autant vous conter moi-même dans la crainte qu'il ne soit grossi et défiguré si vous l'apprenez d'un autre que moi... car il n'est un secret pour personne et chacun, ici, pourra vous dire ce qui s'est passé.

M. Falkenhein dressa l'oreille et assura, d'un geste de deux doigts, ses larges lunettes d'or.

—Mon fils et le comte de Lilienthal se sont querellés hier, dans la matinée...

—Devant témoins ?

—Je le crois.

—La raison de cette querelle ?

—Je l'ignore...

—Est-il bien certain que vous l'ignoriez ? fit le juge avec une moue.

—Je l'affirme... au besoin, je vous le jure.

Le juge s'inclina...

—Nos officiers sont peu patients, monsieur. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu, à cette querelle, de sanction immédiate ?

—Mon fils a été retenu toute la journée enfermé dans sa chambre, sans sortir...

—Après quoi il a volé un uniforme allemand et s'est enfui. Ces détails, je les connais... Mais si vous me le permettez, nous procéderons avec méthode... Voudriez-vous me conduire dans la chambre de votre fils? Nous y trouverons peut-être des renseignements.

Sauvageot ne bougea pas, combattu par une révolte de son orgueil.

—Une perquisition chez mon fils ? Oseriez-vous l'accuser, par hasard ?

—A Dieu ne plaise ! fit le juge avec un gros rire... Mais cette lettre . cette lettre... c'est le problème. Il faut que j'en cherche partout la solution... Ne redoutez rien de moi, monsieur... Je sais quelle noble visite vous avez reçue hier, et je ne manquerai à aucun des égards que je vous dois... Puis, c'est un de vos fabulistes qui l'a dit : "Il y a des juges à Berlin ! "

Deux minutes après, ils étaient, avec le greffier, dans la chambre de Renaud.

Rien n'y avait été changé depuis la veille... la porte était restée ouverte après l'irruption des gendarmes qui avaient constaté la disparition singulière du jeune homme.

Tous les meubles, les tiroirs, les recoins, les cachettes furent scrupuleusement fouillés.

On ne trouva que des lettres de Josette... lettres d'amour chaste, lettres de passion... Et aussi quelques menues et jolies choses qui avaient touché la gentille fillette et qui déjà dataient de bien longtemps, des fleurs séchées, cueillies ensemble au temps de leur enfance, des rubans, une dentelle, un petit gant...

—Ils s'aimaient ? dit le juge.

—Ceci n'était un secret pour personne... Nos sages conseils n'y purent rien !... Ils s'aimaient malgré nous, " malgré tout ! " car c'était leur devise !...

M. Falkenkein se pencha à la fenêtre.

—Impossible de sauter par là, dit-il... il se fût brisé les os... Donc, pour sortir sans passer par le couloir où veillaient les gendarmes, il a dû filer par cette vaste cheminée.

Il se pencha un peu plus, à la fenêtre, et du doigt indiquant les tilleuls :

—Votre père...

Le vieux, chose étrange, chose unique, venait de s'asseoir sur une chaise du jardin, sous les tilleuls et là, sans rien regarder, achevait tranquillement sa pipe. Il était juste en face de la fenêtre. Sans doute ce que l'on faisait là-haut ne l'intéressait guère. Alors, pourquoi un pareil changement dans ses habitudes ? Il y avait des années et des années qu'il n'avait mis le pied dans les dépendances immédiates du château... Sa seule promenade, lorsqu'il ne voulait pas sortir en pleine campagne, était le verger... Il lui avait fallu, pour arriver jusque-là, passer devant la façade, contourner les pelouses, fouler avec ses sabots les allées sablées que le jardinier était en train de ratisser, afin de faire disparaître le désordre de la veille... Joseph le Dur se dit cela, et son regard tomba sur le vieux, au-dessous de lui, s'appuya pour ainsi dire longuement sur ce corps maigre, à la blouse flottante...

Mais le vieux inattentif, tirant la fumée à petits coups, ne daigna pas lever la tête.

M. Falkenhein revint à la cheminée. Des morceaux de suie, détachés du boyau avaient roulé dans le foyer, et jusque sur le tapis. Le juge haussa les épaules et dit:

—C'est clair ! Connaissez-vous à votre fils ce talent de gymnaste?

Il se blottit sous le manteau et regarda en l'air.

—Il me paraît toutefois difficile qu'il soit monté là, à moins d'y avoir été aidé... et je suis sûr que si nous étions sur le toit, je découvrirais bien vite le frottement d'une corde contre la cheminée extérieure. Conduisez-moi sur le toit, monsieur Sauvageot...

Il fallait obéir, Sauvageot le fit, avec répugnance. Pour lui, il n'y avait aucune liaison entre la fuite de Renaud, de quelque façon qu'elle se fût produite, et le meurtre de Lilienthal. La curiosité du magistrat était donc inutile et déplacée. Il se tut.

La lucarne qui éclairait la chambrette de Pervenche était proche de la cheminée. Ce fut par la chambre qu'ils se haussèrent sur les toits.

Et tout de suite, M. Falkenhein fit certaines observations.

A vrai dire, Joseph Sauvageot les relevait aussi, ces observations, mais, sans trop savoir pourquoi, il gardait le silence.

Des traces de pas étaient visibles sur les ardoises, entre la cheminée et la lucarne.

Le juge, là aussi, ramassa de la suie... montra autour des briques de la cheminée le frôlement d'une grosse corde: des débris de briques restaient sur les ardoises, et même quelques brins de chanvre arrachés à la corde par la pesanteur et les secousses du lourd fardeau de Renaud, lorsqu'il avait grimpé.

Il se retourna triomphant vers Sauvageot:

—Eh bien, monsieur, qu'en dites-vous?

—A quoi cela vous avance-t-il?

—Monsieur, en matière de justice criminelle, tout est bon à savoir... et l'on est coupable quand on néglige le moindre des détails... Celui-ci m'amène à vous poser la question suivante: "Quel est celui de vos serviteurs qui habite la chambrette?"

—Un jeune garçon en qui j'ai toute confiance... Lucas Giraud... mais nous l'appelons toujours Pervenche... élevé chez moi...

—Son âge?

—Vingt ans.

—L'âge de votre fils... Hé! Hé!

Le juge assura ses lunettes d'or sur son nez.

—Est-ce que ce Lucas Giraud ne fait pas partie du contingent?

—En effet...

—Alors, il est parti, pour aller rejoindre son régiment.

—J'en doute... Pervenche n'a pas été vu ce matin au château... et je ne crois pas trop m'avancer en affirmant qu'il a dû suivre Renaud et le rejoindre à la Faloise...

(A suivre.)

Les enfants pleurent pour avoir le
CASTORIA
DE FLETCHER

Ce gonflement d'estomac

DISPARAITRA EN CINQ MINUTES, SI VOUS PRENEZ UNE TABLETTE DE STUART POUR LA DYSPEPSIE.

Nous envoyons gratuitement un paquet d'essai, sur demande.

Toutes les sensations désagréables qui suivent un trop fort repas sont soulagées promptement par une tablette de Stuart contre la dyspepsie. C'est comme si on enfonçait une épingle dans un ballon de caoutchouc, la raison en est facile à comprendre.

Ce gonflement de l'estomac causé par une nourriture mal digérée, est promptement soulagé par une tablette de Stuart pour la dyspepsie.

Quand vous faites prendre de la nourriture à un estomac déjà fatigué et surchargé, les sucs gastriques ne se forment pas assez vite pour la digérer convenablement.

Alors cette nourriture sûrit et fait naître des gaz; votre estomac enfle, exactement comme si vous attachiez un ballon d'enfant à un bec de gaz; ensuite les gaz et les mauvaises odeurs s'exhalent par votre haleine et font de vous un objet de dégoût pour vos proches.. Votre langue se recouvre d'une couche de mauvaise nature et vous sentez vous-même dans quel mauvais état vous êtes intérieurement.

Eh bien, tout cela change presque immédiatement, si vous prenez une tablette de Stuart pour la dyspepsie. Ce petit remède se met à l'oeuvre tout de suite, fournit les sucs digestifs qui vous manquent fait digérer la nourriture en un clin d'oeil et rétablit la circulation dans l'estomac et les intestins. Il adoucit et rafraîchit aussi la muqueuse de l'estomac et des intestins et ramène la paix et le contentement.

Si vous laissez faire les tablettes de Stuart pour la dyspepsie, elles adouciront non seulement votre estomac, mais aussi vos dispositions et vous ne saurez plus ce que c'est d'avoir mal à l'estomac.

Un grain d'un simple ingrédient des tablettes de Stuart pour la dyspepsie, peut digérer 3,000 grains de nourriture. Cela ménage votre estomac et lui donne un repos nécessaire. Tous les muscles demandent du repos quand on les surmène, et l'estomac ne fait pas exception à cette règle.

Essayez une boîte de Tablettes de Stuart pour la dyspepsie et vous serez surpris que vous ayez jamais pu vous en passer. Elles sont vendues à 50c, par toutes les pharmacies. Un paquet d'essai vous sera envoyé gratuitement sur demande, par F. A. Stuart Co., 150 Stuart Bldg., Marshall, Mich.

UN LORD ANGLAIS QUI EPOUSE UNE CHANTEUSE D'OPERA

(Service spécial de la PATRIE)

LONDRES, 8—Mme Clara Elizabeth Taylor-Sterling, ancienne chanteuse d'opéra comique, a épousé lord Georges Cholmondeley, second fils du marquis de Cholmondeley.

Mme Taylor-Sterling est une Américaine, née à Washington.

MORT SUBITE DE MME NAZAIRE BEDARD

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

QUEBEC, 8. — Mme Nazaire Bédard, garde-malade de cette ville, est morte subitement, hier soir, à Lévis chez M. Turgeon.

La défunte était veuve, et demeurait sur la rue Victoria à St-Sauveur. Le député coroner Bédard tiendra une enquête aujourd'hui.

IL ECHAPPE A LA MORT

M. Jacob Cohen, de la maison Jacob Cohen & Co., a été à demi asphyxié par une fuite de gaz, à son domicile, ce matin.

L'ambulance l'a transporté à l'hôpital Général, où il reçut les soins nécessaires.

On le considère hors de danger.

Una Carta Postale Apportera du Soulagement à vos Reins

GIN PILLS (Pilules de Genièvre) envoyées gratuitement

Nous voulons que tous ceux qui souffrent des reins, de la vessie, du dos, ou qui ont le rhumatisme, essayent les GIN PILLS, et voient par eux-mêmes que les GIN PILLS guériront réellement tous les maux.

Si vos reins sont faibles, si vous éprouvez des douleurs en urinant, si vous avez mal dans le dos, si vos mains et vos pieds sont engourdis par le rhumatisme, donnez aux GIN PILLS une chance de vous prouver qu'elles vous soulageront et vous guériront. Cela vous coûtera un sou. Vous n'avez pas besoin d'en acheter. Ecrivez-nous simplement pour demander un échantillon.

"Il y a quelque temps j'ai reçu un échantillon gratuit de GIN PILLS. J'ai pris ces pilules et elles m'ont fait tant de bien que je vous envoie 50c pour en avoir une boîte. Je crois que les GIN PILLS sont juste ce qu'il me faut."

RICHARD HAMLYN.
French River.

Les GIN PILLS sont ainsi appelées parce qu'elles contiennent les principes médicinaux des fruits du genévrier le principe essentiel du genièvre, mais ne contiennent pas d'alcool. 50c la boîte, 6 pour $2.50, chez les marchands; elles sont garanties donner satisfaction ou l'argent est remis. Boîte échantillon gratis si vous nous écrivez. National Drug & Chemical Co., Dept. Z. D., Toronto.

LES ETATS-UNIS ENVAHIRAIENT LE MEXIQUE

(Service spécial de la PATRIE)

WASHINGTON, 8. — La mobilisation de 20,000 soldats américains et d'une partie des escadres de l'Atlantique et du Pacifique sur la frontière du Mexique, comme la PATRIE l'annonçait hier, donne lieu à toutes sortes de commentaires.

On va jusqu'à dire que les Etats-Unis se préparent à faire une manifestation militaire au Mexique. En effet, la situation serait loin d'être satisfaisante au Mexique.

On rapporte que la santé du président Diaz est devenue très mauvaise, au point d'alarmer ses partisans, et qu'on peut s'attendre aux pires événements et même au renversement du gouvernement actuel au cas de la disparition de Porfirio Diaz de la scène politique.

Les Etats-Unis, on le sait, ont au Mexique, de grands intérêts qui auraient tout à souffrir d'un changement d'état politique. Du reste, la Maison Blanche s'est souvent plainte des ennuis que causaient les insurgés mexicains aux constructeurs du barrage du Colorado, afin d'empêcher l'inondation de la Imperial Valley, dans la Californie. Deux cents soldats fédéraux envoyés pour protéger ces travaux ont été rencontrés par les insurgés et n'ont jamais pu atteindre leur destination.

D'un autre côté la Pearson Syndicate qui a fait des entreprises gigantesques dans le nord du Mexique a demandé la protection de la Grande-Bretagne. Les résidents allemands en ont agi de même envers leur gouvernement. On comprend que les Etats-Unis soient disposés à tout faire plutôt que de laisser les puissances européennes intervenir dans les affaires d'Amérique.

Le mystère dont le département de la guerre et celui de la marine entourent leurs opérations et le fait que des manœuvres si considérables sont entreprises à 48 heures d'avis, à cette époque de l'année, alors que les crédits pour les manœuvres de l'année sont épuisés, rendent plausibles tous les commentaires qui peuvent être faits.

Il va sans dire que les autorités américaines nient toute intention de faire passer la frontière aux troupes.

Les membres du gouvernement mexicain, senor Creel et senor Limantour, ainsi que l'ambassadeur mexicain à Washington, senor de la Barra, sont très réticents sur le sujet de la mobilisation des forces américaines. Ils déclarent cependant que les Etats-Unis n'auraient aucune raison d'intervenir au Mexique et que le gouvernement Diaz est assez fort pour se passer de l'appui des étrangers.

Palpitations du Coeur

Lorsque le cœur commence à battre irrégulièrement ou d'une manière intermittente, lorsqu'il palpite et qu'il est agité d'un mouvement plus vif qu'à l'ordinaire, lorsqu'il tressaille et qu'il bat vite pendant un temps pour battre ensuite si lentement qu'il semble devoir arrêter, cela cause beaucoup d'anxiété et d'alarme.

La moindre excitation ou le moindre effort semble l'affecter.

Une foule de personnes sont ainsi tenues dans un état de crainte terrible de la mort, deviennent faibles, épuisées et misérables par cette action normale du cœur.

A tous ceux qui souffrent ainsi, les Pilules de Milburn pour le cœur et les nerfs procureront un soulagement rapide et permanent.

Mme John Thompson, Mill Cove, N. B., écrit :—"Je vous écris quelques lignes pour vous dire ce qu'ont fait pour moi les Pilules de Milburn pour le cœur et les nerfs. Je souffrais de faiblesse et de palpitations du cœur; il me semblait parfois que j'allais étouffer et pouvais à peine me coucher. J'essayai plusieurs remèdes mais aucun ne me fit du bien comme vos pilules. Je puis les recommander maintenant à tous ceux qui souffrent d'affections du cœur et des nerfs."

Les Pilules de Milburn pour le cœur et les nerfs se vendent à 50 cents la boîte ou 3 boîtes pour $1.25 chez tous les marchands où elles seront envoyées par la poste, directement sur réception du prix par The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.

PROMOTIONS DANS LA MILICE

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

OTTAWA, 8.— Au ministère de la milice, on annonce que Lt.-Col. J.-S. Dunbar est nommé adjudant général de la milice, et que le capitaine Butcher, quartier-maître de la Citadelle de Québec, est attaché à l'état-major permanent.

Le capitaine Paquet, du 9ème de Québec, entre dans l'état-major de ce régiment. Le lieutenant Paré, du 17ème régiment, obtient sa commission. Le lieutenant Delorme remplace le lieutenant Sperber dans le 74ème régiment de Châteauguay et Beauharnois, et le lieutenant Chartier, du 84ème de St-Hyacinthe, prend sa retraite.

Le Mont-Royal

Angle Mont-Royal et St-Laurent

PRINTEMPS 1911

Ouverture des Modes

Chapeaux, Costumes et Toilettes

SAMEDI, 11 MARS

et jours suivants

LES Dames sont respectueusement priées de bien vouloir honorer de leur présence notre Exposition des Modes, qui aura lieu samedi, 11 du courant. Elles trouveront à notre magasin tout ce que l'art de la mode a créé de chic, d'élégant et de distingué. Venez admirer des styles exclusifs en modèles de chapeaux parisiens et américains. Ils sont de toute beauté.

Chapeaux garnis Gratuitement

Pour cette saison, nous avons décidé que tout chapeau acheté à notre maison sera garni gratuitement à condition que les garnitures soient prises au Mont-Royal.

J. O. GAREAU, Angle Mont-Royal et Saint-Laurent.

8-10

CARTE INDIQUANT LES OPERATIONS AMERICAINES AU TEXAS.— Une armée de 20,000, dont les quartiers-généraux sont à San Antonio, occupera les points stratégiques de la frontière, tandis que la flotte de l'Atlantique sera stationnée à Galveston, et celle du Pacifique à San Diego.

LA SAISON DU TOURISME

qui va commencer bientôt sera pour la Compagnie du Chemin de fer Québec Central, le signal d'un trafic considérable.

Tous les contingents de visiteurs, et ils sont nombreux, qui nous viennent des Etats de la Nouvelle Angleterre ont une prédilection pour cette route, la plus courte et la plus luxueuse entre New-York et la vieille capitale.

Cette compagnie se distingue d'abord pour le luxe que l'on trouve sur ses trains et aussi pour l'exactitude avec laquelle l'horaire est suivi. Tout le confort moderne, le public voyageur est assuré de le trouver quand il se sert de cette route renommée, qui est un véritable trait-d'union entre la province de Québec et les centres canadiens-français des Etats-Unis 11-1

ILS VANTENT NOTRE SYSTEME D'IMMIGRATION

Plusieurs journaux américains ont entrepris une campagne pour que les gouvernements des états et les chemins de fer encouragent l'immigration. Ils donnent le Canada en exemple et disent que ce sont nos chemins de fer qui ont les meilleures méthodes pour attirer les étrangers en Amérique.

Ils font surtout mention du Pacifique Canadien et louent son système de "ready-made-farmes".

MORT DE MADAME PLACIDE BRUNET

On apprendra avec regret la mort de Mme Placide Brunet, née Marie Major, épouse de M. Placide Brunet, entrepreneur, 831 rue St-Hubert.

Mme Brunet est morte, ce matin, vers trois heures, des suites d'une opération, et après six semaines de maladie.

Elle laisse, pour pleurer sa perte, son mari et neuf enfants, dont sept filles.

Les funérailles auront lieu samedi matin, à 8 heures et demie.

Nos condoléances.

CHUTE EPOUVANTABLE DE SEPT AERONAUTES

TURIN, 8. — Un ballon transportant sept passagers est tombé lundi près d'ici, d'une hauteur de 6,000 pieds. Grâce aux arbres sur lesquels l'aérostat tomba, le choc fut amorti et les sept passagers échappèrent à une mort imminente.

Les sept passagers ont été blessés, dont deux grièvement.

GROS CONFLIT AU SUJET DE LA RUE DES COMMISSAIRES

Un gros conflit vient de s'élever entre la ville, la compagnie des Tramways et la Commission du Port, au sujet de la voie ferrée de la rue des Commissaires. La Commission du Port a notifié la compagnie des tramways d'avoir à enlever sa voie d'ici au 10 mars, alors qu'elle prendra les moyens de la faire enlever de force, s'il y a lieu.

De son côté, la compagnie des tramways a protesté hier, la ville d'avoir à lui indiquer l'endroit où elle installera sa voie ferrée, sur la partie de la rue des Commissaires, qui appartient à la ville, et qu'elle tiendra celle-ci responsable de tous dommages qu'elle pourra encourir.

La question est devant le Bureau de Contrôle qui a pris l'avis des avocats de la ville, avant de s'entendre à ce sujet, avec M. Janin, demain, à son retour de New-York.

CONTRE LA FERMETURE DES BUVETTES LE DIMANCHE

CHICAGO, 8.—Le professeur Charles-E. Merriman, candidat républicain à la mairie, et professeur d'économie politique à l'université de Chicago, a déclaré hier soir que l'administration républicaine était en arrière de 20 ans. Il s'est dit en faveur de l'ouverture des buvettes le dimanche et contre les lois puritaines.

UN STEAMER SE JETTE A LA COTE

(Service spécial à la PATRIE)

NORFOLK, Virg., 18. — Le steamer anglais "Mandchourie", qui est parti hier, de Newport News, pour Tampico, Mexique, s'est échoué sur la côte de Virginie pendant un brouillard épais, à trois milles au sud de la station de sauvetage de Little Island.

La violence du vent et l'état de la mer démontée ont empêché de secourir le navire en détresse. On croit cependant que tous sains et saufs à bord.

ON LES RENVOIE DANS LEUR PAYS

(Service spécial de la PATRIE)

PHILADELPHIE, Penn., 8. — Trente Macédoniens qui venaient ici de Brême, dans l'intention de travailler dans les abattoirs ont été refusés par le commissaire de l'immigration Rogers. Ils seront renvoyés à Brême à bord du "Main."

Les enfants pleurent pour avoir le

CASTORIA

DE FLETCHER

1-mec-v-jno

LE CAMBRIOLEUR ETAIT UN CHIEN

Le constable Tom. Ferguson, du poste de la rue Ste-Catherine-Ouest, a fait une expérience intéressante, hier soir, vers minuit, au sujet d'un prétendu bandit qui se tenait à l'arrière des maisons de la rue Dorchester-Ouest. Il parvint à capturer celui qui troublait la paix publique et l'amena au poste où on l'enferma dans une cellule. Cependant personne n'a déposé de plainte contre lui, pour cette excellente raison que le cambrioleur était.....un chien Saint-Bernard du plus beau poil, qui avait fait des siennes dans les ruelles de la rue Dorchester, escaladant les clôtures, furetant dans les hangars, grattant aux portes, etc., jusqu'à ce que les résidents de cette partie de la ville éveillés et croyant avoir affaire à un bandit pour vrai demandèrent de l'aide aux constables.

Il s'est même trouvé une femme pour donner une description complète du rôdeur. Elle l'avait vu sauter sur un hangar, disait-elle, un revolver à la main et tenant entre ses dents un long poignard.

Le chien est encore au poste et l'on attend que son propriétaire vienne le réclamer.

REUNION ANNUELLE DE LA LIGUE ANTI-ALCOOLIQUE

Les membres de la Ligue Anti-Alcoolique se sont réunis en assemblée annuelle, hier soir.

Le juge Lafontaine présidait à cette assemblée, composée en grande partie de membres du clergé.

Dans son discours, le juge Lafontaine a fait remarquer que maintenant les Commissaires devaient suivre plus à la lettre l'esprit de la loi, en prenant pour exemple, l'attitude du gouvernement qui vient d'entrer dans un grand mouvement de réforme en faveur de la tempérance. Ainsi au lieu d'accorder de nouvelles licences, ils devraient en diminuer le nombre.

M. le juge Lafontaine signala les rapides progrès faits dans les pays d'Europe, par les ligues de tempérance. Dans notre province, elles ont déployé une activité qui est tout à notre honneur.

M. le chanoine Roy ayant pris la parole, parla de la nécessité d'agir sur l'esprit des ouvriers, des hommes de profession, pour qu'ils sachent bien les terribles conséquences de l'abus de l'alcool dans le peuple. Il en appela aux propriétaires de journaux pour faire disparaître ces annonces de boissons avec des titres flamboyants.

M. l'abbé Desrosiers fit adopter une résolution en vue de soumettre au gouvernement que l'on ne place plus désormais près des églises et des écoles, des buvettes ou bars. Un comité a été nommé séance tenante, pour s'occuper de cette question et la soumettre à la Législature.

On demandera également au gouvernement de fermer les buvettes le jour de la Saint-Patrice et le jour de la Saint-Jean-Baptiste.

La soirée s'est terminée par l'élection d'un nouveau bureau pour le terme 1911:

Président: M. le juge Lafontaine; vice-présidents, MM. les abbés Desrosiers et Corbeil; les juges Bruneau et Sicotte; secrétaire-général, M. Victor Morin; assistant-secrétaire, O.A. Lamothe; trésorier, P. O. Tremblay.

UN BREVET DE PILOTE EST REQUIS DANS CES CAS

Le juge Leet a rendu jugement, cet avant-midi, dans la cause de James J. Riley, maître-pilote du port de Montréal, et le capitaine Benjamin Saint-Denis.

L'accusation portait que le 17 octobre dernier, le capitaine Benjamin Saint-Denis, bien qu'il ne fut pas licencié, a piloté le bateau McCormick, dans la zone de pilotage de Montréal.

La défense prétendit que le certificat de maître-pilote, pour la navigation intérieure, que possédait le capitaine Saint-Denis était suffisant et que par conséquent, il avait droit d'agir comme pilote et que, tout au moins, il avait les droits et les pouvoirs d'un membre de l'équipage.

Après avoir pesé le pour et le contre de la question, le juge Leet a condamné le capitaine Saint-Denis à une amende nominale, soit $1 et les frais.

ON AUGMENTE LES TAUX DE PASSAGE

(Service spécial de la PATRIE)

CHICAGO, 8. — A une assemblée spéciale de la Central Passenger Association, il a été décidé d'augmenter d'un dollar le prix des billets de touristes à l'exception du voyage Chicago-Niagara Falls et Chicago-Atlantic City.

MUNICIPALISATION DE L'AQUEDUC A LONGUE-POINTE

A une question qui lui fut posée à ce sujet, M. Foucher, le propriétaire de l'aqueduc de la Longue-Pointe, a déclaré qu'il n'était pas prêt à céder à la ville sa propriété, à moins de $20,000. Il explique que son revenu est actuellement de $2,500 par année et que ce revenu augmente de quelques centaines de dollars par année.

M. Foucher offre de soumettre la question à une expertise, car il n'entend pas se faire exploiter par la ville qui ne lui offrira que $20,000, conformément au rapport de M. Janin.

DISSENSIONS DANS LES RANGS DES INSURGES

(Service spécial de la PATRIE)

MEXICALI, 8. — On rapporte que la division règne parmi les rebelles. Les commandants Barthold et de Leyva ne peuvent plus s'entendre avec les socialistes américains qui ont joint les révolutionnaires à condition qu'un nouveau régime serait établi dans la basse Californie. Les désertions des Américains déciment l'armée rebelle.

M. TATARINSKY RECLAME $8000

Comme résultat de son arrestation sur l'accusation d'avoir voulu extorquer de l'argent à la compagnie du Pacifique au moyen de réclamations basées sur de faux accidents, arrestation qui fut suivie d'un acquittement, Moris Tatarinsky, un interprète russe, a intenté, hier, par le ministère de son avocat, Mtre Crankshaw, C.R., une action en dommages-intérêts contre la compagnie. Tatarinsky réclame $8,000 disant qu'il a souffert des dommages pour ce montant, par suite de son long emprisonnement.

ON L'ACCUSE D'EFFRACTION

Joseph Morrissette, charretier, 536 Visitation, âgé de 31 ans, a été arrêté hier soir par les détectives Laberge et Giguère, sous l'accusation d'avoir pénétré avec effraction dans le logis de Mademoiselle Cathilde Blisle, 493 Cartier, et d'y avoir volé des habits d'hommes et des costumes de femmes, pour une valeur d'environ $30.

Il a plaidé non-coupable, cet après-midi, devant le magistrat de police. Enquête, mardi prochain.

PRINTEMPS 1911

MARCHAND VOUS INVITE

A son Etalage des Créations Nouvelles du Printemps

L'élite montréalaise est cordialement invitée à visiter notre exposition de nouveautés dans les toilettes printanières pour dames. Cette exposition est un magnifique ensemble varié et choisi des styles les plus distingués de la saison, toujours largement représentés dans notre grand magasin du chic et de l'élégance.

Les modèles les plus récents — plusieurs sont exclusifs — qui nous ont continuellement expédiés par nos succursales américaines et européennes, assurent aux amateurs du beau les avantages de se procurer une toilette tout à fait nouvelle et de bon goût.

NOS PRIX SONT MODERES.

Costumes sur commandes faits par des tailleurs de haute compétence et promptement livrés. Satisfaction garantie.

MARCHAND, 284 RUE SAINTE-CATHERINE OUEST.

CENT-VINGT PERSONNES ONT PERI A BOLOGVIE

(Service spécial de la PATRIE)

ST-PETERSBOURG, 8. — Les dernières nouvelles indiquent maintenant que cent-vingt personnes ont péri dans l'incendie du théâtre de vues animées de Bologvie, lundi.

Le directeur avait averti les spectateurs que la représentation serait accompagnée de bruits appropriés. Aussi lorsque l'explosion se produisit et que les cris au feu furent poussés les gens ne s'alarmèrent pas et crurent que cela faisait partie du spectacle.

Quelques hommes se sauvèrent en foulant aux pieds les femmes et les enfants.

Un ouvrier brava quinze fois les flammes et réussit à sauver plusieurs personnes, mais finalement il périt lui-même.

ON LES CROYAIT PERDUS EN MER

(Service spécial de la PATRIE)

SAN-DIEGO, Cal., 8. — Le navire américain "Argan" parti du port de Philadelphie depuis deux cents sept jours et qu'on croyait avoir péri en mer, est enfin arrivé ici. Pendant son voyage autour d'une partie du continent par voie du cap Horn, le steamer n'a rencontré qu'un navire. L'équipage a enduré toutes sortes de privations.

Il y a trois mois on manqua de viande fraîche, de légumes et de tabac. Le capitaine Kimete a perdu la vue au cours du voyage. Le reste de l'équipage se porte assez bien malgré tout. Une mutinerie a failli éclater parmi les hommes affamés quand des provisions ont été envoyées à bord.

CHANGEMENTS IMMINENTS DANS LE CABINET DIAZ

(Service spécial de la PATRIE)

WASHINGTON, 8.— Une rumeur persistant ici, veut que des changements importants soient faits sous peu dans le Cabinet du président Diaz.

Le département d'état en a aussi été averti d'une façon non officielle.

Il est fort probable que la mobilisation du quart de l'armée permanente sur la frontière mexicaine et des escadres du Pacifique et de l'Atlantique dans le voisinage du Mexique n'est pas étrangère à cette rumeur. Car les Etats-Unis sont vivement intéressés dans tout changement politique au Mexique.

Quoi qu'il en soit, l'action des Etats-Unis est destinée à avoir une grande influence sur les événements au Mexique.

On augure favorablement de l'arrivée d'Europe de Senor Limantour, que le président Diaz regarde comme son meilleur conseiller.

L'ambassadeur mexicain de la Barra est parti pour New-York afin d'avoir une conférence avec Senor Limantour.

Un café pur, riche, de haut ton, savoureux. La sorte qui vous attarde à votre tasse,—tel est le

Seal Brand Coffee

En canistres de 1 et 2 livres seulement

CHASE & SANBORN, Montréal.

PETITES ANNONCES

TARIF

Petites Annonces Classifiées

—DE—

La Patrie

Invariablement payable d'avance

CLASSE A

Chambres à louer, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé.

20 mots ou moins 10c, ½c par mot de plus chaque insertion; 6 insertions consécutives pour le prix de 4 payées; 1 mois, 25 insertions pour le prix de 16 payées.

CLASSE B

Vendre, à Louer, Situations Vacantes, Chambres demandées, Informations demandées, Personnel, Avis de responsabilité, et toutes les annonces pour rubriques non mentionnées dans la CLASSE A.

20 mots ou moins 10c, 1c par mot de plus chaque insertion, 6 insertions consécutives pour le prix de 4 payées avec privilège de 5 insertions à l'édition hebdomadaire. 1 mois, 26 insertions, pour le prix de 16 insertions avec privilège de 22 insertions à l'édition quotidienne et 4 insertions à l'édition hebdomadaire.

CLASSE C.

Naissances, Mariages, Décès, Services Anniversaires, Messes de Requiem.

25c par fois ou trois insertions pour 50c. (suivant la formule).

AVIS SPECIAL.

Le tarif ci-dessus est au comptant avec la commande. Quand ces sortes d'annonces ne sont pas payées d'avance, il faut faire de nombreuses entrées et le taux est, en conséquence, beaucoup plus élevé.

Nous n'entrons dans nos livres aucune annonce classifiée de moins de 5 lignes.

EMPLOIS DEMANDES

APPRENTI COMPOSITEUR demande une position immédiatement. S'adresser 703 Notre-Dame Est, ou au Bureau de Placement, de la PATRIE, 020 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

APPRENTI IMPRIMEUR parlant les deux langues, ayant 3 ans d'expérience demande une position immédiatement. S'adresser 754 Albert ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

BIJOUTIER — Un homme demande position comme bijoutier ou comme épicier ou ferronnerie. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

BOUCHER - CHARCUTIER expérimenté demande position, a de bonnes références. S'adresser à 68 rue Brebeuf ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

BOULANGER ayant 13 ans d'expérience demande une position à la campagne de préférence. S'adresser 407 Dufresne ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

CHARRETIER ou JOURNALIER,—parlant les deux langues demande une position immédiatement. S'adresser 274 PARTHENAIS ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

CHARRETIER parlant les deux langues, demande une position immédiatement, bonnes références. S'adresser 2228 Esplanade ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

CHARRETIER — Un homme âgé de 23 ans parlant les deux langues, demande position comme charretier ou ouvrage général. Bonnes références. S'adresser 863 Frontenac ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

CHARRETIER — Un homme âgé de 30 ans demande position de charretier au contrat ou a percentage, possède deux chevaux. S'adresser au No 48, — 3ème Ave. Viauville ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1715 10-4

CHAUFFEUR — Un chauffeur de 15 années d'expérience demande place soit comme chauffeur ou comme gardien. S'adresser 1465 rue Ontario Est. 11-1

COCHER âgé de 32 ans demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 12 St-André ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

COLLECTEUR ayant 4 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 122 Ste-Elizabeth ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

COLLECTEUR, HOMME DE CONFIANCE — Homme sobre, sérieux, désire emploi comme collecteur, gardien ou homme de confiance, peut fournir d'excellentes références. S'adresser à 99 St-Laurent ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

COMMIS épicier et marchandises sèches demande position. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 — (1725) 11-4

COMMIS BIJOUTIER, demande position, ou pour la réparation, a de l'expérience. S'adresser à G.R.J., au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

COMMIS DE TABLE ou de bureau, parlant les deux langues demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 328 Lagauchetière Ouest, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

COMMIS DE BUREAU, connaissant la clavigraphie, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 677 Visitation, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1683). 9-4

COMMIS EPICIER ayant 2 ans d'expérience demande position ou comme commis dans la marchandise sèche. S'adresser à 888 Drolet ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1702). 10-4

COMMIS DE BUREAU connaissant la sténographie, la clavigraphie, ayant 9 mois d'expérience demande une position immédiatement. S'adresser 26 Ruelle Fullum ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

COMMIS EPICIER — Un jeune homme âgé de 18 ans, demande position comme commis épicier ou dans la mercerie, a 6 mois d'expérience. S'adresser à 675 Notre-Dame Ouest ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1689). 9-4

COMMIS dans la marchandise sèche, ayant grande expérience. Spécialement les étoffes à robes, parlant anglais et français. Bonnes références, demande position immédiatement. S'adresser 333 St-André ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

EMPLOIS DEMANDES

COMMIS-EPICIER, ayant 7 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 1671 Notre-Dame Est, Hochelaga, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

COMMIS EPICIER ayant 4 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 90 Joliette ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

COMMIS DE BUREAU parlant les deux langues, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 1005 Sanguinet ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, Chambre 28. 10-4

COMMIS EPICIER, 3 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande position immédiatement Bonnes références. S'adresser 1581 Chabot ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

COMMIS DE BUREAU — Un jeune homme âgé de 25 ans, parlant les deux langues demande une position comme commis de bureau ou voyageur S'adresser 126a Berri ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, chambre 28. 11-4

COMMIS DE BUREAU — Un jeune homme âgé de 19 ans, demande position comme commis du bureau, a de bonnes références. S'adresser à 677 Visitation ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1682). 10-4

COMMIS EPICIER ayant 4 ans d'expérience, parlant les deux langues demande une position immédiatement, bonnes références. S'adresser 846 St-André ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

COMMIS DE MAGASIN — Jeune fille parlant les deux langues, demande position comme commis dans un magasin ou pour répondre au téléphone. S'adresser à 192 rue Delisle ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

COMMIS — Un jeune homme âgé de 19 ans, parlant les deux langues, demande position comme commis de bureau ou dans un magasin de merceries. S'adresser à 249 rue Fabre ou au Bureau de Placement de la PATRIE 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1717). 10-4

COMMIS — Un jeune homme âgé de 20 ans, connaissant les deux langues, ayant 4 ans d'expérience dans un gros magasin général de campagne demande position; peut fournir les meilleures références, de sobriété, d'honnêteté et de bonne conduite, a très bonne apparence. S'adresser immédiatement au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1705) 10-12

COMPTABLE ou teneur de livres parlant les deux langues demande une position immédiatement. S'adresser 714 Lagauchetière Est ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

COMPTABLE ayant 1 an d'expérience dans un magasin de fer, demande position immédiatement. S'adresser à 150 rue Galt, Verdun ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1721). 11-4

CONCIERGE DE NUIT parlant les deux langues demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

CONDUCTEUR D'ASCENSEUR ayant 4 ans d'expérience, parlant les deux langues demande une position immédiatement. S'adresser 23 Ave Leclair, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

CONTREMAITRE boulanger ayant 20 ans d'expérience demande position à la ville ou à la campagne. S'adresser à 109 St-André ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, chambre 28 (1693) 9-4

CUISINIERE ayant plusieurs années d'expérience demande position. S'adresser à 321 Sanguinet ou au Bureau de Placement de la PATRIE 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1727) 11-4

CULTIVATEUR de fleurs, de fruits et de légumes, spécialité, culture des roses, oignons de fleurs, demande position immédiatement. S'adresser à 411a Lower Lachine Road, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

DELIVREUR — Un homme âgé de 30 ans, parlant les deux langues demande position comme délivreur ou ouvrage général. S'adresser 604 Maisonneuve ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 8-4

DISTRIBUTEUR D'ANNONCES demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 735 Lasalle, Maisonneuve ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

DISTRIBUTEUR DE CIRCULAIRES pour la ville ou les Etats-Unis, demande position, est bon travailleur et a d'excellentes références. S'adresser au No. 581 rue Frontenac, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 8-4

ELECTRICIEN ayant 4 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande une position immédiatement comme électricien. Bonnes références. S'adresser 1807 Cadieux ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 8-4

EXPEDITEUR parlant les deux langues demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 187 Mentana ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

FEMME DE JOURNEE demande une position immédiatement. S'adresser 1336 St-André ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

FEMME DE JOURNEE demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 412 Wolfe ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

FORGERON dans la construction ayant 10 ans d'expérience demande position. S'adresser à 17 Chambord, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

GARDE-MALADE — Vous trouverez une bonne garde-malade, très bien recommandée et donnant de bons certificats. S'adresser 387 rue Roy Est. Tél. Est 2981. 8-6

GARDE-MALADE diplômée, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 8-4

GARDIEN parlant les deux langues, demande position immédiatement S'adresser 18 Desery ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

GARDIEN DE NUIT, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 462 Frontenac ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

HOMME MARIE âgé de 26 ans, demande à conduire une grue à l'électricité, a plusieurs années d'expériences. S'adresser à 279 Delinelle, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

EMPLOIS DEMANDES

GARDIEN dans un magasin ou manufacture, ayant de bonnes références, parlant les deux langues, demande position immédiatement. S'adresser H.P. 2187 Ontario Est, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1692). 10-4

GARDIEN DE NUIT — Un homme âgé de 45 ans parlant les deux langues demande position comme gardien de nuit ou pour nettoyer les bureaux. Bonnes références. S'adresser 640 Maisonneuve ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

GARDIEN — Un homme âgé de 52 ans, parlant les deux langues demande une position comme gardien de bureau ou collecteur. Bonnes références. S'adresser 155 Ave. Laurier Est ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

GERANT dans un magasin ayant 20 ans d'expérience dans le commerce général, demande une position immédiatement. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

GERANT DE MAGASIN, pour le département de marchandises sèches ou hardes faites, ayant 20 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 1129 Sanguinet ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1720). 11-4

HOMME marié, âge moyen, instruit anglais et français, demande position livraison ou autres. Fournira bonnes garanties. S'adresser 20 De Gaspé. 11-1

HOMME pour travailler dans un restaurant ou dans un hôtel demande position. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

HOMME pour prendre soin des chevaux, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 2257 St-Jacques ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

INGENIEUR pouvant conduire dynamos à courant direct, ayant plusieurs années d'expérience, demande position. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1681). 10-4

INGENIEUR pour rouleau à vapeur, ayant 12 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 301 Papineau ou au Bureau de Placement de la PATRIE 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

JARDINIER FLEURISTE, parlant les deux langues, demande position immédiatement, bonnes références. S'adresser 113a Ste-Elisabeth, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 8-4

JOURNALIER — Un homme âgé de 19 ans demande position comme journalier ou charretier. Bonnes références. S'adresser 317 St-Antoine, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 8-4

JOURNALIER âgé de 24 ans demande une position immédiatement. S'adresser 244 Hôtel de Ville ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

JOURNALIER — Agé de 23 ans demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 538 Montcalm ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

MACHINISTE, ayant 3 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 333 Dorchester Est, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 8-4

MACHINISTE GENERAL, ayant 7 ans d'expérience, parlant les deux langues demande une position immédiatement. S'adresser 122 Desjardins, Maisonneuve ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

MACHINISTE parlant les deux langues, ayant 9 ans d'expérience demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 229 Valois ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

MENUISIER ayant 5 ans d'expérience demande position. S'adresser 15 Carré Papineau ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

MENUISIER ayant 4 ans d'expérience demande une position. S'adresser à 1028 rue Galt, Côte Saint-Paul, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1716). 10-4

MENUISIER CHARPENTIER ayant 8 ans d'expérience, demande position. S'adresser 347 rue Panet ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. — (1729). 11-4

MENUISIER ayant 10 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 1340 Logan Est, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

MESSAGER demande position immédiatement. S'adresser à 862 Lafontaine Est, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

MESSAGER — Un garçon âgé de 15 ans, demande une position comme messager ou pour apprendre un métier. S'adresser 200 Frontenac ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 8-4

OUVRAGE GENERAL — Un homme demande ouvrage dans une manufacture de fer. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

OUVRAGE GENERAL —Un homme demande ouvrage général. Bonnes références. S'adresser 22 Alexandre ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

OUVRAGE GENERAL— Un homme âgé de 47 ans, demande ouvrage général. S'adresser 1348 Logan Est ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

OUVRAGE GENERAL — Un homme âgé de 29 ans demande ouvrage général. S'adresser 330 Panet ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

OUVRAGE GENERAL — Un homme âgé de 37 ans, parlant les deux langues, demande ouvrage dans un clos de bois ou de foin. Bonnes références. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

OUVRAGE GENERAL — Un homme âgé de 33 ans, parlant les deux langues, demande ouvrage général. S'adresser 550, Panet ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

OUVRAGE GENERAL — Un homme âgé de 56 ans, parlant les deux langues, demande ouvrage général dans un magasin général ou manufacture, ou charretier. S'adresser 441 Dufferin ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

POLISSEUR ayant 6 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande position immédiatement, bonnes références. S'adresser 1243 St-Dominique ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

Téléphonez au Département des Petites Annonces de la PATRIE si vous voulez faire publier une annonce qui vous rapporte des BENEFICES. Voulez-vous VENDRE ou ACHETER une MAISON, un TERRAIN, une FERME? Avez-vous BESOIN d'un EMPLOYE, d'un COMMIS, d'un OUVRIER, d'une SERVANTE? Avez-vous PERDU ou TROUVE quelque chose? Annoncez-le tout de suite dans la PATRIE. Ne vous DERANGEZ PAS, TELEPHONEZ au No.

5800 Est

Vous PAIEREZ PLUS TARD.

EMPLOIS DEMANDES

PEINTRE ayant 3 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 510 Delorimier ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

PEINTRE ayant 9 ans d'expérience, tapissier ou décorateur, parlant les deux langues, demande position immédiatement. S'adresser 2253 St-André, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 8-4

PLOMBIER ayant 11 ans d'expérience demande position. S'adresser à 3196 rue Letang, Villeral, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

PRESSIER ayant 2 1-2 ans d'expérience parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 4 Notre-Dame Est ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 10-4

REPRESENTANT — Un homme marié âgé de 43 ans, parlant et écrivant quatre langues, demande position de représentant commercial, ou gérant, ou comme comptable. S'adresser à 411a Lower Lachine Road, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, chambre 28. 11-4

TENEUR DE LIVRES connaissant la clavigraphie, ayant 6 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 185 Ste-Catherine Est, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est chambre 28. 11-4

TELEGRAPHISTE — Un homme, parlant les deux langues, demande position comme télégraphiste; 4 ans d'expérience, ou comme voyageur. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 8-4

VENDEUR de meubles ayant 12 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 94 ave Sherbrooke ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 8-4

VOYAGEUR ayant 10 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 148 rue du Couvent, St-Henri, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

VOYAGEUR, ayant 15 ans d'expérience dans le commerce, demande position immédiatement. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 11-4

VOYAGEUR dans l'épicerie, ayant ayant 3 ans d'expérience parlant les deux langues demande une position immédiatement. S'adresser 112 Collège ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 9-4

VOYAGEUR COMPTABLE—Homme de 31 ans, ayant plusieurs années d'expérience dans les affaires, sachant les deux langues, demande position comme voyageur ou comptable. Connaît très bien le bas de la Province de Québec. S'adresser à J. L. Boîte Postale No 203, Montmagny, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1684). 9-6

ASSOCIE DEMANDE

ASSOCIE DEMANDE — COMMANDITAIRE demandé avec $3,000 lui restant dans les mains. Intérêt 10 p.c. payable de suite. 5 p.c. complémentaires sur chaque affaire. Garantie absolue. S'adresser ou écrire: T. L. 319 Dorchester Est. 5-6

AGENTS DEMANDES

AGENTS DEMANDES. — Contrat avantageux accordé par Cie d'Assurance Modèle contre les accidents et la maladie. S adresser à The National Weekly Indemnity Co., 360 rue Ste-Catherine Est. Montréal. 118-jno

ELEVES DEMANDEES

ELEVES DEMANDEES — Demoiselle d'expérience donnera leçons anglais, français, sténographie, tenue des livres, travail de bureau, musique. Préparation aux diplômes, 1154 St-André. 9-6

HOMMES - GARCONS DEMANDES

APPRENTI BARBIER — On demande un apprenti barbier avec un peu d'expérience. S'adresser 885a Craig Est ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est chambre 28, (1722). 11-4

COUPLE DEMANDE, l'homme pour se rendre généralement utile et la femme pour ouvrage général de la maison, et sachant faire la cuisine. S'adresser Mme H. Laporte, 1918 Dorchester Ouest. 10-6

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme actif, comme chef du département d'expédition d'une maison de modes en gros. Devrait avoir de l'expérience, posséder de bonnes références et mentionner le salaire requis. S'adresser à Casier 722 la PATRIE. 8-11

HOMMES - GARCONS DEMANDES

COUTURIER — Un bon couturier demandé immédiatement. S'adresser à 323 Ste-Catherine Est, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1696). 9-4

DEUX OUVRIERS pour le fer, demandés, sachant parler anglais. S'adresser a Ahern Safe Co., Ltd., 153 rue Dagenais, St-Henri. 10-3

FERMIER—On demande un jeune homme, pour travailler sur une ferme. S'adresser à Narcisse Fortin, St-Vincent de Paul, Co. Laval ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1677). 8-4

FORGERON—On demande un aide-forgeron sachant parler anglais. S'adresser à Ahern Safe Co., Ltd., 153 rue Dagenais, St-Henri. 10-3

GARÇON messager demandé pour chez marchand-tailleur. S'adresser A. C. Favreau, 381 Ontario Est. 9-6

GARÇON — On demande un garçon habile pour ouvrage général et délivrer les ordres. S'adresser Erlers, 238 Ave. Laurier, Ouest. 11-2

HOMME — On demande un homme avec sa femme pour prendre charge d'une ferme. S'adresser chambre 17, 112 St-Jacques. 9-3

JEUNE GARÇON demandé parlant les deux langues préféré, pour délivrer des livres. S'adresser à Dex. Publishing Co., 364a St-Paul, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1726). 11-4

ON DEMANDE des teneurs de livres, voyageurs, sténographes, commis, expéditeurs, collecteurs, hommes de bureau, garçons messagers, portiers, cochers, gardiens, pompiers, concierges, garçons de table, couples mariés, ménagères, servantes, majordomes, cuisinières, filles de chambre, pour la ville ou en dehors de la ville; passages payés. Ecrivez, venez ou téléphonez; Uptown 2598. Marion & Co., 100 rue Metcalfe. 6-6

OPERATEURS DEMANDES pour les habits doublés en mouton, salopettes et pantalons. Plus haut salaires payés. S'adresser à M. Perrault, Hudson Bay Knitting Co., 79 rue William. 7-8

PLATRIER — On demande des plâtriers au No 447 St-Ambroise, chez M. R. Montpetit. 9-3

SOLLICITEUR— Très bon solliciteur d'expérience demandé, bon territoire, pouvant se faire très bon salaire. S'adresser C. O. Ménard, artiste 2441 St-Hubert. 11-3

TENEUR DE LIVRES

Un teneur de livre en partie double parlant anglais et français et capable de prendre charge d'un bureau. La position n'est ouverte que pour un homme absolument compétent dans les chiffres et les livres, bon salaire à celui qui donnera entière satisfaction. S'adresser en mentionnant les références et le salaire demandé à The American Hay Coy., St-Jean, Qué. 11-1

TOURNEUR mécanicien d'expérience demandé immédiatement. Authier Motor Co., Ltd., 150 Frontenac. 11-1

VENDEUR

On demande un vendeur d'expérience pour le département des étoffes à robes; bon salaire. S'adresser au bureau des Emplois, chez John Murphy Co., Ltd. 9-3

FEMMES - FILLES DEMANDEES

AJUSTEUSE

On demande une dame d'expérience pour ajuster les manteaux et costumes S'adresser au Bureau des Emplois chez John Murphy Co., Ltd. 9-3

APPRENTIES COUTURIERES. — Deux apprenties couturières dans les robes, ayant 1 ou 2 ans d'expérience demandées immédiatement. S'adresser à 20 City Councillors ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1706). 11-4

CAISSIERE demandée immédiatement. S'adresser à 321 Mont-Royal, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1723). 11-4

COMMIS DE BUREAU — On demande une jeune fille comme commis de bureau. S'adresser à 169 Valois, Hochelaga ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1688). 9-4

DAMES ET DEMOISELLES demandées de partout, ayant des loisirs pour travail facile et payant. Echantillons envoyés franco sur réception de dix cents, 672 Berri, Montréal. 6-6

FAISEUSES DE JUPES — Bonnes opératrices dans les jupes demandées immédiatement. S'adresser à Bishinsky Bros., 242 Boul. St-Laurent, au 2ème étage, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1709). 11-4

FEMME FORTE demandée pour l'ouvrage général dans un hôtel, place permanente. S'adresser à Savoie Hôtel, 14 rue Victoria ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1728). 11-4

FILLE — On demande une jeune fille sachant travailler dans les corsages et les jupes. S'adresser 125 Boyer. 10-3

FILLE — Finisseuses et reviveuses de bord dans les (coats) demandées S'adresser a C. Favreau, 381 Ontario Est. 9-6

FILLES — On demande des filles pour laver la vaisselle. S'adresser immédiatement St James Hôtel 510 St-Jacques. 11-3

FILLE DE SALLE ET POUR FAIRE LES CHAMBRES demandée immédiatement. S'adresser à J. O. Goyette, Hôtel Frontenac, Iberville, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1731). 11-4

FILLES — On demande des filles pour travailler dans les boîtes en carton sur machine à couvrir et à coin, expérience. S'adresser Canada Envelope Co., 38 Latour, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1680). 8-4

FINISSEUSE demandée pour costumes d'hommes sur commande; emploi permanent. Devra parler anglais. S'adresser immédiatement à Litman, 31 Avenue des Pins Est, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1708) 11-4

JEUNE FILLE demandée pour un restaurant de rafraîchissements. S'adresser à 453 Notre-Dame Ouest, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1732) 11-4

JEUNE FILLE demandée pour travail de bureau, doit être habile aux chiffres, et avoir quelque connaissance de la sténographie. S'adresser à chambre No 11, 16 Ave. du Collège McGill, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1704). 10-8

REPASSEUSES DE FANTAISIE — On demande des femmes capables de repasser le linge fin. Ouvrage permanent. Très bon salaire. Pas de travail de nuit. Le meilleur atelier de repassage à Montréal. S'adresser à Crown Laundry Co., 4218 rue Ste-Catherine Ouest ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1700). 9-8

FEMMES - FILLES DEMANDEES

LAVEUSES — Deux personnes demandées immédiatement pour laver la vaisselle et les planchers, S'adresser à la ménagère, 101 Notre-Dame Ouest ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1718). 11-4

LAVEUSE DE FLANELLE — On demande une femme capable de bien laver les soies et les laines fines. Salaire $7.50 par semaine. S'adresser à Crown Laundry Co., 421 rue Ste-Catherine ouest ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 rue Ste-Catherine Est, chambre 28 (1699) 9-3

OPERATRICES POUR BLOUSES ET JUPES — On demande des opératrices d'expérience seulement. Emploi permanent. Bon salaire garanti. S'adresser à M. Hayes, 100 rue Latour. 191-jno

OPERATRICES d'expérience demandées pour travailler dans les jupes Aussi des filles d'expérience pour finir les costumes et les manteaux de dames. S'adresser immédiatement à 3 rue Ste-Catherine Est, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, chambre 28 (1679). 8-4

OPERATRICES

On demande des opératrices d'expérience dans la lingerie blanche; aussi des apprenties. Beaucoup d'ouvrage et bons gages. S'adresser immédiatement à Mlle Duplessis chez John P. Black Co. Ltd., 123 rue Vitré Ouest. 8-7

STENOGRAPHE ET CLAVIGRAPHE — Jeune fille d'expérience dans les deux langues demandée. S'adresser mentionnant références et salaire à la American Hay Co., Saint-Jean, Qué. 11-1

STENOGRAPHE — On demande une jeune fille connaissant la sténographie anglaise et française, ainsi que la clavigraphie et la tenue des livres. S'adresser à 135 St-Paul ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1690) 9-4

Vendeuses de chaussures

On demande 2 vendeuses d'expérience pour le département des chaussures. S'adresser au Bureau des Emplois, chez John Murphy Co., Ltd. 9-3

INSTITUTRICES DEMANDEES

INSTITUTRICES—On demande deux institutrices diplômées pour écoles élémentaires. S'adresser à Nap. Archambault, Sec.-Trés. des écoles, St-Charles, Rivière Richelieu, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1675). 9-4

SERVANTES DEMANDEES

BONNE D'ENFANT — On demande une excellente bonne d'enfant, bien recommandée. S'adresser au No. 70 rue Ste-Famille. 11-3

CUISINIERE demandée, références exigées. S'adresser immédiatement à 42 Bishop ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 6-6

CUISINIERE SERVANTE GENERALE demandée immédiatement, doit parler l'anglais, petit plain-pied, famille de deux personnes, bon salaire. S'adresser avec références à 143a rue Stanley ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 rue Ste-Catherine Est, chambre 28. (1685). 9-4

FEMME DE CHAMBRE demandée. S'adresser à 136 rue Berri, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1658). 10-4

FEMME de chambre demandée, pour aller à la campagne, à partir du premier mai, position à occuper immédiatement si désiré. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 6-15fs

FILLE DEMANDEE pour légers travaux du ménage et prendre soin d'un enfant. S'adresser 482 Avenue Hôtel-de-Ville. 9-6

FILLE DE CUISINE active demandée, parlant anglais, payée à la semaine, pourra coucher chez elle. S'adresser 498 Notre-Dame Ouest. 9-3

JEUNE FILLE DEMANDEE pour ouvrage général, pas de lavage, doit avoir références. S'adresser à 112 St-Mathieu. 9-3

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille pour servir à table et faire l'ouvrage de la maison. S'adresser 274 rue Visitation. 11-3

JEUNE FILLE demandée pour aider au menage. S'adresser à 1156 DeLorimier ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1691) 9-4

JEUNE FILLE demandée pour les travaux légers du ménage et voulant se charger de sortir les enfants. S'adresser à 16a Ave. Sussex, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 5-8

JEUNE FILLE demandée comme servante pour une famille de 4 personnes, dans un plain-pied, références exigées. S'adresser à 429 rue Mance ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1695). 8-4

ON DEMANDE une très bonne servante pour le ménage et pour la table, pouvant parler anglais; aussi une bonne pour les chambres d'en haut, sachant coudre. Il faut avoir les meilleures recommandations. S'adresser après 6 heures p.m. au No 910 rue Dorchester Ouest, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1669). 8-8

PERSONNE âgée, française si possible, demandée pour prendre soin des enfants. S'adresser à 696 St-Antoine coin Green ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1697). 9-4

SERVANTE GENERALE demandée, avec bonnes recommandations. S'adresser le matin ou le soir, au No 429 Avenue Mount Stephen, Westmount. 8-6

SERVANTE — On demande immédiatement une servante; pas d'enfant. S'adresser 692 De Gaspé, J. Ortiz. Tél. St-Louis 389. 10-3

SERVANTE GENERALE demandée immédiatement. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, 6-10

SERVANTE GENERALE demandée, pour aller à la campagne, famille de six personnes. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1678). 8-4

SERVANTE GENERALE demandée S'adresser à 539 St-Hubert ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1698). 9-4

SERVANTE GENERALE demandée pour une famille de 7 personnes. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1665). 7-4

SERVANTE GENERALE — On demande une bonne servante générale pour petite famille, doit parler l'anglais. S'adresser avec références à 423 Ave. Grosvenor. 7-6

SERVANTE GENERALE demandée, pour aller à la campagne, pas d'enfant, pas lavage, références exigées. S'adresser à 158 rue Laval ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1694). 8-4

SERVANTES DEMANDEES

SERVANTE GENERALE demandée. S'adresser à 174 Parc Lafontaine ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1671). 8-4

SERVANTE — On demande une servante générale, sachant faire la cuisine, pour famille de deux. S'adresser 4472 rue Sherbrooke Ouest. Tél. West. 2751. 11-6

SERVANTE GENERALE demandée pour une petite famille. S'adresser à 246 Fairmont, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1730). 11-4

SERVANTE GENERALE demandée. S'adresser à 4490 Sherbrooke. Tél West 196, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1711). 10-4

SERVANTE — On demande une fille sérieuse pour l'ouvrage du ménage et aider aux enfants. S'adresser 581 St-Jacques ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1686) 10-4

SERVANTE GENERALE demandée pour famille française sans enfant. S'adresser à 764 Sherbrooke Est, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1673). 8-4

SERVANTE GENERALE demandée, références exigées. S'adresser à 116 Laprairie, Pte. St-Charles, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1707). 10-4

SERVANTE GENERALE demandée dans une bonne famille. S'adresser immédiatement à 517 Lansdowne Avenue, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1719). 11-4

SERVANTE GENERALE demandée, pour aller à la campagne, à partir du premier mai. Position à occuper immédiatement si désiré. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 6-15fs

SERVANTE GENERALE demandée dans une famille sans enfants. Bons gages payés. S'adresser à 676 Parc Lafontaine, tél. St-Louis 1297 ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, chambre 28. (1712). 10-4

SERVANTE GENERALE sachant faire la cuisine demandée pour une famille de 6 personnes. S'adresser à 470 Parc Lafontaine ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1714). 10-4

SERVANTE GENERALE demandée pour une famille de trois personnes, références exigées, bons gages payés. S'adresser à 354 avenue Olivier ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1733) 11-4

SERVANTES DEMANDEES—On demande deux servantes, une générale sachant faire un peu la cuisine et une autre pour le soin des enfants. S'adresser avec références 1699 rue St-Hubert ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1710). 10-4

SERVANTE GENERALE sachant faire la cuisine, demandée pour une famille sans enfant, pas de lavage ni repassage, références exigées. S'adresser à 250 St-Denis ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1703). 10-4

SERVANTE GENERALE demandée immédiatement, bon chez-soi et bon salaire pour la personne voulue. S'adresser à 448 Ave. Argyle, Westmount. Tél. W. 2695, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1701) 10-4

SERVANTE GENERALE sachant faire la cuisine demandée pour une famille de trois personnes, pas de lavages. Bons gages payés. Elle devra aller à la campagne pour la saison d'été. S'adresser à 459 Grosvenor avenue, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1712). 10-4

SERVANTE — Toute personne peut se procurer une très bonne servante générale ou spéciale pour le 1er mai, créole catholique, parlant français parfait, en s'adressant à Boîte de Poste No 551, Montréal. Le salaire exigé est $5.00 payable tous les mois, avec engagement écrit pour deux ans, plus la somme de $80.00 payée d'avance pour passage de recrutement. 11-6

A LOUER

A LOUER

A LOUER — Boutique, maison en pierre solide, très éclairée, convenable pour boutique ou petite manufacture avec cave de 7 pieds, terrain en avant et en arrière rue Carrières. S'adresser à Casier 718 "La Patrie". 8-6

BUREAUX A LOUER

Très jolis bureaux chauffés, bien éclairés, une pièce ou une suite de toutes grandeurs, situés à l'endroit de la rue Sainte-Catherine le plus central pour profession, immeubles, etc. 33 rue Ste-Catherine Est, 2ième porte est du théâtre Français. Pour informations, s'adresser à H. Guerin, 90 rue Ste-Catherine Est. 9-6

EPICERIE à louer, coin Panet et Dorchester. On pourra en prendre possession le 1er avril. S'adresser à Mme H. Lefebvre, 762 Dorchester Est. 11-1

ETAL DE BOUCHER à louer, établie depuis 7 ans, avec installation, logement privé au-dessus, grande cour et écurie. S'adresser 1307 St-Denis. 7-6

MANUFACTURE A LOUER, quatre planchers à l'épreuve du feu, 4,000 pieds par plancher. Eclairée sur les 4 faces. Providence et Ontario. S'adresser à Jos. Laurier, 377 Ontario Est. 306-12

RESTAURANT POUR DONNER A MANGER à louer, possession immédiate, peu de capital; homme et femme actifs pourront, faire leur affaire. S'adresser 599 Ontario coin Pie IX, Maisonneuve. 9-6

CHAMBRES A LOUER

BOYER 277, près Mont-Royal, vous trouverez chambre et pension privées, chez un couple sans enfant. 7-6

LABELLE, 6, coin Dorchester, une belle chambre pour un ou deux Messieurs, dans une famille privée, maison moderne et usage du téléphone. 6-6

ONTARIO EST, 346, près St-Denis. — Chambres à louer pour messieurs ou demoiselles dans famille privée, sans enfants. Pas de déménagement. Téléphone Est 1059. 11-6

CHAMBRES A LOUER

CHAMBORD, 333A, entre Mont-Royal et Gilford. — Un salon double meublé, sur le devant, pour monsieur seulement, famille privée, pas d'enfant, prix modéré. Bonne chance pour un homme de profession. 10-3

MAGASINS A LOUER

MAGASIN à louer, coin Boulevard St-Laurent et Fairmont, fixtures et comptoir. S'adresser à A. Bourdon, 1135 St-Jacques. 300-26

MAGASIN A LOUER, 354 rue Marie-Anne, au coin de la rue Sanguinet; conviendrait pour boucher, ou marchand de bonbons, ou plombier, etc. S'adresser à M. Frank, 15 rue Craig Est; téléphone Est 3067. 8-6

MAGASIN A LOUER— Trois étages, deux grandes vitrines, avec comptoir et tablettes, dans la partie la plus commerciale du Boulevard St-Laurent, No 321 près rue Ste-Catherine. S'adresser 431 St-Hubert, de 6 à 8 hrs le soir. 11-7

MAISONS A LOUER

A LOUER — Berri 1016, 1022, 1024, près Rachel, 6 chambres, w.c., gaz, etc., $13.00. S'adresser Dr A. Gadbois, 315 Ave. Laval. 9-6

A LOUER — 3 flats de 6 et 7 appartements, Nos 1497 à 1501 rue St-Denis, près Ave Laurier, $16.00 pour bon locataire. S'adresser No 1174 St-André. A. C. Lalonde. 8-6

A LOUER—3 logements, un haut à $12.00 et 2 bas à $12.00 du No 822 à 822G rue Saint-André, près Roy, logements modernes. S'adresser à 78 Laurier Ouest. Tél. St-Louis 2346. 7-6

A LOUER — 5 logements, un haut à $12.00 et 2 bas à $12.00, du No 822 à 822G rue St-André, près Roy, logements modernes. S'adresser à 78 Laurier Ouest. Tél. St-Louis 2346. 8-6

MAISONS A LOUER ou a VENDRE —Avis à ceux qui cherchent des maisons; Epargnez du temps et du souci, en visitant notre bureau premièrement, pour avoir des résultats satisfaisants. Maisons de 3 à 10 chambres; possession immédiate dans plusieurs d'entre-elle. Rilance Realty, 2193 rue Esplanade. Tél. St-Louis 3402. 11-2

PLAIN-PIEDS A LOUER — 1034 et 1040 Ave. Laurier, Outremont, 6 pièces, loyer modéré. S'adresser à John Black, 151 rue St-Jacques, Tél. Main 2580, ou 373 Chemin Ste-Catherine. Tél. St-Louis 4037. 10-jno

PLAIN-PIEDS A LOUER — 133, 139 et 141 rue Edouard-Charles, Outremont, 6 et 7 pièces, loyer modéré. S'adresser à John Black, 151 rue St-Jacques. Tél. Main 2580, ou 373 Chemin Ste-Catherine. Tél. St-Louis 4037. 10-jno

PLAIN-PIEDS à louer, propres et confortables, entre les rues Forsyth et Hochelaga, près de toutes les grandes usines de l'est. Bon marché à des locataires propres et honnêtes. Bureau ouvert de 10 heures a.m. à 4 heures p.m., tous les jours. 574 rue Frontenac. 7-8

ST-CHRISTOPHE, 478 un bas trois appartements. S'adresser W. A. St-Louis, 179 Notre-Dame Est. 10-3

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER

A LOUER — A Châteauguay Bassin, belle maison convenable pour commerce d'épicerie ou autre. Aussi, cottage meublé pour la saison d'été, ou pour plus longtemps. S'adresser à M. Connolly, à Châteauguay Bassin. 10-6

A NOTRE-DAME DE GRACES — A louer, plain-pied, 3ème étage, dix pièces bien éclairées, balcon, véranda. Améliorations modernes. Très beau site, $25.00 par mois. S'adresser 373 avenue Prud'homme. Téléphone West. 2820. 4-6

LONGUEUIL, coin St-Charles et St-Etienne, grand logement chaud, à louer, en bon ordre, 9 chambres, bain et w.c., cave, belle cour. Loyer $10.00 par mois. S'adresser à Nap. Lachance, 8 St-Etienne, Longueuil. 9-8

PROPRIETES DE CAMPAGNES A VENDRE

A VAUDREUIL — Beau cottage sur le bord du lac, 11 chambres, appareils à gaz et de chauffage à eau chaude. Bonne grange, bon poulailler. Terrain 170 x 54, à 1 mille de la gare S'adresser 40 St-Denis. Tél. Bell Est 5417 5-12

A VENDRE

AMEUBLEMENT complet de maison de pension à vendre — Sideboard, poêle de cuisine, fournaise, moulin à laver etc. S'adresser au No 1259 St-Laurent. 7-6

AMEUBLEMENT complet d'une maison, 1 2 pièces, à vendre, convenable pour maison de pension, chambres à louer, continuation bail 2 ans. 178 Ste-Catherine Ouest. 10-6

AMEUBLEMENT de maison de pension à vendre, chambres toutes louées, 9 pièces, très éclairées, belle localité. S'adresser 1486 Boulevard St-Laurent, près Mont-Royal. 10-6

A VENDRE — Meubles de Bureau, une table, chaises en chêne doré, bon marché. S'adresser à 2130 St-Hubert. 8-8

A VENDRE — Un joli set de salon et plusieurs articles de ménage. S'adresser tous les jours à 188a Christophe Colomb. 8-6

A VENDRE—Etal de boucher pour cause de santé. Etabli depuis 27 ans. S'adresser No 1769 rue Ste-Catherine Est, Hochelaga. 11-6

A VENDRE, en bloc ou séparément, 3 comptoirs de seconde main en très bon ordre, mesurant 18 pds. de long chacun. S'adresser 261 Ontario Est. Tél. Est 1308. 6-8fs

A VENDRE — Un ameublement de salle à dîner, un buffet, une table, un bureau avec tiroirs. S'adresser entre 9 et 11 heures à 60 Avenue Hôtel-de-Ville. 10-6

A VENDRE, modes, garnitures de chapeaux, ameublement de maison, tapis etc., 2 pianos, chaises de dentiste et instruments dentaires, 931 St-Denis. 3-12

A VENDRE cause départ, buffet, chaises rembourrées, bureau et chiffonnier, grand matelas. Toute offre raisonnable est considérée. 185 Ontario Est, dans le bas. 10-6

A VENDRE un atelier de photographie de 1ère classe, recette $4,000 par année. On répondra qu'à une personne sérieuse seulement. S'adresser à la PATRIE, casier 721. 10-6

A VENDRE — Roller candy avec cinq paires de rouleaux cuivre. Aussi 18 platines caoutchouc pour bonbons, crème et chocolat. Occasion exceptionnelle. S'adresser 290 St-André, Montréal. 9-6

A VENDRE à moitié prix, un set de salon en bois doré, 3 pièces, style Louis XIV. Cause de vente: déménagement. S'adresser le soir entre 7 et 8 heures, à 719 St-Hubert, près Cherrier. 11-1

A VENDRE — Le contenu de trois chambres garnies confortablement et d'une chambre de bain. Il faut vendre immédiatement et à tout prix. On pourrait avoir logement (qui est de $8.00) pour rien jusqu'à mai. Gaz. S'adresser après 7 p.m., 233 rue Desjardins, Maisonneuve.

(SUITE A LA 11ème PAGE)

OCCASIONS d'AFFAIRES et IMMEUBLES

A VENDRE

A VENDRE — Ameublement d'une maison à 3 étages, comprenant Set de salon, causeuse, 4 grands miroirs, tableaux à la peinture avec cadre, phonographe "Pathé" avec cabinet et 9 doz. de morceaux, chaises "Morris", bibliothèque, pupitres, buffet, poêle à gaz, poêle à charbon, glacière, tables, matelas, lits de fer, tapis, prélarts et rideaux. Le tout devra être vendu à réduction d'ici au 20 mars. S'adresser de 2 à 5 hrs. p. m. et de 7.30 hrs. à 9 hrs. du soir à 59 rue Cherrier, Montréal. 8-6

A VENDRE. — Un miroir de 10 pds x 6 pds et deux tables en chêne, de 7 pds x 2½ pds très convenables pour marchand-tailleur ; vendra bon marché. S'adresser à A. Provencher, chambre 15a, Edifice LA PATRIE. jno

BEURRERIE combinée à vendre dans le village, bon centre, dans Canton de l'Est, clientèle solide. S'adresser A. Brouillette, Bury, Compton, Qué. 1-22

BON BUFFET, tables et chaises dépassorties de salon, aussi un divan. S'adresser tous les matins, 76 rue Selby, Westmount. 11-6

BONNES COUCHETTES en bois à $1.00 ; voiture pour bébés, $3.00, tapis etc., bon marché, 314 Dorchester Est. 7-6

BOUTIQUE de barbier à vendre, bonne clientèle, bon marché, cause ; ayant deux boutiques et désirant en vendre une. S'adresser 475 Ontario Est. 11-3

BOUTIQUE DE BARBIER avec logement, voisin d'un hôtel, bonne clientèle, à vendre pour cause de départ. S'adresser à Jos. St-Vincent, 1399 St-Laurent. 7-6

CHEZ A. LEDUC, 1707 rue Cadieux, vous pourrez acheter vendredi le porc frais trimmé au prix de 11½c la livre. Tél. Bell St-Louis 2308. 11-2

COFFRES-FORTS toutes grandeurs et tous styles. Si votre coffre-fort est trop petit nous vous l'échangerons pour un neuf de la Dominion Safe & Vault Co. The Canadian Fairbanks Co., Limited, Montréal. 27—3m-8-13-17-22-27-31

COUCHETTE en noyer noir, avec sommier, à vendre. S'adresser 228 St-Timothée. 7-6

ETAL DE BOUCHER et provisions. La plus belle localité de l'ouest. Bonnes conditions. Cause de vente : Le propriétaire part pour l'Ouest ; grosses recettes. S'adresser 2211 St-Jacques, St-Henri. 10-6

IMPRIMERIE à vendre, complètement neuve, à bonnes conditions. S'adresser à J. E. Bourrassa, 478 Beaudry ; le soir de 6 à 10 heures. 6-6

LICENCE D'EPICERIE à vendre, peut être transférée immédiatement. S'adresser S. Lawrence, 1009 Berri le soir après 7 hrs. Bell Tél. St-Louis 681. 10-6

MEUBLES à vendre, en bloc ou séparément. S'adresser en tout temps ou le dimanche, bon marché. 1778 St-Urbain. 6-6

MEUBLES A VENDRE, au No 494 Dorchester Est, 1 set de salon, 1 étagère, 1 porte-musique, 1 set de chambre, des tapis, etc. Vendra le tout à très grand sacrifice. 10-3

SET DE SALON à vendre, cinq morceaux ; Sideboard et chaises, bureau et chiffonnier à bon marché. No 327 Ontario Est près St-Denis. 8-6

MOULIN A SCIE et A MOUDRE, à vendre au complet, grand terrain maison privée située dans le village de Ste-Julie, Co. Verchères. S'adresser à Azarie Roch, Varennes, Qué. 10-6

POISSON A BON MARCHE. — La grosse anguille salée, la morue salée, hareng Labrador, haddock fumé, gros hareng fumé, haddock, morue et hareng gelé, le petit poisson blanc, le petit flétan, éperlan, J. & R. McLea, poisson en gros, 23 Common. 6-6

RADIATEURS, CALORIFERES. — Nous avons des radiateurs et calorifères de toutes grandeurs, à vendre, aussi des tuyaux Poulies, arbres de cauche, courroies, chaines, poutres en acier, rails en acier, etc.; toutes grandeurs, le tout à bon marché. Imperial Waste & Metal Coy, 7 rue Queen. Tél. Main 4959-6587. 241—1an

TAPIS, MEUBLES, ETC.

Grandes consignations reçues toutes les semaines de beaux tapis neufs, meubles, pianos, garnitures de maison. Devront être vendus sans réserve pendant ce mois, pour rembourser les avances. Enchères les MARDIS et VENDREDIS ou par VENTE PRIVEE. Une visite à nos magasins, 241 rue St-Jacques, vous prouvera que nous vendons les marchandises au-dessous du prix de fabrication. Emmagasinage gratuit jusqu'à mai. $75,000 de marchandises à choisir. Rae et Donnelly, encanteurs. 301-26

EPICERIES A VENDRE

BELLE EPICERIE licenciée à vendre, logis privé, bonne clientèle, stock et roulant, ainsi qu'un terrain de 43 pieds de front par 80 de profondeur, le tout formant 63 pieds par 80. Vendra pour cause de maladie, à conditions très faciles. Tout en parfait ordre. S'adresser sur les lieux, 270 rue Iberville. 9-6

EPICERIE à vendre, avec logis, bonne clientèle; vendra à sacrifice. S'adresser à 1632 rue Cadieux. 8-6

EPICERIE non licenciée à vendre, située sur la rue Fabre, bonne place d'affaires, chance exceptionnelle. S'adresser 215 rue Fabre. 6-6

EPICERIE - ETAL DE BOUCHER, très bonne place d'affaires, venez constater vous-même. Cause, départ pour l'Ouest. S'adresser 113 Wurtele, Hochelaga. 6-7

FERME A VENDRE

A VENDRE — Une bonne terre grise 91 arpents, tout en culture à 20 milles de Montréal, grand verger. Bonne grange et hangar. On pourrait prendre possession immédiatement. S'adresser 231 Ste-Emélie, St-Henri, Montréal. 7-6

BELLE FERME A VENDRE : 200 arpents, trois quarts en culture, et pacage, le reste en beau bois, sucrerie, neuf cents vaisseaux avec évaporateur Champion, aussi beau verger Bien bâtie, l'eau dans les bâtisses, à vendre avec ou sans stock, située dans un rang double, vingt arpents de l'école et un mille et quart de l'église de St-Théophile Ely et de la station du chemin de fer ; aussi de la fromagerie. Pour informations s'adresser au propriétaire, J. B. Lussier, Racine Ely, Co. Shefford. 11-6

FERME A VENDRE — Environ 90 arpents de terre divisés en lots, sur l'île Montréal, deux milles des tramways, près de la rivière. S'adresser le jour, 162 St-Denis, soir, 369 Roy. 10-6

ST-JEROME, Co. Terrebonne, magnifique ferme pour jardinage. Jolie grandeur, sacrifiée dans un délai de 5 jours. S'adresser No 14 Conception, St-Jérôme. 10-12

105 ARPENTS terre, près St-Lambert, trois minutes du tramway qui ira à Chambly, subdivisé, lots à bâtir, spéculation avantageuse, Edmond DeSaulniers, notaire, 17 Côte de la Place d'Armes. 7-6

ANNONCEZ DANS LES COLONNES DES PETITES ANNONCES DE "LA PATRIE".

AUTOMOBILES A VENDRE

AGENCES 1911 — Hupmobile, 20 H.P., Cole 30 H.P., Dominion, 33 H.P., Glide, 7 places, 45 H.P., Wescott, 7 places, 50 H.P., Speedwell, 7 places, 50 H.P., Marmon, 40 H.P., Nous défions toutes compétitions. Venez les voir au Garage Gadbois, 316 Hôtel de Ville, Tél. Est 2171. 299-26

AUTOMOBILE — Agence de la voiture Metz. Photographie et description envoyées sur demande. J. O. Montplaisir, Drummondville, Qué., Distributeur pour la province. 302-26

CHEVAUX, HARNAIS, VOITURES

A VENDRE — Tombereau neuf à vendre. Prix $45. S'adresser 1008 Papineau, E. Thisdelle. 6-6

A VENDRE cheval de travail de 1100 lbs, cheval de commis voyageur, 950 lbs, attelage d'express, attelage de boghei et un boghei rubber, 94 Laurier Est, St-Louis 80. 8-6

JUMENT à vendre avec harnais et carriole. Bonne chance pour un collecteur ou un agent. Un enfant peut la mener. S'adresser 72a Marquette. 11-3

LOTS A VENDRE

CONSTRUCTEURS. — Les 12 plus beaux lots de Rosemont, 3ième Avenue, à quelques pieds des églises, écoles, chars, magasins et station pompe et police. 5 minutes de 4 grandes manufactures. Les connaisseurs se disputeront cette aubaine à $6,000.00. S'adresser F. Trudeau, 2310 Hutchison, Outremont. 6-6

DIX PIASTRES comptant vous procureront un lot dans une ville de l'ouest qui, 4 ans passés, n'était qu'une prairie, et aujourd'hui possède une population d'au-delà de 2,000 âmes. Ecrivez dès aujourd'hui pour informations. S'adresser 132 B. P. Vegreville, Alberta. 9-6

LOTS A VENDRE — Ils s'en vont trop rapidement ! $80,000.00 de lots vendus en janvier et février. N'oubliez pas qu'après le 1er avril, les lots de Crystal Park seront augmentés à $50.00 chacun. Les tramways du Boulevard St-Denis vous conduisent sur la propriété au prix de la ville et à toutes les cinq minutes. Pour plans gratuits et autres renseignements, s'adresser à Henri Frigon, Montréal Real Estate Market, 141 rue St-Pierre ou aux agents sur le terrain. Bureau ouvert tous les jours, angle Boulevard St-Denis et 33ème Ave., Main 144. 9-6

MAGASINS A VENDRE

A VENDRE — Magasin de vaisselle, thé, café, granit, ferblanterie et jouets, bonne localité, bien établi. Chance exceptionnelle pour celui qui voudrait continuer ce commerce. Cause de vente, abandon des affaires. S'adresser 1025 Mont-Royal Est. 6-6

MAGASIN ET LOGEMENT à vendre, grandeur 30 x 80, pierre et briques. S'adresser D. Cloutier Ste-Thérèse. 10-6

RESTAURANT à vendre coin William David et Ste-Catherine, bon marché, bonne place d'affaires, possession immédiate. S'adresser 368 Ste-Catherine, Maisonneuve. 10-6

RESTAURANT établi depuis 25 ans, consistant en 16 grandes tables, pour environ 100 personnes et 35 lits ; la vente du tabac et des cigares paie le loyer ; environ 25,000 repas extra de nuit par année. Faites une offre à Ross Realty Co., 74 rue Saint-Jacques. Tél. Main 7078. 11-3

OCCASIONS D'AFFAIRES

BONNE PLACE d'affaires à vendre, bois, charbon, grain et foin, gros et détail, bonne installation, chevaux, voitures, moteurs, scie, moulange, élévateur à grain, 290 Dorion, Téléphone Est 3958. 6-6

Jean Castelli & Cie

117 Ste-Catherine Est

Désirez-vous vendre, acheter ou échanger, hôtels, épiceries, maisons meublées pour louer des chambres, restaurants, clos de bois, charbon, magasins de cigares, bonbons, etc., etc. Adressez-vous à Jean Castelli & Cie., 117 Sainte-Catherine Est. En face "La Patrie". Tél. Est 4563. 8-6

PIANOS ET ORGUES

NOUVEAUX PIANOS BELL, droits, depuis $325 ; payables $10 comptant et $7 par mois. The Leach Piano Co., Limited, 560 rue Ste-Catherine Ouest, près Drummond. 11-1

PIANO KARN DROIT, $135, 7 1-3 octaves. Piano Heintzman droit, $145. The Leach Piano Co., Limited, 560 rue Ste-Catherine Ouest, près Drummond. 11-1

TERRE A VENDRE

TERRES POUR FERMES DANS LE NORD-OUEST — Un demi-million d'acres des meilleures terres dans le Manitoba, Saskatchewan et Alberta. Excursion spéciale pour inspection le printemps prochain. Ecrivez maintenant à Stewart & Mathews Co. Ltd., Galt, Ont. On demande des agents. 283-1mo

BOUTONS SUR COMMANDE

AUX MODISTES — Boutons faits avec votre drap à la douzaine ou à la grosse, styles élégants. Dominion Button Works, 728 Visitation, près Sherbrooke. 290-26

AUX COUTURIERES — Boutons faits avec vos propres étoffes, à 5c la douz. ou à la grosse — dans le dernier style. Dominion Button Works 728 rue Visitation, près de la rue Sherbrooke. 8-26

CHEVAUX CLIPPES

ALLEZ faire clipper vos chevaux à l'électricité en 30 minutes chez J. L. Gaudet, 540 Amherst, coin Ontario. Ouvrage garanti. Tél. Est 1366. 186-182

COMBUSTIBLE

COMBUSTIBLE — Bois du C.P.R., vendu $1 le voyage en le prenant aux chars ou $1.50 à $2.00, livré. Téléphonez votre ordre ou écrivez carte postale 1384 Iberville. Tél. Est 6275. 9-26

ONGUENT MIRACULEUX

du Dr T. M. Bray Jackson, Michigan, pour les coupures, brûlures, panaris, clous, foulures, écrasures, mal d'oreilles, de dents, de tête, cors aux pieds, yeux enflammés, retention d'urine, mains crevassees, hémorroides, 25c la boite, en vente partout. M. Stone, agent ; écrivez ou téléphonez 664 Papineau, Montréal. Tél. St-Louis 5048.6 5-26

REPARATIONS

REPARATIONS de meubles de tout genre, rembourrés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, $1.00; plume désinfectée. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell Est 2075. 4-26

ON DEMANDE A ECHANGER

A ECHANGER pour terrains, Magnifique cottage moderne, 10 appartements, pierre et brique solide. Localité idéale. Ad. 17 Côte Place d'Armes, chambre 507. 11-4

A ECHANGER — Une terre située à 8 milles de Montréal, du côté sud, au prix de $35 l'arpent et mesurant 275 arpents. Je prendrais en échange une petite propriété de $5,000 à $6,000 dans la ville de Montréal. S'adresser Boîte 716 "La Patrie". 8-4

TEINTURERIE - NETTOYAGE

TEINTURERIE NETTOYAGE—Avez-vous quelque chose à faire teindre ou nettoyer ? Adressez-vous à "The Canadian Dyeing and Cleaning Co", 86 Saint-Philippe, St-Henri. Pas responsable pour les marchandises. 296-156

DIVERS

ELECTRICIENS, achetez vos rosettes (blocks) pour fixtures électriques chez P. Dupuy, menuisier - tourneur, 287 St-Timothée, vous serez bien servi promptement. 301-26

GRATIS — Nous pouvons meubler votre maison, absolument gratis, avec un mobilier des meilleurs modèles et des plus nouveaux. Spécimen de nos petits livres, avec tous les renseignements, envoyé au reçu de dix centins. Columbian Product Co. P. O. Box 439, Fall River, Mass. U.S.A. 297-26

REMERCIEMENT au Sacré-Cœur de Jésus et l'Immaculée Conception, pour faveur obtenue. 11-1

TOUTE PERSONNE ayant laissé des valises et autres bagages à 50 1-2 Sanguinet feront bien de venir les réclamer d'ici à trois jours, car ils seront vendus pour payer les dépenses. 50 1-2 Sanguinet. 11-1

PRETS SUR HYPOTHEQUES

ARGENT A PRETER sur hypothèque à 5 et 6 p.c. H. ... 43 St-Gabriel. Tél. Main 5761. Résidence, 11 Droiet. 287-26

ARGENT A PRETER sur propriétés en construction ou terminées, 6 p.c. Achat, balance, prix de vente. Voir notaire Meunier, 99 St-Jacques, Edifice Banque Nationale. 129-1an

ARGENT A PRETER sur hypothèque à bonnes conditions, et achats de créances. S'adresser au notaire L. Bélanger, 30 St-Jacques. Tél. Main, 1851. Résidence, 240 Visitation. 269-157

ARGENT A PRETER sur hypothèque, $1,000, $1,500, $2,000 et plus forts montants. J'ai 75,000 dollars à prêter à 6 p.c. S'adresser J. G. Théoret, 901 Huntley, Boul. St-Denis. 9-6

$4350 à prêter immédiatement, sur maison finie, 1ère hypothèque. S'adresser notaire Mousseau, 360 Ste-Catherine Est. Tél. Est 219. 8-6

$80.000 à prêter sur propriétés à Montréal, n'importe quel montant. Aucun déboursé à faire avant d'avoir l'argent. Gilbert Martin et Cie, 38 Notre-Dame Est, Montréal. 299-26

A VENDRE OU A ECHANGER

A VENDRE ou à échanger contre des lots, maison neuve de deux logements, à un arpent des écoles et de l'église du Parc Terminal. Très peu au comptant. S'adresser 54 Parc Lafontaine. 11-6

ON DEMANDE A ACHETER

ON DEMANDE à acheter, propriété claire d'hypothèque, de $5,000 à $8,000 ; paiera $1,500 en argent, balance en terrains bien situés. S'adresser à la Mount Royal Realty Co., 319 Mont-Royal Est, près St-Denis. Tél. St-Louis 3094. 8-4

ON DEMANDE A EMPRUNTER

ON DEMANDE à emprunter sur première hypothèque. S'adresser sur les lieux à 23 rue Duquette, Hochelaga. 9-3

ON DEMANDE A LOUER

LOGEMENT demandé de 4 à 5 appartements, pas plus de $10 par mois, par Joseph Leduc, 87 rue Ste-Marie, références fournies. 11-3

LOGEMENT DEMANDE — On demande à louer, pour possession immédiate, ou vers le 20 mars, dans n'importe quelle partie de la ville ou banlieue, ville préférée, 7 ou 8 appartements convenables, avec bain, cour seule et écurie. S'adresser par lettre, en mentionnant détails du logis et prix à J. A. P., 135 Craig Est, Phone: 2120 8-9-11

PERDU

PERDUE — Une montre par les rues St-Denis, Rachel, Christophe - Colomb, Marie-Anne et Chambord. S'adresser 278 Chambord. 11-1

PERDUE, à partir du No 232 St-André au magasin Dupuis Frères, une sacoche noire contenant environ $12.00. Récompense à qui la rapportera à 232 St-André. Mme Sicotte. 11-1

PERDU OU VOLE, samedi soir à 8 heures, petit cheval rouge, pattes blanches en arrière, pesant 1000 livres 2 robes noires et une sleigh, le haut noir et le bas rouge. Récompense à celui qui le ramènera au No 283 St-Dominique. 10-2

PERDU — Un "Wire haired Fox Terrier" blanc avec tache noire sur la tête et la queue — répond au nom de "Spot". Une récompense sera donnée par T. Williamson, coin Boulevard et Argyle. Westmount. Téléphone Westmount 611. 11-3

PROPRIETES A VENDRE

Rue Waverly, plus haut que St-Viateur — propriété désirable de trois logements. Prix $5,600. Conditions $1,800 comptant. Rapportera 10 p.c. Lefebvre et Bemister, 141 rue St-Pierre, Main 2807. Le soir St-Louis 2102.

Rue Clark près St-Viateur — deux plain-pieds, façade en brique solide. Revenu $360. Prix $3,600 pour un prompt acheteur. Seulement $1,000 comptant. Balance facile. Lefebvre et Bemister, 141 rue St-Pierre, Main 2807. Le soir St-Louis 2102.

Rue Villeneuve près Mance — Six plain-pieds modernes. Revenu $1,700. Evalués à $16,500. Vendra tout de suite pour $17,000. Occasion rare. Lefebvre et Bemister, 141 rue St-Pierre, Main 2807. Le soir St-Louis 2102. 8-6

ANNEX — 2153 à 63 rue Esplanade. Propriété à vendre, six logements, quatre pièces, très bien finie, bain et lavabo émaillés, gaz et électricité. Prix $9,300. Revenu $972, comptant $2,500. Raison ; Désir acheter commerce. S'adresser propriétaire, No 82 Ste-Catherine Ouest. 5-6

A VENDRE — Cottage, deux étages, bois et brique, cave 6 pieds, haut, cimentée, fournaise eau chaude, terrain tout autour de la maison, 59 pieds front. Bargain à prompt acheteur, 1249 Berri. 7-6

A VENDRE — Saint-Denis, 492-494, entre Sherbrooke et carré Saint-Louis, 4 étages, pierre et brique solide, superbe propriété résidentielle ou commerciale, terrain profond, ruelle, possession mai prochain. Mastai Pagnuelo, 97 St-Jacques, Main 279. 8-6

MAISONNEUVE — Coin Pie IX et Ste-Catherine, 30 x 102, bon marché à prompt acheteur, conditions faciles. J. Drouin 43 St-Gabriel. Main 7620 St-Louis 218. 11-6

MAISON neuve à deux étages à vendre ou à louer à Cartierville tout près des chars, grandeur de la maison 26 x 30; terrain 80 x 113 pieds. S'adresser Mme O. Blondin, Cartierville. 9-3

VILLE EMARD

Plusieurs maisons en bois et en brique à vendre — Petit montant comptant, balance payable comme un loyer à prompt acheteur. S'adresser 222 rue Davidson, ville Emard. Tél. Main 7874. 10-10

PROPRIETES A VENDRE

PROPRIETES A VENDRE PAR

T. GIRARD

COURTIER

360 Ste-Catherine Est. Tél. 4219

PROPRIETE à vendre sur le Parc Lafontaine. $5,000 comptant, balance facile.

COTTAGE à vendre au Parc Laval, condition facile.

RUE ST-HUBERT, 12 logements avec écurie, propriété de première classe, S'adresser à T. Girard, 360 Ste-Catherine.

LOT à vendre au Parc Laval ; condition facile.

50,000 pieds de terrain, à vendre rue Dumont, pour manufacture ou maison de rapport.

LOT à vendre, rue Mont-Royal, près de Dufferin, condition facile.

LOT à vendre, rue Wiseman, Outremont.

LOT à vendre à Notre-Dame de Grâce, deux beaux coins.

LOTS A VENDRE rue St-Laurent.

TERRE à vendre à St-Benoit, contenant 190 arpents de la meilleure terre et très bien bâtie ; conditions ; $3,000 comptant.

LOT à vendre, 38 x 100, coin Marie-Anne et Ave. DesErables.

6 lots à vendre Avenue du Parc entre Fairmont et St-Viateur.

UN LOT à vendre Avenue du Parc à 100 pieds de la rue St-Viateur côté Est.

2 lots Avenue du Parc entre Bernard et St-Viateur, 50 x 110.

S'adresser à T. GIRARD, 360 Ste. Catherine Est. 8-6

RUE POUPART près Ontario en face de la manufacture McDonald, une maison en brique solide, 4 étages, 8 logements et écurie de 6 places, cour et ruelle en arrière. Prix $5,450.00 si vendue immédiatement. Revenu $708. S'adresser à Rose Realty Co., 74 rue St-Jacques, Main 7078. 10-6

TERRAINS A VENDRE PAR

J. H. PETIT

122 Christophe Colomb. Tél. St-Louis 3968.

TERRAINS A VENDRE coin Chabot et Masson, 46 x 90. Prix 40c Comptant $500. Coin St-Jérôme et Delorimier 50 x 90. Prix 40c, $500 comptant.

Rue Papineau, 29,000 pieds de terrain à 50c le pied, beau site.

Mont-Royal, 2 terrains, 51 x 100, Prix $1.50. Comptant, $1,000.

Amherst — près Ontario, beau terrain. Comptant $500.

2 terrains à Tétreaultville, dans le centre. Prix $1250 ou échangerait contre petite propriété au Boulevard St-Denis ou ailleurs.

Ave. du Parc, près Fairmont, 6 terrains 25 x 110 à conditions faciles.

Mance, près Laurier, 78 x 100, côté West on vendra 25 p.c. comptant ; voilà un snap pour spéculateur.

Boulevard St-Joseph Outremont, un coin 100 x 143. Prix $1.00 le pied. C'est bon marché.

Toutes personnes ayant des terrains à vendre dans Outremont ou l'Annexe Confiez-moi la vente de suite.

J. H. PETIT, 122 Christophe Colomb. 9-5

PROPRIETES A VENDRE

OUTREMONT — Magnifique résidence à vendre, rue Durocher, entre Fairmount et St-Viateur, brique solide, 10 pièces, cave cimentée, etc., parfait ordre, construite sur lot de 25 x 100. Prix $7,500.00. Vendra lots voisins si requis. S'adresser 471 Durocher. Tél. St-Louis 1108. 11-6

RUE LABELLE, Boulevard St-Denis, 2 logements de 8 pièces, bain, gaz etc., hangar brique sur solage ; offre considérée. S'adresser 2121 Labelle. Tél. St-Louis 3477. 7-6

RUE PARTHENAIS, près Marie-Anne, 10 logements neufs à vendre, revenu annuel $1,200. Prix $11,500, hypothèque $7,000. E. L'Archevêque, notaire, 202 rue Visitation. Tél. St-Louis 1351. 2-26

ST-HUBERT — Maison de quatre logements à vendre sur la rue St-Hubert, près de Fleurimont, $3,700.00, conditions $500 comptant et balance facile. S'adresser 348 rue Clarke. 9-6

TERRAINS A VENDRE

SHERBROOKE EST. — Terrain à vendre, environ 75 pieds de la rue St-Denis, le seul terrain disponible dans le quartier ; 28 x 100, largeur sur ruelle 20 pieds. Prix $2.25 pour cette semaine. Mastai Pagnuelo, 97 St-Jacques. Main 279. 8-6

TERRAINS A VENDRE — Chapelle Réparation, Pointe aux Trembles et Tétraultville ; 33 p.c. meilleur marché qu'ailleurs. Boîte 715 "La Patrie" 5-12

TERRAINS A VENDRE — 3 magnifiques terrains coin des rues Sanguinet et Everett, 50 x 75 pieds. Aussi une maison d'un étage rue Dufferin bon marché, un peu de cash accepté. S'adresser le soir, 431 St-André. 7-6

PROPRIETES A VENDRE

PROPRIETE — A vendre rue Church, maison bois et brique, bain, gaz, peinture imitée, solage, revenu $864, Prix $7,260 — Une autre, même construction, 4 logements, prix $8,300, revenu $420 ; conditions faciles. S'adresser 248B Church, Verdun. 10-6

STE-CATHERINE

Coin de première classe, entre St-Laurent et St-Denis, coin nord-ouest, 37 pieds de front. Bon endroit pour banque. Pour détails écrire à boîte 719 "La Patrie". 8-6

PROPRIETE DEMANDEE

PROPRIETES DEMANDEES immédiatement. Donnez-nous des renseignements touchant votre propriété. Nous ne demandons rien si nous ne complétons pas la transaction. Lefebvre & Bemister, 141 rue St-Pierre, Main 2807. Le soir St-Louis 2102 8-6

PROPRIETES DEMANDEES—Mettez votre propriété entre nos mains, pour louer ou pour vendre, afin de répondre à la demande croissante et avoir de rapides résultats satisfaisants. Rilance Realty, 2193 rue Esplanade. Tél. St-Louis 3402. 11-2

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No .... — Dame M. E. Dufort, demanderesse vs Paul LaPrairie, défendeur. Le dix-septième jour de mars, 1911, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 438 rue Workman en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit Défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles et effets de ménage, etc.

Conditions : argent comptant.

J. CAISSE,
H.C.S.

Montréal, 7 mars 1911.

OPERATRICES EXPERIMENTEES

ON DEMANDE des Opératrices ayant de l'expérience sur les robes en Guingan pour Dames et pour Fillettes. Beaucoup d'ouvrage. Bons salaires. S'adresser immédiatement à Melle Rocquepaw chez

John P. Black Co., Ltd, 123 rue Vitré Ouest

11-4

Bureaux à Louer

Dans l'Edifice LA PATRIE, coin des rues Ste-Catherine et Hotel-de-Ville. Très convenables pour agents d'immeubles, salles d'échantillons, etc. S'adresser au gérant de la PATRIE.

28 no.

CARTES D'AFFAIRES

Avocat

LAMOTHE & Tessier, avocats, édifice banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal, Tél. Main 3555, J. C. Lamothe, L.L.D., Camille Tessier, L.L.B. 276-156

Médecin Chirurgien

MEDECIN-CHIRURGIEN — Dr A. FERLAND, Bachelier et docteur en médecine, 634 rue Adam, coin Desjardins, Maisonneuve. Tél. Bell Est 6945. Spécialité pour femmes et enfants. 10-26

Pédicure Spécialiste

DR L. de LIMBOURG, de Paris, pédicure spécialiste attaché à l'Hôtel-Dieu, Montréal, traite toutes maladies de pieds, tel que cors, oignons, ongles incarnés, guérison garantie et sans douleurs, 297 St-Denis. 306-26

AVIS LEGAUX

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit No 704. — G. Normandin, demandeur vs J. E. Adamson, défendeur. Le 17ème jour de mars 1911, à deux heures de l'après midi, à la place d'affaires du dit défendeur, à chambre 691 Coristine Bld. en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en pupitre, machine à écrire, etc.

Conditions : argent comptant.

A. O'BORNE
H.C.S.

Montréal, 7 mars 1911.

Province de Québec, district de Montréal, Cour Supérieure, No. 2290, J. H. Brithle vs E. A. Lamothe et al. Le 18e jour de mars 1911, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile de l'un des dits défendeurs, E. A. Lamothe, au No 1072 rue Rachel Est, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles et effets de ménage, etc. Conditions: argent comptant.

A. O'BORNE, H.C.S.

Montréal, 7 Mars 1911.

Province de Québec, district de Montréal, Cour Supérieure, No. 3220, A. Latour, demandeur vs F. Laysan, défendeur. Le 17ème jour de mars 1911, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 587 rue Bourbonnière, en la Ville de Maisonneuve, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant.

J. A. BISSONNETTE, H.C.S.

Montréal, 8 Mars 1911.

Province de Québec, district de Montréal, Cour de Circuit, No 19988 — D. Beaudry, Demandeur vs. F. Leysons, Défendeur & Mtre O. Lapierre, Distrayant.

Le 17ème jour de mars 1911, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 387 rue Bourbonnière en la ville de Maisonneuve, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions ; Argent comptant.

Montréal, 8 mars 1911.

J. A. BISSONNETTE,
11-1 H.C.S.

Province de Québec, district de Montréal, Cour Supérieure, No 2290—J. H. Brittle vs. E. A. Lamothe et al.

Le 18ème jour de mars 1911, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires des dits défendeurs, au No 97 rue St-Jacques en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets des dits défendeurs saisis en cette cause, consistant en pupitres etc. Conditions ; Argent comptant.

Montréal, 7 mars 1911.

A. O'BORNE,
11-1 H.C.S.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'il sera vendu aux enchères publiques au dernier et plus haut enchérisseur, au bureau du notaire public soussigné, 157 rue St-Jacques, Montréal, vendredi, le vingt-quatrième jour de mars mil neuf cent onze, à onze heures de l'avant-midi, le lot numéro cent quatre-vingt-cinq (185) du plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation, moins la partie cédée pour l'élargissement du chemin de la Côte de la Visitation. Pour conditions, s'adresser à Herbert M. Marler, notaire, 157 rue St-Jacques, Montréal, P.Q. 11-2

HOMMAGE AU POMPIER THOMAS BURNETT

Le capitaine Thomas Burnett, de la caserne des pompiers No 10, a eu 44 ans hier et ses hommes ont voulu lui témoigner leur estime en lui offrant un cadeau. Ils lui ont présenté une magnifique pipe en écume de mer et un beau sac à tabac. Le capitaine Burnett a été cité plus d'une fois à l'ordre du jour. Lorsque les pompiers Milloy et Holbrooke furent ensevelis sous les ruines de l'incendie d'une manufacture de matelas, rue Windsor, le capitaine Burnett fut retiré des ruines et heureusement il survécut à ses blessures.

VENTE — A — L'ENCAN — DE —

Propriétés avantageuses divisées en plain-pieds, le Mardi 14 mars courant, à 10 heures, à nos salles, 56 rue St-Jacques.

Nos. 504 à 514 Avenue Cartier, six plain-pieds absolument bien construits, de six et sept chambres chacun, tous en bon ordre. Lot 48 x 77 et bâtisse de 48 x 35 avec extension de 22 x 22. Revenu $936 par an. Evaluation municipale $9,000. Conditions ; $2,000 comptant, le reste en 4 ou 5 ans. On vendra séparément et on prendra $1,000 comptant.

Nos. 516 à 532 Avenue Cartier, neuf plain-pieds en brique, excessivement bien construits et contenant six et sept chambres chacun, avec un revenu de $1,368 par an. Lot 73 x 77 et bâtisse 73 x 35 avec extension de 22 x 22. Conditions $3,000 comptant et le reste en 4 ou 5 ans. Evaluation municipale $13,000, hypothèque de $5,500 payable par année.

Nos. 887-889 rue Huntley — Bâtisse de 2 étages en brique, contenant 2 plain-pieds et que l'on peut louer $260 par an. Evaluation municipale $2,500. Vendue sujette à hypothèque de $1,000 due dans 3 ans — lot 25 x 80. Conditions faciles de paiement.

Parent Freres

8-8

Quarante-neuf transactions immobilières ont été enrégistrées hier : 41 au bureau d'Hochelaga et Jacques-Cartier; 6 à Montréal-Est et 2 à Montréal-Ouest.

Le marché se maintient assez actif, comme on voit, mais les ventes d'hier ont été importantes. Pour trois seulement la somme payée, a dépassé $10,000.

Les trois ventes en question ont eu lieu dans l'Est: deux à Maisonneuve et une rue Beaudry:

M. Adrien Vallée, barbier, a vendu à M. Pierre Gauthier, agent d'assurance, un terrain situé en la ville de Maisonneuve, contenant 40 x 74, avec bâtisses, rue Lasalle, lot No 8,174,-175 et 176, quartier Hochelaga. Prix $16,000.

—Mme Alex. Deschamps à Madame veuve Chs. Labelle, une propriété, avec bâtisse, nos civiques, 281, 281a et b., 283, 283a et b, rue Beaudry.— Lot No 665, quartier Saint-Jacques —Prix $14,000.

—J. L. Fafard, marchand tailleur, à Pierre Gauthier, agent d'assurance. Deux lots de terre contigus dans la Ville de Maisonneuve, rue Lasalle, lots Nos. 8-85 et 86, quartier Hochelaga; sup. 25 x 100. Prix $11,600.

Les autres ventes dont le prix est supérieur à $3,000 sont les suivantes ;

M. Zelicovitz à N. Ferk et al. un terrain avec maison, Nos. civiques 70 à 76, rue Ida ; lots Nos 14-34-2, 14-35-1 et 2, 14-36-1 quartier St-Laurent — Prix $7,450.

—Joseph McDuff, cultivateur, à M. F. Archambault, marchand, une terre d'une superficie de 24 arpents, avec maison et autres bâtisses. Cette ferme est bornée en front par le fleuve St-Laurent, en arrière par la rue Ottawa, au nord par le Grand-Nord. Lot No. 233, cadastre de la Pointe-aux-Trembles. Prix $8,000.

—Alexandre Hogue à Mme Vve Hercule Paradis, un immeuble avec bâtisses, Nos civiques 759, 761, 763 et 765, rue Marie-Anne E st ; lots Nos officiels 1-153 et 154, quartier Duvernay, superficie 50 x 100. Prix $6,700.

—H. Aubertin, entrepreneur, à Pierre Paradis, le lot No 2-55, quartier Hochelaga, avec maison sur la 4ème Avenue, Viauville ; superficie 24 x 100. Prix $4,700.

—Isaie Dugas à Mme Louis Boyer, le lot No 11-1250, quartier Laurier, avec bâtisses, sur le Boulevard St-Laurent. Prix $4,000.

—Gustave Itzweire à David Rochon, deux terrains ayant front rue Edna, ville de Verdun, avec bâtisses ; lots Nos 3405-53 et 54, cadastre de Montréal. Prix $4,000.

—La succession P. N. Mailloux et al, à H. Rathman, le lot No 904-50, quartier St-Louis, avec maison Nos civiques 855 et 857, Avenue de l'Hôtel-de-Ville. terrain, 20 x 60. Prix $3,500.

—La succession P. N. Mailloux et al, à A. Mirenson, le lot No 904-51, quartier St-Louis, avec maison, Nos. civiques 853 et 851, Avenue de l'Hôtel-de-Ville, terrain 69 x 60. Prix $3,500.

—L. A. Herdt à Frederick Stanley, la partie sud du lot No 1434-56 et la partie nord-ouest du lot 1434-57, ville de Westmount, contenant 20 x 95 pieds, avec bâtisses, No civique 112, Avenue Irwing. Prix $3,425.

—Mme J. Chabot et uxor à Léon Zéphir Cordeau, avocat, un lopin de terre situé à St-Laurent, (contenant 44 arpents de front, sur la profondeur depuis le chemin Public à la Rivière des Prairies), avec bâtisses. Ce terrain fait partie du No 20, cadastre de St-Laurent. Prix $3,600.

—H. Martin à Mme Samuel A. Hyman, lot No 211 quartier St-Antoine, avec maison, rue Chatham.

—Maxime Groulx à F. E. Smith, le lot 522, quartier St-Antoine, situé ruelle Groulx, près de la rue Versailles.

—Mme Guay & Wiebton à G. Bain, lot No 38-152 et la partie N.O. du lot No 151, ville d'Outremont, avec bâtisses Avenue Rockland ; sup. du terrain 2,856 pieds. Prix $8,800.

—La Compagnie d'Importation Limitée à Adélard Forfier, es-qual, un emplacement Avenue du Parc, Nos civiques 2424, 2426, lot No 14-8??,N.O. quartier Laurier ; sup. 25 x 110 Prix $6,500.

—M. Siméon Pagnuelo à William R. Coysh, le lot No 44, partie sud-est du lot No 65 et N.O. 66, avec maison, No civique 95, Avenue du Parc ; terrain 2,288 pieds. Prix $7,950.

—M. Zelicovitz à M. N. Shapiro et autres, un terrain avec maison, Nos civiques 54 à 60 de la rue Ida ; lot No 41-31-2-14-32-1 et 2, 14-33-1, quartier St-Laurent. Prix $7,500.

LE BUDGET NAVAL DE LA FRANCE

PARIS, 8 — La chambre des députés a repris hier après-midi, le débat sur le budget naval, M. Jaurès, le chef socialiste, a proposé un amendement à l'effet qu'on ne considère la question de l'armement des vaisseaux que quand on aura bien établi le calibre des canons que l'on devra installer sur ces vaisseaux --M. Delcassé, ministre de la marine s'est opposé à cet amendement, disant que si l'on autorisait dès maintenant les canons de 13 pouces au lieu de ceux de 12, ces canons pourraient être installés sur les dreadnoughts en 1912, alors que tous les essais auront été terminés. L'amendement Jaurès a alors été rejeté. Un autre amendement a été présenté à l'effet qu'une compagnie ayant un député dans son bureau de direction, ne devait pas avoir le droit de soumissionner. M. Delcassé s'opposa à cet amendement qui fut quand même remporté par un vote de 299 à 203.

IL NE PEUT ECHAPPER AU PENITENCIER

SAN FRANCISCO, 8 — Après avoir épuisé toutes les ressources légales au cours d'une lutte qui a duré trois ans, Abraham Ruef, ancien leader politique, est parti pour la prison de San Quentin pour y faire le terme de quatorze ans de travaux forcés auquel il avait été condamné pour subornation des surveillants sous le régime du maire Eugène F. Schmitz.

BANQUET DES QUINCAILLIERS

Jeudi, le 16 mars prochain, dans les salles du Club Canadien, 350 Lagauchetière-Est, aura lieu le grand banquet annuel des quincailliers.

Des questions très importantes seront discutées.

IL REFUSE LA POSITION

(Service spécial de la PATRIE)

ST-LOUIS, Mo., 8—Howard Elliott, président du Northern Pacific, a refusé d'accepter la présidence du Missouri Pacific que des financiers new-yorkais lui avait offerte.

LES PROPOSITIONS DE LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS ET CELLES DE MONTREAL

La fameuse clause de la franchise, telle qu'amendée par la compagnie, a été soumise hier soir au Comité des Chemins de fer.— Une contreproposition est présentée par le Dr Finnie

(De notre correspondant particulier.)

QUEBEC, 8—Au début de la séance du soir du comité des chemins de fer de l'Assemblée Législative, on s'est remis à l'étude de la clause 24 qui décrète que certains articles des Statuts Refondus de 1909 ne s'appliqueront pas à la compagnie projetée.

M. Perron consent à laisser la compagnie sujette à certains de ces articles auxquels le bill originaire proposait de soustraire la compagnie.

Après beaucoup de tâtonnements, on s'entend pour décréter que les articles des Statuts Refondus qui ne s'appliqueront pas à la compagnie, sont les suivants: 6488, 6510, 6531, 6533, 6644, 6645 et 6712.

M. Perron fait ensuite insérer un amendement pour décréter que, aux réunions annuelles des actionnaires, la majorité absolue sera insuffisante pour gouverner, et non pas la majorité des deux tiers.

L'USAGE DU FRANÇAIS

M. Lavergne vient à son tour avec un amendement pour obliger la compagnie à imprimer en anglais et en français sur chacun de ses chars le nom de la compagnie et l'indication des rues où ces chars circulent.

L'ACHAT D'AUTRES COMPAGNIES

Puis revient la clause qui fut discutée durant près de deux heures à la séance du matin. Après une discussion aussi longue que oiseuse, on décide que la compagnie ne pourra acquérir par achat, louage ou autrement, directement ou indirectement, aucune action ou obligation ou contrôle ou franchise d'une compagnie, ou en disposer, sans l'autorisation préalable de la commission des services d'utilité publique.

M. Lavergne a voulu présenter un amendement rendant encore plus étroite la soumission de la compagnie à la commission des services d'utilité publique.

"Voulez-vous donc, s'écrie M. Perron, décider que la commission des utilités publiques va gérer toutes les affaires de la compagnie?"

Cet amendement Lavergne n'a eu guère de succès, MM. Lavergne et Patenaude étant seuls à voter pour.

LES CLAUSES DE LA FRANCHISE

Mais voici venir la plus intéressant de l'affaire.

Il s'agit des fameuses clauses contenant les choses qui ont fait tant de bruit; franchise exclusive et perpétuelle, soumission des conditions d'un nouveau contrat à la commission des services d'utilité publique, etc.

M. Perron propose les amendements suggérés par la compagnie et dont nous avons publié hier le résumé.

Voici le texte des deux premiers de ces amendements:

FRANCHISE DE 50 ANS

15. La compagnie aura, durant la période de cinquante ans à compter de la sanction de la présente loi et par la suite, jusqu'à l'exécution de la vente aux municipalités, tel que ci-après décrété, le droit et le pouvoir d'acquérir, construire, équiper, maintenir et exploiter des tramways et des chemins de fer, dans et à travers la cité de Montréal, et les municipalités de l'Ile de Montréal et des îles Jésus et Bizard, en dehors de la cité de Montréal, et, excepté en autant qu'il n'est pas autrement pourvu par la présente loi, la construction, le maintien, l'équipement et l'exploitation des tramways et des chemins de fer que la compagnie pourra acquérir ou construire, en vertu de la présente loi, seront sujets aux termes et conditions des contrats existants avec la cité de Montréal et avec les municipalités en dehors de la cité de Montréal respectivement, et aux termes et aux conditions de tous nouveaux contrats que la cité de Montréal et lesdites municipalités respectivement, sont, par la présente loi autorisés à passer avec la compagnie, pour annuler, amender et prolonger les contrats existants et stipuler en général les conditions auxquelles lesdits tramways et chemins de fer seront construits, maintenus et exploités dans et à travers la cité de Montréal et lesdites municipalités respectivement.

RACHAT

16. Les municipalités dans lesquelles sont situés les tramways et chemins de fer de la compagnie, pourront, si le conseil de chaque municipalité, respectivement, en décide ainsi, par résolution spéciale, signifier à la compagnie, dans les six mois précédant l'expiration de ladite période de cinquante ans à compter de la date de la sanction de la présente loi, ou dans les six mois précédant l'expiration de toute période subséquente de vingt-cinq ans un avis par écrit enjoignant à la compagnie de leur vendre ses entreprises et ses biens, à condition d'en payer la juste valeur marchande comme entreprise en exploitation mais sans rien ajouter pour la vente forcée, cette valeur, en cas de différend, devant être déterminée par trois arbitres qui seront nommés comme suit: un par la compagnie, un par ces municipalités, et le troisième par un juge de la Cour supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal.

Aussitôt après la lecture de ces amendements, le Dr Finnie se lève et propose de les remplacer par d'autres dont nous donnons ci-après le résumé.

LES VUES DE MONTREAL

Clause 15. Après l'acquisition par la compagnie projetée, des quatre compagnies en question, la compagnie aura le droit d'exercer les pouvoirs, droits et franchises des ces compagnies ainsi acquises.

16. Les opérations des tramways de la compagnie seront sujettes aux conditions des contrats existant entre la cité de Montréal et les autres municipalités, d'une part, et les compagnies en question, de l'autre part, ou aux conditions des nouveaux contrats que les mêmes municipalités sont par la présente loi autorisées à faire avec la compagnie, quant aux taux de passage, à la proportion des profits auxquels devront participer les municipalités et aux autres conditions en général de l'exploitation.

Nonobstant toute loi générale ou spéciale à ce contraire, la compagnie n'exercera sur le territoire de la cité de Montréal ou d'une autre municipalité, aucun nouveau contrat ni aucune extension de contrat mentionnés dans cette loi sans le consentement préalable de telle cité ou municipalité.

Ce consentement ne pourra être donné que par règlement tel que pourvu par la loi ou par les chartes de ces cités ou municipalités, et ce règlement devra contenir toutes les conditions que ces cités ou municipalités jugeront à propos d'insérer pour la protection de leurs intérêts respectifs.

LES VUES DES AUTRES

M. L.-A. Cannon, avocat, représentant la ville de Westmount, suggère quelques modifications aux offres de la compagnie.

Il demande que la franchise soit de 40 ans, qu'elle se renouvelle ensuite de cinq ans en cinq ans, et que, en cas de rachat par les municipalités, le tiers arbitre soit nommé par la commission des services d'utilité publique, au lieu de l'être par la Cour Supérieure.

LES FRANCHISES QUE DETIENT LA COMPAGNIE.

En réponse au premier ministre, M. Perron donne la nomenclature des franchises que détient actuellement la compagnie des tramways de Montréal avec la date de l'expiration de ces franchises:

Montréal, 1922.
St-Henri, 1922.
Verdun, 1929.
Delorimier, 1929.
St-Louis, 1931.
St-Paul, 1931.
Ste-Cunégonde, 1932.
Longue Pointe, 1932.
Westmount, 1934.
Maisonneuve, 1935.
Outremont, 1936.

Voici maintenant les franchises que possède la "Montreal Parc & Island Ry":

Sault au Récollet, 1923.
Ste-Geneviève, 1923.
St-Léonard, 1923.
St-Laurent, 1925.
Lachine, 1926.

Toutes ces franchises sont exclusives. Celle de Lachine est même perpétuelle et elle est exclusive jusqu'en 1926. Le premier ministre demande ce que coûteront à peu près les travaux que doit faire la compagnie.

LES TRAVAUX QUI SONT A EXECUTER.

M. Robert répond que, suivant les estimés de ses ingénieurs les travaux demandés par le conseil de ville de Montréal coûteront de deux à trois millions. Il faudra augmenter d'une centaine par année le nombre de chars, ce qui coûtera de un demi million à $800,000. Il faut dépenser sans délai un million aux usines du quartier St-Denis, et il faudra dépenser un autre million d'ici à deux ou trois ans. Il y aura aussi une dépense de $140,000 pour rencontrer les demandes de la commission des services d'utilité publique. Les extensions du réseau coûteront, d'ici à dix ans, de dix à vingt millions.

Pouvez-vous trouver actuellement les capitaux qu'il faut pour cela, demande le premier ministre ?

—"Je ne le crois pas," répond M. Robert.

—"Pourquoi cela" ?

—Le contrat que nous avons avec la cité de Montréal, dit M. Robert, expirera dans douze ans. A cette date, la cité pourrait acheter notre réseau dans le cœur de l'Ile. Et ce qui resterait de notre réseau ne serait pas assez considérable pour engager les capitalistes à mettre de l'argent dans le reste de l'entreprise.

M. Robert donne aussi des renseignements fort intéressants au premier ministre. Il dit que quarante pour cent des passagers transportés par les tramways de Montréal le sont dans les heures des ouvriers, de 6 à 8 hrs a. m., et de 5 à 7 hrs p. m, soit un million et demi de billets jaunes par mois. Le tramway transporte 300,000 enfants par mois, avec des billets rouges.

LA DISCUSSION

La discussion reprend ensuite sur les trois amendements proposés par la compagnie, c'est-à-dire sur le mérite même du bill.

Le maire Guérin, le commissaire Wanklyn, l'échevin L.-A. Lapointe et M. J.-C. Walsh revendiquent tour à tour l'autonomie de Montréal.

M. Wanklyn prétend que les chiffres cités par M. Robert sont exagérés. Il dit que ce bill est un outrage à l'égard de Montréal, une injustice envers les citoyens de cette ville qui ne l'endureront pas et qui vont exprimer d'une façon non équivoque leur mécontentement.

M. Lapointe n'est pas moins violent. Il répète qu'il n'a pas d'objection à la fusion et même il est prêt à admettre l'utilité d'un nouveau contrat, mais il ne veut pas qu'on piétine sur l'autonomie de Montréal. En réponse à M. Cousineau, M. Lapointe dit qu'il n'a pas d'objection à envisager la question du tramway au point de vue de toute l'île de Montréal, mais ce qu'il veut, c'est la sauvegarde de l'autonomie des municipalités. Il réaffirme que, si les négociations n'ont pas réussi jusqu'ici, il n'y a pas de la faute de la cité. Il promet au premier ministre que si, l'an prochain, une entente n'est pas conclue entre la cité et le tramway, il sera prêt à être envoyé au pénitencier. Il avertit le gouvernement que, malgré la délégation civique, les citoyens de Montréal vont venir en masse protester contre la passation de ce bill.

Les paroles de MM. Wanklyn et Lapointe semblaient comporter quelques menaces.

Sir Lomer Gouin les a relevées en disant qu'il n'était pas effrayé. Que les délégations viennent le voir, elles seront bien reçues, voilà tout.

"Mais soyez assurés, dit Sir Lomer, que si je trouve avec la Chambre le moyen de régler cette question, je le ferai dans l'intérêt des citoyens de Montréal et de façon à faire taire ceux qui crient le plus fort, à commencer par vous, M. Lapointe."

Il était près de minuit lorsque le comité s'est ajourné à ce matin.

HURTEAU, WILLIAMS & CO., Limited, Pianos et Phonographes, 316 Ste-Catherine Est, Montréal.

LES REBELLES MAROCAINS ONT ETE DEFAITS

(Service spécial de la PATRIE)

FEZ, Maroc, 8. — Les troupes du gouvernement qui ont été envoyées contre les rebelles, leur ont livré bataille ce matin et en ont fait un grand carnage. La campagne sera poussée activement contre les révoltés et cinq autres tribus qui se sont jointes à eux.

FETE PATRONALE DE L'ASILE DE ST-JEAN-DE-DIEU

C'est aujourd'hui la fête patronale de l'hospice Saint-Jean-de-Dieu, et à cette occasion, on a célébré dans la chapelle de la communauté une grand'messe solennelle avec du chant en musique.

M. l'abbé Mongeau, chapelain de l'institution, officiait, assisté des abbés Champagne et Jetté, comme diacre et sous-diacre.

A l'Evangile, M. l'abbé Pinault, vicaire à Hochelaga, monta en chaire et prononça un éloquent sermon sur la fête du jour.

Tout le jour, ce sera grande fête dans la communauté, chez les religieuses et chez leurs patients.

TRAIN SPECIAL POUR L'EMPRESS

quittera la gare Windsor, à 8.25 p. m., jeudi, le 9 mars, se rendant directement au débarcadère, à St-Jean Ouest, pour passagers de première et seconde classes (ayant des billets de wagons-touristes) et qui doivent partir par l'Empress of Ireland, R. M. S., vendredi, le 10 mars. Des repas "à la carte" seront servis dans le wagon-buffet après 7.00 p. m. 11-2

L'HON. M. BRYCE EN VISITE A OTTAWA

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

OTTAWA, 8. — L'hon. James Bryce, ambassadeur anglais à Washington, sera à Ottawa vendredi, l'hôte du gouverneur-général à Rideau Hall.

Le distingué visiteur passera quelques jours dans la capitale. L'hon. Bryce a beaucoup aidé à MM. Fielding et Paterson dans les négociations de la nouvelle entente douanière entre le Canada et les Etats-Unis.

GRANDE SOIREE LITTERAIRE ET MUSICALE

Au Monument National

Le Comité de Tempérance de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste est à organiser pour le mardi, 28 de mars courant, une jolie soirée dramatique, littéraire et musicale sous le haut patronage de Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal.

En outre d'un joli programme musical, il y aura une causerie littéraire par le Rév. Père Chaussegros, S. J., et une désopilante comédie : "Les Débuts d'un Sous-Préfet."

Ce sera une soirée charmante et nous espérons que le public ne manquera pas cette occasion de témoigner sa sympathie envers l'œuvre si belle entreprise par le Comité de Tempérance de la Fédération Nationale qui travaille avec tant d'ardeur depuis sa fondation pour enrayer le fléau de l'alcoolisme.

"Que la bonne digestion accompagne l'appétit, et vous jouirez d'une bonne santé!" SHAKESPEARE
Il en sera ainsi si vous prenez les
TABLETTES NA-DRU-CO CONTRE LA DYSPEPSIE
Elles corrigent les dérangements d'estomac de la victime de la dyspepsie, facilitent la digestion et rendent la vie digne d'être vécue. 50c. la boite. Si votre pharmacien n'en a pas en magasin, envoyez-nous 50c. et nous vous en expédierons. 35F
National Drug and Chemical Company of Canada, Limited. • Montréal.

VICHY PURETÉ et QUALITÉ CELESTINS
(PROPRIÉTÉ DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE)
Eau Naturelle Alcaline
Remède par excellence pour prévenir et guérir les maladies du Foie et de l'Estomac.
Consultez votre Médecin
Se méfier des Imitations. Pas véritable sans
CELESTINS
BOIVIN, WILSON & CIE. . . . . AGENTS

FUNERAILLES DE M. L. P. PELLETIER

Les funérailles de Louis Philippe Pelletier ont eu lieu, ce matin, à l'église Saint-Jean-Baptiste, et M. l'abbé Rosconi, assisté de MM. les abbés Payment et Paré, a chanté le service.

Conduisaient le deuil : MM. Justinien et François Pelletier, L.-E. Pelletier et E. Pelletier, frères du défunt ; Albert-P. Frigon et Georges Perreault, ses beaux-frères ; Lucien Perreault, son neveu ; Maurice Adhémar ; Gaston Boivin, ex-échevin L.-A. Lavallée, O. Lavallée, Robert Laurence, Gabriel et Lionel Lavallée, Robert et Maurice Laurence, ses cousins.

On remarquait dans le cortège : MM. Benjamin Frigon, Joseph Frigon, Henri Saint-Mars, Hector Frigon A. Frigon, Arthur-A. Cherrier, Georges Gonthier, contrôleur L.-N. Dupuis, Maurice Larose, échevin Noé Leclair, Eugène Venne, J. C. Dalpé, L. Defoy, Tessier, A. Barck, O. de Lottinville, G. Cartier, G.-A. Marsan, P.-J. Champagne, C. Bruneau, J. Lavoie, C. Lacroix, J. Dufour, J.-E. Saint-Denis, L.-E. Sutcliffe, J.-A. Prud'homme, L.-M. Panneton, M. Bessette, A.-B. Poitevin, Daniel Murray, C. Vinet, (Sault-au-Récollet), J.-E. Tardy, John Nelson, J.-E. Glackmeyer, Georges Hains, Paul Clavette et F. Clavette et autres.

L'ALLIANCE NATIONALE A ST-VINCENT DE PAUL, Co. LAVAL

Le 5 mars courant, dans la paroisse Saint-Vincent de Paul, l'Alliance Nationale instituait un nouveau cercle qui sera connu et désigné sous le nom de cercle Saint-Vincent de Paul No 346.

L'élection et l'installation des officiers eurent lieu à la même séance sous la présidence de M. Chs Duquette, inspecteur en chef, accompagné de M. J. E. Alfred Arnaud, organisateur. En voici le résultat:

Président, J. W. Lévesque, N.P. ; vice-président, J. E. Pépin; Sec.-Archiviste et Trésorier, G. J. Renault; Com.-Ordonnateur, Alp. Paquette ; Int. Aquila Legrid ; Auditeurs: E. Auclair et Ph. Thérien; Subs. P. G. Ph. Thérien.

M. J. W. Lévesque, M.P.P., pour le comté de Laval et président du nouveau cercle, après avoir remercié les représentants du Bureau Exécutif d'être venus fonder un cercle dans sa paroisse, promet de continuer leur œuvre et de maintenir ici le prestige de la société.

M. Chs Duquette clos cette assemblée par une solide improvisation soulignée en maints endroits par des applaudissements bien mérités.

Bon succès au nouveau cercle!

11-1

UN APPEL CONTRE LA COMMISSION DES UTILITES PUBLIQUES

(Spécial à la Patrie)

QUEBEC, 8.— Mtre G. P. Pelletier a présenté, hier, devant l'hon. juge Carroll, juge de la Cour d'Appel, au nom de la Quebec Ry. L.-H. & P. Co. une requête pour permission d'appeler de la décision rendue le 21 février dernier par la Commission des Utilités Publiques de Québec, déclarant qu'elle avait juridiction pour s'occuper de la plainte portée devant elle par M. F.-X. Langlais, tailleur de St-Roch, contre la Quebec Ry. L.-H. & P. Co. Cette demande a été prise en délibéré. Elle a été faite en vertu de l'article 763 des Statuts de Québec (1909) qui permet l'appel à la Cour du Banc du Roi, siégeant en appel, des décisions finales de la Commission des Utilités Publiques sur toute question de compétence ou de droit.

LE PRATTEOLA

Piano Pratte Automatique

La différence entre le Pratteola et les pianos automatiques du commerce réside dans la qualité du piano, et dans la perfection du mécanisme automatique. Le résultat artistique de cette combinaison sera une révélation pour les personnes qui n'ont pas entendu le "Pratteola".

En vente seulement chez L. E. N. Pratte, 2502 Boulevard St-Laurent.

11-1

UN JEUNE HOMME EST BLESSE PAR UN CHEVAL EMBALLE

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 8. —Le cheval du contremaître de l'Hôtel-Dieu a pris l'épouvante, hier après-midi, sur le chemin de la Canardière et a failli causer la mort d'un jeune homme qu'il a renversé sur la route. Le jeune homme, du nom de Jobin a été ramassé privé de connaissance et perdant du sang; mais il est revenu à lui peu d'instants après. Les blessures ne sont heureusement pas très graves. Le cheval affolé a enfilé la rue du Pont où la voiture est allée donner violemment sur un poteau de télégraphe puis de l'[illegible]mion Commerciale, et fut mise en pièces. Puis, l'animal continua sa course dans la rue St-Valier et ne fut arrêté que sur les remparts.

Province de Québec.
Municipalité de la paroisse de St-Rémi.

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse de St-Rémi, dans le comté de Napierville, tenue au lieu ordinaire des sessions, le deux mars mil neuf cent onze, à laquelle session sont présents le Maire Octave Laroche et les conseillers Joseph Boyer, Gédéon Houle, fils, Sévère Bédard, Désiré Dumontet, Aimé Cligny et Zotique Pigeon, formant le quorum au complet du dit conseil, siégeant sous la présidence du maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

REGLEMENT

pourvoyant à l'achat d'un terrain soit dans les limites de la paroisse de St-Rémi ou du village de St-Rémi pour William Clark, manufacturier, de la Cité de Montréal, pour y construire une manufacture de conserve, etc., etc.

Attendu que des démarches ont été faites auprès du dit William Clark pour l'amener à venir construire à St-Rémi, une manufacture de conserves.

Attendu que le dit William Clark est prêt à acquiescer à cette demande pourvu que le terrain nécessaire lui soit donné gratis et qu'il lui soit accordé une exemption de taxes pendant vingt-cinq ans.

Attendu que l'installation dans St-Rémi d'une telle manufacture serait d'un très grand avantage pour cette municipalité.

Attendu que le conseil municipal du village de St-Rémi est prêt à payer la moitié du coût d'un tel terrain.

Attendu que M. Louis Ste-Marie, commerçant, du village de St-Rémi, est prêt à vendre pour, ce but le terrain requis qui est cette partie de sa terre en face de la Gare du Grand-Tronc à St-Rémi, étant une partie du lot No. 166 du cadastre du village de St-Rémi, et une partie du lot No. 409 du cadastre de la paroisse de St-Rémi, contenant en superficie environ six ou sept arpents, et qui se trouve comprise entre le chemin de fer, à un bout, et un ruisseau à l'autre bout, la Montée St-Michel d'un côté, et la terre de Henry Boyer de l'autre côté, pour laquelle partie il demande le prix et somme de mille piastres, et à la charge en sus de lui transporter sur le reste de son terrain la grange qu'il y a sur cette partie de terre.

Attendu que ce site convient au dit William Clark.

Et considérant que ce dit conseil, par les pouvoirs que lui confère l'article 480 du code municipal de la Province de Québec, doit encourager l'établissement d'une telle industrie dans St-Rémi.

A ces causes, par le présent règlement, sujet à l'approbation des électeurs propriétaires de biens fonds de la municipalité de la paroisse de St-Rémi habiles à voter en pareil cas, et à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur de cette Province, il est ordonné et statué ce qui suit:

1o. Le dit conseil, pour et au nom de la Corporation Municipale de la paroisse de St-Rémi, s'engage envers le dit William Clark, de lui payer conjointement avec la corporation municipale du village de St-Rémi, chaque municipalité devant en payer la moitié, le coût du dit terrain, et remplir les conditions d'achat de ce terrain ou de tout autre terrain, pourvu que les charges n'en soient pas plus onéreuses à la condition que le dit sieur Clark s'engage de construire sur ce terrain une manufacture de conserves et de la maintenir en opération.

2—Il est accordé au dit sieur Clark une exemption de la taxe générale sur sa manufacture, terrain et outillage pendant vingt-cinq ans à compter du jour où une telle taxe pourrait y être imposée.

3—Le maire de ce conseil est autorisé à mener à bonne fin les négociations ci-dessus et à signer pour en arriver là tous documents et écrits nécessaires.

4—Aux fins de pourvoir au paiement du dit achat, le dit conseil est autorisé à emprunter pour le temps et aux conditions qu'il jugera à propos, le montant nécessaire à cette fin, et aux fins de pourvoir au remboursement de cet emprunt, il pourra, si il le juge à propos, prélever en un ou plusieurs paiements une taxe spéciale sur les biens fonds imposables de la Municipalité de la paroisse de St-Rémi.

5—Le présent règlement entrera en vigueur quinze jours après sa promulgation.

(Signé) OCTAVE LAROCHE, Maire.
Attesté L. A. BEDARD, Sec.-Trés. du dit conseil.

Je soussigné, L. A. Bédard, secrétaire-trésorier du conseil municipal de la paroisse de St-Rémi, atteste et certifie que la copie du règlement ci-dessus écrite est vraie et conforme au règlement passé et adopté par le conseil municipal de la paroisse de St-Rémi le deux mars, mil neuf cent onze

(Signé) L. A. BEDARD,
Secrétaire-Trésorier du conseil municipal de la paroisse de St-Rémi.

Municipalité de la paroisse de St-Rémi.

Je soussigné, L. A. Bédard, secrétaire-trésorier du conseil municipal de la paroisse de St-Rémi, certifie et donne avis que le règlement ci-dessus de la Corporation de la paroisse de St-Rémi sera pris en considération par les électeurs propriétaires francs-tenanciers de la dite municipalité, qualifiés suivant la loi pour approuver ou désapprouver le dit règlement, jeudi le vingt-trois mars, courant, à dix heures de l'avant-midi, en la salle du marché, dans la municipalité du village de St-Rémi, auquel jour une assemblée publique des dits électeurs municipaux, qualifiés à voter comme susdit, convoqués, par les présentes, sera tenue en la dite salle du marché, à dix heures de l'avant-midi, dans le but d'approuver ou de désapprouver le dit règlement et qu'un poll sera alors tenu dans ce but durant le temps fixé par la loi.

St-Rémi de Napierville, ce deux mars mil neuf cent onze.

(Signé) L. A. BEDARD,
Secrétaire-trésorier du conseil municipal de la paroisse de St-Rémi.
10-2

VIOLENT CYCLONE AUX ETATS-UNIS

EVANSVILLE, Ind., 8. — Un cyclone épouvantable a ravagé cette partie du pays hier. Un grand nombre de toits de maisons et de granges ont été enlevés, d'autres fortement endommagés. La tempête a aussi causé de grands dégâts dans le sud de l'Indiana, de l'Illinois et dans le nord du Kentucky. Beaucoup de bestiaux ont été tués. On dit qu'une église a été renversée à Spoiasvilk, Ky. On ne signale pas de pertes de vie.

Les enfants pleurent pour avoir le
CASTORIA DE FLETCHER
1-mer-v-jne

AVIS PUBLIC

Règlement No 429

Avis public est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Cité, a adopté un règlement intitulé "Règlement No 429 amendant le règlement No 358 concernant la construction des édifices sur certaines rues dans le quartier St-Henri."

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 7 mars 1911. 11-1

Province de Québec,
Municipalité du village de St-Rémi.

A une session spéciale du conseil municipal du village de St-Rémi dans le comté de Napierville tenue au lieu ordinaire des sessions le deux mars, mil neuf cent onze à laquelle session sont présents Monsieur le maire Flavien Boucher et tous les conseillers du conseil formant le quorum au complet du dit conseil siégeant sous la présidence du maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

REGLEMENT No. 141

pourvoyant à l'achat d'un terrain soit dans les limites de la paroisse de St-Rémi ou du village de St-Rémi, pour William Clark, manufacturier de la cité de Montréal, pour y construire une manufacture de conserves, etc., etc.

Attendu que des démarches ont été faites auprès du dit William Clark pour l'amener à venir construire à St-Rémi une manufacture de conserves.

Attendu que le dit William Clark est prêt à acquiescer à cette demande pourvu que le terrain nécessaire lui soit donné gratis et qu'il lui soit accordé une exemption de taxes pendant vingt-cinq ans.

Attendu que l'installation dans St-Rémi d'une telle manufacture serait d'un très grand avantage pour cette municipalité.

Attendu que le conseil municipal de la paroisse de St-Rémi est prêt à payer la moitié du coût d'un tel terrain.

Attendu que M. Louis Ste-Marie commerçant, du village de St-Rémi est prêt à vendre pour ce but le terrain requis qui est une partie de sa terre en face de la Gare du Grand Tronc à St-Rémi étant une partie du lot No. 166 du cadastre du village de St-Rémi et une partie du lot No 409 du cadastre de la paroisse de St-Rémi contenant en superficie environ six ou sept arpents et qui se trouve comprise entre le chemin de fer à un bout et un ruisseau à l'autre bout, la montée St-Michel d'un côté et la terre de Henry Boyer de l'autre côté, pour laquelle partie il demande le prix et somme de mille piastres et à la charge en sus de lui transporter sur le reste de son terrain, la grange qu'il a sur cette partie de terre.

Attendu que ce site convient au dit William Clark.

Et considérant que ce conseil par les pouvoirs que lui confère l'article 480 du code Municipal de la province de Québec doit encourager l'établissement d'une telle industrie dans St-Rémi.

A ces causes par le présent règlement, sujet à l'approbation des électeurs propriétaires de biens fonds de la municipalité du village de St-Rémi habiles à voter en pareil cas et à l'approbation du lieutenant-gouverneur de cette province il est ordonné et statué ce qui suit:

1.—Le dit conseil pour et au nom de la corporation municipale du village de St-Rémi s'engage envers le dit William Clark, de lui payer conjointement avec la corporation municipale de la paroisse de St-Rémi chaque municipalité devant en payer la moitié, le coût du dit terrain et remplir les conditions d'achat de ce terrain ou de tout autre terrain pourvu que les charges en soient pas plus onéreuses à la condition que le dit sieur Clark s'engage de construire sur ce terrain une manufacture de conserves et de la maintenir en opération.

2.—Il est accordé au dit sieur Clark une exemption de taxe générale sur sa manufacture, terrain et outillage, pendant vingt-cinq ans à compter du jour où une telle taxe pourrait y être imposée.

3.—Le maire de ce conseil est autorisé à mener à bonne fin les négociations ci-dessus et signer pour en arriver là, tous documents et écrits nécessaires.

4.—Aux fins de pourvoir au paiement du dit achat le dit conseil est autorisé à emprunter pour le temps et aux conditions qu'il jugera à propos le montant nécessaire à cette fin et aux fins de pourvoir au remboursement de cet emprunt, il pourra s'il le juge à propos, prélever en un an plusieurs paiements une taxe spéciale sur les biens fonds imposables de la municipalité du village de St-Rémi.

5.—Le présent règlement entrera en vigueur quinze jours après sa promulgation.

(Signé) FLAVIEN BOUCHER, Maire.
(Attesté) ARTHUR COLLETTE, Sec.-Trés. du dit Conseil.

Je, soussigné, Arthur Collette, secrétaire-trésorier du conseil municipal du village de St-Rémi, atteste et certifie que la copie du règlement ci-dessus écrite est vraie et conforme au règlement passé et adopté par le conseil municipal du village de St-Rémi, le deux mars mil neuf cent onze.

(Signé) ARTHUR COLLETTE
Sec.-trésorier du conseil municipal du village de St-Rémi.

Municipalité du village de St-Rémi.

Je, soussigné, Arthur Collette, secrétaire-trésorier du conseil municipal du village de St-Rémi, certifie et donne avis que le règlement ci-dessus de la corporation du village de St-Rémi sera pris en considération par les électeurs propriétaires francs tenanciers de la dite municipalité, qualifiés suivant la loi pour approuver ou désapprouver le dit règlement, jeudi le vingt-trois mars, courant, à dix heures de l'avant-midi, en la salle du marché, dans la municipalité du village de St-Rémi auquel jour une assemblée publique des dits électeurs municipaux, qualifiés à voter comme susdit, convoqués, par les présentes, sera tenue en la dite salle du marché, à dix heures de l'avant-midi dans le but d'approuver ou de désapprouver le dit règlement et qu'un poll sera tenu dans ce but durant le temps fixé par la loi.

St-Rémi de Napierville le deux mars mil neuf cent onze.

(Signé) ARTHUR COLLETTE
Sec.-trés., du conseil municipal du village de St-Rémi.
10-2

LA MORT DU CHANOINE SAUCIER

(Spécial à la PATRIE)

RIMOUSKI, 8. — Le chanoine P. J. Saucier, est décédé hier matin à l'âge de 80 ans, chez les Sœurs de la Charité où il s'était retiré depuis deux ans. Le chanoine Saucier naquit à St-Roch le 27 octobre 1831, ordonné prêtre le 11 sept. 1857, il fut successivement vicaire à St-Thomas de Montmagny, missionnaire à Ste-Anne de Ristigouche, curé à Douglasstown, puis à la Grande-Rivière, où il fut nommé vicaire forain. En 1879, il devint procureur du séminaire de Rimouski, dont il fut supérieur de 1884 à 1889. Il fut ensuite curé à la Pointe-au-Père, à Ste-Cécile du Bic, et enfin en 1899, il fut nommé curé de la Cathédrale de Rimouski. Il y a deux ans, il célébra ses noces d'or sacerdotales.

Les funérailles auront lieu vendredi matin, à 9 heures.

LE JURY REDUIT LE MONTANT DES DOMMAGES

Le jury, dans la cause de Macdonald contre Macdonald, où le second Macdonald réclamait $10,000 du premier, qu'il tenait responsable d'un accident à lui survenu, à la Tuque, sur le Transcontinental, le 8 novembre 1908 a accordé $3,500 de dommages-intérêts au demandeur.

Le jury, estimant qu'il y avait eu négligence des deux côtés, a déclaré que le défendeur avait subi pour $5,000 de dommages, mais il a réduit cette somme à $3,350, à cause de la négligence contributoire du demandeur. Un premier jury avait accordé $4,500.

CHEMINS DE FER

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
Voyagez sur la seule Double Voie Ferrée
ENTRE MONTREAL, TORONTO, HAMILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO
La plus belle voie et le meilleur équipement
Rails d'acier, 100 lbs. à la verge.
Employés polis et attentifs.
7½ HEURES A TORONTO
"International Limited"
(Le train le plus rapide du Canada)
Laisse Montréal à 9 a.m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest
4 TRAINS EXPRESS PAR JOUR ENTRE MONTREAL ET TORONTO
9.00 a.m. 7.30 p.m.
9.45 a.m. 10.30 p.m.
Service d'élégants wagons buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour et nouveaux wagons-lits Pullman sur les trains de nuit.
Prix réduits pour la Cote du Pacifique
En vigueur du 10 mars au 10 avril inclusivement.
Billets simples de seconde classe pour colons de
Montréal, via Chicago, à Nelson, Vancouver, Victoria, Westminster, C. A., Seattle, Spokane, Tacoma, Wash., Portland, Oré. } $47.70
San Francisco, Los Angeles, San Diego, Cal., Mexico, Mex. } $49.
Prix réduits pour beaucoup d'autres endroits.
WAGONS-DORTOIRS DE TOURISME
Quittent Montréal pour Chicago, les lundis, mercredis et vendredis, à 10.30 p.m. Les passagers de première et de seconde classe peuvent s'assurer des lits sur paiement d'un prix nominal.
Raccordements avec trains pourvus de wagons semblables à Chicago.
MONTREAL-OTTAWA — Quitte à a8.30 a.m., b3.55 p.m., a8.00 p.m.
MONTREAL-SHERBROOKE-LENNOXVILLE — Quittent à a8.00 a.m., b4.16 p.m., a8.15 p.m.
MONTREAL-NEW-YORK via D. & H. Co. Laisse a8.50 a.m., b3.20 p.m. a7.40 p.m.
MONTREAL—SPRINGFIELD ET MONTREAL—BOSTON via C. V. R. Laisse a8.31 a.m., a8.30 p.m.
(a) tous les jours.
(b) tous les jours excepté le dimanche.
BUREAU DES BILLETS EN VILLE, 130 rue St-Jacques. Tél. Main 6905 ou gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN
Service de Toronto
Le Train de †10.45 p.m. est
Le Train de Nuit Favori
Quitte Montréal plus tard que tout autre train et les voyageurs arrivent chez eux à Toronto, plus tôt.
Les nouveaux et spacieux wagons-dortoirs, pour l'équipement desquels le C.P.R. est en renom, sont sur ce train.
Les trains pour la gare Union, Toronto partent à *9.45 a.m. et *10 p.m.
PRIX REDUITS
En force du 10 mars au 10 avril 1911
BILLETS DE SECONDE CLASSE POUR COLONS DE MONTREAL A
VANCOUVER, VICTORIA, SEATTLE, PORTLAND, Ore., NELSON, ROSSLAND, SPOKANE } $47.70
SAN FRANCISCO, LOS ANGELES, SAN DIEGO, MEXICO, Mex. } $49.00
Prix réduits pour plusieurs autres endroits.
CHARS TOURISTES
Laissent Montréal tous les jours, le dimanche compris, à 10.30 p.m., pour Winnipeg, Calgary, Vancouver et Seattle. Prix pour lits: Winnipeg $4.25, Calgary $6.65, Vancouver et Seattle, $8.50.
TRAIN SPECIAL POUR EMPRESS
Quittera la gare Windsor à 8.25 p.m., jeudi, 9 mars, se rendant directement au débarcadère à St-Jean-Ouest, pour passagers de première et seconde classe (ayant des billets de wagons-lits de première classe et de wagons-touristes) et qui doivent partir par l'"Empress of Ireland" R. M. S., vendredi, 10 mars. Des repas à la carte seront servis dans le wagon-buffet après 7.00 p.m.
BUREAUX DES BILLETS
218 rue St-Jacques. Téléphones Main 3732-8733, ou aux gares Windsor et Viger.

INTERCOLONIAL RAILWAY
GARE BONAVENTURE UNION
HORAIRE
7.40 a.m. Dimanche Excepté — St-Hyacinthe, Drummondville, Lévis, Québec et Stations intermédiaires. Connections pour Riv. du Loup et stations intermédiaires.
Express Maritime
Midi Tous les Jours — Saint-Hyacinthe, Québec, Riv. du Loup, Ste-Flavie
Midi Samedi Excep — Pour les endroits mentionnés ci-dessus ainsi que Moncton, St-John, Halifax et Sydney. Connections directes pour l'Ile du Prince-Edouard et Terreneuve.
N.B.—Connections pour Sydney, en laissant Montréal, le lundi, mercredi et vendredi.
4.00 p.m. Dimanc. Ex. — EXPRESS, pour St-Hyacinthe, Nicolet et stations intermédiaires.
BUREAUX des BILLETS de la VILLE 130 rue St-Jacques. Tél. Main 616.
H. A. PRICE, Ass. Agt. Gén. Pass. GEO. STRUBBE, Agt des Billets de la ville.

NAVIGATION

CANADIAN PACIFIC EMPRESSES AND OTHER STEAMSHIPS
St-Jean N. B. et Liverpool
EMPRESS OF IRELAND .. 10 Mars
LAKE CHAMPLAIN ... 16 Mars
EMPRESS OF BRITAIN .. 24 Mars
LAKE MANITOBA .... 30 Mars
Prix: vapeur genre "Empress", première classe, $82.50 et au-dessus. Seconde classe $51.25, et au-dessus.
Prix: vapeurs genre "Lake" classe unique. Seconde classe $47.50, et au-dessus.
Pour billets et autres informations s'adresser à tout agent ou à
W. G. ANNABLE, Agent général des passagers.
WM. WEBBER, Agent des passagers.
2 et 5 édifice Board of Trade.
276-1-m-et-v-jno

ALLEZ AUX BERMUDES
VOYAGE ALLER ET RETOUR $20 EN MONTANT
Le vapeur rapide Bermudian à double hélice, 5,530 tonnes partira de New-York à 10 a.m., tous les mercredis. Quille double, éventails électriques, télégraphie sans fil.
Le vapeur le plus rapide, le plus neuf et le seul débarquant des passagers aux Bermudes.
ANTILLES
Le nouveau SS. "Guiana", 3,700 tonnes le SS. "Parima", 3,000 tonnes, le SS. "Korona", 3,000 tonnes, de New-York à tous les deux samedis à 2 hrs p.m., pour St-Thomas, Ste-Croix, St-Christophe, Antigua, la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique, Ste-Lucie, les Barbades et Demerara. Pour pamphlets illustrés, passagers et renseignements complets, s'adresser à Quebec Steamship Co., Québec, ou W. H. Henry, 286 rue St-Jacques, W. H. Clancy, 130 rue St-Jacques, Thos. Cook & Son, 530 rue Ste-Catherine Ouest, L. J. Rivet, 13 Boulv. St-Laurent ou J. G. Brock & Co., 211 rue des Commissaires Montréal, A. E. Outerbridge & Co., 29 Broadway, New-York; Quebec Steamship Co., Québec.
245-j-n-o

Holland America Line
Paris—Londres—Rotterdam
Double hélice, départs, les mardis, à 10 A.M.
*Ryndam .... 21 mars
*Potsdam .... 28 mars
†New Amsterdam .. 4 avril
*Noordam .... 11 avril
*VIA BOULOGNE s|M
†Plymouth et Boulogne
Bureau, 39 B'way, N.Y.—W. H. Henry, 283 rue St-Jacques, Montréal.
276-jno

LA CIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Départ tous les jeudis, à 10 A.M.
De New-York au Havre-Paris, France
LA LORRAINE .... 9 Mars
LA PROVENCE .... 16 Mars
LA TOURAINE .... 23 Mars
LA SAVOIE .... 30 Mars
LA LORRAINE .... 6 Avril
LA PROVENCE .... 13 Avril
Pour informations s'adresser à Genin, Trudeau & Cie, agents généraux, 33 Notre-Dame Ouest, Montréal.

La Ligne Allan
Steamers de la Malle Royale
Pour Liverpool
De St-Jean à Liverpool
Corsican ... 3 mars 4 mars
Hesperian ... 11 mars
Virginian ... 17 mars 18 mars
Salon $70.00, Steamers à Turbines $80.00 et au-dessus. Cabine de seconde classe $47.50 et $50.00 et au-dessus. Troisième classe: Liverpool, Londres et Glasgow, $30.00 et $31.25 suivant le steamer.
POUR LONDRES ET LE HAVRE
Sardinian .. 22 mars Lake Erie 19 avril
Pomeranian .. 5 avril
Une seule classe de cabines dites "cabines de seconde".
Prix: Londres $42.50 et au-dessus. Le Havre $45 et $52.50 et au-dessus. Troisième classe. Londres $29.00, Le Havre $30.00, Paris $32.50.
L.-J. RIVET, 13 Boulevard Saint-Laurent, H. & A. ALLAN. 5-jno

LA PATRIE est publiée et imprimée par la Compagnie de Publication de la PATRIE, Limitée, au No 120 rue Ste-Catherine Est, coin de la rue Hôtel de Ville, Montréal. L J. TARTE, président et directeur-gérant, résident au No 716 rue St-Hubert.

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 P.M., mardi, le 4 avril 1911, des soumissions pour la construction d'un quai à Châteauguay, comté de Châteauguay, Qué., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour quai à Châteauguay, Qué."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, au bureau de M. J. L. Michaud, ingénieur de district, bâtisse de la Banque des Marchands, rue Saint-Jacques, Montréal, et en s'adressant au maître de poste, à Châteauguay, Qué.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences ; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque de huit cent cinquante dollars ($850.00), fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS, Secrétaire.

Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 4 mars 1911.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

9-3

Résumé des règlements concernant les Terres du Nord-Ouest Canadien

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoirs—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix $3.00 l'acre. Devoirs:—Devra résider six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, et cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon et ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3.00 l'acre.

Devoirs:—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

Charbon:—Les droits de mine de charbon peuvent être loués pour une période de 21 ans pour un loyer annuel de $1.00 l'acre. Un postulant ne peut pas acheter plus de 2,560 acres. Royauté, cinq cents la tonne qui devront être perçus sur le charbon miné.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Richelieu & Ontario, à 107-Montreal Street a 233 1/2

LA MATINEE A LA BOURSE

La forte tension monétaire à Montréal et l'incertitude dans la quelle se trouvent bon nombre d'intéressés dans le marché de New-York, sont les causes principales du calme trop prononcé de notre marché local. D'autres croient que le marché est trop haut et qu'il vaut mieux attendre, pour y entrer, qu'une baisse inévitable se soit produite. Mais, dans tous les cas il faut bien se rendre à l'évidence et admettre que, quelle qu'en soit la raison, le marché de Montréal est excessivement tranquille. Malgré cela, les optimistes persistent à croire que les prix continueront à avancer. De l'autre côté, il y a les pessimistes qui croient toujours à une baisse prochaine et qui l'attendent pour s'engager dans le marché. Le camp spéculatif se trouvant ainsi partagé en deux factions adverses, il ne peut qu'en résulter une stagnation comme celle qui se fait sentir actuellement.

Néanmoins, la situation économique reste toujours la même et, en dépit de tout, les valeurs de tout repos continuent à faire des progrès plus ou moins prononcés.

Les plus en vue ce matin ont été Richelieu & Ontario qui a fait une avance de 1-2 point à 107, après avoir touché 107 1-2 ; Canadien Pacific avançant à 214 et Montreal Street qui a fait une nouvelle cabriole à 233 1-2.

Quebec Railway a été très calme, à midi il ne s'était fait qu'une seule transaction à 61 1-2.

Rio de Janeiro se tient très ferme aux environs de 105. Canada Cement privilégié est à 86 7-8. Montreal Cotton à 150. Soo s'est bien comporté à 144 1-4 et 144 1-8. En somme, à part les quelques avances que nous mentionnons plus haut, le reste de la liste n'a pas changé, sauf Toronto Railway qui est descendu à 126.

BOURSE DE MONTREAL

MM. L. G. Beaubien & Cie, agents de change, 104 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 12.30 hrs. p.m.

Montréal, 8 Mars 1911.

STOCKS	Vend	Ach.	STOCKS	Vend	Ach.
Am. Asbos	14	11½	Laur. Pap.	211	210
" pfd.	49	35	" pfd		.....
Bel Tél Co	146	145	Mack Cm.	92½	91½
BC Pk. As.	....	87	" pfd	....	76½
" B.pfd		......	Mex.L.&P.	88	86½
B.Lake As.		15	" pfd		
" pfd	....	.....	M. & S.-P	143½	143
B. Co F. N.	110	105	" pfd	160	155
" pfd	......	......	M.L.H.&P.	145½	145
Can. Car.	70½	70	Mt. Cotton	....	149½
" pfd	110		Mt.L. & M.	......	150
Can. Cem.	23½	23	Mt. St. Ry.	233½	233½
" pfd	87	86½	Mt.St'l.Wk	......	155
Ca. Conver	44	42½	" pfd	..	
Can.C.Rub	....	98	Mt.T'gh.C.	......	145
" pfd	......	..	Nipissing.	....	......
Can. G. El.	......	..	Nor. Ohio.	.	......
Can. Pac	213½	213½	North Star	......	....
" pfd			N.S.S. &Cl.	95½	95
Crown Res	2.65½	2.63	" pfd	125	123
Dét. El Ry.	69½	69	Ogil.M. Co.	128½	127½
Dom. C.Co	....		" pfd	126	......
" pfd	......	......	Ott.L. & P.	131	130½
D.I.&S.Co.	104	103½	Ptn. Mfg C.	75	
" pfd	58½	58	Pen's Ltd.	60½	60
Dom. Park		50	" pfd	89	85
Dom. T.C.	73½	73½	Porto Rico	54½	53½
" pfd	105	104	Québec Ry	61½	61½
D.S.S. & A.	14½	13	R.&O.N.C.	107½	107½
" pfd	....	....	Rio Jan. L.	105½	105½
Dul. Sup.	85	81	Sao Paulo.	158	....
H. Elec.Ry	143½	143	Sh. W. & P.	110½	110
Hav. Elec.	.....	.	St.John Ry	112	109½
" pfd	......		Toledo Ry.	10	7
Ill.Trac.pd	94	93½	Tor. Ry ...	126	125½
In. C. Com	55	45	Tri. City pf		
" pfd	......	......	Twin City	110½	109
Int.C. & C.	72	......	W. Indya..	......	...
L. of Wd C	140	139½	Winpg. Ry	190	185
" pfd	130	125	Wind' H'tl	145	.....

VENTES DE L'AVANT-MIDI

R. & O.—80 à 106 1-2, 295 à 107, 2 à 106 3-4, 100 à 107 1-2, 25 à 107 1-4
Steel—25 à 58 1-4, 54 à 58, 10 à 57 3-4
Textile—150 à 73 1-2, 25 à 73 3-8
Pulp—50 à 211
Po. Rico Bds—2000 à 85 3-4
C.P.R.—5 à 214
C. Reserve—200 à 265, 25 à 264
Soo—160 à 144 1-4, 50 à 144 1-8, 10 à 144 1-2
Po. Rico—50 à 53 7-8
Toronto—65 à 126, 50 à 125 1-2, 2 à 126 1-2
Ogilvie—10 à 128
Mo. Cotton—50 à 150
Scotia Pf—15 à 125
Iron Bonds—2000 à 94 3-4, 2000 à 95
Québec—25 à 61 1-2
Halifax—10 à 143 1-2
Iron Pf—2 à 104
Union Bk—44 à 150 1-4
Power—40 à 145 1-4, 158 à 145, 7 à 145 1-2
Woods Com—10 à 140
Rio Com—315 à 105, 200 à 104 3-4, 25 à 105 1-4, 100 à 105 1-2
Street—25 à 233 1-4, 54 à 233 3-4, 75 à 233 1-2, 121 à 234
Cement Bds—500 à 98 1-2
Black L. Bds—1000 à 75
Bk of Comer—9 à 221
Bk of Montreal—7 à 252
Bell Tel—14 à 146
Cement Pf—1 à 87, 22 à 86 7-8
Mercht Bk—20 à 186 7-8

VENTES DE L'APRES-MIDI

R. & O.—50 à 107 1-2
Textile—10 à 73 1-2, 50 à 73 1-4
Porto Rico—48 à 53 7-8
C.P.R.—125 à 213 3-8, 25 à 213 1-2
Asbestos—50 à 11 5-8
Rio—100 à 105 1-4, 10 à 105
Street—25 à 233 7-8, 50 à 234.
Cement—10 à 23 1-4.
Shawinigan—7 à 111, 2 à 110.
Iron Pref.—25 à 104.
Détroit—90 à 69.
E. C. Pulp.—50 à 45.
Ottawa—25 à 130 1-2, 25 à 130 3-4.
Coal Bonds—2000 à 97.
Toronto — 25 à 126 1-2.
Steel — 25 à 58.
Québec — 50 à 61 1-8.
Mackay Pref — 8 à 76 1-2.
Power — 77 à 145 1-2, 35 à 145 3-4, 26 à 146, 125 à 146 1-4, 25 à 146 1-2.
Scotia — 25 à 96, 100 à 95.
Crown Res. — 100 à 265.

HORS LISTE

Dom. Canners Pfd..	52	52 1-2
Dom. Canners. Pfd..	90	95
Price Brother Bonds	86	86 1-2
Lachine Five p.c. Bonds	101	102 1-2
Breweries Pr.	92	95
Breweries Bonds	101	102 1-2
Can. Power Stock	60 1-4	61
Can. Power Bonds	82	82 1-4
Cereal Common		20
Cereal Pr.		76
Hillcrest Common	48	49 1-2
Hillcrest Pref.	86	90
West Can. Power	56 5-8	57
West Can. Power Bonds	87	88
Mexican Nort. Power	28	28 1-8
Butte Central Cop..	61 1-2	6 5-8

LaRose — 100 à 4.70.
Canners Com. — 5 à 54 1-2, 25 à 53 1-2, 25 à 60 1-2, 10 à 60 1-4, 30 à 27 1-2 825 à 28.
Mex. North Power—7000 à 93 et 100 p.c.
Mex. North Power Bonds—5,000 à 65.
Hillcrest Pfd. — 25 à 88.
Hollinger — 100 à 8.12 1-2, 100 à 8.15, 100 à 8.18.
West Canada Power — 25 à 56 3-4, 25 à 56 5-8.
Sherbrooke Street — 9 à 25 1-2.

DIVIDENDE EXTRAORDINAIRE

NEW-YORK, 8 — Les directeurs de la Lake Shore and Michigan Southern Railroad, qui est la propriété de la New-York Central, ont déclaré aujourd'hui un dividende extraordinaire de 6 pour cent.

LE DIVIDENDE DU NEW-YORK CENTRAL

NEW-YORK, 8 — Les directeurs de la New-York Central Railroad Company ont réduit aujourd'hui le dividende trimestriel de la compagnie à 1 1-4 pour cent. C'est une réduction de 1-4 pour cent sur le précédent.

A LA BOURSE DE NEW-YORK

NEW-YORK, Wall Street, 8—L'inquiétude au sujet de la question mexicaine a eu pour effet d'affaiblir d'une façon toute particulière les valeurs des chemins de fer du Mexique, à l'ouverture du marché, ce matin. Les 1er et 2e privilégiés ont baissé d'un point. Le marché en général était enclin à la lourdeur. American Agricultural Chemical a perdu un point, United States Steel et New-York Central, 3-8 de point et Reading et Southern Pacific, 1-4 de point. Atlantic Coast Line a avancé d'un point. On s'attendait cependant à une baisse plus considérable de la part du New-York Central, à la suite de la réduction du dividende de 6 à 5 pour cent, mais il a semblé que cette décision avait été escomptée et la valeur ne s'en est que très peu ressentie.

BOURSE DE NEW-YORK

Ce tableau nous est fourni par MM. Bruneau & Dupuis, courtiers, 4 rue de l'Hôpital.

Montréal, 8 Mars 1911.

Noms des Valeurs	Ouv.	12.30	Noms des Valeurs	Ouv.	12.30
Am Beet S.	44½	44½	Kan City	.....	......
A L Copper	62½	62½	Kan & Tex	33½	33½
Am Loc Co		......	do prf	.....	...
do prf	...	...	Lou & Nh	..	....
A Sug R Co	...	.....	Mis. Pac.	56½	57
Am Smel C	74½	74½	M S P & S	143½	143½
Am Car F.	53½	52½	do prfd		
Am Steel F	..	..	N Y C & H	106½	105½
Am Wool.	.....	.	Erie Rail	28½	28½
Anaconda		.....	do I prfd	....	....
A T & S F	106	105½	do II prfd	....	.....
Beth. Steel			N Y O & W		
Balt&Ohio	103½	103½	Northrn P	125½	125½
do prfd			N & W		
B R T	78	79	Pacific Mail	.....	.....
Cen Leatr	29½	29½	Penn R R.	128½	128
Cast Iron		......	P Steel Co	33½	33½
Can Pacific	213½	213½	People Gas	..	
Chi. Gt. W.	21½	21½	Phil & R	154½	154½
Ches & Ohi	82½	82½	R Island Co	29½	29½
C & Al Co		.	Ry Steel S	....	......
C & N W..			Rep I & S	...	...
			do prfd	......	.....
C M et St P	120½	119½	South R Co		
Colorado S			prf	..	..
C G N Y..	140½	140½	South Paci	115½	115½
Col F & I.	32½	32½	Sloss Shef	..	......
Corn Prod.		...	Texas Pac.	......	.....
do prfd	...	....	Toledo	...	....
D L W...	....	..	Twin City		
Del & Hud	....	......	U S S Com	76½	76
D & R G Co	...	......	" prf	118½	118½
do prfd	......		U S RubCo	41½	41½
Distil. Sec.	......		" prf		
D S S & Al	...		U Pacific C	172½	172½
do prf			" prf		
Great N Pf	124½	124	Wabash	17½	17½
Gen Elec.	...		" prf	38½	37½
Iowa C. Co	......	.	West U Tel		
Interboro	....		Wis C C..	....	..
do prfd	52	51½	H R ...	....	....
Illin's Cent	.....	...			
Inter. Pu..	.....	......			

LE CURB

Butte 17 1-2 à 18 1-2, Brit Col Copper 6 à 1-4, Cobalt Cent 8 1-2 à 9, Subway 4 3-4 à 5, Chino 21 3-8 à 5-8, Ely Cent 4 1-2 à 5, Ely Cons 25 à 28, First 2 à 1-4, Giroux 6 1-16 à 1-8, Greene 5 7-8 à 6, Inspiration 7 3-4 à 8, Int Con Rubber 31 3-4 à 32, Kerr Lake 6 3-8 à 1-2, Rose 4 11-16 à 13-16, McK 1 3-4 à 13-16, Mays Oil 68 à 72, Miami 19 1-4 à 3-8, Nip 10 7-8 à 11, Nev Utah 1 5-16 à 1, Ohio 1 9-16 à 5-8, Rawhide Coaln 3 à 4, Rawhide Oyeen 4 à 10, Ray Cent 11-16 à 3-4, United Capper 3 3-4 à 4 1-4, Yukon 3 7-8 à 4.

BOURSE DE LONDRES

LONDRES, Angleterre, 8 — Les valeurs américaines ont ouvert calmes et en hausse d'une fraction, aujourd'hui. Les transactions ont été peu nombreuses et le marché a faibli rapidement, vu le manque d'appui. A midi, les prix variaient de 3-8 au-dessus à 1-4 au-dessous de la fermeture d'hier à New-York.

MARCHE DE CHICAGO

Mercredi 8 mars 1911

Ce tableau nous est fourni par J. S. Bache & Co., 19 rue Hôpital.

	Ouv.	hausse	baisse	midi
BLE—				
Mai	90 1-2	90 5-8	90 1-4	90 3-8
Juil	88 5-8	88 5-8	88 1-2	88 5-8
MAIS—				
Mai	48 1-2	48 1-2	48 1-4	48 3-8
Juil	49 1-4	49 3-8	49 1-4	49 0-4
AVOINE —				
Mai	30 1-4	30 3-8	30 1-8	30 3-8
Juil	30	30 1-4	30	30 1-4
PORC —				
Mai	1730	1730	1730	1730
Juil	1642	1642	1642	1642
LARD—				
Mai	910	910	905	905
Juil	902	902	900	900
COTELETTES—				
Mai	932	932	932	932
Juil	897	897	895	895

LES RECETTES DU SOO

La ligne du Soo, y compris la division Chicago, accuse des recettes brutes de $396,184 pour la dernière semaine de février. La semaine correspondante de 1910 ayant rapporté $358,754 il y a donc une augmentation de 14 pour cent. Pour le mois de février entier, il y a eu une diminution de $10,000. Du 1er de juillet au 28 février les recettes se sont élevées à $14,934,763 contre l'année dernière $15,917,586. La diminution est de 6.2 pour cent.

FEU W. J. B. PATTERSON

C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. W.-J.-B. Patterson, arrivée dimanche dernier, à Dallas, Texas. M. Patterson était le fils de feu W.-J.-B. Patterson, ancien secrétaire du Montreal Corn Exchange, et du Board of Trade.

Après avoir perdu beaucoup dans le commerce des terres de l'ouest, M. Patterson avait entrepris la publication du "Texas Banker" à Dallas. Sa mère et sept frères lui survivent. Deux de ses frères sont officiers dans l'armée américaine.

LE COMMERCE ANGLAIS

LONDRES, Angleterre, 8. — Le rapport du Board of Trade pour le mois de février démontre une augmentation de $24,592,000 dans les importations et de $19,806,000 dans les exportations. L'item principal dans l'augmentation des importations est de $20,000,000 de coton d'Amérique. Quant aux exportations, l'augmentation comporte $5,750,000 de marchandises manufacturées dont $5,000,000 de coton tissé.

AMERICAN WOOLLEN CO

Pour l'année terminée le 3 décembre dernier, les profits nets de l'American Woollen Coy., ont diminué de $1,802,748. Le surplus a aussi diminué de $912,459. Après avoir payé le plein dividende de 7 pour cent sur $40,000,000 de stock privilégié, la balance de $1,195,310 représente 4.05 pour cent des $29,500,100 de stock ordinaire. L'an dernier, la proportion était de 10.16 pour cent.

VENTE D'OBLIGATIONS

La Havana Electric Railway Company a vendu à Speyer & Co. pour $1,846,000 d'obligations or, hypothèque consolidée à 5 pour cent, dues le 1er février 1952. La compagnie remboursera à 110 et intérêts accrus le 1er janvier 1912 ou avant, à l'option des porteurs, toutes ses hypothèques premières à 5 pour cent. La vente des hypothèques consolidées permettra à la compagnie de retirer ses obligations première hypothèque au montant de $1,146,000 et d'appliquer $700,000 aux améliorations, etc. Au 1er janvier 1912, les hypothèques consolidées deviendront les premières et seules obligations sur la propriété entière. MM. Speyer & Co. placeront les obligations en Europe.

Pour l'année terminée le 31 décembre, la compagnie a enregistré un surplus de $843,210, soit une augmentation de $49,596.

LETTRE DE L. G. BEAUBIEN & CIE

Malgré certains faits susceptibles d'impressionner défavorablement le marché, nos valeurs durant la semaine écoulée se sont remarquablement bien tenues.

Nous avons ici même dans notre précédente étude de la situation financière, signalé que nos spéculateurs tendaient à s'éloigner du marché américain. Les faits cette semaine ont confirmé nos remarques.

A la suite de la décision de la Inter State Commerce Commission refusant aux compagnies américaines de chemins de fer l'autorisation qu'elles réclamaient de relever leur taux de fret, une baisse s'est produite à New-York de 6 et de 7 points en moyenne.

Le président Taft ayant par la suite annoncé qu'une session spéciale du Congrès était possible, une seconde baisse s'est produite. Autrefois ces deux très sérieux reculs des valeurs américaines auraient eu sur notre place une répercussion très grave. Nous sommes très heureux de constater que cette fois c'est le contraire qui s'est produit.

Il convient toutefois de signaler que ce mouvement de hausse a été singulièrement favorisé par une sensible diminution de la tension monétaire. On aurait cependant tort d'inférer de ce qui précède que l'argent soit abondant et facile. Les banques n'ont pas encore abaissé au-dessous de 5 1-2 p.c. le taux officiel de l'escompte, mais une amélioration de la situation s'est produite.

La situation économique du Canada est des plus rassurante. Les industries, les chemins de fer, les institutions financières publient en fin d'exercice des rapports très favorables. Ceci est d'autant plus remarquable qu'aux Etats-Unis, la vie industrielle, commerciale et financière semble arrêtée pour un temps indéterminé.

Nous estimons que dès qu'aura disparu le sentiment très compréhensible d'appréhension que cause le projet de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, que nous assisterons au Canada à une reprise commerciale, industrielle et financière généralisée.

La valeur la plus en vue de la liste canadienne a été incontestablement durant la semaine le Montreal Street Railway. Les cours ont subi le contrecoup immédiat des chances plus ou moins grandes d'adoption du projet de loi de la compagnie. Il ne nous appartient pas de prendre parti en cette affaire puisque la politique s'y mêle. Nous nous bornons à exprimer le souhait qu'elle se termine sur un compromis donnant satisfaction relative aux intérêts en présence. Le dénombrement des actions du Street que portent les banques et les agents de Change établit l'importance du mouvement spéculatif sur cette valeur. Il confirme ce que nous avons ici-même avancé qu'un règlement définitif du Street apporterait sur le marché près de huit millions de piastres.

Le C. P. R. a encore pris une nouvelle avance, il s'est négocié samedi 213 3-4 X.D., ce qui équivaut à 216 1-2, cours réel. La diminution des recettes de janvier et du commencement de février, due aux tempêtes de neiges, a fait place en dernière semaine de février à une augmentation de plus de $225,000.

Les actions ordinaires et privilégiées dd Canada Cement ont fait preuve durant la semaine d'activité et de force. Ce mouvement est la conséquence d'un projet de conversion des actions privilégiées en "débenture Stock" portant 5 p.c. On estime que la valeur des actions privilégiées ainsi échangées atteindrait un million de piastres. Le service du dividende se trouverait de ce fait allégé de vingt mille piastres par an. Le bénéfice en serait porté sur un dividende possible des actions ordinaires.

Le Dominion Steel a fait preuve de tendance soutenue à la hausse. Le public comprend peu à peu que le dividende sera maintenu, dans le cas même où le gouvernement ne continuerait pas à la compagnie le service de ses primes à la fabrication.

De fait les affaires du Dominion Steel sont très belles et les perspectives d'avenir sont superbes.

Les textiles ont montré beaucoup de force et d'activité. Le Dominion Textile s'est vendu 74 sur la nouvelle qu'un syndicat montréalais a racheté à Londres un paquet de dix mille actions vendues il y a deux ans. On dit que le prix de rachat a été fixé à 75. Si tel est le cas, on peut être assuré que le dividende sera continué. Les hommes d'affaires qui ont fait dans ces conditions cette opération sont parfaitement au courant de la situation de la compagnie.

Les recettes du Rio continuent à accuser de substantielles augmentations. Aussi malgré l'émission d'obligations nouvelles, les perspectives sont très belles.

Les autres valeurs de la liste ont été fermes et assez demandées.

BOURSE AUX MINES DE MONTREAL

MM. Fisher & DesRosiers, agents de change, 91 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant :

COBALT STOCKS—	Valeur	Offre	Demande
Bailey	1.00	.06	.06 1-4
Beaver	1.00	.38	.38 1-2
Brit. Amer.	1.00	.02 7-8	.03
Bl. M. C. Ltd	1.00	.01 3-4	.02
Cham. Ferland	1.00	.12 1-2	.13 1-2
Cob. Lake	1.00	.21 3-4	.22 1-2
Cob. Cent.	1.00	.08	.09
Coniagas	5.00	6.75	7.25
C. Res. xd	1.00	2.67	2.69
City of Cobalt	1.00	.17	.18
Floyd	1.00	.01 1-2	.02
Foster	1.00	.06	.08
Green Meehan	1.00	.03 1-4	.03 1-2
Kerr Lake xd	5.00	6.25	6.60
La Rose	5.00	4.60	4.80
Little Nip	1.00	.05	.05 1-4
McKinley D.-S.	1.00	1.74	1.75
Nipissing	5.00	10.85	11.10
Nova Scotia	1.00	.16	.17 1-2
Otisse	1.00	.01	.01 3-4
Peterson Lake	1.00	.12	.12 3-4
Rochester	1.00	.04	.05
Sil. Alliance	1.00	.01	.03 1-2
Sil. C. M. Cs.	1.00	....	
Silv. Queen	1.00	.03	.05
Silver Leaf	1.00	.04 1-2	.04 3-4
Tretheway	1.00	.90	.94
Temiskaming	1.00	.84	.84 1-2
Union Pac. Cob.	1.00	.03	.03 1-8
STOCKS BRITANNIQUES—			
Alberta Coal & Coke	1.00	.05	.07 1-2
Consolidated Mines	100.00		90.00
Canadian Gold Fields	.10	....	....
Diamond Vale Coal	1.00	....	.08 1-2
International Coal & C.	1.00	....	....
North Star	1.00	.08	....

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Ce tableau nous est fourni par Bryant Brothers & Co., 84 à 88 St-François-Xavier, Montréal.

VENTES DE L'AVANT-MIDI.

British Amer. — 500 à 3, 1000 à 3, 1250 à 3 1-8, 1000 à 3 1-4.
U. P. Cobalt — 2000 à 3 1-8, 1000 à 3 1-4, 1000 à 3 1-4, 1000 à 3 1-4, 2000 à 3 1-4, 500 à 3 1-4, 1000 à 3 1-4, 1000 à 3 1-4, 1000 à 3 1-4, 1000 à 3 1-4, 1000 à 3 1-4, 200 à 3 1-4.
La Rose — 20 à 4.74.
Silv. Leaf — 1000 à 4 1-2.
Coniagas — 100 à 7.00.
Reddick — 700 à 5 1-2, 1000 à 5 3-4.
Nova Scotia — 200 à 17.
Gould — 1000 à 3.

HORS LISTE—

Standard Gold Mines — 500 à 26, 500 à 27, 800 à 27, 500 à 27, 500 à 27, 500 à 27, 500 à 27 1-2, 500 à 28.
Pearl Lake — 500 à 50.
Hollinger — 100 à 8.10, 100 à 8.10, 100 à 8.15, 200 à 8.25, 50 à 8.25, 100 à 8.15, 40 à 8.25, 200 à 8.15, 100 à 8.20, 100 à 8.50 (30) 100 à 8.20, 500 à 8.25, 100 à 8.18.
Porcupine Gold Mines — 250 à 45, 1000 à 50, 500 à 50.
Preston East Dome — 500 à 52, 500 à 50, 500 à 50, 200 à 53, 100 à 53.

La Compagnie d'Assurances

"SUN LIFE OF CANADA"

Siège Social - Montréal.

UN SPLENDIDE RECORD EN 1910

1.— Les augmentations relativement aux assurances en vigueur, aux revenus en espèces et à l'actif n'ont **jamais**, en aucune année, **été égalées** dans aucune compagnie d'assurances canadienne sur la vie.

2.— Malgré une augmentation considérable dans ses affaires sous tous les items, la compagnie a encore diminué la proportion de ses dépenses.

3.— Le fait que la Grande Bretagne lui a, l'an dernier, versé le montant de $1,400,000 pour rentes viagères, prouve clairement que la Compagnie jouit de la confiance publique.

4.— L'actif et l'excédent énormes de la Compagnie assurent une protection absolue aux porteurs de polices.

5.— Le taux très élevé des bénéfices payés aux porteurs de polices a été maintenu et l'excellence, le caractère excessivement avantageux des placements en assurent la continuation.

6.— L'immense succès de cette Compagnie s'étend au-delà des frontières canadiennes; par ses affaires considérables dans d'autres pays, ses vastes relations avec d'autres peuples, la "Sun Life of Canada" a rendu de valeureux services à sa patrie en rehaussant sensiblement à l'étranger le prestige du Canada et, par là, en y attirant des capitaux considérables.

RESULTATS POUR 1910

Assurances émises et payées en espèces en 1910	$ 23,512,377.81
Augmentation sur 1909	2,003,104.65
Assurances en vigueur au 31 décembre 1910	143,549,276.00
Augmentation sur 1909	13,635,606.48
Revenu en espèces, en primes, intérêts, loyers, etc., (moins $75,000 reçus pour augmentation de capital et $60,000 de primes sur icelles)	9,575,453.94
Augmentation sur 1909	1,797,321.89
Actif au 31 décembre, 1910	38,164,790.37
Augmentation sur 1909	5,359,793.60
Excédant réparti en 1910 entre les assurés y ayant droit	377,792.34
Somme employée à placer les Réserves pour Rentes Viagères sur la base des "British Offices Select Annuity Tables"	210,850.28
Addition faite à l'excédant en 1910	643,903.01
Excédant réalisé pendant l'année 1910	$1,232,545.63
Total de l'excédant au 31 décembre 1910 sur le passif et le capital, calculé d'après l'étalon de la Compagnie, savoir: pour assurances, d'après la Table Hm., avec intérêt au taux de 3 et 3½%, et pour rentes viagères, d'après les "B. O. Select Annuity Tables," avec intérêt au taux de 3½%	$3,952,437.54
Excédant, d'après l'étalon du Gouvernement du Canada	5,319,921.18
Paiements faits aux porteurs de polices en 1910 sous forme de Sinistres, Assurances Mixtes échues, Bénéfices, etc.	3,023,462.56
Paiements faits aux assurés depuis l'organisation de la Compagnie	26,266,630.01

Ces chiffres ne comprennent pas les affaires de la Compagnie "Royal Victoria Life" au sujet de laquelle un arrangement en vue de l'absorber a été conclu vers la fin de l'année.

DIRECTEURS ET OFFICIERS

ROBERTSON MACAULAY, - - Président.
S. H. EWING, - - - Vice-Président.
T. B. MACAULAY, Directeur-Gérant et Secrétaire.

W. M. BIRKS — J. R. DOUGALL — H. S. HOLT
J. P. CLEGHORN — H. WARREN K. HALE — ABNER KINGMAN
Hon. RAOUL DANDURAND — CHARLES R. HOSMER — J. McKERGOW

SUCCURSALE DE MONTREAL

1er ETAGE "GUARDIAN BUILDING" 160, RUE SAINT-JACQUES

J. C. STANTON, Jr., Gérant.

IMPERIAL BANK OF CANADA

La Imperial Bank of Canada vient d'ouvrir une succursale à Redcliff, province de l'Alberta, sous la direction de M. A. E. Farmer, ancien comptable de la succursale de Strathcona.

CONSOLIDATION DE MINES

BOSTON, Mass., 8 — La consolidation des compagnies minières du Michigan Nord avec la Calumet & Hecla Mining Company, qui détient des actions de toutes les autres compagnies, a reçu l'approbation, non seulement des actionnaires de la compagnie principale, mais aussi de deux autres organisations de moindre importance : la Allouez et la Tamarack. Comme il y a une injonction temporaire de la cour de circuit des Etats-Unis contre la consolidation, aucune des compagnies n'a pu voter directement sur la question, mais, il n'y a que très peu de dissidents. Si l'injonction est levée par la cour, toutes les compagnies se réuniront le 25 avril pour décider de la fusion.

LES CEREALES

Maïs, américain No 3, jaune	55 1-2	56
Avoine No 2, canadienne Ouest	38 1-4	38 1-2
Avoine No 1 extra feed..	37 3-4	38
Avoine No 3 canadienne Ouest	37 1-4	37 1-2
Avoine No 2 locale blanche		37 1-4
Avoine No 3 locale blanche		36 1-4
Avoine No 4 locale blanche	35 1-4	
Manitoba, orge perlée, No 4	49	50
FARINE		
Manitoba, printemps No 1	00.00	$5.60
Manitoba, printemps No 2	0.00	5.10
Blé d'hiver	4.75	4.90
Manitoba (Strong bakers)	0.00	4.90
Straight Rollers	4.35	4.35
Straight Rollers en sacs	1.90	2.00
Extras	1.60	1.70
Avoine roulée, le baril	0.00	3.90
Avoine roulée, sac	0.00	1.95
Gruau, baril	3.00	3.00
Son d'Ontario	22.00	23.00
Middling	24.00	25.00
Manitoba Shorts	22.00	25.00
Son de Manitoba	00.00	23.00
Pure moulée de grain	30.00	00.00
Mélée	28.00	28.00
Foin No 1	11.50	12.00
Foin No 2	10.50	11.00
Luzerne	6.50	7.00
Luzerne mêlée	7.50	8.00
No 2	9.00	9.50

CHICAGO, MILWAUKEE & ST-PAUL

Les recettes nettes du mois de janvier sur la Chicago, Milwaukee & St. Paul ont diminué de $72,119, pour les sept derniers mois, la diminution des recettes nettes est de $1,274,508 sur la période correspondante de l'année dernière.

THE PEOPLE'S AUCTIONEERS

4 RUE STE-HELENE

N'oubliez pas d'assister à la Grande Vente à l'Encan d'

Echantillons de Manufacturiers

EN FAIT DE

Magnifiques Meubles de Salon, Chambre à Coucher et Salle à Diner, à l'adresse ci-dessus, Est de la rue McGill,

DEMAIN, JEUDI, LE 9 MARS 1911

à 10.30 hrs a.m. et 2.30 hrs p.m.

Sans Réserve.

RAE & DONNELLY, Encanteurs

RECETTES DU CANADIEN NORD

Etat comparatif des recettes brutes du Canadien Nord, pour 1911 :

		Du 1er juillet à date
Semaine finissant le 28 février 1911	$218,600.00	$9,672,390.
Période correspondante de l'an dernier	177,100.00	8,280,500.00
Augmentation	40,200.00	1,391,800.00

ANNONCEZ DANS LES COLONNES DES PETITES ANNONCES DE "LA PATRIE".

BANK OF BRITISH NORTH AMERICA

L'assemblée générale annuelle de la Bank of British North America a eu lieu hier à Londres. Les directeurs ont déclaré un dividende de 6 pour cent et un bonus de 1 pour cent, soit en tout 7 pour cent. Une somme de £25,000 a été portée au fonds de réserve qui totalise maintenant £545,000. On a déduit une somme de £10,000 du compte des immeubles et il reste une balance d'environ £17,000 à reporter.

Comme l'année dernière, un bonus de 5 pour cent a été accordé au personnel de la banque.

McCUAIG BROS & COMPANY

(Membres de la Bourse de Montréal)

Transaction d'affaires générales de Bourse.
Spécialité de placement de valeurs.
Rapport fourni sur demande, de toutes valeurs Canadiennes ou Américaines.
Notre circulaire hebdomadaire du vendredi 3 mars, donne une analyse de la position de la SAWYER-MASSEY COMPANY, Limited.
Une copie en est expédiée par la poste sur demande.

157 RUE ST-JACQUES, Montréal. — 11-3 — 45 RUE ELGIN, Ottawa, Ont.

Dominion Iron & Steel Company, Limited

Obligations à

5%

sur première hypothèque, dues le 1er juillet 1929

Intérêt payable le 1er janvier et le 1er juillet à la Banque de Montréal, Montréal.

Ces obligations sont absolument une première créance sur toute propriété mobilière ou immobilière que possède la compagnie.

Un fonds d'amortissement de $50,000 par année est venu en opération en 1902 et $668,000 d'obligations ont été retirées par ce moyen.

Prix donnés sur demande.

Royal Securities Corporation, Limited

164 Rue St-Jacques, Montréal
Toronto Quebec Halifax
Londres, Angleterre

LAROSE NIPISSING

Nous avons des avantages exceptionnels pour exécuter les commandes sur ces stocks et tous les autres stocks importants de Cobalt. Commandes d'achat et de vente sollicitées.

BRYANT BROTHERS & CO

84-88 rue St-François-Xavier, Tél. Main 4900. Montréal.
302—1-m-v

The Montreal Cotton Co.

Avis est par la présente donné qu'un dividende trimestriel de deux pour cent (2 p.c.), étant le taux de huit pour cent (8 p.c.) par année sur le capital payé de cette compagnie a été déclaré payable aux actionnaires du registre le 5ème jour de Mars, et que les chèques pour ledit dividende leur seront envoyés par la poste le 15ème jour de mars prochain.

Par ordre du Bureau,
JOHN LOWE, Jr.,
Sec.-Trésorier.

Montréal, le 28 février 1911.
5—1-8-15

PAR MARCOTTE FRERES

En Vertu de l'Acte des Liquidations

AVIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de

The Talbot-Allard Lumber Co., Limitée,

En liquidation.

Le soussigné vendra par encan public chez Marcotte Frères, au No. 69, rue St-Jacques, Montréal,

MERCREDI LE 22 MARS 1911, A 11 HEURES A.M.

l'actif suivant :—

1o. Un terrain composé des lots de terre situé à Outremont, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, sous les Nos. 35-535, 35-536, 35-537, 36-51-5, 36-51-6, 36-51-7, 36-51-8, 36-51-9 et 36-52-7, 36-52-8, 36-52-9, 36-52-10, 36-52-11, de la partie Nord-Ouest du lot No. 35-530, des lots Nos. 35-531, 35-532, 35-533, des lots Nos. 36-51-11, 36-51-12, 36-51-13, 36-51-14, 36-51-15, 36-51-16, 36-51-17, 36-51-18, et 36-51-19, droit en commun dans la ruelle, avec un moulin à scie, machineries, hangars à bois, une grosse balance, avec bâtisse, une maison portant les Nos. civiques de la rue Wiseman 933-935 et autres bâtisses dessus construites, mais à distraire du No. 36-52-7, 1479 pieds de superficie, mesure anglaise appartenant à Dominico Bisante, suivant promesse de vente en date du 16 Novembre, 1908, le tout évalué à environ $42,000.00

2o. Différentes sortes de bois de sciage, poteaux, bardeaux, lattes etc., suivant l'inventaire au montant de ... 10,796.00

Pour être vendu les terrains, bâtisses et machineries en bloc en un seul lot.

Le bois mentionné au paragraphe 2 sera aussi vendu en bloc en un seul lot.

On peut visiter tous les jours, en s'adressant sur les lieux, au No 933 rue Wiseman.

Pour toutes autres informations, s'adresser au soussigné,

NAPOLEON ST-AMOUR,
Liquidateur,
11 Place d'Armes, Montréal.
MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.
302-18-25-f.-4-8-11-15-18-mars.

AVIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de

A. V. Campeau,

Maître-plombier, 2337 Boul. St-Laurent, Montréal.

Les soussignés vendront à l'encan, en cinq lots, au No 69 rue St-Jacques, Montréal,

LUNDI, LE 13 MARS 1911

à 11 hrs. a.m.

1.—Fonds de commerce suivant inventaire $2,768.37
2.—Outillage 771.55
3.—Fixtures de bureau, clavigraphe, etc. 95.68
4.—Roulant, comprenant cheval, 2 express, etc. 373.50
5.—Les dettes de livres se montant à 174.79

CONDITIONS COMPTANT. L'atelier sera ouvert pour inspection samedi, le 11 courant.

Pour autres informations, s'adresser à

ALEXANDRE DESMARTEAU,
60 rue Notre-Dame Est, Montréal.
MARCOTTE FRERES,
Encanteurs. 6-8

ENCAN PAR P. VANDELAC

CHEVAUX A VENDRE

Nous venons de recevoir 2 chars de chevaux parmi lesquels il s'en trouve de gros — pesant 1500 à 1600 livres. Parmi ce lot, il y en a plusieurs pour fin générale. Il se trouve parmi ce lot aussi plusieurs chevaux très rapides pour être vendus par encan demain, le 9 courant à 2½ hrs. p.m.

P. VANDELAC,
Place Jacques-Cartier.
Tél. Bell Main 6359.

BODEGA CAFE A VENDRE

Les soussignés vendront à l'Encan au No 69 rue St-Jacques, Montréal,

LUNDI, LE 13 MARS 1911,

A 11 heures a.m.

Le restaurant bien connu BODEGA CAFE, si bien situé au centre commercial de Montréal, aux Nos 108 et 110 rue Notre-Dame Ouest, comprenant :—la licence, les droits dans le bail finissant le 1er mai 1914, les garnitures et ameublement du bar et salle à dîner, vaisselle, verrerie et argenterie et les ustensiles de cuisine, le tout en parfaite condition.

Le restaurant étant en opération, peut être visité en aucun temps.

CONDITIONS, COMPTANT. — Un dépôt de $500 sera exigé au moment de l'adjudication.

Pour autres informations, s'adresser à

ALEXANDRE DESMARTEAU,
Curateur,
60 rue Notre-Dame Est, Montréal
MARCOTTE FRERES,
Encanteurs
Montréal, 6 mars 1911 9-6-8

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées seront reçues par le "R. P. Courbon, curé de North Cobalt, Ont." jusqu'au 15 mars 1911, à midi, pour la construction d'un collège catholique à North Cobalt. Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque garanti de (2) deux pour cent du montant de la soumission.

On peut se procurer plans et devis aux bureaux des architectes Moran et McPhail, Haileybury, Ont.

7-6

INTERCOLONIAL RAILWAY

Soumissions

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant à l'endos " Soumission pour gare à Campbellton " seront reçues jusqu'à et le SAMEDI, 25 MARS 1911, pour la construction et l'érection d'une GARE A PASSAGERS EN BRIQUE ET PIERRE A Campbellton, N.B.

L'on pourra voir les plans et devis au bureau du chef de gare, Campbellton, N.-B., au bureau de l'ingénieur en chef, Moncton, N.-B., et au bureau du secrétaire du département des chemins de fer et canaux, Ottawa, Ont., où l'on pourra obtenir des formules de soumission.

Il faudra se conformer à toutes les conditions du devis.

A. W. CAMPBELL,
Président.
Du Bureau de direction des chemins de fer du gouvernement.
Ottawa, Ont.
28 Février 1911.
9—10

Température

TORONTO, 8—Aujourd'hui, beau avec peu de changement dans la température; demain, vent du sud-est, beau avec température plus chaude.

PROBABILITES — Victoria, pluie ; Calgary, clair ; Winnipeg, nuageux ; Port Arthur, nuageux ; Owen Sound, clair ; Toronto, clair ; Ottawa, clair ; Montréal, clair ; Québec, clair ; Pointe au Père, clair.

Les chiffres de la température nous sont fournis par M. R. de Mesli, gérant de Hearn et Harrison, 10-12 Notre-Dame Est.

Maximum aujourd'hui 18
Minimum aujourd'hui 5
Maximum l'an dernier 28
Minimum l'an dernier 20

LE TEMPS QU'IL FAIT AU CANADA — Une sérieuse perturbation dont le centre est à l'île de Sable a causé une tempête de neige sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse. Il fait beau dans tout le Canada, excepté en Colombie Anglaise, où il pleut.

CALENDRIER — Demain 9 mars 1911 — Fête du jour, Sainte Françoise, veuve.

EPHEMERIDES — Le 8 mars 1910, l'honorable Pérodeau nommé ministre sans portefeuille à Québec : arrestation à Paris de Duez, le liquidateur des biens des congrégations.

REUNION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE

Les membres de l'Association St-Jean-Baptiste se réuniront en assemblée générale annuelle demain soir, à huit heures, dans la grande salle du Monument National.

Nous savons que grâce à l'affiliation de plusieurs centaines de nouveaux membres, à la création de plusieurs sections paroissiales, aux questions toutes nouvelles et d'un intérêt majeur au point de vue de la nationalité canadienne-française, qui y seront débattues, cette assemblées sera la plus importante que nous aurons eue depuis plusieurs années.

Les membres de l'Association feront l'élection de leurs officiers généraux, qui sont au nombre de six. Il est avéré que le président sera choisi parmi les officiers dont le terme vient de finir et de plus, on fera l'élection de deux nouveaux directeurs.

Le comité chargé d'étudier et d'élaborer un projet de commissions d'études fera connaitre son rapport et ces commissions seront créées, séance tenante.

Tous les membres sont instamment priés d'être présents.

LES OBSEQUES DE FEU LADY CASAULT

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

QUEBEC, 8. — Les funérailles de feu Lady Casault, décédée subitement, samedi soir, ont eu lieu ce matin, à l'église de Notre-Dame du Chemin, au milieu d'une grande foule de parents et d'amis.

Le service a été chanté par M. R. P. Désy, S.J., assisté du R. P. Wadel et de l'abbé Capper.

La levée du corps a été faite par l'abbé Paquet, chapelain des Franciscaines.

On remarquait dans le cortège : Sir Ls.-A. Jetté, Sir Frs Langelier, l'hon. juge Casault, l'hon. Ths. Chapais, S. H. le recorder Déty, etc. L'inhumation a eu lieu au cimetière Belmont.

L'EXPOSITION D'AUTOS A TORONTO

M. Pannell, gérant de la Canada Cycle & Motor Co., était, hier, de retour de Toronto, où vient de se tenir l'exposition annuelle d'automobiles. Il considère que cette exposition a été "phénoménale." Ce fut sa propre parole. Elle a remporté un succès auquel ses organisateurs étaient loin de s'attendre.

—:o:—

M. le docteur Handfield, de la rue Saint-Denis, vient d'acheter une voiture Hupmobile, dont MM. Gadbois sont les représentants à Montréal.

—:o:—

La "Montreal Garage Co.," de la rue Queen, vient d'obtenir l'agence des voitures Pope, Hartford et Hatchkiss.

IL AVAIT DROIT A UNE COMMISSION

M. le juge Davidson a rendu jugement en faveur de M. Adolphe Reeves, hier, dans une action intentée par ce monsieur contre Francis Hyde & Cie, de qui il réclamait une balance de commission de $1,549, parce qu'il leur avait fait vendre à M. Trefflé Bastien 877,000 blocs métropolitains. Ces blocs ont servi à paver les rues de la ville Saint-Louis.

M. BOURASSA ET LE "NATIONALISTE"

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

QUEBEC, 8.— Rencontrant à midi M. Henri Bourassa au moment où il sortait du comité des chemins de fer, le représentant de la "Patrie" à Québec lui a appris qu'il poursuivait le journal "Le Nationaliste" pour libelle. Le chef nationaliste a répondu :

"Le "Nationaliste," moi, je ne connais pas ça."

LE PRIX DE LA GLACE AUGMENTERA CONSIDERABLEMENT

Une coalition de tous les vendeurs de glace de Montréal est à s'organiser en vue de combattre le projet de forcer les fournisseurs à livrer la glace à l'intérieur des maisons.

M. Meldrum, de la City Ice Company annonce que le prix de la glace sera augmenté de 60 pour cent, si un règlement est adopté par la ville, à cet effet. Une échelle de prix sera établie, en vertu de laquelle il en coûtera aux citoyens pour se procurer de la glace, les prix additionnels suivants :

Au premier étage : 25 cents de plus.
Au deuxième : 50 cents.
Au troisième : 75 cents.
Au quatrième, $1.00.

Le Bureau de Contrôle a été saisi de la question, et il devra aviser les autorités du service sanitaire de la conduite à suivre.

DECISIONS DE LA SOCIETE MEDICALE DE MONTREAL

Les membres de la Société Médicale de Montréal se sont réunis en séance extraordinaire, hier soir, à l'Université Laval, sous la présidence de M. le docteur Benoit.

L'objet principal de cette réunion était d'étudier le projet de division de la province en dix districts sanitaires, projet qui fut soumis à la Législature par le Conseil d'hygiène de la province de Québec et auquel Sir Lomer Gouin, faisait allusion au dernier dîner de l'Association Médicale, à l'hôtel Viger.

Le docteur Beaudry, inspecteur du conseil d'hygiène, a donné des explications sur le projet préconisé si ardemment à Québec.

Dans chacun de ces districts, serait nommé un médecin inspecteur dont les émoluements seraient assez élevés pour lui permettre de se consacrer entièrement à ses fonctions. Ce médecin, outre qu'il visiterait les aqueducs, les institutions diverses de son district, ferait des conférences sur l'hygiène, la tuberculose, etc.

Les membres de la société ont été unanimes à approuver le bien-fondé de ce projet et ils ont décidé d'appuyer l'action du Conseil d'Hygiène auprès du gouvernement.

Ils ont aussi décidé d'appuyer la requête de la Faculté de Médecine de l'Université Laval qui demande au Gouvernement de lui accorder une subvention pour l'entretien de ses laboratoires.

Les médecins présents étaient au nombre d'une cinquantaine.

L'ODYSSEE D'UN HABIT DE NOCES

M. le juge Lebeuf a rendu jugement ce matin, dans une cause où l'objet en litige était un habit de noces, — avec lequel personne n'est allé aux noces.

Un monsieur Durocher avait fait faire cet habit pour ses noces, mais quand les noces arrivèrent, l'habit rapporté chez le tailleur pour remédier à un léger défaut, n'était pas prêt. Il dut aller aux noces sans cet habit. Il demanda ensuite des dommages-intérêts au tailleur. Le juge Lebeuf lui a accordé des dommages-intérêts, mais il l'a aussi condamné à payer ses frais, considérant qu'il avait été lui-même négligent.

LE PROCES DE E. J. SULLIVAN

On a commencé aux assises, ce matin, le procès de Ed. J. Sullivan, accusé d'avoir tenu une maison de jeu au No 47 de la rue St-Jean.

Plusieurs témoins ont comparu, déclarant que l'accusé tenait une place d'affaires où l'on pariait sur les chevaux qui couraient à Blue Bonnets. Ils ne déclarent pas que l'accusé était le propriétaire ou le gérant de ce bureau, mais qu'ils l'y ont vu souvent et lui ont confié les montants de leurs paris. La plupart savaient que l'endroit s'appelait aussi le Kensington Club et qu'ils pouvaient y pénétrer ouvertement sans donner de mot d'ordre.

Ces témoins sont : MM. J. S. Walker, Henry Ryan, J. P. Burns, Andy Maloney et Louis Gohier.

Mtre N. K. Laflamme et Mtre Alban Germain occupent pour la défense.

L'EX-DETECTIVE BARRETT EST MORT

En l'Hospice des Incurables, ce matin, est trépassé, dans sa 72e année, David Barrett, autrefois détective à l'emploi de la cité de Montréal. Il était entré dans la force municipale en 1876. Il était pensionnaire de l'Association de Bienfaisance de la Police depuis le 6 juillet 1907. Avant son arrivée en ce pays il demeurait en Angleterre, où il faisait du service dans l'armée impériale.

Les funérailles auront lieu vendredi matin, à 8.30, à Notre-Dame de Grâces.

Vous perdrez de l'argent

si vous attendez que les personnes à qui vous louez des chambres aient déménagé avant de faire publier une série de Petites Annonces dans la PATRIE. Dès qu'elles vous ont fait part de leur intention de changer de domicile, annoncez que vous avez des chambres à louer et faites une courte description de celles-ci. Cela vous coûtera quelques sous, mais vous éviterez de perdre des dollars.

IL Y AURAIT DES SURPRISES DANS LAFONTAINE

Il est possible que l'élection à la charge d'échevin dans le quartier Lafontaine, pour le 28 courant, donne lieu à de grosses surprises.

La mise en nomination aura lieu du 10 au 16 du courant, et déjà les candidatures des ex-échevins Dubeau et Lavallée sont certaines ; mais, l'on annonce que des requêtes ont été faites à l'ex-échevin Giroux, pour l'engager à se porter aussi candidat.

Le Comité des Citoyens n'a pas encore fait connaitre ses intentions, mais il est admis, qu'advenant la présence des trois candidats ci-dessus, le Comité des Citoyens en fera présenter un quatrième qu'il appuiera de toutes ses forces.

LA FIN TRAGIQUE DU JEUNE MENARD SOUS UN TRAMWAY

Voici de nouveaux détails sur la mort tragique du jeune Ménard, que la PATRIE était le seul journal français à rapporter dès hier.

Vers une heure, hier après-midi, Albert Ménard, âgé de 10 ans, jouait au cow-boy avec des camarades du même âge, rue St-Denis entre les rues De Fleurimont et Comte, quand il roula sous les roues d'un tramway, entraîné par une corde qu'il s'était nouée autour du corps; il fut presque coupé en deux t affreusement mutilé.

ALBERT MENARD, broyé par un tramway de la rue St-Denis, hier après-midi.

La victime se tenait sur un banc de neige, quand le bout de la corde qui était attaché à sa ceinture, reposant sur les rails, s'entortilla autour des roues du tramway qui passait et l'enfant, en un instant, était broyé par le tramway, avant que le garde-moteur, le conducteur et les passagers eussent eu le temps de s'en apercevoir.

Le fourgon de la morgue est venu recueillir les restes de la victime et l'enquête a eu lieu ce matin.

Le défunt était le fils du Heutenant Théodule Ménard, du poste de police de la rue Chaboillez et demeurant avec ses parents au No 459 rue Huntley.

VENTE DE BEURRE TROP AQUEUX

Deux épiciers hébreux, Aron Litchinsky, 730 rue St-Dominique, et Maurice Flumberg, 45 St-Charles Borromée, ont été condamnés, cet avant-midi, par le juge Lanctôt, pour avoir vendu du beurre qui contenait plus de 16 p.c. d'eau, le maximum permis par la loi, à $10.00 chacun et les frais.

EST-CE LA GUERRE AU MEXIQUE ?

(Service spécial de la PATRIE)

WASHINGTON, 8.—Les dépêches affluent au département de la guerre et le mouvement des troupes se poursuit avec la précision et la régularité d'une horloge.

Les soldats sont munis de cartouches à balle, bien que ce soit la pratique de remplir les gibernes de cartouches blanches quand les troupes partent pour des manœuvres. Malgré les dénégations des fonctionnaires du département de la guerre, le public est bien persuadé que cette soudaine activité militaire a une relation directe et vitale avec le mouvement révolutionnaire au Mexique.

La réticence des autorités confirme les gens dans l'idée que les Etats-Unis se préparent à faire face à l'éventualité des progrès inquiétants de la révolte contre le président Diaz.

EL PASO CHOISI COMME QUARTIER GENERAL

(Service spécial de la PATRIE)

EL PASO, Tex., 8.—Les membres de la junte révolutionnaire ici ont déclaré que la ville avait été choisie comme quartier général de la révolution mexicaine pour les Etats-Unis. Toutes les opérations seront à l'avenir dirigées d'ici.

Madero a l'intention de confiner les hostilités dans le nord de la province de Phihuahua.

ACTION POUR LIBELLE

M. Alfred Mousseau, rédacteur des tribunaux civils à la "Patrie," a intenté hier une action en dommages-intérêts de $200 pour libelle diffamatoire, contre la "Publicité, Ltée," qui édite le "Nationaliste."

Ses avocats sont Mtre Charlemagne Rodier et Joseph Archambault.

SIR LOMER GOUIN DEFINIT SON ATTITUDE SUR LA QUESTION DU BILL DES TRAMWAYS

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

QUEBEC, 8 — Quand le bill des tramways de Montréal est revenu ce matin devant le comité des chemins de fer, on s'est remis à la discussion des amendements proposés par la compagnie et ceux proposés par la cité de Montréal.

M. Chs Beaubien, avocat, représentant de la ville d'Outremont, est le premier à s'élever contre les propositions du Tramway.

"Si Montréal, dit-il, est en faute avec la Compagnie pour avoir été trop lente dans ses négociations, qu'est-ce qu'Outremont a à y voir.— Pourquoi venir briser le contrat que nous avons passé avec la compagnie il y a six ans?

M. Beaubien affirme que si la proposition de la compagnie était acceptée, cela aurait pour résultat de faire tomber

DE CINQUANTE POUR CENT

le prix de la propriété à Outremont.

Il demande au Dr Finnie, parrain de l'amendement de la Cité d'ajouter à son amendement que, pour ce qui concerne Outremont, la "Montreal Tramways Company" remplacera la "Montreal Street Railway Co." dans les obligations de cette dernière.

M. L. J. Ethier, aviseur légal de la Cité de Montréal, parle de nouveau contre le bill qu'il considère plutôt comme un bill public.

Il affirme que, depuis que l'étude de ce bill est commencée, la population de Montréal est plus opposée que jamais à ce qu'on lui enlève son autonomie. Il y a actuellement un

"TOLLE"

général.

M. Ethier prétend exagérés les chiffres donnés hier soir, par M. Robert sur les dépenses que la compagnie a à faire, pour ne pas dire très exagérés.

M. Bourassa demande à M. Robert combien les quatre compagnies ont actuellement de milles de voie ferrée sur l'île de Montréal.

Il y en a 230 dit M. Robert.

Quant au nombre de milles qu'il faut construire, M. Robert ne saurait le dire exactement.

M. Bourassa dissèque l'amendement de la compagnie. Il prétend que la franchise proposée de cinquante ans n'est guère loin de ressembler à la franchise perpétuelle, que l'on proposait tout d'abord. En effet, la seule chance que les municipalités aient de faire cesser cette franchise, est d'exproprier la compagnie "As a going concern", c'est-à-dire comme une entreprise en exploitation.

Les municipalités devront donc payer les biens de la Compagnie, et de plus

RACHETER LEURS PROPRES RUES.

et racheter les privilèges qu'elles auront accordés à cette Compagnie.

La législature, dit-il, a continué de respecter les droits acquis. Est-ce respecter les droits acquis que de mettre fin aux contrats que les municipalités ont passé avec la compagnie, et cela sans que ces municipalités l'aient demandé, et même sans qu'elles soient consultées.

M. Bourassa croit que c'est déjà assez d'accorder à la Compagnie l'existence et le droit d'amalgamer les quatre compagnies existantes.

Il prétend que, pour cette année, les promoteurs du bill ne devraient pas aller plus loin. Si, l'an prochain, la Compagnie n'a pas réussi à traiter avec les municipalités qui ne se montrent pas raisonnables, il sera prêt à passer par-dessus la tête des autorités municipales de l'Ile de Montréal.

L'ATTITUDE DU PREMIER MINISTRE.

Sir Lomer Gouin prend enfin la parole pour définir clairement la position qu'il entend prendre sur cette question.

"Le député de St-Hyacinthe, dit-il, fait appel aux hommes modérés, et je veux être le premier à répondre."

La position que je vais prendre va certainement m'attirer des reproches. Il eut été très facile pour moi de rester à mon bureau et de me désintéresser de cette question de laisser tuer le bill sur le préambule, mais nous avons des responsabilités envers la population de Montréal, qui est égale au tiers de la population de toute la province. Je suis pour les principes et les théories, mais je n'aime pas que l'application pratique des théories se fasse trop attendre.

"Depuis 1903, les ouvriers de Montréal réclament dix Billets pour 25 centins pour aller à leur travail, et 12 billets pour 25 centins pour envoyer leurs enfants à l'école. Ils attendent encore, et cette attente leur coûte environ $300,000 par année."

Puis le premier ministre définit son attitude. Il croit d'abord que tous les contrats existant actuellement entre les compagnies de tramways et les municipalités de l'Ile de Montréal doivent être respectés à la lettre.

Rien dans la loi qu'il veut passer ne changera ces contrats, tant et aussi longtemps que les municipalités ne voudront pas les modifier. Au lieu d'une franchise de 50 ans, il suggère

UNE FRANCHISE DE 40 ANS

à la compagnie projetée avec deux ans additionnels pour préparer les débentures.

La moyenne des contrats que les dix-sept municipalités en question ont avec les tramways est de 20 ans. Prenons par exemple Montréal dont le contrat expire dans 11 ans. D'ici à onze ans, la cité pourra s'en tenir à son contrat si elle le veut. Mais elle pourra le modifier. Elle ira devant la compagnie et si elle ne s'entend pas avec cette dernière, sur les nouvelles conditions qu'elle désire, elle ira devant la Commission des Utilités publiques.

A l'expiration de ces onze ans, la cité renouvellera son contrat pour les 29 ans qui resteront, et cela de la même manière, c'est-à-dire en mettant la Commission des Utilités publiques comme arbitre.

Après ces 40 ans, la franchise subsistera dix ans, si la municipalité n'exproprie pas le tramway. Et il en sera ainsi de dix ans en dix ans. On sait que la compagnie proposait une période de 25 ans.

LE MODE DE RACHAT

Quant au mode de rachat, le premier ministre se prononce contre l'amendement de la compagnie qui veut être rachetée "as a running concern." Il veut que les municipalités puissent racheter en payant seulement la valeur des biens de la compagnie.

Le premier ministre croit que, dans cinq ans, toutes les municipalités auront refondu leurs contrats et cela au grand contentement de tout le monde.

Il se dit convaincu que jamais la cité de Montréal n'arrivera à un règlement avec la compagnie dans les conditions actuelles.

"Et pendant ces atermoiements, doit-on laisser le peuple souffrir ? Il est certain que si la législature parvient à régler cette question de façon à donner dix billets pour 25 centins aux ouvriers et à transporter les citoyens d'Ahuntsic et de Bordeaux au cœur de la ville pour le même prix que les citoyens des quartiers intérieurs, les gens seront satisfaits.

Après les explications du premier ministre, la discussion s'est continuée jusqu-à une heure, sans révéler rien de bien nouveau.

—o—

Signalons cependant une déclaration significative de M. Bourassa, qui dit que l'idée de faire expirer toutes les chartes à une même époque était bonne.

La date n'a pas d'importance. Seulement quant au reste, il n'est pas avec le premier ministre.

En somme, bien que le bill ne soit guère plus avancé qu'hier, la situation parait s'éclaircir.

Le comité continuera à siéger ce soir.

En sortant du comité, le premier ministre a dit au représentant de la PATRIE. "Eh bien, nous ne sommes pas loin du règlement de cette question; c'est un fier service que nous rendons à Montréal."

M. A. TURCOTTE EST FRAPPE D'APOPLEXIE

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

QUEBEC, 8. — M. Adjutor Turcotte, avocat, de cette ville, l'un des doyens du barreau de Québec, a été frappé de deux attaques d'apoplexie hier soir, et il a été administré cette nuit. Son état est considéré comme désespéré.

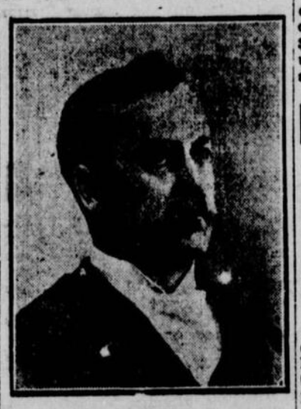

M. A. TURCOTTE, avocat, de Québec, qui vient d'être frappé d'apoplexie.

CONDAMNATIONS EN COUR DE POLICE

Les condamnations suivantes ont été prononcées, cet avant-midi, en Cour de Police, par le juge Hurtubise Lanctôt: John Jasky, fausses représentations, 6 mois de travaux forcés; Hector Blais, vol, 10 jours; Michel Marcheterre, effraction, 6 mois; Médéric Proteau, refus de pourvoir aux besoins de sa nombreuse famille depuis une demi-année, 6 mois de prison, $50.00 ou trois autres mois; M. Schroder verra à procurer du travail aux enfants de ce dernier, un sans-cœur s'il en est.

RESPECT A LA DIGNITE DE LA FEMME

La campagne entreprise par le Canadien-Nord pour faire venir au Canada des jeunes Anglais qui veulent se marier a été dénoncée hier soir, à une réunion de la succursale de Montréal de la "Ladies' Auxiliary of the United Irish League."

Les membres de la ligue présents ont parlé contre le procédé du Canadien-Nord pour attirer des femmes à marier au pays et ont déclaré que c'était faire servir le mariage à une entreprise commerciale en même temps que vouloir enlever à la femme sa dignité.

On a ensuite adopté une résolution priant les femmes du Canada de travailler à sauvegarder la dignité de la femme et à la protéger contre tous ceux qui ne la respectent pas.

On a aussi adopté une résolution de protestation contre le Canadien-Nord et on a prié le secrétaire d'en envoyer une copie au premier-ministre du Canada, au chef de l'opposition, au chef du parti irlandais, au chef du parti ouvrier et au premier-ministre d'Angleterre:

Les élections, qui ont au lieu après cette discussion, ont donné le résultat suivant : présidente, Madame Henderson ; vice-présidentes, Mmes May Odell, Cahill et Kennedy, secrétaire, Madame Gregory Papadopulos, trésorière, Mme Sullivan.

M. J. S. MESSIER, MEMBRE DU CONSEIL D'AGRICULTURE

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 8.—Par arrêté en conseil en date du 3 mars courant, M. J.-S. Messier a été nommé membre du Conseil d'Agriculture de la province de Québec. C'est une excellente nomination dont il convient de féliciter le gouvernement..

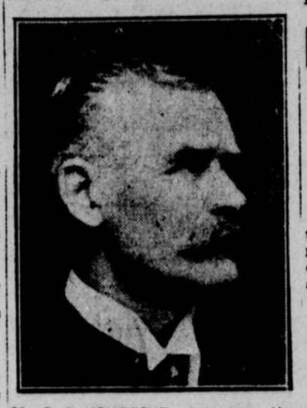

M. J.-S. MESSIER, qui vient d'être nommé membre du conseil d'agriculture de la province de Québec.

M. Messier est né à Varennes, le 20 mars 1860. Après avoir fait de solides études au collège commercial de sa paroisse natale, il embrassa la carrière agricole où ses succès ont été nombreux et constants. Président de la Société d'Agriculture du comté de Verchères depuis 1905, il a prêché par la parole et par l'exemple l'amour de la terre—la grande amie—et il s'est fait l'avocat de toutes les réformes destinées à favoriser le progrès agricole.

M. Messier jouit d'une grande popularité. Il a été maire de sa paroisse durant six années consécutives, de 1904 à 1910 et préfet du comté de Verchères de 1906 à 1910.

M. Messier est un des esprits dirigeants de la classe agricole dans le district de Montréal et nous le félicitons de la distinction dont il est l'objet.

FERME VENDUE $72,000 A LONGUEUIL

(Spécial à la PATRIE)

LONGUEUIL, 8. — M. Adolphe Trudeau, cultivateur, du Chemin Chambly, vient de vendre une ferme d'environ trois cents arpents à la compagnie Ross Realty, au prix de $72,000. Cette ferme avait été payée une vingtaine de mille dollars, il y a quelques années.

IL SERAIT MORT D'UNE MENINGITE TUBERCULEUSE

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

HULL, 8. — Les docteurs Isabelle et Lyman qui ont pratiqué, hier, l'autopsie sur le cadavre du petit Georges Hector Rémillard seront probablement les seuls témoins qui seront entendus à la reprise de l'enquête du coroner Lyster, ce soir, à la morgue Desjardins.

Ces médecins feront, nous dit-on, la déclaration que l'enfant a succombé à la méningite tuberculeuse et non à une méningite qui aurait pu être occasionnée par des coups pouvant avoir été donnés sur la tête de l'enfant.

Une vingtaine de témoins avaient été assignés sur l'ordre du coroner pour être entendus à l'enquête, ce soir, mais il est peu probable qu'ils le soient, puisque les médecins autopsistes déclareraient que les causes de la mort du jeune Rémillard sont toutes naturelles.

TRANSACTIONS IMPORTANTES

Deux transactions immobilières considérables ont été enregistrées ce matin.

M. J.-B. Dupré a vendu à M. P. Bilodeau, pour $83,000, la partie nord-ouest des lots 1852 et 1853 du quartier Saint-Antoine, avec les édifices y érigés, rue Durocher.

M. Gédéon Germain a vendu à M. Gaudias Benoit et autres une terre connue sous le numéro 73 du cadastre du Sault-au-Récollet, contenant 2 arpents par 38, avec les constructions y érigées, aussi une autre lisière de terre faisant partie du numéro 75, contenant 18 pieds par 38 arpents. Le prix de vente a été de $17,000.

William E. Logan Stewart, de Clearbrook, comté de Carmarthen, Principauté de Galles, ancien capitaine, et al ès-qual, ont vendu à Stanislas Delphis Vallières, 190 lots de terre dans le quartier Saint-Denis. Ces terrains sont bornés par lesrues et avenues suivantes: Laurier, Garnier, Lasalle, Pepineau, Marquette, Fabre et se trouvent sur l'extension du Boulevard Saint-Joseph. — Prix: $77,000.

UN CAS DE PETITE VEROLE PRES DE HULL

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

OTTAWA, 8. — On annonce la découverte d'un cas de petite vérole à Chelsea, distance de sept milles de Hull. La victime est un homme de chantier du nom de Thomas Duncan. Il a été mis en quarantaine sur l'ordre du Dr T. B. Davies.

IL EST REELU PREFET DU COMTE D'HOCHELAGA

Le conseil du comté d'Hochelaga tient sa séance régulière cet après-midi, sous la présidence de M. Jacques Léonard, maire de la Pointe-aux-Trembles. Au moment où nous allons sous presse, on vient de terminer les élections annuelles. M. Jacques Léonard, a été réélu préfet du comté. M. Camille Paquet, N.P., a été également réélu secrétaire-trésorier.

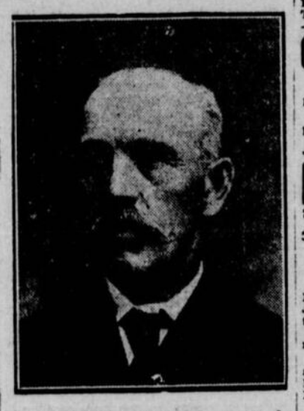

M. JACQUES LEONARD, maire de la Pointe-aux-Trembles, réélu préfet du comté d'Hochelaga.

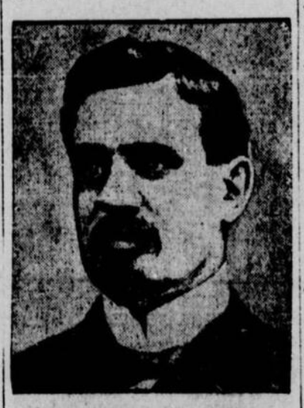

M. CAMILLE PAQUET, N.P., réélu secrétaire-trésorier du conseil du comté d'Hochelaga.

LES POMPIERS CHERCHENT OU EST LE FEU

L'établissement de la "Montreal Day Nursery", 50, rue Belmont, a failli être détruit, hier soir, par un incendie que les pompiers ont éteint heureusement, après avoir cherché pendant dix minutes où était le feu.

La brigade était commandée par les chefs de district Mann et Lussier.

Comme la plupart des pompiers étaient retournés aux casernes, on sonna une nouvelle alarme et les chefs eurent à commander les hommes des casernes Nos 1, 2, 3, 4, 5, 10, 20 et 25. Le feu était pris dans le plancher qui sépare le premier et le deuxième étages.

Les quinze personnes qui habitent la maison se sauvèrent en robes de nuit, mais les pompiers les rassurèrent et éteignirent le feu en quelques minutes.

Le chef Tremblay prie les personnes qui sonnent des alarmes de rester près des boites jusqu'à l'arrivée de la brigade.

La rue Sainte-Catherine a été mise en émoi, hier après-midi, pour un commencement d'incendie dans la cave de M. J.-M. Grothé, le bijoutier bien connu de la rue Ste-Catherine, près St-Laurent.

CETTE DECISION N'A-T-ELLE AUCUN CARACTERE CIVIL?

Les avocats de M. C. S. Edwards, MM. Elliott et David, ont fait, aujourd'hui, une inscription en droit contre le plaidoyer du mis-en-cause, dans la cause de Edwards contre le petit séminaire de Sainte-Marie du Monncir et Mgr Bernard mis en cause.

On sait que les avocats de Mgr Bernard allèguent que la décision de l'ordinaire rendue contre le petit séminaire n'a aucun caractère civil; c'est contre ces allégués que MM. Elliott et David forment leur inscription en droit.

PLAINTE RENVOYEE FAUTE DE PREUVE

Antonio Folino a été acquitté cet avant-midi, par le juge Bazin, de deux accusations de tentative de meurtre portées contre lui, l'une par Francesco Constanzo, et l'autre par Frank Cuda. Comme dans beaucoup de cas de ce genre, les témoins au moment de l'enquête préliminaire n'étaient pas présents. Le juge s'est vu obligé de renvoyer les plaintes.

SHERBROOKE, 8.—Hollis Hitchcock, un cultivateur bien connu de Massawippi, dans le comté de Stanstead, s'est fait sauter la cervelle dans son écurie, hier. On ne connait pas ce qui a pu conduire Hitchcock à cet acte désespéré.

ON CONTESTE LA JURIDICTION DU TRIBUNAL

La cause de la succession Cockburn, qui accuse la compagnie "Canadian Light, Heat and Power" d'avoir agi avec illégalité dans ses expropriations autour du canal de Beauharnois, à Valleyfield, et qui demande une injonction contre cette compagnie, pour l'empêcher de continuer les expropriations, a été entendue, ce matin, par M. le juge Laurendeau.

On a débattu, ce matin, la question de la juridiction du tribunal.— MM. Foster et Cie., ont prétendu que la demande d'injonction aurait dû être faite à Valleyfield et MM. J. B. Archambault et Pélissier, les avocats des requérants, ont soutenu, au contraire, que la cour supérieure de Montréal a juridiction. La question a été prise en délibéré.

CHIRURGIEN DENTISTE
Dr J. L. AUDET
1299 Ste-Catherine Est, près Dufresne.—Tél. Bel Est 6523. jno

GENDREAU & GENDREAU
CHIRURGIENS-DENTISTES
117 RUE SAINT-DENIS, coin Dorchester
Tél. Bell E. 2916.
Dr J. G. A. Gendreau, Dr Conrad Gendreau
249-1-mr-v-jno

FRANCHERE DENTISTE
144 ST-DENIS
226—1.m.v—jno.

NAISSANCES

JETTE — A Montréal, le 6 courant, au No 163 rue Guy, l'épouse de M. Roméo Jetté, un fils, baptisé Joseph-Lucien-Gaston-Gérard.

Parrain et marraine, M. et Mme Ferdinand Giard, grands-parents de l'enfant.

LEBLANC — A Montréal, le 4 courant, au No 259 rue Chambord, l'épouse de M. F.-X. Leblanc, une fille, baptisée Jeanne-Marie-Juliette.

Parrain et marraine, M. F.-X. Leblanc, Jr., et Juliette Leblanc.

SAVAGE — A Montréal, le 5 courant, l'épouse de M. C.-N. Savage, de La Tuque, un fils, baptisé Charles-Frédérick.

Parrain et marraine, Docteur J.-A. et Mme Riberdy.

AVIS DE DECES

BARRETT — Mercredi, 8 mars, à l'âge de 72 ans, David Barrett (ancien détective) époux bien-aimé de Césarine Leduc.

Service funèbre à l'hôpital des Incurables, Notre-Dame de Grâces, vendredi, 10 courant, à 8 heures a.m.

Parents et amis sont priés d'accepter ceci comme avis.—Les journaux de Chicago sont priés de reproduire.

BELAND — A Louisville, le 7 courant, à l'âge de 75 ans, Eugénie Fauteux, veuve de feu Edouard Béland, autrefois de St-Barthélemi.

Les funérailles auront lieu vendredi, la 10 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, No 191 rue Demontigny Est, à 7.45 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 10-3

LEFEBVRE — En cette ville, le 6 courant, à l'âge de 29ans, 10 mois et 20 jours, Diana Thibault, épouse de Raoul Lefebvre.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, No 1791 rue Cadieux, à 8 heures, pour se rendre à l'église du St-Enfant-Jésus et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 10-2

MARTEL — A Montréal, le 6 mars 1911, à l'âge de 79 ans et 11 mois, est décédée Mme Timothée Martel, née Emélie Dorepentigny.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, No 79 Rose de Lima, à 8.45 heures, pour se rendre à l'église St-Irénée, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 10-2

TEASDALE — En cette ville, le 8 courant, à l'âge de 8 ans, Berthe Teasdale, enfant bien-aimée de Dame Veuve J.-A. Teasdale.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de sa mère No 159 rue Visitation à 7.45 heures pour se rendre à l'église St-Pierre et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 11-2

THIBAUDEAU — En cette ville, le 8 courant, à l'âge de 60 ans, Mélina Larin, épouse de J.-U. Thibaudeau, bijoutier, 282 rue Mitcheson.

Avis des funérailles plus tard.

SERVICE ANNIVERSAIRE

THERRIEN — Un service anniversaire sera chanté pour le repos de l'âme de Eliza Poitras, épouse de Edouard Therrien, en l'église St-Anselme, rue Forsyth, à 8 heures jeudi matin, le 9 de mars 1911.

DECES A MONTREAL

BARNES, Louisa, 39 ans, 277 rue Mentana.

BELANGER, Jean-Roger, 3 mois, enfant de Henri Bélanger, barbier, 766 rue St-André.

BROSSEAU, Eléonora, 14 jours, enfant de Lévis Brosseau, journalier, 84 Ave. Delorimier.

CHARBONNEAU, Ovila, 3 ans, enfant d'Ovila Charboneau, charretier, 57 rue Darling.

DE VARENNES, Emile, 2 jours, enfant de Emile de Varennes, 1730 rue St-Hubert.

FULLUM, Germaine, 1 mois, enfant de Georges Fullum, menuisier, 362 rue St-Timothée.

GADOURY, Mariette, 1 mois, enfant de Isaïe Gadoury, ingénieur, 1410 rue Logan.

JACQUES, Conrad, 5 ans, enfant de Pierre Jacques, cordonnier, 755 rue Dermontigny.

LAJOIE, Pierre, 84 ans, menuisier, 540 Ave. Mont-Royal Est.

LALIMANDIERE, Zéphirine, 2 mois, enfant de Jos Lalimandière, journalier, 66 rue Lagauchetière Est.?

LANGLOIS, Antoinette, 1 an, enfant de Clovis Langlois, journalier, 340 rue Iberville.

MANION, Louise Plamondon, 62 ans, femme de Thomas Manion, capitaine, 1 Ave. Delorimier.

PAINCHAUD, Alphonsine Bleau, 68 ans, femme d'Avila Painchaud, bourgeois, 471 rue Dorion.

TRUDEAU, Germaine, 1 an, enfant d'Ovila Trudeau, marchand, 1729 rue Ste-Catherine Est.

VINET, Guillaume, 19 ans, journalier, 1 rue Thibodeau.

ACHETEZ DES POSITIONS
et privez-vous des sardines Golf Club